

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

ÉLABORATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DU LITTORAL



GROUPEMENT SAFEGE AFRIQUE
CENTRALE / SAFEGE / STRATEC /
GEO SCIENCES



AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) qui se fonde elle-même sur la Vision 2035 (SND 2020-2030), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a confié au Groupement SAFEGE Afrique Centrale/SAFEGE/STRATEC/GEOSCIENCES, l'étude du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Littoral (SRADDTL), objet du marché N°000223/M/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE3/CEA3/LRV/2017.

Ce SRADDTL vise à répondre au questionnement générique formulé plus haut, en fixant une vision à moyen et long terme de ce que l'on souhaite pour la Région du Littoral. Il fixe les axes de planification avec les orientations fondamentales en matière d'implantation des équipements structurants, de développement socio-économique, d'environnement, d'organisation de la territorialité, du développement sur la base des options retenues dans le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) et du Plan de Zonage du Territoire National (PZTN).

Le document de prospective du SNADDT avec son concept de scénarios de développement imbriqués et complémentaires prévoit une approche par phases successives sur le court, moyen et long terme, permettant de prioriser les principaux investissements dans l'idée de produire un effet d'entraînement sur l'économie nationale en général, et sur l'économie de la Région du Littoral en particulier. Le concept est que les investissements structurants qui vont être réalisés, entraîneront des effets positifs avec une dynamique de croissance qui se veut durable.

Cette étude qui fait suite au Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun, comprend cinq (05) principales phases à savoir : la préparation pour l'établissement de l'étude, le diagnostic territorial, la prospective territoriale, la contractualisation et la formalisation. Le présent rapport concerne la phase de la prospective territoriale dont l'objectif est d'établir les prévisions selon les scénarios locaux retenus, de faire l'analyse des tendances du/des systèmes et le recensement des variables. C'est aussi une phase de mise en cohérence avec les principales stratégies de développement à l'instar du Plan Régional de Développement de la Région du Littoral (PRD-Lit/2022-2026) dont la vision est de : faire de la Région du Littoral, un pilier polyvalent et accélérateur de l'émergence du Cameroun en 2035, avec des métropoles et leur hinterland en développement harmonieux et équilibré. Il s'agit de façon globale de scruter l'avenir, de repérer les problèmes et, d'identifier les meilleurs sentiers possibles pour conduire l'aménagement et le développement durable du territoire de la Région. Au terme de cette phase, les résultats attendus sont les suivants : une description claire de l'avenir du territoire de la Région du Littoral est faite en harmonie avec le scénario national ; les différents cheminements possibles sont identifiés ; le cheminement consensuel est retenu ; les choix stratégiques et les leviers d'actions envisageables sont établis ; le document de synthèse des différents scénarios élaborés est validé.

Pour ce faire, il a fallu recourir à des données de nature et d'échelle diverses dont les plus récentes ont toujours fait l'objet d'une exploitation raffinée. C'est sur cette base que les projections contenues dans ce rapport sont effectuées.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	i
SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	xi
RESUME EXECUTIF.....	xiii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE PREMIER :.....	2
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DES CONCERTATIONS PARTICIPATIVES	2
INTRODUCTION.....	2
1.1 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	2
1.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE	3
1.3 MILIEU BIOPHYSIQUE.....	5
1.4 RESSOURCES NATURELLES.....	8
1.4.1 RESSOURCES EN EAU.....	8
1.4.1.1 Eaux météoriques	8
1.4.1.2 Précipitations	9
1.4.1.3 Eaux de surface	9
1.4.1.4 Eaux souterraines.....	9
1.4.2 RESSOURCES ENERGETIQUES	11
1.4.2.1 POTENTIEL HYDRAULIQUE	11
1.4.2.2 POTENTIEL SOLAIRE	12
1.4.2.3 POTENTIEL EOLIEN	12
1.4.2.4 POTENTIEL EN HYDROCARBURES.....	13
1.4.2.5 POTENTIEL GEOTHERMIQUE.....	13
1.4.2.6 POTENTIEL EN BIOMASSE	14
1.4.2.7 POTENTIEL EN DECHETS.....	14
1.4.2.8 RESEAU DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	14
1.4.2.8.1 Infrastructures de production de l'énergie électrique	15
1.4.2.8.2 Réseau de transport de l'électricité.....	15
1.4.2.8.3 Réseau de Distribution d'Energie Electrique	15
1.4.2.8.4 Consommation de l'énergie électrique	17
1.4.2.9 RESEAUX DE TRANSPORTS D'HYDROCARBURES.....	17
1.4.2.9.1 Infrastructures de Production des Hydrocarbures	17
1.4.2.9.2 Réseau de transport des hydrocarbures.....	17
1.4.2.9.3 Réseau de distribution des hydrocarbures	18
1.4.2.9.4 Réseau de consommation des hydrocarbures	19

1.4.3	RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES	20
1.4.3.1	RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES	20
1.4.3.2	RESSOURCES HALIEUTIQUES.....	22
1.4.4	RESSOURCES MINIERES.....	24
1.4.4.1	POTENTIEL MINIER MECONNU	24
1.4.4.2	EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES	25
1.4.4.3	PRODUCTION DES GRANULATS DE BTP	25
1.5	ENVIRONNEMENT	26
1.5.1	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CAMEROUN	26
1.5.2	DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION IRRATIONNELLE DE LA BIODIVERSITE	28
1.6	SITUATION DEMOGRAPHIQUE.....	29
1.7	INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX COLLECTIFS.....	30
1.7.1	RESEAUX DE TRANSPORT	30
1.7.1.1	Réseau de transport routier.....	30
1.7.1.2	Réseau de transport ferroviaire.....	32
1.7.1.3	Réseau de transport aérien.....	32
1.7.1.4	Réseau de transport maritime	33
1.7.1.5	Réseau de transport fluvial	34
1.7.2	RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	34
1.7.2.1	Infrastructures d'eau potable	34
1.7.2.2	Production Et Consommation D'eau Potable En Milieu Urbain Et Périurbain	35
1.7.2.3	Infrastructures d'assainissement.....	36
1.7.2.3.1	Réseaux d'Assainissement Collectifs	36
1.7.2.3.2	Collecte et gestion des boues de vidanges	37
1.7.3	INFRASTRUCTURES D'EDUCATION	37
1.7.3.1	Education de base et enseignement secondaire	38
1.7.3.2	Enseignement supérieur	39
1.7.3.3	Formation professionnelle.....	39
1.7.4	INFRASTRUCTURES DE SANTE.....	42
1.7.5	INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION	43
1.8	ACTIVITES ECONOMIQUES.....	44
1.8.1	SECTEUR PRIMAIRE.....	44
1.8.1.1	Secteur de l'Agriculture	45
1.8.1.1.1	Sous-secteur agricole.....	45
1.8.1.1.2	Sous-secteur Elevage	46
1.8.1.1.3	Sous-secteur pêche.....	48
1.8.1.2	Secteur des Forêts et faune	49
1.8.2	SECTEUR SECONDAIRE	49
1.8.3	SECTEUR TERTIAIRE	51

1.8.3.1	Sous-Secteur Echanges et Commerce.....	52
1.8.3.2	Sous-Secteur Tourisme et Services marchands	52
1.9	URBANISATION ET CADRE DE VIE	53
1.10	RECAPITULATIFS DES PROBLEMES ET DEFIS MAJEURS IDENTIFIES	56
CHAPITRE 2 :		58
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE ET ACTEURS LIMITROPHES		58
INTRODUCTION.....		58
2.1	CADRE DE DEVELOPPEMENT PROSPECTIF ET NORMATIF	58
2.1.1	OUTILS DE DEVELOPPEMENT NORMATIFS.....	58
2.1.2	OUTILS DE DEVELOPPEMENT PROSPECTIFS.....	58
2.2	CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	59
2.2.1	CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	60
2.2.2	CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	60
2.3	CONTEXTE SECURITAIRE	60
2.3.1	POLE D'ATTRACTIVITE.....	60
2.3.2	CRISE DANS LE NORD-OUEST ET SUD-OUEST ET PIRATERIE MARITIME	61
CONCLUSION PARTIELLE		61
CHAPITRE 3 :		62
PROSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LITTORAL.....		62
INTRODUCTION.....		62
3.1	PRINCIPES DE LA PROSPECTIVE DE LA REGION DU LITTORAL.....	63
3.2	VISION 2035 POUR LA REGION DU LITTORAL	64
3.3	Description et analyses des scenarii	65
3.3.1	SCENARIO INTERMEDIAIRE OU STATU QUO : STAGNATION DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION	65
3.3.1.1	Grandes tendances	65
3.3.1.1.1	Secteur primaire	65
3.3.1.1.2	Secteur secondaire	66
3.3.1.1.3	Secteur tertiaire	66
3.3.1.2	Facteurs responsables du piétinement de la région.....	66
3.3.1.2.1	Absence d'une bonne planification	66
3.3.1.2.2	Saupoudrage dans la programmation des opérations	66
3.3.1.2.3	Incapacité des postes comptables à suivre le rythme de décaissements	67
3.3.1.2.4	Acteurs institutionnels.....	67
3.3.1.2.5	Acteurs des collectivités	67
3.3.1.2.6	Acteurs privés	67
3.3.1.3	Principaux corollaires à ces limites	67
3.3.2	SCENARIO CATASTROPHE : EFFONDREMENT DE L'ECONOMIE DE LA REGION.....	68
3.3.2.1	Fondements et Grandes tendances du scénario catastrophe	68
3.3.2.2	Facteurs clés internes à la Région.....	69

3.3.2.3	Facteurs aggravant le recul de la Région	70
3.3.3	SCENARIO OPTIMISTE : LA VISION A PORTEE DE MAIN	71
3.3.3.1	Fondements et grandes tendances.....	71
3.3.3.1.1	Secteur primaire	72
3.3.3.1.2	Secteur secondaire	72
3.3.3.1.3	Secteur tertiaire	72
3.3.3.2	AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIERE	73
3.3.3.2.1	Développement économique	73
3.3.3.2.2	Respect des droits humains	76
3.3.3.2.3	Diligence dans la délivrance des titres.....	78
3.3.3.3	DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE	78
3.3.3.3.1	Prospective de l'Agriculture.....	78
3.3.3.3.2	Innovation agricole : introduction de l'Agriculture de Précision (AP) dans les zones de production des spéculations à grande potentialité industrielle.....	82
3.3.3.3.3	Engrais et produits phytosanitaires	83
3.3.3.3.4	Prospective de l'Agriculture de Précision	83
3.3.3.3.5	Prospective de l'élevage et de la pêche.....	84
3.3.3.4	DESENCLAVEMENT DES POLES DE PRODUCTION ET AMELIORATION DE LA MOBILITE	89
3.3.3.4.1	Enjeux liés aux scénarios prospectifs.....	89
3.3.3.4.2	Identification des angles morts des politiques engagées.....	93
3.3.3.5	AMÉLIORATION DES ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL... 96	
3.3.3.5.1	Amélioration de l'offre en énergie	96
3.3.3.5.2	Expansion de l'Activité Economique.....	101
3.3.3.6	MAITRISE DE L'URBANISME DES POLES DE DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE	113
3.3.3.6.1	Projection du développement urbain dans les chefs-lieux de Département.....	113
3.3.3.6.2	Urbanisation galopante comme une priorité	122
3.3.3.6.3	Développement des infrastructures et équipements sociaux.....	123
3.3.3.7	GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTATIONS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	143
3.3.3.7.1	Prospective des changements climatiques dans la Région du Littoral.....	143
3.3.3.7.2	Atténuation et adaptation aux changements climatiques dans la Région.....	145
3.3.3.7.3	Préservation et restauration des ressources naturelles	148
3.3.3.8	GESTION DOMANIALE ET CADASTRALE	167
3.3.3.8.1	Occupation anarchique du domaine de l'Etat	167
3.3.3.8.2	Spoliation des terres des autochtones	167
3.3.3.8.3	Non sécurisation des documents fonciers.....	167
3.3.3.8.4	Insuffisance des zones économiques et industrielles.....	168

3.3.3.9	REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE	170
3.3.3.9.1	Situation et prospective des TIC	170
3.3.3.9.2	Etat des lieux et prospective des Médias	171
3.3.3.9.3	Etat des lieux et prospective de la Téléphonie	173
3.3.3.9.4	Situation de la demande des services et des produits des télécommunications et prospective	174
CONCLUSION		175
RECOMMANDATIONS		176
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		178

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Types d'analyses développées pour réaliser la prospective du territoire de la Région.....	1
Figure 2. Organisation administrative de la Région du Littoral.....	4
Figure 3. Composition du Milieu Biophysique : Types de roches (à gauche) ; principales formations végétales (à droite).	6
Figure 4: <i>Principaux cours d'eau de la Région du Littoral</i>	10
Figure 5 : Evolution du rendement des cultures de rente.....	80
Figure 6 : Evolution de la production de volaille dans la Région entre 2016 et 2020 et projection.....	84
Figure 7 : Evolution de la production de volaille dans la Région entre 2016 et 2020 et projection.....	85
Figure 8 : Evolution de certains cheptels dans la Région entre 2016 et 2020 et projection en 2035.....	86
Figure 9 : Evolution de la production aquacole de la région du Littoral.....	87
Figure 10: <i>Trois lignes Bus Rapid Transport (BRT) selon le lot</i>	91
Figure 11: <i>Plan des itinéraires prévus BRT et BHNS et état d'élargissement de la ligne 3</i>	91
Figure 12 : Récapitulatif de la stratégie prospective du volet transport.....	95
Figure 13 : Taux de pénétration de l'énergie électrique dans le département du Wouri (Source : DREE Littoral, 2021 & Graphe Groupement, 2022).....	97
Figure 14 : Taux de pénétration de l'énergie électrique département de la Sanaga – Maritime (Source: DREE du Littoral, 2021 & Graphe Groupement).....	98
Figure 15 : Taux de pénétration de l'énergie électrique du département du Nkam.....	99
Figure 16 : Répartition des Stations-Services par département.....	100
Figure 17 : Evolution des échanges en valeurs à partir de Douala entre 2010 et 2020 et projection.....	108
Figure 18 : <i>Etat du bâti dans le Wouri en 2000</i>	113
Figure 19 : <i>Etat du bâti dans le Wouri en 2022</i>	114
Figure 20 : <i>Changement du bâti entre 2000 et 2022</i>	115
Figure 21 : <i>Projection du bâti en 2035</i>	116
Figure 22 : <i>Etat du bâti en 2000</i>	117
Figure 23 : <i>Etat du bâti en 2022</i>	117
Figure 24 : <i>Changement du bâti entre 2000 et 2022</i>	118
Figure 25 : Projection de l'emprise du bâti en 2035.....	119
Figure 26 : Projection de la dynamique spatiale de la ville de Nkongsamba entre 1987 et 2035.....	120
Figure 27 : <i>Projection de la dynamique spatiale de la ville de Yabassi entre 1986 et 2035</i> ..	121
Figure 28 : Evolution de la Proportion d'étudiants dans la faculté des sciences à l'Université de Douala de 2016 à 2020 et 2035 (projection).....	128
Figure 29 : Evolution de la Proportion des femmes dans l'ensemble des Facultés et Instituts à l'Université de Douala de 2016 à 2020 et projection.....	129
Figure 30. <i>Evolution du Ratio d'encadrement à l'Université de Douala pour l'ensemble des Facultés (Nombre d'étudiants/enseignant) de 2016 à 2020 et projection</i>	130
Figure 31 : Répartition du nombre d'apprenants par type de formation dans les CMPJ de la région du Littoral de 2018 à 2020.....	139
Figure 32 : Répartition des infrastructures selon leur état en 2020 dans le Littoral.....	142
Figure 33 : Répartition des licences sportives professionnelles et amateurs par département et par discipline en 2017 et 2018.....	142
Figure 34 : <i>Variation des indices pluviométriques par décennie des stations de la Région du Littoral</i>	143
Figure 35: Evolution interannuelle de la pluviométrie à Douala (1988-2018).....	144
Figure 36: <i>Evolution interannuelle de la pluviométrie à Nkongsamba (1970-2018)</i>	144
Figure 37: <i>Evolution interannuelle de la pluviométrie à Ngambè (1980-2018)</i>	145

Figure 38: <i>Evolution interannuelle de la pluviométrie à Edéa (1970-2018)</i>	145
Figure 39: Changements climatiques : évolution des températures moyenne entre 2018 et 2100.....	147
Figure 40: Changements climatiques : évolution des précipitations moyenne entre 2018 et 2100.....	148
Figure 41: Exploitation forestière	153
Figure 42: Sites d'intérêt biologique et écologique	155
Figure 43: Emprise de la mangrove en 2000 (110 947,86 ha)	162
Figure 44: Emprise de la mangrove en 2022 (88 934,58 ha)	163
Figure 45: <i>Changement effectué sur 20 ans de vie</i>	165
Figure 46: Prédiction de l'emprise de la mangrove en 2035 à condition d'un statu quo.....	166

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Quelques données socioéconomiques de la Région du Littoral.....	3
Tableau 2: Potentiel énergétique réparties par types de sources d'énergie.....	11
Tableau 3: Situation de l'énergie électrique en 2020	14
Tableau 4: Taux de pénétration de l'énergie électrique dans la Région du Littoral.....	16
Tableau 5: Localités non électrifiées par département.....	16
Tableau 6: Consommation d'énergie électrique basse, moyenne et haute tensions (BT + MT + HT) au Littoral (en MWh) de 2007 à 2017	17
Tableau 7 : Répartition des infrastructures de distribution des produits pétroliers par département.....	18
Tableau 8: Production minière entre 2012 et 2016.....	26
Tableau 9: Linéaire et Poids du réseau routier dans la Région du littoral de 2013 à 2020.....	31
Tableau 10: Linéaire et état du réseau routier par département	31
Tableau 11: Flux de passagers et de marchandises à l'aéroport de Douala entre 2017 et 2020, projections en 2035.....	33
Tableau 12: <i>Trafic de la navigation internationale au port de Douala entre 2016 et 2020</i>	33
Tableau 13: Villes desservies ou non par les réseaux Camwater et par département.....	35
Tableau 14: Production d'eau potable par département entre 2012 et 2016	35
Tableau 15: Consommation d'eau potable par département entre 2012 et 2016.....	35
Tableau 16: Infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural par département.....	36
Tableau 17: Statistiques des enseignements de base et secondaire par département en 2020	38
Tableau 18: Ratios d'encadrement et taux brut de scolarisation des enseignements de base et secondaire par département en 2020.....	39
Tableau 19: Liste des établissements et instituts supérieurs de la Région.....	39
Tableau 20: Nombre d'Elèves formés dans les SAR/SM de la Région du Littoral entre 2018 et 2022.	40
Tableau 21: Nombre d'Elèves formés par Branche dans les SAR/SM de la Région du Littoral entre 2018 et 2021.....	40
Tableau 22: Nombre d'Elèves formés par Branches dans les Centres Professionnels de Formation du Département du Wouri en 2022 et nombre d'Ateliers fonctionnels dans les CPM.	41
Tableau 23: <i>Catégories des structures sanitaires du public et du privé dans la Région</i>	42
Tableau 24: Catégories de Formations sanitaires par département.....	42
Tableau 25: Personnel de santé tout sexe confondu	43
Tableau 26: Types de média par département dans la Région	44
Tableau 27: Répartition des entreprises dans le secteur primaire par types d'activités en 2016	44
Tableau 28: Répartition des entreprises dans le secteur secondaire par types d'activités dans la Région en 2016	50
Tableau 29: Répartition des entreprises dans le secteur tertiaire par typer d'activités en 2016	51
Tableau 30: Répartition de la population du Littoral par département, milieu de résidence et taux d'urbanisation en 2005 et 2020	54
Tableau 31: Production d'électricité dans les départements du littoral entre 2010 et 2014 (MWh)	54
Tableau 32: Répartition des infrastructures hydrauliques par département.....	55
Tableau 33: Problèmes et défis majeurs identifiés par type d'activités économiques.	56
Tableau 34: Revue des déterminants pouvant impacter l'avenir de la région du Littoral	62
Tableau 35: Rendement des principales cultures vivrières	79
Tableau 36: Evolution de la proportion des ménages agricoles possédant des matériels et équipements agricoles dans la Région entre 2009 et 2011 (en %)	81
Tableau 37: Principales spéculations cultivées dans la Région du Littoral.....	82

Tableau 38. <i>Production des cheptels par départements entre 2016 et 2020</i>	85
Tableau 39: <i>Situation de l'apiculture dans la région du Littoral entre 2016 et 2020</i>	86
Tableau 40: <i>Production halieutique de la région du Littoral entre 2016 et 2020, projection en 2025 et 2035 (en tonnes)</i>	87
Tableau 41: <i>Situation des infrastructures d'élevage</i>	88
Tableau 42: <i>Nombre de projets selon le mode de transport</i>	90
Tableau 43 : <i>Evolution de la structure des valeurs des importations de Douala entre 2015 et 2020</i>	109
Tableau 44 : <i>Evolution de la structure des valeurs des exportations de Douala entre 2015 et 2020</i>	110
Tableau 45: <i>Estimation des besoins d'éducation</i>	124
Tableau 46 : <i>Estimations des effectifs scolaires, des besoins en infrastructures et en enseignants pour l'éducation de base dans la Région du Littoral en 2035</i>	124
Tableau 47: <i>Estimations des besoins en effectifs scolaires, infrastructures et en enseignants de l'éducation de base et du secondaire par Département dans la Région en 2035</i>	125
Tableau 48. <i>Ratio d'encadrement dans certains Arrondissements de la Région</i>	126
Tableau 49: <i>Ratios d'encadrement en 2020 dans certains Arrondissements</i>	127
Tableau 50. <i>Proportion des femmes dans les Facultés et Instituts de l'Université de Douala</i>	129
Tableau 51: <i>Evolution du nombre de chercheurs et des institutions de recherche dans la région du Littoral en 2016 et 2018</i>	130
Tableau 52 : <i>Effectifs des apprenants par type de formation selon l'ordre d'enseignement et sexe</i>	131
Tableau 53: <i>Effectif des apprenants par type de centres en 2020-2021 (public + privé)</i>	131
Tableau 54 : <i>Effectifs des apprenants par secteur porteur de l'économie</i>	132
Tableau 55 : <i>Nombre de CFP par Région et par ordre d'enseignement</i>	132
Tableau 56 : <i>Ratio Apprenants/ Formateurs par Région selon l'ordre d'enseignement</i>	132
Tableau 57: <i>Nombre de CFP disposant de certaines commodités dans la Région</i>	132
Tableau 58 : <i>Besoin en Kits dans les CFP publics par spécialité dans la Région</i>	133
Tableau 59 : <i>Besoins en infrastructures et équipements dans les CFP publics</i>	133
Tableau 60 : <i>Nombre de sortants insérés dans la Région par genre selon le type de formation (public et privé)</i>	134
Tableau 61 : <i>Nombre de CFP disposant d'un système de suivi post -formation de la Région (public et privé)</i>	134
Tableau 62 : <i>Projection des besoins en infrastructures et en personnels de santé</i>	135
Tableau 63 : <i>Nombre de FOSA par catégorie et par Département dans la Région du Littoral en 2020</i>	136
Tableau 64: <i>Projection des besoins en infrastructures et en personnels de santé dans les Départements et Arrondissements de la Région du Littoral en 2035</i>	136
Tableau 65: <i>Besoins supplémentaires en formation sanitaires d'ici 2035</i>	137
Tableau 66 : <i>Projets d'infrastructures d'AEP dans la Région du Littoral</i>	137
Tableau 67 : <i>Quelques indicateurs culturels de la région du Littoral de 2016 à 2020</i>	138
Tableau 68: <i>Répartition des TCP dans la Région du Littoral par département en 2016</i>	171
Tableau 69: <i>Evolution et répartition spatiale par type de médias dans la Région du Littoral entre 2015 et 2018, projection et perspectives en 2025 et 2035</i>	172
Tableau 70: <i>Evolution du nombre de commutateurs publics locaux et de ligne Téléphone fixe analogique de 2006 à 2016</i>	173
Tableau 71: <i>Situation de quelques indicateurs de la demande des services et des produits des télécommunications</i>	174

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADC	: Aéroports Du Cameroun
AfDB	: African Development Bank
ANN	: Artificial Neural Network
ASECNA	: Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BHNS	: Bus à haut niveau de service
BRT	: Bus Rapid Transit
BT	: Basse Tension
BUCREP	: Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAMRAIL	: Cameroon Railways
CCAA	: Cameroon Civil Aviation Authority
CDC	: Cameroon Development Corporation (CDC)
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	: Communautés Economiques Régionales
CGCTD	: Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
CIFOR	: Center for International Forestry Research
CM	: Cabinets médicaux
CMA	: Centre Médical d'Arrondissement
CRH	: Centre de Recherches Hydrologiques
CS	: Cabinets de soins
CSI	: Centre de Santé Intégré
CTD	: Collectivité Territoriale Centralisée
CTFC	: Centre Technique de la Forêt Communale
DR	: Délégation Régionale
DREE	: Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie
DRFOF	: Délégation Régionale de la Forêt et de la Faune
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FAO	: Food and Agriculture Organization
FCFA	: Franc CFA
FEICOM	: Fond Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunal
FOSA	: Formation Sanitaire
GEE	: Google Earth Engine
GIZ	: Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GWh	: Gigawatt-heure
HCR	: Agence des Nations Unies pour les réfugiés
HGD	: Hôpital Général de Douala
HGOPED	: Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala
HLD	: Hôpital Laquintinie de Douala
HT	: Haute Tension
ICRAF	: International Center for Research in Agroforestry
IDE	: Infirmiers diplômés d'Etat
INBAR	: International Bamboo and Rattan Organisation
IRAD	: Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
ISD	: Indice de Susceptibilité à la Déforestation
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
KfW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAGZI	: Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	: Ministère du Commerce
MINDCAF	: Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDUH	: Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	: Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
MINPEMEESA	: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINTOUL	: Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTRANSPORT	: Ministère des Transports
MT	: Moyenne Tension
MW	: Mégawatt
OACI	: Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAD	: Port Autonome de Douala
PANGIRE	: Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCD	: Plan Communal de Développement
PDR	: Plan Directeur Routier
PDU	: Plan Directeur d'Urbanisme
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PMUD	: Plan de Mobilité Urbaine Durable
PMUS	: Plan de Mobilité Urbaine Soutenable
PNACC	: Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
POS	: Plan d'Occupation des Sols
PS	: Plan de Secteur
PSU	: Plan Sommaire d'Urbanisme
RCA	: République Centrafricaine
RDC	: République Démocratique du Congo
RIS	: Réseau Interconnecté Sud
SG/PM	: Secrétariat Général des Services du Premier Ministre
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNV	: Striching Nederlandse Vrijwilligers
SOCAPALM	: Société Camerounaise des Palmeraies
SONATREL	: Société Nationale de Transport de l'Electricité
SPI	: Standard Precipitation Index (Indice de précipitations normalisé)
SRADDT	: Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SUMP	: Sustainable Urban Mobility Plan
SWOT	: Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TWh	: Téra watt-heure
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFA	: Unités Forestières d'Aménagement
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMA	: Union du Maghreb Arabe
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	: United Nations of International Children's Emergency Fund

RESUME EXECUTIF

La Région du Littoral, porte d'entrée du Cameroun abritant la capitale économique, se présente comme étant la pierre angulaire du développement du Pays tout entier. Elle s'étend sur environ 20 248 km² pour une population estimée en 2022 à 4 377 513 habitants d'après le Ministère de la santé publique en 2022. La Région compte trente-sept (37) Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et mille cent soixante-dix-huit (1 178) chefferies traditionnelles (PRD-Lit/ 2022-2026). Elle présente de nombreux atouts naturels pour son développement durable, dont la façade maritime ainsi que plusieurs cours d'eau qui en font le deuxième potentiel hydroélectrique d'Afrique, en plus des nombreuses entreprises qui y sont installées. Porteuse de tous les espoirs, elle peine toutefois à produire les effets escomptés et proportionnels à ses nombreux atouts. Les raisons issues de l'étude diagnostique réalisée sont les suivantes : forte pression foncière, déséquilibre territorial dans l'aménagement, dégradation de la biodiversité et forte exposition aux effets pervers des changements climatiques, vulnérabilité des ressources en eau, déficit énergétique, inefficacité de la gouvernance dans les sous-secteurs forêt, faune et mines, exode rural et migrations continues des populations, inégale répartition des infrastructures de transport, déficit d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) en zone rurale, accès relatif à l'éducation de qualité et le chômage, insuffisance des personnels et équipements de santé, fracture numérique entre la ville de Douala et les autres villes, défaut d'industrialisation de l'agriculture, pratique chronique de la pêche artisanale, manque de réserves foncières dédiées au pastoralisme, pression fiscale sur les entreprises, faible développement du commerce intra régional, absence d'une politique industrielle du tourisme, inexistence des villes intermédiaires,

déséquilibre de l'armature urbaine et des liaisons routières ainsi que l'exploitation insuffisante du potentiel des villes de Douala et d'Edéa. De manière synthétique, les difficultés et obstacles relevés peuvent être structurés autour de l'enclavement de la Région, l'insuffisance de l'offre en énergie, l'efficacité relative du transport, la mauvaise qualité du cadre de vie et le manque de loisirs.

Ce tableau peu reluisant peut s'expliquer par l'implémentation tardive de la vision stratégique de la Région. Ce manquement relève de manière générale des difficultés conjoncturelles que traverse le Pays, notamment, les diverses crises économiques et sécuritaires, les programmes d'ajustement structurels imposés par les bailleurs de fonds ainsi que les contraintes extérieures. Tout ceci a eu pour conséquence de freiner l'investissement dans certains secteurs, et d'afficher certaines insuffisances dans la gouvernance, notamment le retard dans l'application de la décentralisation.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, réaliser la prospective de la Région du Littoral à l'horizon 2035, consiste à dresser trois scénarios : le scénario statu quo, le scénario optimiste et le scénario catastrophe.

Le Scénario statu quo ou intermédiaire traduit la survivance des constats suscités au sein de la Région du Littoral. La conséquence immédiate est le recul des acquis, notamment le vieillissement des infrastructures routières, le délabrement de l'appareil de production, l'exode rural intensif et la délinquance juvénile, l'augmentation des prix sur le marché du fait de l'évacuation difficile des produits vers Douala, le désordre urbain, l'augmentation du taux de mortalité à cause de l'insuffisance des formations sanitaires ainsi que la menace de la paix sociale.

Le Scénario Catastrophe à l'horizon 2035 s'articulerait autour de la menace de la paix sociale, la péjoration des aléas climatiques et l'impact des activités anthropiques, la mal gouvernance du foncier, la survenance des urgences de santé publique (épidémies, pandémies) et la fermeture des industries.

S'agissant de la garantie de la paix sociale, c'est une condition essentielle pour la réalisation des investissements. Il est donc difficile d'envisager un développement durable dans un climat d'insécurité. La Région du Littoral n'est pas à l'abri, en raison de sa contiguïté avec la Région du Sud-Ouest où sévit actuellement une crise sécuritaire. Non seulement, il est possible que le conflit s'étende sur le territoire, mais en plus, la gestion des mouvements des déplacés dans certaines villes, notamment Yabassi et Douala peut créer d'autres foyers de tension.

En ce qui concerne la péjoration des aléas climatiques et l'impact des activités anthropiques, ils constituent également un frein au développement durable de la Région du Littoral. La tendance à l'horizon 2035 est celle de la hausse des températures et de la baisse des précipitations. Les risques les plus élevés sont donc la sécheresse et les inondations. Pour limiter ces changements globaux et locaux, il faudra évaluer et atténuer les impacts de toutes les actions de développement pouvant avoir des conséquences contre les évolutions du climat et améliorer la préservation et la restauration des ressources naturelles (sols, flore, faune et eau). De plus, les activités anthropiques doivent être maîtrisées, notamment en ce qui concerne la régression des surfaces forestières et la pression sur la mangrove en particulier, principalement dans l'estuaire du Wouri et l'embouchure de la Sanaga. Il en est également ainsi de la gestion des ordures ménagères par les CTD, le traitement des effluents dans la zone industrielle de Bassa et le curage des drains.

En outre, la mal gouvernance du foncier est une source sérieuse de conflits pouvant freiner la disponibilité des espaces utiles à l'aménagement durable. Malgré le fait que les outils juridiques nécessaires soient prévus, on observe une pression foncière importante vers les villes (Wouri), ce qui engendre l'occupation illicite du domaine de l'Etat ou encore une spoliation des terres coutumières dans les zones agricoles (Moungo, Sanaga Maritime, Nkam). Il est important de prôner une approche participative dans la mise en œuvre des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique, de déguerpissement, d'attribution des baux emphytéotiques ou de concessions ainsi que le développement des programmes agro-industriels.

Par ailleurs, la survenance des urgences de santé (épidémies, pandémies) est un risque majeur à prévenir. L'exemple de la COVID-19 a permis d'apprécier les effets pervers sur l'économie mondiale et du pays. Une telle situation si elle venait à advenir, ruinerait toutes les projections optimistes formulées. L'option de la mitigation des risques développée au niveau central en ce qui concerne certains secteurs, notamment l'industrie avec la politique de l'import substitution devrait être renforcée dans l'optique d'une résistance relative aux chocs extérieurs. De plus, des précautions s'agissant des épidémies, doivent être prises pour minimiser le risque sanitaire en augmentant l'offre en eau potable et assainissement et en personnels de santé.

Au demeurant, la fermeture des industries dans la Région du Littoral constituerait la pire des catastrophes à redouter. La Région qui est essentiellement industrielle, se viderait de toute sa substance. Il est plus que nécessaire d'éviter la fermeture de certaines entreprises charnières et vecteurs de développement de certaines villes, notamment ALUCAM et SOCAPALM, dans la Sanaga Maritime, PHP dans le Moungo, le Port Autonome de Douala (PAD), les Aéroports Du Cameroun (ADC), la société CAMRAIL, Energy of Cameroon (ENEO) et

CAMWATER dans le Wouri. Quant aux autres entreprises installées dans la Région, leur survivance doit être garantie par les facilités administratives fiscales et douanières (Zones industrielles, économiques, agropoles).

En tout état de cause, le Scénario optimiste se fonde à la fois sur les besoins émis par les populations consultées lors des ateliers départementaux dans une approche participative, le sillage tracé dans le Schéma National de l'Aménagement et du Développement Durable du territoire, mais également sur les trajectoires définies dans le cadre normatif, notamment les ODD ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui fondent la vision 2035. Ainsi, le scénario retenu est le scénario des pôles historiques. Il se veut optimiste et consiste à consolider la Région du Littoral comme bassin d'agriculture de rente et la ville de Douala, pôle industrio-portuaire. Ce choix intervient à la suite d'une analyse de l'environnement externe marqué par la guerre en Ukraine, la crise sanitaire du Covid 19, la situation sécuritaire des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ainsi que la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée. Ce scénario s'appuie finalement sur la projection de certains facteurs clés de développement, il s'agit de : l'amélioration de la gouvernance foncière, le développement agricole et la sécurité alimentaire, le désenclavement des pôles de production et l'amélioration de la mobilité, le développement des activités économiques et industrielles, la maîtrise de l'urbanisation et l'amélioration du cadre de vie, le développement des mécanismes de mitigation, de gestion et d'adaptation aux effets des changements climatiques et la réduction de la fracture numérique.

En effet, l'amélioration de la gouvernance foncière est un impératif pour maîtriser l'urbanisation de la Région dans un climat social relativement apaisé avec les autochtones. En outre, une bonne maîtrise du territoire peut faciliter la création des

zones industrielles et économiques pour le développement de l'industrie et la création des nouvelles villes.

Quant au développement agricole et la sécurité alimentaire, c'est un levier capital sur lequel s'appuient toutes les économies en expansion. Il s'agit d'améliorer la production de toutes les spéculations de la Région, notamment la banane, le poivre blanc, le palmier à huile, le caoutchouc, le café, le cacao et le maïs. Cependant, à travers la politique d'import substitution dont la mise en œuvre est devenue impérative, il faut nécessairement moderniser l'activité à travers l'agriculture de seconde génération. La transformation en produits finis ou semi-finis à travers la plus-value qui en découle, boostera le secteur industriel. Ce sera donc l'occasion de créer des zones franches agroindustrielles et de réviser les lois de commercialisation des produits agricoles afin d'encourager les producteurs. Cette modernisation de l'agriculture touchera également à l'avenir les secteurs liés, notamment l'élevage et la pêche.

En ce qui concerne le désenclavement des pôles de production et l'amélioration de la mobilité, c'est la condition sine qua non pour évacuer les produits agricoles vers Douala, la ville industrielle par essence. Il s'agit dans un premier temps de relier les pôles de production au pôle central qu'est la ville de Douala. Ensuite, il faut développer et entretenir le réseau routier en zone rurale, notamment dans les départements qui portent le développement agricole de la Région, notamment le Mounjo, la Sanaga Maritime et le Nkam dans une certaine mesure. Ces routes rurales construites, permettront d'évacuer facilement la production vers les centres de grande consommation, avec un impact direct sur le recul de la famine, l'autosuffisance alimentaire et la diminution de l'exode rural. Par ailleurs, le développement du transport multimodal, permettra d'optimiser les différentes voies de transport notamment, l'aérien, le routier, le ferroviaire, le maritime ainsi que le fluvial. Le transport aérien

concerne principalement la ville de Douala qui abrite l'aéroport international de cette ville. Il s'agit de développer cette infrastructure telle que prévue dans la SND 30, en construisant de nouveaux terminaux (2 à 5). En ce qui concerne le routier, le Plan Directeur Routier 2020-2035 sert de référence. Il est question d'achever la phase I du projet d'autoroute Yaoundé-Douala, puis d'entamer sa phase II, ainsi que la phase II du Projet d'autoroute Edéa-Kribi. De plus, le transport urbain pourrait s'enrichir de projets modernes, notamment les lignes de transport intra-urbaines dans la ville de Douala dans le cadre de l'initiative de Bus Rapid Transport (BRT) lancée par la Banque Mondiale depuis 2014. A tout ceci, il pourrait se greffer le développement d'autres types de voies, notamment fluviales ou maritimes à l'effet de désengorger les centres urbains et de promouvoir le tourisme. Il pourrait en être ainsi, à travers la construction des ports de plaisance à Edéa ou à Douala qui pourraient être utilisés pour desservir les sites touristiques de Yoyo et Manoka ainsi que le développement des zones insulaires (Djebalè) pour la promotion du tourisme insulaire. Au surplus, l'efficacité de la mobilité multimodale pourrait être également appréciée pour le transport par train des produits issus des bassins agricoles. Ainsi, la ligne Mbanga-Nkongsamba-Kumba qui servait jadis pour le transport des produits de rente pourrait être réhabilitée. Toutefois, la réussite de ces nombreux projets est tributaire d'une maîtrise du cadastre d'autant plus que la superficie agricole de la Région est appelée à augmenter de 30 % d'ici 2035.

En outre, le développement des activités économiques et industrielles s'inscrit dans la continuité du scénario des pôles historiques. En tant que Capitale économique, la position de la ville de Douala doit être renforcée à travers l'expansion économique. Pour se faire, il faut améliorer l'offre en énergie. Ainsi, au-delà de l'offre actuelle des Barrages de

Song Loulou (384 MW), Edéa (264 MW) et de la Centrale à Gaz de Logbaba, l'hydroélectricité pourrait être densifiée à travers la construction de mini centrales hydroélectriques dans les zones rurales, notamment sur Toumbassala, Mbende ou Dibombé dans le Nkam. De plus, les centrales solaires pourraient être mises à contribution pour approvisionner et électrifier certains villages enclavés. Ce renforcement de la production en énergie électrique est important pour le développement des activités dans tous les secteurs de l'économie, notamment primaire, secondaire et tertiaire. Par ailleurs, un point d'orgue doit être mis sur le commerce dont il faut encourager le développement des échanges à l'intérieur du pays et conserver l'optique de conquête extérieure en profitant de l'ouverture maritime qu'offrent Douala et Kribi dans l'optique d'équilibrer la balance de paiement du Pays. Dans le même sens, l'industrie du tourisme qui développe de nombreux pays dans le monde, doit faire l'objet d'une attention particulière dans la Région du Littoral, compte tenu de l'existence des nombreux sites touristiques attractifs tels que le complexe hôtelier de Mouanko, le complexe touristique de Yoyo, ou encore certains projets tels que Sawa Beach dans le Wouri. De même, peuvent être développés, le tourisme de montagne, le tourisme balnéaire, le tourisme agricole et le tourisme urbain.

S'agissant de l'urbanisation des villes et l'amélioration du cadre de vie, il s'agit d'une conséquence de la vitalité d'une économie. Les infrastructures et services sociaux de base doivent être disponibles, notamment le logement, l'eau, l'assainissement, l'éducation, la santé. La question du financement de la Région se posera à ce niveau avec acuité. Il sera sans doute nécessaire d'optimiser les ressources de la Région à travers non seulement la mise à disposition des transferts attendus de l'Etat, mais également une meilleure exploitation des opportunités qu'offre la fiscalité locale.

Enfin, l'aménagement et le développement durable du territoire ne peuvent se faire sans que le milieu naturel ne soit pris en compte. Dans le cas de la Région du Littoral, elle fait face aux problèmes de changement climatique, notamment la sécheresse et les inondations. Il faut donc développer les mécanismes de mitigation, de gestion et d'adaptation aux effets des changements climatiques et de préservation des écosystèmes vitaux. De

plus, la mangrove mérite une attention particulière parce qu'elle est nécessaire à la survie de certaines espèces. Il faut nécessairement trouver les moyens pour la préservation des écosystèmes marins et de mangroves.

Mots-clés : Aménagement, Développement Durable, Prospective territoriale, Région du Littoral, Scénarios.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Quelle Région du Littoral voulons-nous demain en considérant son territoire à la fois globalement et localement sous l'inspiration de la Vision du Cameroun de 2035 ? C'est la question générale qui se pose dans toute étude de prospective territoriale. La réponse à cette question n'est possible que si l'on fait appel à trois questions spécifiques. Que s'est-il passé jusque-là dans ce territoire et pourquoi cela s'est-il passé ainsi ? Que va-t-il se passer si les attitudes et les pratiques passées ou actuelles se poursuivent en l'état ? Que devrions-nous faire pour assurer irréversiblement un futur radieux et durable à la Région du Littoral ? La première de ces trois questions a connu une réponse dans la phase précédente du processus d'élaboration de ce schéma d'aménagement et de développement durable du territoire à travers le diagnostic territorial dressé sur la Région. Les deux autres questions n'ont pas encore eu un cadre privilégié pour trouver des réponses valables. Cette deuxième étape du processus enclenché est le lieu d'y apporter des réponses à travers la présente étude prospective.

Dans cette perspective, le cheminement méthodologique adopté s'articule autour de l'analyse prédictive et l'analyse prescriptive en puisant les ressources dans l'analyse diagnostique et descriptive préalablement réalisée ainsi que de la synthèse des concertations participatives (Figure 1).

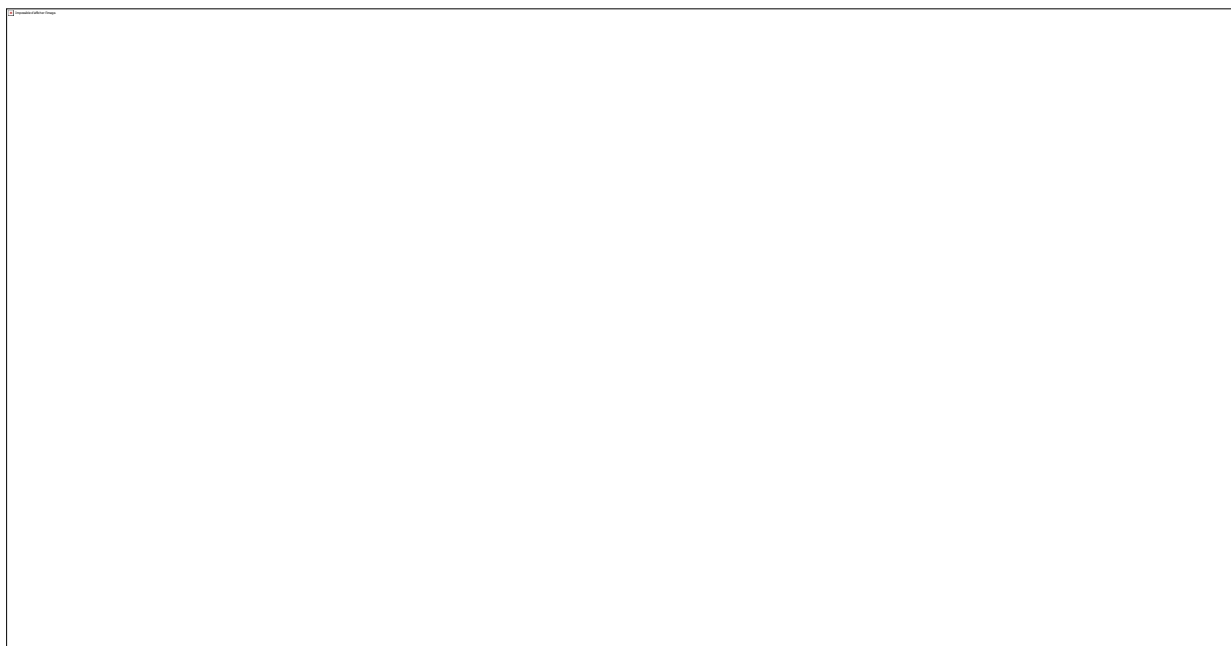


Figure 1 : Types d'analyses développées pour réaliser la prospective du territoire de la Région

Source : Conception du groupement

Les analyses prédictive et prescriptive à réaliser se font sur les domaines faiseurs d'avenir ou leviers de changement potentiel par hiérarchisation selon le degré d'influence et de dépendance, en prenant en compte les trois grands piliers des Objectifs du Développement Durable (ODD), à savoir le social, l'économie et l'environnement. La sélection de ces domaines est conduite en tant que prolongement et complément de l'analyse diagnostique réalisée. Deux principales parties sont contenues dans ce rapport encadrées par une introduction et une conclusion, **(1)** la synthèse du diagnostic territorial, **(2)** la prospective de développement de la Région à l'horizon 2035.

CHAPITRE PREMIER :

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DES CONCERTATIONS PARTICIPATIVES

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire du Littoral, l'étape du diagnostic présente une vue synoptique du travail participatif effectué sur les thématiques ci-après : Cadre Juridique et Institutionnel, Milieu Biophysique, Organisation Administrative de la Région, Ressources Naturelles, Situation Démographique de la Région, Economie et enfin Urbanisme et Cadre de Vie. Ainsi, tous les acteurs clés du processus au niveau national, régional, départemental et communal ont été impliqués dans l'élaboration de cette phase. Il est donc nécessaire et important de rappeler les grandes lignes du diagnostic sous forme de problématiques majeures identifiées ainsi que les principaux défis à relever dans chaque secteur afin de comprendre la déclinaison de l'étude dans sa dimension prospective

1.1 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le cadre juridique et institutionnel qui encadre l'aménagement du territoire au Cameroun est dense et varié pour la promotion de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Territoire. Ce corpus juridique est approprié à la Région du Littoral parce qu'il prend en compte certaines spécificités, notamment l'industrie, le commerce, le transport multimodal, ainsi que la protection de l'environnement. Cependant, il se confronte à certaines difficultés à relever au niveau de :

- ***l'occupation des espaces terrestres, maritimes et aériens*** qui s'exprime par une pression foncière élevée, des revendications des terres concédées notamment aux industries par les autochtones et des conflits de compétence entre les administrations ;
- ***l'urbanisation et la préservation de l'environnement*** qui se traduit par l'inexistence de planification dans les grandes villes notamment Douala, avec pour effet induit, l'occupation anarchique des espaces et la prolifération des bidonvilles ainsi que l'insuffisance des voies de desserte ;
- ***l'application de la législation en vigueur sur l'environnement*** dont la mise en œuvre, est difficile face aux maux sociaux tels que la pollution et la prolifération des bidonvilles, la multiplication des points de décharges incontrôlés des ordures ménagères, la diminution de la biodiversité etc...
- ***la gouvernance locale*** à cause du retard dans le transfert de certaines compétences par l'Etat et d'une insuffisance des ressources allouées pour la mise en œuvre de la décentralisation, retardant ainsi le développement des communes et de l'intercommunalité.

ATOUTS	CONTRAINTES
- Existence d'un cadre juridique en matière foncière et domaniale - Existence d'un régime juridique coercitif dans les domaines maritimes et portuaire - Existence d'un cadre juridique et institutionnel qui consacre la planification urbaine décentralisée - Existence d'un cadre juridique et institutionnel qui consacre la décentralisation (transfert des compétences et des ressources correspondantes) - Disponibilité des domaines fonciers exploitables dans les zones rurales - Implication des CTD dans la gestion des ressources naturelles, foncières, de protection de l'environnement, de la mise en œuvre des plans spéciaux d'aménagement du domaine public maritime et fluvial - Amélioration des performances des sociétés d'Etat à travers la transformation des établissements publics du secteur de l'aménagement en sociétés commerciales - Coopération décentralisée et Développement participatif, Intercommunalité - Mesures d'incitations fiscales et économiques spéciales	- Occupation foncière illégale du domaine public ou du domaine privé de l'Etat - Encombrement et enclavement des domaines portuaire et aérien de Douala - Occupation anarchique des espaces et prolifération des bidonvilles - Résistances/revendications régulières des populations face au déguerpissement foncier - Contraintes liées aux procédures de déguerpissement et/ou de recasement - Difficultés d'ajustement entre les politiques nationales et politiques sectorielles en matière d'urbanisme - Diminution de la biodiversité, Pollution, Occupation anarchique - Retard dans le transfert de certaines compétences - Insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre de la décentralisation - Conflits de compétence entre administrations

1.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Nombre de Chefferies Traditionnelles : 1 178 tous degrés confondus (1^{er} degré : 11 ; 2^{ème} degré : 52 ; 3^{ème} degré : 1 115). De ces 11 chefferies de 1^{er} degré, quatre (04) sont dans le Mounjo, six (06) dans le Wouri et, une (01) dans la Sanaga Maritime et aucune dans le Département du Nkam. Quant aux chefferies de 2^{ème} degré, on en dénombre 14 dans le Mounjo, 17 dans le Nkam, 21 dans la Sanaga Maritime et aucune dans le Département du Wouri. Concernant les chefferies de 3^{ème} degré, on recense 359 dans le Mounjo, 184 dans le Nkam, 184 dans la Sanaga Maritime et 158 dans le Wouri (PRD Lit, 2022-2026). Ce dernier détient seulement 5% de la superficie totale de la Région du Littoral, mais concentre la majorité des infrastructures, de la population et des activités économiques (Figure 2).

Tableau 1: Quelques données socioéconomiques de la Région du Littoral

N° d'ordre	Désignation	Littoral	Cameroun
1	Superficie (km ²) INS, ed 2021	20 248	475 442
2	Pourcentage relatif de la superficie (%)	4,26	100
3	Population en 2005	2 510 263	17 463 836
4	Densité moyenne de la population en 2005 (hab/km ²)	124	37,5
5	Population estimée en 2015 (INS, ed 2021 ; Burep 2019)	3 354 978	22 179 707
6	Poids démographique en 2015 (%)	15,1	100
7	Densité moyenne de la population en 2015 (hab/km ²)		
8	Population estimée en 2022	4 377 513	27 795 843
9	Nombre de départements	4	58
10	Nombre de collectivités territoriales décentralisées (CTD)	37	374
11	Nombre de chefferies traditionnelles	1 178	13536

Source : Synthèse Données du Groupement, 2022

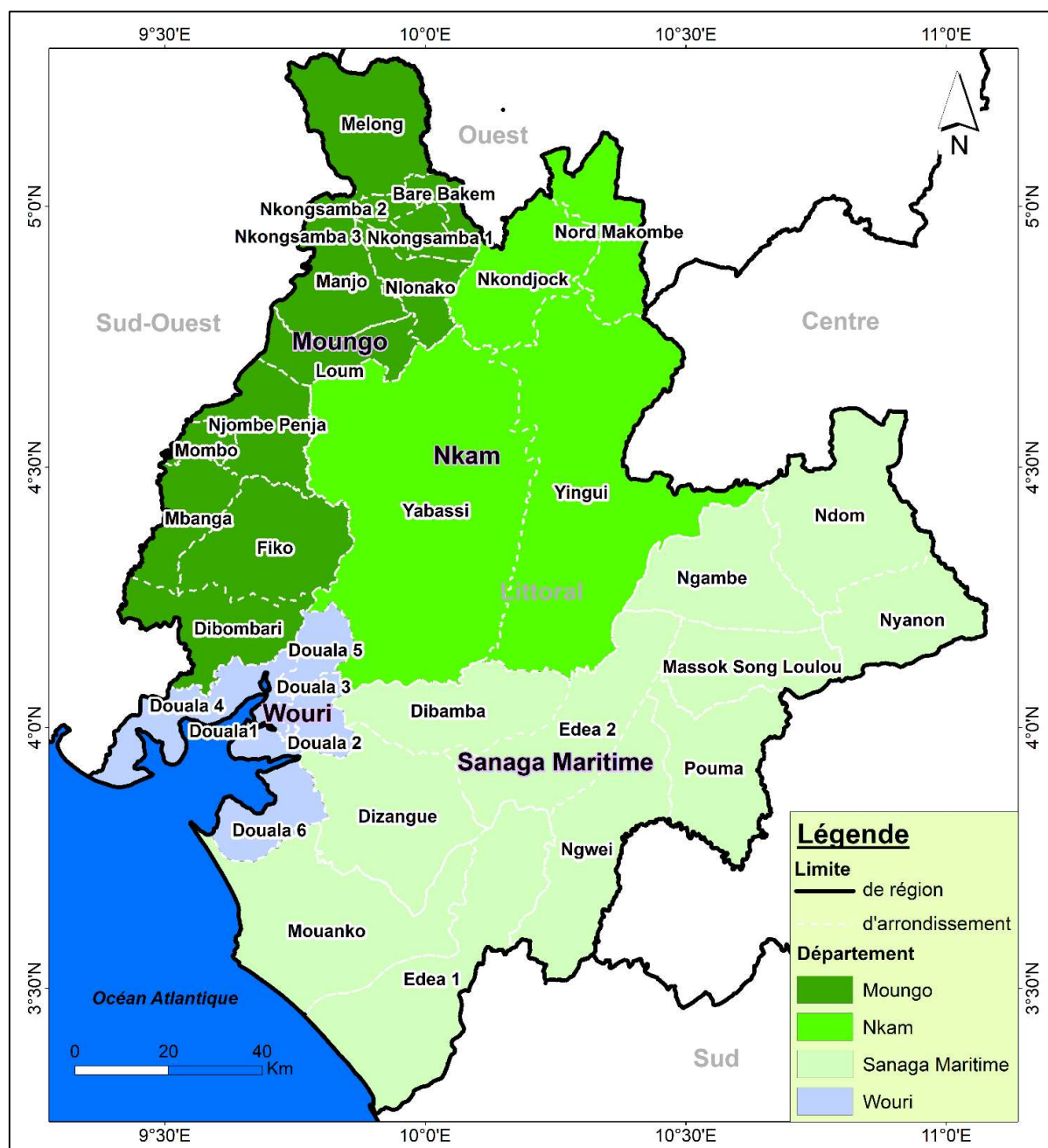


Figure 2. Organisation administrative de la Région du Littoral.
(Source : Synthèse du Groupement SAFÈGE, STRACTEC, GSI, 2021)

Cette organisation connaît depuis 2008 des mutations de son paysage institutionnel et doit faire face aux principaux problèmes suivants :

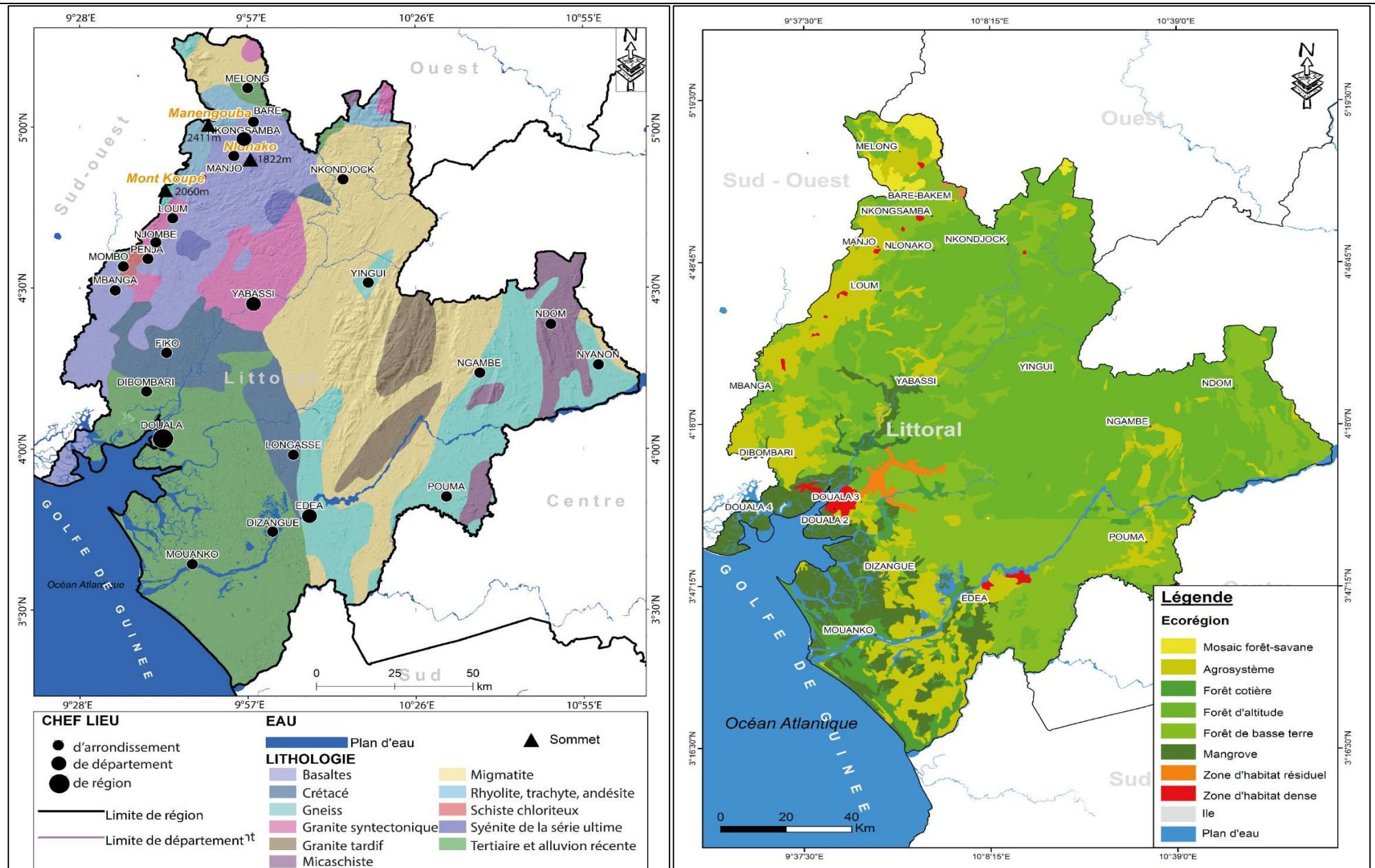
- la poursuite et la finalisation du processus de décentralisation qui permettra de définir une meilleure planification et coordination du développement local au niveau régional avec la mise en place du conseil régional ; l'ancrage entre le PZNT, le SNADDT, le SRADDT et les PCD ainsi que les différentes stratégies de développement sectoriel ;
- la planification du développement urbain, en ce sens qu'il a une influence prépondérante sur l'armature urbaine, les équipements sociaux et infrastructures à développer à l'inter et intra urbain, et l'emprise des villes sur le territoire lui-même avec ses conséquences sur l'environnement et la société. La démographie est ici essentielle dans la mesure où les taux de croissance urbaine sont très différents d'une ville à l'autre, et toujours nettement plus importants qu'en milieu rural ;
- la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des plans d'actions aux niveaux régional et local, tout en incluant les taxes et les recettes fiscales.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Existence et fonctionnement du Conseil Régional du Littoral • Existence des documents de planification (SRADT en cours d'élaboration, Plans directeurs, PCD etc.) • Disponibilité de vastes espaces urbains dans certains départements (Nkam, Sanaga Maritime) • Présence de nombreuses sociétés forestières légales • Versement des taxes aux CTD par les sociétés forestières • Accroissement des recettes fiscales des CTD • Création d'un cadre légal et réglementaire de gestion du territoire par les autorités compétentes • Hiérarchisation de la structure administrative • Mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural : Plan National d'Investissement Agricole 2020 - 2030	• Enclavement de la majorité des communes de la Région du Littoral • Disparités de superficie entre les départements et les communes • Insuffisance des ressources budgétaires et humaines par rapport aux besoins de développement local • Absence de synergie et conflits de compétence entre les CTD et les autorités administratives • Inertie dans la mise en application de la politique de décentralisation

1.3 MILIEU BIOPHYSIQUE

Le milieu biophysique de la Région du Littoral dispose des atouts naturels sur lesquels son développement durable pourrait s'appuyer. On peut citer entre autres :

- une géomorphologie caractérisée par une courte façade maritime en arc de cercle, et formée d'une succession de plaines sédimentaires, de rivières et de fleuves qui se jettent en delta dans l'océan Atlantique ;
- un relief constitué de trois (03) unités topographiques :
 - ✓ la plaine littorale, qui comprend la côte à mangrove (zone basse et marécageuse) ;
 - ✓ la zone des Plateaux, qui succède à la plaine et s'élève en gradins vers l'intérieur ;
 - ✓ la zone des reliefs qui comporte quelques hauts sommets du pays (Mont Koupé (2 050 m), Manengouba (2 400 m), Nlonako (1800 m).
- un réseau hydrographique très dense et enchevêtré, avec une combinaison de milieux aquatiques de types côtiers et continentaux, caractérisés par des zones humides diversifiées qui aboutissent à des ouvertures sur la mer par un milieu estuarien riche en ressources halieutiques et en hydrocarbures. Ce milieu estuarien est protégé par endroits par des forêts de mangrove et des milieux sablonneux propices au développement de la biodiversité aquatique ;
- des cours d'eaux dont les principaux (la Sanaga, le Mounjo, le Nyong, la Lokoundjé, le Ntem, la Dibamba et le Wouri) arrosent la Région et font d'elle, le deuxième potentiel hydroélectrique de l'Afrique après celui du bassin du Congo ;
- une géologie à trois (03) zones différentes : (i) le versant oriental de la dorsale camerounaise au sud du Manengouba et du plateau Bamiléké, (ii) le plateau cristallin avec un couvert forestier dense, (iii) la plaine côtière qui s'étend en arc de cercle au Sud de la ville de Yabassi, à l'Ouest de la ligne Edéa-Yabassi, et à l'Est du Mounjo ;
- une pédologie pauvre disposant de quelques diversités écologiques en fonction de chaque département et plusieurs écosystèmes de végétation appartenant tous à la forêt dense humide sempervirente. Sa particularité est la présence des mangroves qui couvrent une surface totale d'environ 1000 km² localisées dans l'estuaire du Cameroun situé au cœur du Golfe de Guinée entre 9°16' - 9°52' de longitude Est et 3°40' - 4°11' de latitude Nord (Figure 3).



ATOUTS	CONTRAINTES
• Région largement ouverte sur la mer et ses potentialités • Ressources halieutiques et pétrolières disponibles • Réseau hydrographique dense • Présence des zones humides • Relief peu accidenté • Ecosystèmes de mangroves, plages et milieu estuarien riche en biodiversité • Aires protégées spécifiques présentes (Parc National Douala - Edéa et réserve faunique du Lac Ossa) • Vastes espaces de l'arrière-pays encore inoccupés • Ressources énergétiques et forestières abondantes • Existence des PCD susceptibles d'intégrer les préoccupations environnementales au niveau local • Fort potentiel d'écotourisme • De nombreuses potentialités liées à l'ouverture sur la mer • Présence de nombreux sites pour le développement du tourisme durable • Développement du transport fluvial grâce à la densité de réseau hydrographique • Développement des infrastructures piscicoles • Présence de la zone portuaire • Présence de la zone industrielle • Disponibilité des terres pour l'agriculture • Elaboration du document de politique et stratégies de protection de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques adoptés • Mise en place d'un plan d'action national de gestion des zones côtières adopté • Conception et mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion durable des mangroves et autres écosystèmes côtiers au Cameroun • Opportunités prévues par la SND30 relatives à la gestion des ressources en eau • Exploitation durable des ressources naturelles	• Progression de l'érosion côtière par destruction des mangroves • Plusieurs ressources naturelles surexploitées • Berges et drains anarchiquement occupés • Habitats côtiers détruits (mangroves, forêts marécageuses, lacs, ...) • Inondations mal maîtrisées • Pollutions diverses mal gérées • Biodiversité en permanence dégradée • Cours d'eau envahis par la Jacinthe d'eau et la fougère <i>Salvinia molesta</i> • Densité de la population élevée dans les principales villes et pression foncière • Mise en œuvre insuffisante de la planification intégrée • Nombreux chevauchements dans l'utilisation de l'environnement naturel • Implantation anarchique de l'urbanisme et des industries sur le littoral, berges et les espaces inoccupés • Exploitation forestière mal maîtrisée • Enclavement de nombreux bassins de production • Vulnérabilité accrue aux changements climatiques • Risque de pollution accru particulièrement des nappes et cours d'eau à proximité des habitations ou traversant les villes • Pression des espèces aquatiques envahissantes • Risque de disparition d'espèces protégées et pression sur la biodiversité en raison des projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière • Risque de perturbation, dégradation et perte de diverses zones humides • Risque d'aggravation de la pollution de l'air par les activités anthropiques • Avancée du trait de côte (Envahissement du continent par la mer) • Inondations fréquentes lors des crues • Urbanisation galopante et anarchique

Malgré ces atouts, ce milieu est soumis à plusieurs défis à relever sur les plans écologique et social.

Au plan écologique :

- la dégradation des ressources naturelles liée à une forte pression sur les écosystèmes forestiers (défrichement, prélèvement du bois énergie, feu de brousse, surexploitation des plantes médicinales, etc.) associée à d'autres activités socioéconomiques (exploitation des carrières, pêche/chasse, artisanat, etc.) qui ont pour effets induits : la réduction de la végétation occasionnée, la disparition des espèces fauniques et floristiques et une perte de fertilité des terres cultivables due à l'érosion hydrique ;
- l'accroissement de la population urbaine et la mauvaise utilisation de l'espace par des systèmes de production ruraux inadaptés constituent une menace pour la préservation du milieu naturel ;
- les ressources en eaux de surface et souterraines sont fortement menacées, entre autres par les pollutions d'origine industrielle et domestique, mais aussi les gaspillages et leur gestion irrationnelle. Les changements climatiques déjà perceptibles constituent aussi un défi environnemental majeur dans cette région.

Au plan social :

- l'insécurité foncière ;
- le développement anarchique de l'habitat avec pour conséquences les inondations ;
- l'implantation des unités industrielles dans des zones d'habitation ;
- la dégradation de la qualité et du cadre de vie urbain et rural ;
- l'insuffisance d'équipements publics en matière d'assainissement, des infrastructures et des services de base dans les centres urbains ;
- la prolifération des dépotoirs anarchiques ;
- la pollution généralisée par les émissions industrielles ;
- l'enclavement prononcé de certaines zones ;
- l'occupation des zones à risques par les populations à cause de la paupérisation ambiante ;
- l'incivisme ambiant.

1.4 RESSOURCES NATURELLES

Ces ressources naturelles abondantes et variées appartiennent au bassin de la Sanaga et celui du bassin des fleuves côtiers et regroupent les ressources en eau, énergétiques, forestières, fauniques halieutiques et minières. Mais cette abondance est confrontée aux différents problèmes clés ci-dessous :

- gestion et exploitation des ressources insuffisantes ;
- indisponibilité des données actualisées ;
- infrastructures et équipements vétustes et obsolètes ;
- suivi et entretien inappropriés, liés à un effectif insuffisant en personnel ;
- dégradation et vulnérabilité des ressources dues à une forte croissance démographique ;
- insuffisance du personnel de suivi et d'entretien ;
- systèmes d'information disponibles sont parcellaires et anciens.

1.4.1 RESSOURCES EN EAU

Sur le plan hydrologique, les ressources en eau inventoriées dans la Région appartiennent au bassin de la Sanaga et au bassin des fleuves côtiers. Ce sont des eaux météoriques (pluie-précipitations), de surface (fleuves, cours d'eau et lacs) et des eaux souterraines. Toutefois, elles doivent relever les défis majeurs suivants :

- mise en place d'une véritable politique de l'eau et de l'assainissement ;
- mise en place d'une politique de formation de jeunes techniciens et cadres aux métiers des sciences de l'eau ;
- satisfaction quantitative et qualitative de la couverture en eau potable des populations ;
- réhabilitation et création du réseau d'équipements de suivi –évaluation des ressources en eau.

1.4.1.1 EAUX METEORIQUES

Les eaux météoriques dont les données sont utilisées pour les besoins de recherche, d'études spécifiques et d'exploitation agricole etc., sont collectées et évaluées par certaines structures au moyen d'un réseau d'équipements de collecte public et parapublic (IRAD, CRH, ENEO, ASECNA, CCAA, CDC, SOCAPALM, Fermes Suisses). Ces réseaux sont implantés dans certaines villes (Douala, Edéa, Ngambè, Nkongsamba, Yabassi) et sont constitués des stations synoptiques et des postes climatologiques. Ces réseaux sont aujourd'hui vétustes pour la

plupart, non modernisés et suivis par un effectif réduit dont les profils sont inadéquats aux nouvelles technologies.

1.4.1.2 PRÉCIPITATIONS

La pluviométrie maximale est enregistrée à Douala et le minimum se situe à Mbanga. La moyenne annuelle observée dans les différentes stations pluviométriques de la Région du Littoral varie autour de 2500 mm/an. Dans le bassin de la Sanaga, les précipitations moyennes annuelles sont caractérisées par une homogénéité spatiale, entre la station de Ngambè (2 639,3 mm/an) et celle d'Édéa (2379,6 mm). Pour les bassins des fleuves côtiers de la Région, on enregistre 3 636,4 mm à Douala, 2531,5 mm à Nkongsamba 2 562,8 mm à Kumba (station proche de Penja), et 1 616,8 mm à Muyuka (station proche de Mbanga). Une homogénéité pluviométrique est pratiquement observée pour les stations de Nkongsamba et Kumba.

1.4.1.3 EAUX DE SURFACE

Globalement, les eaux de surface de la Région sont énormes. Sur le plan quantitatif, elles sont estimées à environ 43% du volume total des fleuves côtiers (40,6 km³) et constituées des lacs et des cours d'eau.

Les lacs inventoriés dans la Région du Littoral sont des lacs de subsidence (le Lac Ossa) et des lacs artificiels créés par les constructions des barrages hydroélectriques de Song Loulou et sur le fleuve Sanaga. Les sites autour de ces lacs pourraient être exploités pour les besoins de loisirs et/ou récréatifs. Le défi à relever est leur aménagement dans le cadre du tourisme.

Les cours d'eau qui drainent la Région offrent plusieurs potentialités : les aménagements hydroélectriques (Nyong, Sanaga et Nkam), les besoins d'alimentation en eau potable des populations (Dibamba et Moungo), des besoins de transport (Wouri). Ils constituent aussi des sites d'implantation des réseaux de mesures hydrométriques dont la plupart des équipements existent depuis les années 1950 et 1990. Ils sont d'ordre public et/ou privé. Ceux d'ordre public, sont d'envergure nationale et suivis par le Centre de Recherche Hydrologique (CRH) du Cameroun. Dans la Région du Littoral, ils sont localisés dans les cours d'eau des bassins du Nyong, Sanaga, Wouri. Les autres appartiennent respectivement à ENEO mais suivis par la Société Nationale de Transport d'Electricité du Cameroun (SONATREL) et le Port Autonome de Douala (PAD) pour mesurer le niveau de l'océan Atlantique au quotidien à Douala. Le défi à relever est la réhabilitation et la densification des équipements de mesure appropriés, la formation du personnel, la mise en place des moyens financiers.

1.4.1.4 EAUX SOUTERRAINES

Les eaux souterraines sont localisées dans les zones sédimentaires et de socle et correspondent aux aquifères des sources, puits et forages. Elles constituent des potentialités pour l'alimentation en eau potable des zones rurales et périurbaines. Mais ces ressources ne disposent pas d'équipements de mesure (le réseau de piézomètre), et leur suivi est assuré par un personnel insuffisant.

Sur le plan quantitatif, les données sur les réserves d'eaux souterraines de chaque formation d'aquifère sont insuffisantes comme dans tous les autres bassins. Toutefois, le volume d'eau des ressources souterraines du bassin sédimentaire de Douala est évalué à 21,63 km³ grâce aux travaux de SOGREAH (1976), CIEH-BRGM (1979) et Wakuti (1986). C'est le bassin sédimentaire qui renferme la plus grande réserve en eau souterraine de tous les bassins sédimentaires camerounais. Dans la zone de socle, le volume d'eau souterraine est de 15,4 km³ (Sighomnou, 2004).

La qualité des eaux souterraines varie selon la nature de la roche. Dans les altérites, les eaux sont plus acides que celles des autres aquifères. Dans le bassin de la Sanaga, ces eaux sont pour la plupart bicarbonatées calciques. Par contre dans le bassin des fleuves côtiers, elles sont bicarbonatées sodiques et chlorurées sodiques potassiques. Leur pH est généralement acide. Certains travaux (Nola *et al.* 1998) révèlent que l'eau souterraine de la zone cristalline est acide mais douce, très faiblement oxygénée, avec une minéralisation de faible à moyenne.

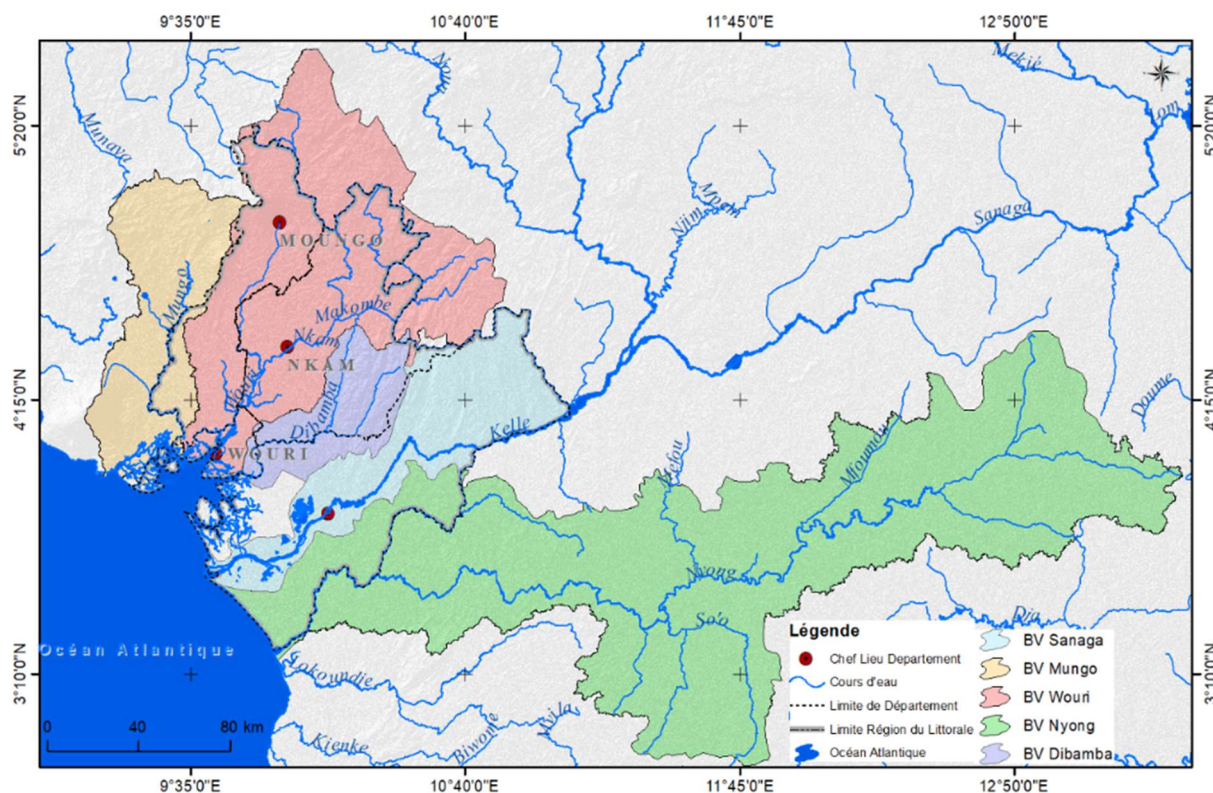


Figure 4: Principaux cours d'eau de la Région du Littoral

Source : Shuttle Radar Topographic Mission (SRTM), Carte topographique au 1/200 000

ATOUTS	CONTRAINTES
- Forte densité du réseau hydrographique dans la Région du Littoral - Existence de plusieurs producteurs et utilisateurs de données et informations hydrométéorologiques (structures étatiques, structures privées, ONG, ENEO, sociétés agroindustrielles, ...) - Ressources en eau abondantes et variées dans le temps et l'espace (pluies, cours d'eau, lacs, l'océan, et eaux souterraines) - Présence de forêts moins affectées par la sécheresse et les phénomènes de changement climatique - Présence des sites touristiques en relation avec les ressources en eau (plages, chutes, lacs, cascades et rapides) - Présence de nombreuses chutes et rapides pour le développement de l'hydroélectricité - Projets d'alimentation en eau potable en quantité - Mise en valeur des plantes aquatiques (production biogaz, compost, etc.)	- Absence d'une gestion locale des bassins versants - Insuffisance quantitative et qualitative en ressources humaines dans les métiers de l'eau dans la Région du Littoral - Insuffisance des infrastructures liées à l'alimentation à l'eau potable et à l'assainissement - Absence ou vétusté des équipements de collecte, de traitement et de conservation de données sur les ressources en eau - Connaissances insuffisantes et non actualisées sur les ressources en eau - Absence d'un réseau de mesures piézométriques pour la connaissance et le suivi des aquifères - Absence de coordination dans la gestion des ressources en eau - Modification du régime des eaux de surface du fait de l'expansion des zones bâties et de la déforestation - Pertes d'eau de surface du fait de la déforestation, des changements climatiques, de l'évaporation, et de la sédimentation - Contamination pathogène des eaux de surface causée par les excréta- défaut d'assainissement - Eutrophisation des eaux de surface du fait des engrais agricoles et de l'érosion - Salinisation des eaux douces par l'avancée de l'océan - Pollutions diverses (pesticides, excréta, activités industrielles, ordures ménagères, etc) des eaux de surface

ATOUTS	CONTRAINTES
• Implication de plusieurs institutions (Plan Cameroun, Croix rouge, UNICEF, HCR) dans la construction et l'aménagement des points d'eau dans la Région du Littoral • Existence d'un Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) • Existence d'un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC)	• Diminution de la recharge des eaux souterraines du fait des changements climatiques et de l'évaporation accrue • Risques d'augmentation des maladies liées à l'eau liés aux aménagements • Pertes de biens et/ou de vies humaines liées aux inondations • Marginalisation des services hydrométéorologiques dans les plans nationaux de développement (DSCE, vision 2035, etc.) • Insuffisance des budgets alloués aux services hydrométéorologiques pour leur plein fonctionnement

1.4.2 RESSOURCES ENERGETIQUES

La Région du Littoral dispose d'un important potentiel en ressources énergétiques, favorable pour le développement de l'industrialisation. Cependant, les ressources peu connues sont en exploitation, d'autres méconnues sont, soit inexploitées, soit en cours d'exploration. Par ailleurs, elles doivent relever les défis liés au déficit énergétique de la Région, à la valorisation des déchets pour la production énergétique et à la promotion des énergies renouvelables pour garantir une couverture en énergie électrique à l'horizon 2035.

On a dénombré six (06) catégories du potentiel énergétique réparties par types de sources d'énergie : le potentiel hydraulique, solaire, éolien, en hydrocarbures, géothermique, en biomasse et déchets (Tableau 2).

Tableau 2: Potentiel énergétique réparties par types de sources d'énergie

Potentiel	Observations
Hydraulique	Enorme disponibilité en ressources pour le développement de l'hydroélectricité
Solaire	Faible exploitation des ressources
Eolien	Ressources Inexploitées
Hydrocarbures	Ressources partiellement connues et exploitées
Géothermique	Ressources méconnues et non exploitées
Biomasse	Ressources énormes et plus exploitées dans la région à cause de la destruction de la mangrove, la forêt et autres espaces floristiques par plusieurs procédés (agriculture sur brulis, coupe des palétuviers et des arbres en forêt) pour la récolte du bois de chauffe, témoignent à suffisance des pressions qui sont exercées sur la végétation en particulier, mais aussi sur l'environnement en général.
Déchets	Ressources produites en grandes quantités dans la région, et particulièrement dans le Département du Wouri mais non valorisées à la production énergétique. Même si des efforts timides sont entrepris dans ce sens par HYSACAM, il n'en demeure pas moins que cette filière reste largement inexploitée.

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic 2021

1.4.2.1 POTENTIEL HYDRAULIQUE

Le potentiel hydraulique est une énergie d'origine marine qui n'est pas encore évaluée. Dans la Région, l'énergie hydroélectrique provient de plusieurs cours d'eau qui la traversent. Il s'agit notamment des fleuves Sanaga, Nkam, Dibamba, Wouri, une partie du Moungo qui sert de frontière entre le Littoral et le Sud-Ouest et une partie du Nyong qui sert de limite frontalière entre le Littoral et le Sud.

ATOUTS	CONTRAINTES
- Fort potentiel (53% du potentiel hydro du Cameroun) ; - Forte volonté politique de développement dudit potentiel manifesté par la multitude d'études en cours - Grande capacité de production installée dans la région (environ 60% de la capacité totale du pays) - Forte consommation : 38% de la consommation nationale d'électricité est imputable à la région - Activité industrielle très importante - Développement d'une industrie de production énergétique - Développement des industries - Création d'emplois et de richesses - Région du Littoral consolide sa place de Hub énergie pour le Cameroun - Energie électrique de qualité et à moindre coût - Existence d'un marché (consommateur capable de payer les factures) - Application de la gestion intégrée des ressources en eau pour la résolution des conflits éventuels et les contraintes liées au changement climatique	- Faible développement du potentiel hydroélectrique (moins de 10%) - Faible diversification des sources de production (hydro 79,7 %, thermique 20,2 % et 0,02 % solaire). - Demande énergétique non satisfaite - Vulnérabilité au changement climatique à cause de la très faible diversification des sources d'énergie exploitées - Accroissement de l'exode rural probablement à cause du faible taux d'électrification rurale (le Département du Wouri présente un taux d'électrification de moins de 13%) - Augmentation du taux d'urbanisation - Ralentissement du développement industriel et donc économique de la région dû à la demande en énergie électrique non satisfaite - Ralentissement du développement industriel et donc économique de la région dû à la demande en énergie électrique non satisfaite - Recours à des sources de production d'énergie non écologiques (groupes électrogènes).

1.4.2.2 POTENTIEL SOLAIRE

D'après les mesures effectuées au sol en 1990 par l'Institut des Recherches Géologiques et Minières, l'insolation moyenne sur l'ensemble du pays est de 4,9 kWh/m²/jour avec 4,3 kWh/m²/jour pour la partie sud du Cameroun. Dans la Région du Littoral, la radiation solaire varie entre 1 500 et 2 200 kWh/m²/an. Ce niveau de radiation est propice à la production de l'énergie solaire. Le potentiel solaire des différents départements n'est pas encore évalué. Toutefois, les mesures satellitaires montrent une baisse progressive de radiations solaires de 2 400 KWh/KWp à 700 KWh/KWp que l'on évolue du Nord-Est vers le Sud ou de l'Est vers l'Ouest ou encore du Nord vers le Sud.

ATOUTS	CONTRAINTES
- Région fortement ensoleillée - Potentiel énergétique abondant (4,9 kj/m²/jr) - Le solaire peut aider à l'éclairage public qui représente 11,4% des ventes d'ENEO de la région - Existence de nombreux programmes d'électrification en zones rurales - Développement des petits commerces avec l'énergie solaire - Dans un contexte de protection de l'environnement et face à l'instabilité de l'alimentation en énergie électrique, le solaire peut être une alternative à l'utilisation des groupes électrogènes	- Faible développement des énergies propres - La météo des zones côtières baisse l'intensité du rayonnement solaire dont le productible

1.4.2.3 POTENTIEL EOLIEN

Il n'est pas encore bien déterminé dans la Région. Toutefois d'après le rapport sur la situation énergétique de 2015 du MINEE, on peut distinguer la grande éolienne dont les vitesses de vent sont supérieures à 3 m/s et qui pourrait être développée sur la côte littorale en on-shore et en off-shore ; et la petite éolienne qui est dimensionnée pour des vitesses plus faibles peut être exploitée en micro éolienne dans la ville de Douala où on observe des vents dont la vitesse varie entre 0,5 m/s à 2,2 m/s.

ATOUS	CONTRAINTES
• Zone côtière peut présenter un fort potentiel • Développement de l'éolien pourrait renforcer la production conventionnelle d'énergie du Littoral	• Absence d'études relativement à l'évaluation du potentiel éolien • Potentiel éolien pas encore exploré (évalué)

1.4.2.4 POTENTIEL EN HYDROCARBURES

La Région du Littoral est située en partie dans le bassin sédimentaire côtier du Cameroun, connu sous l'appellation de bassin sédimentaire de Douala-Kribi/Campo. Ce dernier participe depuis 1997 à la production en hydrocarbure au Cameroun. D'une superficie de 19 000 km² dont 7 000 on shore, il dispose d'un potentiel en hydrocarbures indéniable. À ce jour, il occupe la seconde place dans la production après le bassin sédimentaire du Rio Del Rey. Le sous bassin de Douala renferme quelques champs pétroliers et gaziers notamment ceux de Logbaba, Matanda, Bomono, Yoyo et Mvia.

Le Champ gazier de Logbaba est exploité depuis 2012 par Victoria Oil Gas, maison mère de l'entreprise Gaz du Cameroun. Entre 2017 et 2018, les réserves restantes dans les deux (02) puits de développement sont de 341 bcf et 535 bcf pendant que les volumes produits sont passés de 9 bcf à 15 bcf. Il en est de même du **Champ gazier de Matanda** qui est aussi exploité par l'opérateur Gaz du Cameroun (filiale en propriété exclusive de Victoria Oil and Gas). Son potentiel net est estimé à 2,8 tcf¹ (trillion cubic feet). Le contrat de partage de production se fait avec AFEX Global Ltd, compagnie indépendante d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures suivant les proportions de 75/25.

Le **Champ gazier de Bomono** appartient à l'opérateur EurOil (filiale du pétro-gazier britannique Bowleven) titulaire d'un contrat de partage de production avec Gaz du Cameroun Bomono (filiale en propriété exclusive de Victoria Oil and Gas), qui est fait suivant les proportions de 20/80.

ATOUS	CONTRAINTES
• Capacité de stockage de la SCDP (Existence de dépôts pétroliers dans la ville de Douala d'un volume total cumulé de 130 701 m³, et du centre emplisseur de Bonabéri d'une capacité de 5000 m³) • Existence d'un réseau de distribution de gaz par pipeline dans les zones industrielles de Bassa et de Bonabéri. • Zones rurales propices au développement des stations-services et dépôts de GPL • Existence d'un marché (industries ayant des besoins en énergie électrique et calorifique) • Les découvertes des gisements actuellement en cours d'exploitation est très encourageant • L'exploitation des grands gisements d'hydrocarbures pourrait contribuer grandement à l'industrialisation de la région	• Inégale répartition des stations-service sur le territoire régional entre les zones urbaines et les zones rurales • Faible développement des énergies propres • Dégradation de l'environnement due à la pression anthropique sur le bois en zone rurale car dépourvue de stations-services • Incidents lors du transport du gaz • Possible présence des gisements sur les zones habitées

1.4.2.5 POTENTIEL GEOTHERMIQUE

D'après les études géochimiques réalisées par l'ORSTOM en 1976 au Cameroun, les sources thermales situées le long de la ligne volcanique ont permis de mettre en évidence un réel potentiel géothermique. Mais à priori, la Région du Littoral ne pourrait pas accueillir de projets

¹ Données provenant du rapport annuel de Victoria Oil and Gas du 31 décembre 2016

énergétiques dans le domaine de la géothermie. Toutefois, des études approfondies restent à mener pour étayer ce propos.

ATOUTS	CONTRAINTES
- Présence théorique probable - Peut aider à diversifier l'offre énergétique et contribuer à combler le déficit	Potentiel inconnu

1.4.2.6 POTENTIEL EN BIOMASSE

Dans la Région, c'est l'un des potentiels le plus utilisé à travers la destruction de la mangrove, la forêt et autres espaces floristiques par plusieurs procédés (agriculture sur brulis, coupe des palétuviers et des arbres en forêt) pour la récolte du bois de chauffe et autres besoins. On distingue deux types : la biomasse végétale et la biomasse animale dont le potentiel est à déterminer.

ATOUTS	CONTRAINTES
Fort potentiel diversifié (forêts, mangrove, espaces floristiques)	Techniques actuelles de valorisation polluantes

1.4.2.7 POTENTIEL EN DECHETS

Le potentiel en déchet n'est pas encore évalué dans la Région qui dispose pourtant des déchets présentant une valeur énergétique plus ou moins relevée (élevages intensifs d'animaux, des rejets de procédés agro-industriels, des dépôts de déchets domestiques et des boues de vidange). Toutefois, la mise en place d'un projet de production électrique à partir des déchets nécessite de grandes quantités de déchets et des moyens financiers conséquents.

ATOUTS	CONTRAINTES
- Fort potentiel diversifié (déchets industriels, des boues de vidange et des déchets ménagers) - Secteur économiquement porteur avec l'accroissement des déchets lié à l'augmentation de la population - L'autoproduction peut aider à diminuer la part des industries dans la consommation électrique (61%) - Autonomie énergétique grâce au recyclage des déchets	- Manque de techniques de valorisation adaptées ; manque de suivi coordonné de l'évolution du potentiel - Potentiel très faiblement exploité à des fins énergétiques - Méthanisation des déchets accumulés et non recyclés à des fins énergétiques

1.4.2.8 RESEAU DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

La Région du Littoral est l'un des principaux pôles de production de l'énergie électrique du pays. Elle dispose d'un potentiel énergétique pertinent d'environ 53% du potentiel sauvage du Cameroun grâce aux aménagements réalisés sur le fleuve Sanaga. La situation de l'énergie électrique dans la Région est présentée dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Situation de l'énergie électrique en 2020

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Potentiel	GWh	200x10 ³
2	Puissance totale installée	MW	779,77
3	Energie consommée	GWh	4,8x10 ³ (en 2017)

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021.

Le tableau 3 qui précède démontre à suffisance que le potentiel électrique est moins exploité. Par conséquent, il est favorable au développement d'autres projets hydroélectriques additionnels dans la Région du Littoral qui permettraient de renforcer le réseau d'approvisionnement en énergie électrique du Cameroun, notamment dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS).

1.4.2.8.1 Infrastructures de production de l'énergie électrique

Les infrastructures de production de l'énergie électrique sont constituées de deux (02) centrales hydroélectriques dans les Départements de la Sanaga Maritime avec une puissance totale installée de 660 MW, sept (07) centrales thermiques raccordées au réseau RIS dont cinq (05) dans le Département du Wouri et deux (02) dans les Départements de la Sanaga Maritime et du Nkam avec des puissances installées respectives de 119 MW et 0,5 MW, neuf (09) centrales solaires isolées dans les Départements de la Sanaga Maritime, du Nkam et du Mounjo (non connectées au réseau RIS) avec une puissance totale installée de 0,61 MW. Soit une puissance totale installée d'environ 780 MW.

La plupart des centrales isolées disposent des réseaux propres desservant soit des exploitations privées et/ou des infrastructures de télécommunication (CAMTEL, ORANGE, MTN, etc.), soit les pompes à eau, soit les Télé-Centres Communautaires (TCC), soit une localité entière ou la voirie publique grâce aux lampadaires solaires (certaines localités de Yabassi).

1.4.2.8.2 Réseau de transport de l'électricité

Le système électrique de la Région est traversé par le réseau RIS (Réseau Interconnecté Sud) constitué de 483 km de lignes HT de 225 kV et de 1 011 km de lignes de 90 kV. Ce réseau fait face comme tous les réseaux de transport électrique du pays à :

- un problème chronique de surcharge au niveau des lignes et des postes ;
- une configuration du réseau non optimale ;
- une vétusté des équipements ;
- une incapacité du réseau à absorber toute l'énergie émise par les équipements de production d'électricité à court et moyen termes.

Les conséquences de cette situation sont les désagréments causés aux consommateurs du fait des coupures intempestives, l'augmentation de l'énergie non distribuée et une conduite du réseau à la limite de la stabilité (surcharge des lignes et de certains transformateurs). Aujourd'hui, bien des postes sont déjà à saturation, et avec l'évolution de la demande et le programme d'électrification en cours, des renforcements et des créations de nouveaux postes sont nécessaires.

1.4.2.8.3 Réseau de Distribution d'Energie Electrique

La Région du Littoral est très diversement desservie en énergie électrique. Les grands pôles de consommation que sont les villes de Douala, Edéa et Nkongsamba ont des taux assez élevés de desserte ; mais les zones rurales le sont moins (Tableau 4).

Tableau 4: Taux de pénétration de l'énergie électrique dans la Région du Littoral

Départements	2015	2020	Progression en %
Wouri	12,69%	80,47%	67,78
Moungo	25,43	37,70%	12,27
Nkam	9,62%	31,13%	21,5
Sanaga Maritime	14,06%	60,68%	46,06

Source: Synthèse Données DREE du Littoral, 2020. Calculs Groupement, 2022

Le Département du Wouri a connu une forte progression du taux de desserte de plus de 67 points entre 2015 et 2020. Il reste à électrifier l'île de Manoka et poursuivre les extensions de réseau dans les nouveaux quartiers de la ville de Douala, notamment les arrondissements de Douala 4^{ième} et Douala 5^{ième} ainsi que les branchements associés.

D'après le Contrat du concessionnaire du réseau de distribution du service public de l'électricité, des objectifs quinquennaux en termes de nouveaux branchements sont fixés en vue de satisfaire les consommateurs. Le taux de réalisation des objectifs quinquennaux de la Région était de 93% en 2010 et 77% en 2014. Le concessionnaire devra redoubler d'efforts pour satisfaire les concessionnaires finaux.

Il y a près de 57,5%² de l'énergie produite dans le RIS qui est consommée dans le Littoral avec une consommation en énergie électrique en augmentation de 42% entre 2007 et 2017. Il est donc important de prévoir une forte croissance de la consommation en énergie électrique dans un contexte d'émergence à l'horizon 2035.

Sur 591 localités de la région seules 166 sont électrifiées d'après les données de 2015. Soit un taux de couverture de 21,93%³ tel que présenté dans le tableau 5 ci-dessous par département.

Tableau 5. Localités non électrifiées par département

N°	Départements	Nombre de localités	Localités non électrifiées	Taux de couverture
1	Nkam	135	122	8,9
2	Wouri	63	55	12,7
3	Sanaga-Maritime	327	281	14,1
4	Moungo	232	173	25,4

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021,

Il y a près de 57,5%⁴ de l'énergie produite dans le RIS qui est consommée dans le Littoral, avec une consommation en énergie électrique qui a augmenté de 42% entre 2007 et 2017. Il est donc important de prévoir une forte croissance de la consommation en énergie électrique dans un contexte d'émergence à l'horizon 2035.

Les défis présents et futurs sont de : (i) satisfaire la demande énergétique des différents secteurs d'activités (résidentiel, industriel et le public), (ii) permettre l'accès universel à l'énergie sur tout le territoire régional, (iii) développer des services énergétiques modernes respectueux de l'environnement car 60% environ des Gaz à Effet de Serre (GES) proviennent du secteur de l'énergie, (iv) diversifier les sources de production énergétique.

²41 % en 2007 et 38% en 2017 issu du rapport diagnostic.

³ Information issue de l'Atlas des principales infrastructures du secteur de l'énergie du Cameroun, édité par le MINEE en 2016.

⁴41 % en 2007 et 38% en 2017 issu du rapport diagnostic.

1.4.2.8.4 Consommation de l'énergie électrique

La consommation des clients BT a connu une progression de 60% sur la décade 2007 – 2017 de 63% pour les MT et seulement 19% pour les HT. 53% de toute l'énergie électrique consommée au Littoral était destinée au HT en 2017, tel qu'illustré dans le tableau 6 ci-après.

Tableau 6: Consommation d'énergie électrique basse, moyenne et haute tensions (BT + MT + HT) au Littoral (en MWh) de 2007 à 2017

Années	Littoral (BT)	Littoral (MT)	Littoral (HT)	Total littoral
2007	483 178,9	426 158	1 408 140,3	2 317 477
2008	522 811,2	445 309	1 460 763,3	2 428 883
2009	523 746,5	462 196	1 268 732,6	2 254 675
2010	578 875,2	514 115	1 295 112,9	2 388 103
2011	602 210,5	538 057	1 216 631	2 356 899
2012	614 861,6	577 091	982 813	2 174 766
2013	637 187,3	586 144	1 281 022	2 504 354
2014	670 559,8	622 915	1 576 618	2 870 092
2015	704 994	658 806	1 582 988,5	2 946 789
2016	792 541,6	738 554,5	1 479 228,8	3 010 325
2017	771 673,3	694 370,5	1 680 422,8	3 146 467

Source: Synthèse Données DREE du Littoral, 2020. Calculs Groupement, 2022

On remarque aisément la prédominance des abonnés HT, constitués des grandes entreprises énergivores, puis celle des abonnés BT dont la grande majorité est constituée des ménages et enfin les abonnés MT composée des PME / PMI. Le tableau 6 ci-dessus permet de faire le constat de la concurrence sur le réseau entre les ménages (consommateur BT) et les entreprises (majoritairement consommateur MT). Il est urgent de libérer cette énergie pour la production des biens et services en encourageant l'autoproduction provenant des sources renouvelables (le soleil) auprès des ménages.

1.4.2.9 RESEAUX DE TRANSPORTS D'HYDROCARBURES

1.4.2.9.1 Infrastructures de Production des Hydrocarbures

La Région du Littoral ne dispose pas d'unité de production de produits pétroliers (raffinerie). Mais, on dénombre quatre (04) dépôts des produits pétroliers d'une capacité totale de 131 m³ et un centre emplisseur de GPL d'une capacité de 5000 m³ dans le Département du Wouri, Arrondissements de Douala I et IV.

Les produits pétroliers qui y sont stockés sont le gasoil, le super, le FO 1500 et l'ensemble pétrole et Jet A1 respectivement. Le centre emplisseur de Bonabéri quant à lui permet un approvisionnement mensuel de 314 000 bouteilles de 12,5 kg, 17 600 bouteilles de 15 kg, 7 040 bouteilles de 35 kg. Ces unités de stockage ravitaillent toute la Région du Littoral

1.4.2.9.2 Réseau de transport des hydrocarbures

Le transport des hydrocarbures s'effectue par voie terrestre (à travers des camions citernes, pipelines et gazoducs), par voie ferroviaire (à travers des wagons-citernes) et par voie maritime (par des caboteurs). D'après le rapport sur la situation énergétique du Cameroun, le transport maritime des hydrocarbures s'effectue via les ports de Limbé et Douala. L'entreprise Gaz du Cameroun a obtenu du Gouvernement camerounais, une licence pour l'exploitation du gaz naturel dans le champ de Logbaba. Pour assurer la distribution de ce gaz, un gazoduc de 50 km de longueur a été construit et alimente depuis 2017, trois zones industrielles de la ville de Douala (Magzi, Bassa et Bonabéri).

1.4.2.9.3 Réseau de distribution des hydrocarbures

À propos des hydrocarbures, la distribution se fait exclusivement par les Marketers à travers les stations-services et les points consommateurs. En 2015, la Région du Littoral comptait 176⁵ stations-services et environ une vingtaine de points consommateurs. Vers la fin de 2018, on a dénombré près de 200 stations-services pour 26 Marketers parmi lesquels six (6) Marketers détiennent au moins dix (10) stations-services sur le marché. A savoir et par ordre d'importance : TOTALENERGIES (47), CORLAY (38), OILA ENERGY (19), BOCOM (18), TRADEX (14), GULFIN (10).

En ce qui concerne le nombre de stations-service par Département, le Wouri occupe la première place avec 148 stations en faveur de sa position géographique dont Douala est la capitale économique (Tableau 7). Par ailleurs, cette ville dispose le plus grand nombre de Marketers installés (26). Le Moungo occupe la seconde position avec 41 stations-services pour 18 Marketers installés dans ce département. La Sanaga-Maritime est classée avant-dernière avec ses 14 stations-services et 8 Marketers. Quant au département du Nkam, il enregistre une station-service, celle de l'entreprise Tradex.

Tableau 7 : Répartition des infrastructures de distribution des produits pétroliers par département

N°	Départements	Nombre de stations-services	Nombre d'arrondissements sans station-service	Nombre de Marketers	Observations
1	Moungo	41	2 ⁶	18	Les six premiers Marketers qui ont au moins dix stations-service identifiées sur le marché sont par ordre d'importance : TotalEnergies (47), Corlay (38), OLA Energy (19), Bocom (18), Tradex (14), Gulfin (10)
2	Nkam	1	3 ⁷	2	
3	Sanaga Maritime	14	6 ⁸	9	
4	Wouri ⁹	148	1	26	
5	Région	204	12	26	

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021,

En 2020, sur un total de 34 arrondissements, il y a douze (12) qui ne sont pas pourvus de stations-services. De plus, sur un total de 204 stations-services 73,24% sont situées dans le Département du Wouri. Il y a un effort important à faire dans les autres départements surtout dans celui du Nkam qui ne dispose que d'une seule station-service à la même date.

Difficultés majeures

Le secteur de l'énergie qui doit accompagner le développement durable de la Région du Littoral présente des difficultés qui méritent d'être adressées. Ces principales difficultés sont :

- un réseau de distribution instable (occasionnant des délestages ou arrêts programmés multiples, des baisses de tension) avec quelques lignes et transformateurs surchargés. Il y a environ 158 transformateurs défectueux¹⁰ recensés en 2020 par la Délégation Régionale du MINEE du Littoral ;

⁵ 9Source : Atlas des principales infrastructures du secteur de l'énergie du Cameroun, édition 2016

⁶ Il s'agit des arrondissements d'Ebome et Mombo sur treize (13) arrondissements

⁷ Il s'agit des arrondissements de Yingui, Nkondjock et Ndobian sur un total de quatre (4) arrondissements

⁸ Il s'agit des arrondissements d'Edéa II, Ndom, Nyanon, Ngambè, Massock et Ngwei sur un total de onze (11) arrondissements

⁹ L'arrondissement de Douala VI^e n'est pas pourvu de station-service.

¹⁰ Données collectées auprès du DR MINEE Littoral

- une offre énergétique insuffisante au vu des localités non électrifiées et de l'usage des alimentations de secours telles que les groupes électrogènes au gasoil par les industries ;
- un taux de pénétration de l'énergie électrique en zone rurale bas en moyenne 52% avec un déséquilibre assez important par département (à titre d'illustration 80% pour le Wouri et 31% pour le Nkam) ;
- des pertes dans le réseau de distribution estimé à près de 30%¹¹ au niveau national constituée principalement de perte non technique.

1.4.2.9.4 Réseau de consommation des hydrocarbures

La Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) de Douala assure l'approvisionnement de toutes les stations-services de la Région. Celle-ci détient 34% de la mise à la consommation des produits pétroliers dans le pays. Le gasoil et le super sont les produits les plus consommés avec respectivement 43,75% et 33,74% des parts. Le pétrole et le Jet A1 oscillent autour de 100 000 litres. Le Fuel lourd quant à lui est dans une tendance baissière.

La société Gaz Du Cameroun (GDC) assure la fourniture du gaz naturel dans la Région du Littoral aux consommateurs. Ce combustible est utilisé à diverses fins notamment alimenter :

- le réseau électrique par la fourniture du gaz naturel aux centrales thermiques (les centrales thermiques de 30 MW de Logbaba et 20 MW de Bassa) ;
- les consommateurs de chaleur (GDC fournit du gaz à des clients industriels pour utilisation dans des chaudières, des usines de traitement et des fours) ;
- les industriels pour la production d'électricité à partir des générateurs électriques fonctionnant au gaz.

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- l'inexistence des stations-service dans les zones rurales, le Département du Wouri possède plus de 80% des stations-service du Littoral ;
- l'absence des points de distribution et la faible production de gaz domestique (GPL) n'est pas satisfaite sur une grande partie de la région.

En résumé, le développement des activités économiques au Littoral est ainsi négativement impacté par les difficultés sus-évoquées. Il est aussi important d'évoquer la normalisation des installations électriques intérieures (circuits / réseaux électriques des abonnés ENEO situés après compteurs) dont les défauts sont très souvent cause des incendies, notamment dans des marchés avec d'énormes dégâts économiques et parfois des pertes en vie humaine.

Plusieurs projets sont envisagés ou en cours d'exécution pour pallier aux difficultés susmentionnées. Ainsi, en ce qui concerne l'offre en énergie électrique, il est prévu :

- la construction d'une ligne de 225 kV de Nkongsamba à Bafoussam ;
- le renforcement et la stabilisation du réseau électrique de la ville de Douala ;
- le projet d'électrification rurale concernant plusieurs localités (Douala VI, Ngwei, Yingui, Massock-Songloulou, Nyanon, Bonalea, etc.) ;
- les projets d'électrification rurale relatifs à «l'appui aux CTD pour la contribution à l'électrification rurale des zones nécessiteuses» ;

¹¹Donnée issue du rapport d'ENEO de 2020 avec 1% correspondant à près de FCFA 4 milliards.

- le projet d'électrification rurale par centrales photovoltaïques avec comme partenaire technique HUAWEI¹².

Pour ce qui est des produits pétroliers, on constate :

- une faible présence des stations-services dans les zones rurales (taux de pénétration faible avec une inégale répartition), ce qui provoque des ventes illégales souvent à des prix prohibitifs entraînant par ricochet, la hausse des prix du transport des produits agricoles à acheminer en zone urbaine;
- une activité illégale de vente¹³ du carburant frelaté (non conforme) avec manipulation par des mains inexpertes, pouvant conduire à des sinistres et la pollution des zones impactées;
- une forte utilisation de la biomasse (bois-énergie¹⁴) pour la production de la chaleur nécessaire pour les activités de cuisson. Au niveau national, la consommation de la biomasse représentait près de 69% en 2017 (d'après le Bilan Energétique élaboré par le MINEE).

S'agissant du transport des produits blancs, le projet de construction, d'exploitation et de maintenance du pipeline Limbé-Douala-Edéa-Yaoundé pour le transport des produits pétroliers actuellement en cours de maturation devrait permettre de faciliter l'approvisionnement des dépôts SCDP. En effet, un pipeline reliera les différents pôles importants du réseau SCDP : les ports où se font le dépotage et le cabotage, ainsi que les autres sites de ladite entreprise.

1.4.3 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

1.4.3.1 RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES

Le domaine forestier du Cameroun est constitué du domaine forestier permanent 11 506 400 ha et du domaine forestier non permanent environ 6 millions d'hectares. Il contient les Produits Forestiers Ligneux (PFL) et Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) qui contribuent à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement des populations en énergie et constituent l'une des matières premières pour la pharmacopée traditionnelle, l'industrie pharmaceutique, la construction et la décoration.

Dans la Région du Littoral, l'essentiel des Produits Forestiers Ligneux proviennent des Départements du Nkam et de la Sanaga maritime qui disposent du plus grand massif forestier de la Région. Entre 2012 et 2016, la moyenne annuelle de volume de grumes conventionnelles prélevées dans la Région est estimée à 61 325,24 m³. Les Produits Forestiers Non Ligneux exploités et commercialisés dans la Région sont : les bourgeons, les feuilles, les écorces, Les bulbes, les rhizomes, les racines et les tubercules, les fruits, les graines, les Champignons.

Malgré cette richesse, le sous-secteur forêt et faune est confronté aux problèmes liés à :

- **La gouvernance :**
 - ✓ *absence des politiques régionales de développement de la filière*
 - ✓ *absence des plans d'aménagement pour les réserves de faune*
 - ✓ *faible encadrement des acteurs des PFNL*

¹² Il s'agit d'un projet qui couvre tout le territoire national dans lequel on retrouve quelques localités de la Région du Littoral

¹³ Vente en bordure de route en ville et sur l'axe lourd.

¹⁴ Charbon de bois et fagot de bois.

- ✓ faible implication des acteurs locaux dans la gestion de la faune et la promotion des services écologiques
 - ✓ insuffisance des ressources financières pour la gestion durable des forêts et des aires protégées
 - ✓ déficit en infrastructures sociales (transport, électricité, communications, installations portuaires, etc.)
- **La gestion et l'exploitation des ressources floristiques et fauniques :**
- ✓ absence d'un cadre de collaboration entre les collecteurs des PFNL, les concessionnaires et les gestionnaires des forêts communales au niveau local
 - ✓ difficultés d'accès à la ressource ligneuse et non ligneuse
 - ✓ faibles prélèvements des produits forestiers ligneux et non ligneux
 - ✓ faible valorisation du potentiel local de bambou
 - ✗ braconnage et exploitation illégale des ressources naturelles (fauniques et floristiques)-
 - ✓ insuffisance des ressources humaines qualifiées en gestion, production et commercialisation des produits transformés
 - ✓ absence de cadre de concertation multisectoriel en vue de la promotion du potentiel écotouristique de la zone (Forêt-Agriculture-Tourisme-Elevage)
 - ✓ faibles ressources matérielles et techniques consenties à la gestion des aires protégées
 - ✓ faible capacité technologique des unités de transformation de bois
 - ✓ faible promotion des essences peu connues ou pas connues
 - ✓ déficit dans la collecte des données statistiques relatives à la commercialisation des produits forestiers non ligneux dans la région du Littoral.
- **L'environnement :**
- ✓ dégradation des écosystèmes de mangroves et des habitats côtiers et naturels
 - ✓ faible implication des acteurs locaux (Administrations, Communautés Urbaines, Communes,—société Civile, et population locale) dans la lutte contre les changements climatiques

Ressources	ATOUTS	CONTRAINTES
Ligneuses	- Existence de cadres institutionnels et réglementaires de gestion des ressources - Abondance et variété des ressources - Effectivité de la gestion décentralisée des ressources - Existence des programmes des partenaires techniques en faveur de la préservation et de valorisation des ressources - Perspectives sur le long terme de pouvoir rémunérer la préservation et la reconstitution des stocks de carbone forestier	- Conflits d'affectation et d'usage des terres supportant ces ressources - Dégradation des espaces attribués aux plantations industrielles due à l'urbanisation - Non-respect de la réglementation en vigueur - Exploitation illégale des ressources forestières fauniques - Insuffisance des mesures prises en faveur du renouvellement desdites ressources - Inefficacité du contrôle de l'exploitation des ressources - Faible mise en œuvre des plans d'aménagement - Faible mobilisation des administrations locales pour l'accès aux financements verts
Produits Forestiers Non Ligneux	- Abondance et variété des ressources - Importance dans la sécurité alimentaire des populations riveraines - Capacité à générer des emplois	- Surexploitation - Disparition du fait du développement des plantations industrielles - Insuffisance du cadre réglementaire - Faible niveau de transformation - Faible organisation de la filière

Fauniques	• Abondance et variété des ressources • Importance dans la sécurité alimentaire des populations riveraines • Proximité des réserves avec les centres urbains comme Douala, Kribi et Edéa • Existence des aires protégées • Existence des partenaires d'appui à la conservation de la faune • Engagement des partenaires techniques et financiers pour accompagner des actions de gestion durable de la faune aux Cameroun (WWF, WCS, IUCN, ZSL)	• Braconnage • Effet des changements climatiques • Dégradation de l'habitat de la faune • Paupérisation des riverains • Urbanisation et le développement des villes autour des aires protégées • Faible intégration au tourisme • Faible valorisation de la faune • Faible efficacité de la lutte anti braconnage • Inadéquation entre les infrastructures et le potentiel touristique de la région
-----------	--	---

1.4.3.2 RESSOURCES HALIEUTIQUES

La Région du Littoral regorge des ressources halieutiques abondantes et variées en espèces de poissons. Toutefois, les informations d'évaluations des stocks et du potentiel exploitable sont lacunaires, irrégulières et très anciennes (1980). Elle dispose aussi des captures spécifiques ou palourdes (crustacés et mollusques), une activité identitaire de la Commune de Mouanko, importante source de revenus pour bon nombre de familles. Mais elle n'est pas structurée ni valorisée et se pratique encore dans la confusion et le désordre total. Ces ressources proviennent de trois types de pêches (artisanale marine, industrielle et continentale). Mais leur potentiel est très peu connu, notamment celles issues des pêches artisanale et continentale du fait de l'inorganisation du sous-secteur, au désintérêt des populations de la Région et de l'insuffisance des moyens financiers.

En milieu marin, le potentiel halieutique est constitué de poissons et autres ressources halieutiques telles que les crustacés et les mollusques. Ces ressources sont estimées à environ 120 000 tonnes par an. Les données de la production de la pêche artisanale maritime le long de la côte camerounaise y compris les mangroves sont très fragmentées. Les prises sont fonction du type de pêche, de la disponibilité des ressources, de la taille de l'unité de pêche et de son mode de propulsion, des saisons de pêche, de l'état de la ressource même etc. Les unités de pêche ici sont à 90% non motorisées. La pêche artisanale est beaucoup plus pratiquée dans les mangroves et les cours d'eau continentaux.

Dans les milieux aquatiques continentaux, le potentiel non marin compte 27 familles et 232 espèces parmi lesquelles 18 espèces sont d'une importance économique capitale. Dans les eaux continentales y compris la zone côtière (SOWEDA, 2005), la production du poisson est très peu connue. Les espèces inventoriées sont constituées essentiellement de *Tilapia*.

La production de la pêche industrielle est passée de 23 000 tonnes en 1983 à 10 000 tonnes en 1990 pour se stabiliser autour de 7 000 tonnes en 1996 (Folack et Fossouo, 1996). Meke (2005) estime une production annuelle actuelle de l'ordre de 5 000 tonnes, tandis que la FAO (2006), a estimé la production de crevettes dans cette zone à 500 tonnes/an. Cependant, le matériel de capture utilisé est destructif (chalut bœuf des chinois), car il menace la survie des populations (EnviREP, 2010). La production du poisson se fait dans les eaux continentales y compris la zone côtière (SOWEDA, 2005). Les espèces sont constituées essentiellement de *Tilapia* spp., *Labeo* sp., *Clarias* sp., *Mormyrus* spp., *Mugil* sp. et *Brycinus* sp.

La production de l'aquaculture est très faible et non connue. Elle peut être la cause du désintérêt qu'affichent des populations de la Région par rapport à cette activité. Toutefois, dans les Départements, on observe que celui du Wouri est le principal pôle de production de ressources halieutiques dans la Région, suivi de la Sanaga maritime. Les autres départements bien que producteurs, fournissent des quantités qui ne sont pas assez perceptibles à l'échelle régionale.

La production de la palourde est de l'ordre de 245,25 tonnes au cours de l'année 2018 contre 162,5 tonnes l'année précédente (MINEPIA, 2018). D'après une étude de l'ONG Cameroon Wildlife Conservation Society (CWCS), cette filière peut participer jusqu'à 2,35 milliards de FCFA à la croissance de l'économie nationale. L'étude précise également que la coquille de palourde, outre son usage dans l'alimentation de la volaille, en raison de sa richesse en calcium, entre dans la fabrication de chaux et de peinture, et sert aussi de matériau d'ornement ainsi que pour la fabrication de pavés, etc.

En termes des sites de débarquement, le Département du Wouri dispose d'un plus grand nombre de villages/campements de pêche soit 47 contre 30 pour la Sanaga Maritime. Ces chiffres représentent respectivement 16,04% et 10,23% pour le Wouri et la Sanaga Maritime.

VOLETS	ATOUTS	CONTRAINTES
Pêche artisanale	- Présence de nombreux plans d'eau - Forte implication des femmes dans les activités aval (transformation et mareyage) - Existence de nombreuses espèces ichthyologiques - Forte demande des produits de pêche sur le marché local - Existence des ressources inexploitées - Développement des partenariats pour l'appui du secteur - Présence d'une stratégie pouvant permettre le développement du sous-secteur - Création des emplois et contribution à la croissance économique	- Absence de données statistiques en qualité et quantité - Mauvaise gestion de l'information dans les différents services y afférents - Absence de point de débarquement aménagé - Difficultés d'accès au crédit - Enclavement et dispersion des campements de pêche - Forte présence des étrangers dans les activités - Manque de structures de conservation des produits frais - Absence de contrôle dans les circuits de commercialisation - Utilisation des engins de pêche non adaptés - Utilisation des produits proscrits (la galamine) - Pollution des cours d'eau - Changements climatiques - Destruction de la mangrove
Pêche industrielle	- Forte demande des produits de pêche pour l'alimentation - Abondance et diversité des espèces comestibles - Existence de quelques associations socioprofessionnelles - Existence des ressources inexploitées en zone marine - Présence d'une flottille adaptée aux différents types de pêche - Existence des institutions de formation - Création de structure pour la surveillance des pêches (BCSAP) et dotation d'équipements de contrôle et de surveillance - Volonté pour les partenaires au développement d'investir dans le sous-secteur - Élaboration d'un plan d'aménagement de pêcherie crevette - Existence d'un marché de produit de pêche, bien que mal structuré - Arraisonnement récent de bateaux pratiquant le chalut boeuf après une décennie d'impunité	- Forte densité des étrangers dans le sous-secteur - Faible organisation et structuration professionnelle - Manque de professionnalisme des pêcheurs nationaux - Utilisation de mauvais engins de pêche dans certains environnements - Utilisation des produits proscrits pour la capture - Niveau d'insécurité relativement élevé - Faiblesse institutionnelle en termes de gouvernance - Absence d'une politique de pêche - Dégradation des écosystèmes marins - Piraterie maritime
Pêche Aquaculture	- Existence des institutions de formation de cadres supérieurs (ISH) - Existence d'un cadre stratégique et d'un plan de développement durable de l'aquaculture - Intérêt prononcé ces dernières décennies pour cette activité	- Insuffisance et cherté des alevins et aliments de qualité - Faibles compétences techniques et entrepreneuriales des acteurs du secteur - Prédominance des systèmes extensifs de production et aquaculture de subsistance

VOLETS	ATOUTS	CONTRAINTES
	• Existence de nombreuses espèces susceptibles d'être élevées • Conditions naturelles favorables • Forte disponibilité des sous-produits agroalimentaires • Existence d'une sous-direction de l'aquaculture, de stations de recherche, de stations aquacoles et de centre d'alevinage • Existence de Programmes de financement et de développement du sous-secteur • Emergence d'ONG volontaires pour la promotion de l'aquaculture • Possibilité d'élevage d'espèces endémiques • Début de mise en œuvre de projet de pisciculture en cage	• Mauvaise gestion des stations aquacoles, centre d'alevinage et de la plupart des fermes piscicoles • Exposition des exploitations aux risques de pollution par les agro-industries et les compagnies minières et pétrolières • Risques de pollution et de dégradation de l'environnement

1.4.4 RESSOURCES MINIERES

Le Cameroun possède un potentiel minéral riche et considérablement diversifié. Son sous-sol recèle un fort potentiel géologique pour un nombre considérable de substances minérales sous forme d'anomalies géochimiques, d'indices minéraux, gites ou de gisements minéraux. Cependant, il ne dispose pas d'une politique minière nationale libérale, attractive et complète bien qu'elle soit implémentée dans le nouveau code minier mis en place par la loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016. Par ailleurs, malgré les multiples travaux de recherche réalisés dans le secteur, l'état de connaissance actuelle sur la géologie et l'inventaire minier est assez insuffisant pour caractériser le véritable potentiel du pays en général, et de la Région du Littoral en particulier. Probablement du fait de la non finalisation du Plan Directeur qui devrait définir la stratégie du secteur et qui pourrait servir de référence fondamentale, facilitant la définition des orientations sectorielles. Pourtant, la mise en œuvre du développement harmonieux en vue de l'émergence du Cameroun passe par l'exploitation des ressources naturelles et leur exportation et/ou leur transformation en produits de consommation.

La géologie de la Région du Littoral est caractérisée par plusieurs ensembles structuraux et lithologiques limitée par deux bassins sédimentaires séparés par la ligne volcanique du Cameroun et le socle cristallin.

La ligne du Cameroun comporte un segment océanique comprenant : les îles Pagalu, Sao Tomé et Príncipe, Bioko (ex Fernando Poo), et un segment continental marqué par une succession de volcans. **Les bassins sédimentaires** sont constitués du Bassin du Rio Del Rey et le Bassin de Douala/Kribi-Campo communément connu sous l'appellation de Bassin de Douala. Sur la base des travaux de plusieurs auteurs, sept formations sédimentaires ont été identifiées dans le sous Bassin de Douala (**la formation de Mundeck, de Logbadjeck, de Nkapa, de Souellaba, de Matanda, du Wouri et la formation/couverture volcanique**). **Le socle cristallin de la Région** est constitué de basalte, de grès, de granite, de syénite, de gneiss.

1.4.4.1 POTENTIEL MINIER MECONNU

Au niveau national, les données collectées dans le cadre de l'inventaire minier ont permis de mettre en évidence 40% de cibles réparties en trois (03) groupes selon la nature des travaux et des techniques utilisées pour leur mise en évidence. Les informations géologiques et minières disponibles montrent que les différentes substances répertoriées sont regroupées pour l'essentiel en six grandes familles de ressources (substances minérales précieuses et semi-

précieuses, métaux de base, substances énergétiques, minéraux industriels, matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation, ressources en eaux (sources thermales)).

Au niveau de la Région du Littoral, sur la base de ce répertoire et de la carte thématique des ressources minérales du Cameroun sur fond géologique (Ntep Gweth, 2001), les substances répertoriées dans la Région sont : l'or, le rutile, le disthène, le cuivre, le zinc, le fer, le plomb, l'amiante, le calcaire, le sable, la pouzzolane, le pétrole, le gaz, l'uranium, et les eaux souterraines.

Globalement, les ressources minérales les plus répandues dans la Région sont : la pierre ornementale, la pierre pour matériaux de construction, l'argile, le sable, le gravier. Les substances énergétiques (pétrole, gaz) sont beaucoup plus présentes dans les Départements qui longent la côte atlantique (Wouri, Sanaga Maritime et Moungo).

Dans le Département du Moungo, les substances minérales les plus répandues sont les pierres, le gravier, le sable, l'argile, et la pouzzolane. Les hydrocarbures sont uniquement rencontrés dans les Arrondissements de Mbanga et de Dibombari.

Dans le Département du Nkam les substances minérales sont associées aux substances telles que les matériaux de construction, les sables, les latérites et le gravier. Cependant, la Délégation Départementale du MINMIDT fait état de la présence des indices de fer et d'hydrocarbures (gaz naturel) qui restent à être confirmés par des travaux géologiques et géophysiques plus pointus.

Dans le Département de la Sanaga Maritime, en dehors des hydrocarbures comme substances énergétiques présentes dans la localité de Mouanko, on a aussi identifié les indices d'uranium dans l'arrondissement de Dibamba, Dizangué et Édéa 1^{er}.

Dans le Département du Wouri les mêmes substances minérales regorgent dans tous ses arrondissements. Ce département est assis sur l'ensemble du bassin sédimentaire de Douala, d'où la présence régulière des hydrocarbures.

1.4.4.2 EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

L'exploration des hydrocarbures dans la Région concerne huit (08) sites, d'une superficie totale de 1 307 223 ha, parmi lesquels trois (03) sites de 859 790 ha sont inexploités et cinq (05) en exploitation par quatre (04) compagnies (Gaz Du Cameroun Matanda S.A, EurOil Limited, SNH et Noble Energy Cameroon Ltd). La production en hydrocarbure depuis 2012 dans la Région du Littoral comparée à la production nationale, présente une hausse régulière entre 2012 et 2015, passant de 22,35 millions de barils en 2012 à 34,97 millions de barils en 2015 (SNH, 2016). Cette hausse est attribuée aux blocs producteurs du bassin du Rio Del Rey.

1.4.4.3 PRODUCTION DES GRANULATS DE BTP

Quant aux matériaux de BTP (Granulats et pouzzolane), on observe une baisse de la production de la pouzzolane, pendant que celle des granulats est en hausse. La diminution de production de la pouzzolane peut s'expliquer par une hyper-exploitation de ce matériau observé dans le Département du Moungo (Tableau 8). Par contre, la hausse de production des granulats serait due au fait que de nombreux massifs rocheux sont régulièrement découverts dans le Département de la Sanaga Maritime qui est le principal producteur dans la Région du Littoral.

Tableau 8: Production minière entre 2012 et 2016

Type de matériaux	Unité	2012	2013	2014	2015	2016
Pétrole brut	Barils	2 135 7119	17 611 200	1 1408 444		
Eaux minérales et eaux de sources	m ³	2 660	46 295	4 7541	72 701	68 004
Pouzzolane	m ³	469 554	464 013	29 1797	291 000	496 161
Granulats	tonnes	235 942	323 718	531 916	683 678	652 028
Sable-argile-terre	m ³	678	20 964	46 242	119 129	70 260

Source : INS 2017

ATOUTS	CONTRAINTES
- Potentiel minier considérable et diversifié - Contexte géologique favorable à la présence de minéralisations conséquentes - Important potentiel en substances énergétiques - Le secteur des hydrocarbures occupe une part importante dans l'économie de la Région du Littoral - Contribution de l'artisanat minier à la production des richesses - Contribution au développement local par la construction des infrastructures de transport et d'électricité - Création d'une dynamique régionale pour la valorisation des matériaux de construction in situ - Création d'emplois et de richesses - Participation à l'essor des communautés locales en améliorant le niveau d'éducation et de formation professionnelle - Développement et accroissement de l'offre en énergie - Disponibilité d'un cadre législatif et réglementaire de l'activité minière	- Couverture photo géologique à très petite échelle - Activité de prospection encore limitée ou absente dans plusieurs localités de la région - Manque d'études stratégiques pour une meilleure promotion à l'investissement des substances énergétiques - En dehors des hydrocarbures, la contribution des autres substances minérales à l'économie est limitée - Méconnaissance des activités d'extraction minière par les populations locales - Absence d'informations statistiques fiables sur les activités minières - Mauvaise organisation des artisans miniers - Précarisation des ouvriers locaux - Quasi absence des moyens logistiques pour les services déconcentrés pour l'accomplissement de leurs tâches - Absence d'un cadre institutionnel de promotion et d'attraction des investisseurs dans le secteur - Mauvais encadrement des artisans miniers malgré l'existence du CAPAM - Contexte géologique encore mal connu pour la promotion des activités de recherche minière - Propagation des maladies sur les sites d'activités minières - Chevauchement des zones d'exploitation minière sur les aires protégées, des concessions forestières ou des plantations agroindustrielles - Pression accrue sur l'environnement

1.5 ENVIRONNEMENT

1.5.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CAMEROUN

A la suite du Sommet de Rio de Janeiro de 1992, le Cameroun s'est engagé dans une démarche qui vise à définir une politique globale dans le domaine de l'environnement. Le pays a élaboré en 1996 son Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), un outil conçu comme « base d'orientation stratégique de protection de l'environnement et de mise en valeur rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable » qui a fixé les grandes orientations de la politique environnementale du Cameroun en termes de stratégies et d'actions à mener, « en intégrant à la fois les préoccupations régionales et les priorités sectorielles ». Ce document a été le résultat d'une large participation des populations au processus de planification et la prise en compte des problèmes spécifiques de chaque région et zone écologique en matière de protection de l'environnement et de mise en valeur rationnelle des ressources naturelles. Ce travail a abouti à la création des instruments juridiques pour donner un cadre légal à la politique environnementale du Cameroun. Ainsi une loi sur l'environnement a été promulguée en 1996 sous la dénomination « Loi N°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ».

Le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ». La première phase de mise en œuvre de cette Vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) pour la période 2010-2019. A son expiration, la **Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif (SND30)** constitue le nouveau cadre de référence pour la période 2020-2030. L'un des objectifs de la politique actuelle en matière de protection de l'environnement est de renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif.

Cette politique repose donc sur une préoccupation essentielle : **la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable**. Le Cameroun possède l'une des plus grandes biodiversités au monde. Sa végétation offre un condensé de toute la végétation africaine intertropicale (de la forêt dense humide dans la partie méridionale jusqu'aux steppes de la partie septentrionale aux frontières avec le Nigeria et le Tchad en passant par les savanes boisées au Centre et les forêts et prairies montagnardes à l'Ouest). On y trouve plus de 8 000 espèces de plantes à fleurs, dont 1 800 genres et 230 familles ont été identifiées. On estime à plus de 150 le nombre d'espèces endémiques. En ce qui concerne la faune, on dénombre par exemple environ 250 espèces de mammifères, dont 40 sont identifiées comme menacées d'extinction, vulnérables ou gravement menacées. On évalue à 542 le nombre d'espèces de poissons, à 850 le nombre d'espèces d'oiseaux et 330 le nombre d'espèces de reptiles.

Les enjeux environnementaux majeurs restent la maîtrise du développement urbain, la lutte contre les pollutions et nuisances, ainsi que la conservation de la biodiversité. Ces enjeux vont de pair avec les enjeux du développement humain : lutte contre la pauvreté, santé, éducation, transports, fourniture d'électricité et d'eau potable, développement d'activités économiques durables. La gestion durable des ressources forestières constitue l'un des enjeux majeurs de la politique environnementale du Cameroun.

En raison de la complexité de certains problèmes environnementaux dont la maîtrise exige la coopération entre les États et la mutualisation des efforts, en raison également de certaines préoccupations sociales notamment celles liées au travail cristallisant l'attention de la communauté internationale, de nombreux instruments juridiques internationaux ont été adoptés pour encadrer des questions environnementales et sociales spécifiques. Il faut rappeler que le premier principe de la déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement stipule que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États sont souverains et il leur appartient, d'adopter des législations efficaces en matière d'environnement, d'adopter des normes, des objectifs de gestion et priorités écologiques reflétant les conditions d'environnement et de développement dans lesquelles ils s'inscrivent. La charte reconnaît que les normes appliquées par certains pays risquent d'être inappropriées et trop coûteuses sur les plans économique et social pour d'autres pays, en particulier les pays en développement, d'où toute l'importance pour chaque pays d'internaliser les Conventions en tenant compte de sa capacité à les mettre en œuvre.

Dans son Titre III, chapitre premier, relatif au Plan National de Gestion de l'Environnement et en son article 14(2), la Loi N° 96/12 du 5 août 1996 stipule que « l'Administration chargée de l'environnement doit veiller à l'intégration des considérations

environnementales dans tous les plans et programmes économiques, énergétiques, fonciers et autres et **s'assurer que les engagements internationaux du Cameroun** en matière d'environnement sont introduits dans la législation et la politique nationale en la matière ». Cette orientation stratégique est renforcée dans son article 15 qui stipule que « l'Administration chargée de l'environnement est tenue de réaliser la planification et de veiller à la gestion rationnelle de l'environnement, de mettre en place un système d'information environnementale comportant une base de données sur les différents aspects de l'environnement, **au niveau national et international**. A cette fin, elle enregistre toutes les données scientifiques et technologiques relatives à l'environnement et tient un recueil à jour de la législation et réglementation nationales et des **instruments juridiques internationaux** en matière d'environnement auxquels le Cameroun est partie ». Toutes les évaluations environnementales prescrites par la réglementation nationale, sont en phase avec les exigences internationales.

1.5.2 DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION IRRATIONNELLE DE LA BIODIVERSITE

La zone côtière figure parmi les écosystèmes les plus productifs de la biosphère. Elle comprend les plages, les dunes, les mangroves, la plaine côtière, les deltas des rivières et estuaires, les lagunes, les marécages et la forêt côtière. Le Parc National Douala – Édéa est une zone d'une grande importance écologique qui regroupent la majorité des écosystèmes présents dans la Région du Littoral. Il est censé répondre aux objectifs de protection de la biodiversité fixés par le Gouvernement. On constate cependant qu'une partie de sa végétation a été totalement détruite par l'urbanisation anarchique dans les périphéries SE de la ville de Douala.

La dégradation des ressources naturelles est surtout provoquée par une forte pression sur les écosystèmes forestiers (défrichement, prélèvement du bois énergie, feu de brousse, surexploitation des plantes médicinales, etc.) qu'il faut associer à d'autres activités socioéconomiques (carrières, pêche/chasse, artisanat, etc.). La réduction de la végétation entraîne d'une part, la disparition des espèces fauniques et floristiques, et d'autre part, une perte de fertilité des terres cultivables due à l'érosion hydrique.

Bien que théoriquement abondantes, les ressources en eaux de surface et souterraines sont fortement menacées, entre autres par les pollutions d'origine industrielle et domestique, mais aussi les gaspillages et leur gestion irrationnelle. Les bouteilles et autres produits plastiques couvrent tous les cours d'eau encore visibles dans la ville de Douala. Les engrais et autres pesticides utilisés dans les exploitations agricoles du Mounjo et de la Sanaga-Maritime profitent de la forte pluviosité pour se retrouver dans les eaux et les dégrader. De nombreuses concessions pétrolières ont été attribuées à des sociétés pétrolières dans les mangroves de la Région du Littoral. Les activités d'exploration et d'exploitation causent des dommages importants avec le déversement des boues de forage généralement très acides.

L'accroissement de la population urbaine et la mauvaise utilisation de l'espace par des systèmes de production ruraux inadaptés constituent une menace pour la préservation de la biodiversité et en particulier les écosystèmes de mangrove. Le développement anarchique de l'habitat, amplifié par la pauvreté ambiante et l'incivisme des populations, pousse une grande partie de la population à s'installer dans les zones à risques avec des conséquences dramatiques face aux aléas de types inondations ou glissements de terrains qui s'accompagnent souvent de nombreux morts et des milliers de sinistrés.

L'implantation des unités industrielles dans des zones d'habitation constitue une source importante de risque. Le phénomène inverse est malheureusement aussi observé dans les grandes villes de la région. Le déficit d'équipements publics en matière d'assainissement, la prolifération des dépotoirs anarchiques, la gestion approximative des rejets provenant de l'industrie et de l'artisanat, les pollutions atmosphériques (transports, émissions industrielles, etc.), les pollutions olfactives et sonores et la divagation des animaux en zone rurale constituent des préoccupations environnementales majeures.

Les changements climatiques constituent aussi un défi environnemental majeur dans cette région avec des impacts déjà perceptibles sur l'agriculture et la dégradation des forêts.

ATOUTS	CONTRAINTES
• De nombreuses potentialités liées à l'ouverture sur la mer • Projet d'implantation de tourisme durable envisagé • Documents de politiques et stratégies de protection de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques adoptés • Plan d'action national de gestion des zones côtières adopté • Stratégie nationale de gestion durable des mangroves et autres écosystèmes côtiers au Cameroun adoptée • Opportunités prévues par la SND30 relatives à la gestion des ressources en eau • Potentialités de production d'énergie maréomotrice • Transformation des déchets organiques en compost et production de Gaz • Mobilisation des crédits carbone	• Vulnérabilité accrue aux Changements climatiques • Risques de pollutions accrues particulièrement des nappes et cours d'eau à proximité des habitations ou traversant les villes • Accumulation des déchets domestiques • Pression des espèces aquatiques envahissantes • Risque de disparition d'espèces protégées et pression sur la biodiversité en raison des projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière • Risque de perturbation, dégradation et perte de diverses zones humides • Risque d'aggravation de la pollution de l'air par les activités anthropiques • Insécurité et piraterie maritime • Envahissement du continent par la mer • Inondations lors des crues

1.6 SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Entre 1976 et 1987, la population de la Région est passée de 935 166 habitants à 1 352 833 habitants. Soit un taux de croissance de 45 %. En 2005, elle comptait 2 510 263 habitants correspondant à un taux de croissance de 86% par rapport à 1987. Entre 2005 et 2015 cette population est passée à 3 354 978 habitants en 2015. Cette croissance démographique est très inégalement répartie dans les quatre départements qui constituent la région. On note une forte concentration de cette population dans le Département du Wouri qui possède un poids démographique de 77 %, suivi du Département du Mounjo (15%). La Sanaga Maritime et le Nkam sont les deux départements les moins peuplés de la Région, avec des poids démographiques respectifs de 6 % et 1 %.

La population de la Région du Littoral est essentiellement jeune au regard du poids important que représentent les moins de 15 et 40 ans tant en milieu urbain que rural. Si cette dynamique de croissance actuelle se poursuit, il est indéniable que la Région du Littoral verrait sa population au moins doubler, voire tripler entre 2015 et 2035. Ce qui constitue un important enjeu de développement à relever au regard des effets induits qu'elle va engendrer en termes

d'urbanisation, de besoins collectifs et sociaux. Pour ce faire, le défi démographique de la Région impose : (i) la sédentarisation des populations dans l'arrière-pays accompagnée du développement des infrastructures et équipements socio-collectifs ; (ii) la maîtrise de l'urbanisation galopante et incontrôlée notamment dans le Département du Wouri dont Douala est le chef-lieu, qui enregistre une pression régulière de l'exode rural et des migrations permanentes des populations à la recherche d'un bien-être et de la paix ; (iii) la mise en œuvre et le suivi des mécanismes de mitigation des effets néfastes que constituent l'occupation anarchique et incontrôlée de l'espace, la modification des paysages et la dégradation de l'environnement immédiat.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Fort taux de natalité et de fécondité dans la Région • Taux Brut de Mortalité de la Région du Littoral plus faible que dans d'autres régions • Forte dynamique migratoire dans la Région • Parité presque observée entre les sexes • Forte attractivité de la Région à l'égard des étrangers • Population très jeune et dynamique • Croissance démographique régulière • Diversité ethnolinguistique, source d'enrichissement réciproque • Afflux de migrants de longue durée en provenance d'autres Régions du Cameroun et des pays étrangers, facteur de croissance socio-économique • Cohabitation pacifique entre les divers groupes ethniques	• Taux Brut de Mortalité plus élevé en zone rurale • Mortalité infantile toujours en hausse • Espérance de vie à la naissance relativement faible par rapport aux autres Régions du Cameroun • Population inégalement répartie entre les Départements • Densité de population très dispersée entre les Départements et entre les arrondissements • Forte urbanisation des populations au détriment des zones rurales qui se vident progressivement • Dépeuplement du Département du Nkam du fait de l'exode rural • Risque de surpopulation de certaines zones de la Région • Naissance et expansion rapide des pandémies

1.7 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX COLLECTIFS

1.7.1 RESEAUX DE TRANSPORT

1.7.1.1 RESEAU DE TRANSPORT ROUTIER

Le réseau de transport routier constitue le mode de mobilité le plus répandu au Cameroun en général et dans la Région du Littoral en particulier. C'est un moyen de déplacement bon marché qui dessert la majorité des destinations. Il est le vecteur de 90% des déplacements (source : SNADDT rapport de diagnostic, MINEPAT) de marchandises et de personnes dans la Région. Ce réseau est structuré autour de l'agglomération de Douala. Les routes nationales N3 et N5 constituent le réseau primaire de transport, reliant respectivement Douala à Yaoundé et Douala à Bafoussam (Tableau 9). C'est sur ces deux routes que l'on compte les tronçons les plus sollicités de la Région :

- N3 : Douala – Bekoko (16 km) avec 11 200 véhicules/jour ;
- N5 : Loum – Bekoko (69 km) avec 6 800 véhicules/jour ;
- N3 : Douala – Edéa (62 km) avec 7 700 véhicules/jour.

La ville de Douala est au centre d'un réseau dominé par des radiales. C'est un réseau étoilé qui est composé de lignes directes reliant les 3 chefs-lieux de département de la Région du Littoral : Nkongsamba (Moungo), Yabassi (Nkam) et Edéa (Sanaga-Maritime). Toutes ces liaisons sont revêtues, excepté le tronçon reliant Douala à Yabassi qui est en cours de bitumage. Plusieurs types de transport en commun existent au sein de l'agglomération de Douala : Bus, taxis, motos-taxis, transporteurs clandestins. La part de transport en commun public est encore trop faible

et les trajets de Transport en Commun ne sont pas optimisés, la majorité desservant les mêmes destinations. Les modes de transport individuels type taxis ou motos-taxis ne permettent pas de désengorger assez les axes routiers. Il faut investir dans des solutions permettant de transporter plus de passagers afin de réduire les flux de véhicules intra-muros. Plusieurs projets de transport public de masse sont en cours, avec notamment la construction d'une ligne de tramway de 18km prévue depuis 2021, mais aussi la mise en place d'un système de Bus Rapid Transit.

Tableau 9: Linéaire et Poids du réseau routier dans la Région du littoral de 2013 à 2020

Types de routes	2013	2018	2019	2020
	Linéaire en km			
Bitumées	469,2	810,5	830,3	850
En terre	917	6468,6	6563	6650,6
Total	1386,2	7279,1	7393,3	7500,6
Proportion du réseau routier bitumé	33,85%	11,13%	11,23%	11,33%

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021,

Le sous-secteur routier dans la Région concerne à lui seul près de 85% du transport en général avec trois (03) catégories de routes : nationales (celles qui traversent la région), régionales (celles qui relient les départements à la région), communales (les routes reliant les Chefs-lieux d'Arrondissements aux Départements).

Entre 2013 et 2020, le nombre de kilomètres de routes bitumées dans la Région du Littoral est passé de 469 km à 850 km, ce qui représente environ 20% du réseau national. Le tableau 10 ci-après présente le linéaire total du réseau routier (routes bitumées et en terre) au niveau départemental. Il est estimé à environ 3 525,20 km dont 1 238,1 km de routes nationales et rurales, et 2 287 km de routes communales.

Tableau 10: Linéaire et état du réseau routier par département

Départements	Linéaires routes nationale et rurales en km		Linéaires routes communales en km		Total routes bitumées et en terre en km
	Bitumées	En terre	Bitume	en terre	
Moungo	181,74	75,22	25	613,55	895,51
Nkam	0	0	0	0	0
Sanaga Maritime	303,58	366,95	31,5	1097,22	1799,25
Wouri	303,58	7	257,88	261,97	830,43
Total	788,9	449,17	314,38	1972,74	3525,19
	1238,07		2287,12		

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021,

ATOUTS	CONTRAINTES
- Forte demande et utilisation du mode de transport routier - Existence d'une ossature structurante - Les objectifs de développement du Cameroun sont orientés dans l'aménagement des infrastructures routières - Réhabilitation de certaines routes principales	- Une densité de route trop faible par rapport au nombre d'habitant - Réseau convergent vers Douala induisant des phénomènes de congestion - Un pourcentage de routes bitumées trop faible - Peu d'offre de transport routier adéquat pour les populations rurales - Etat globalement dégradé du réseau - Déficit infrastructurel - Enclavement du département du Nkam et de la partie Nord-Est de la Sanaga-Maritime - Non-respect, de la part des usagers, du Code de la route et de la réglementation

1.7.1.2 RESEAU DE TRANSPORT FERROVIAIRE

Le pays dispose d'un réseau ferroviaire à voie unique, long d'environ 1 245 km dont 1 016 km de voies principales. Il constitue le second mode de transport le plus utilisé, notamment pour le transport de marchandises de moyennes et longues distances. Son réseau est caractérisé par des rails de 30 à 54 kg/ml, ayant un écartement métrique. La densité et l'écartement des rails limitent la charge à 17T par essieu, réduisant donc les possibilités d'exploitation. La Région du Littoral n'est pas en reste. Le réseau ferroviaire de la Région est desservi par deux lignes.

- **La ligne du Transcamerounais : Transcam I** (Douala-Yaoundé) : longue de 263 km, construit entre 1908 et 1927.
- **La ligne Ouest** (Douala-Nkongsamba avec embranchement vers Kumba) : longueur totale d'environ 199 km, et qui est plus exploitée sur son tronçon Mbanga-Kumba de 27 km. Le tronçon Mbanga – Nkongsamba n'est plus fonctionnel.

Les lignes de desserte ferroviaire sont principalement situées le long des routes nationales de la Région. Elles permettent de diviser les flux et offrent une solution alternative aux usagers comme au transport de marchandises. Le nombre total de voyageurs enregistrés en 2013 était de 1,4 million et a atteint 1,6 million en 2015 avec une forte augmentation sur la ligne Transcam I. Entre 2015 et 2016, une baisse du trafic est observée. En 2017, on observe une chute de près de 45% pour se situer à 850 000 voyageurs et 816 648 voyageurs en 2018. C'est sur la ligne du Transcam I que l'on relève alors la plus forte chute en termes de fréquentation.

Seulement, l'état global des rails est mauvais, ancien et mal entretenu il sera donc nécessaire de réaliser des travaux de rénovation ; réhabilitation et entretien périodique et/ou permanent afin de regagner la confiance des usagers et garantir leur sécurité. Concernant le transport des marchandises, ce mode de transport est en perte de vitesse depuis 2013 au profit du transport routier.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Existence de 2 lignes reliant le Littoral à 2 autres Régions : Transcam I et la ligne Ouest • Plusieurs offres de transport pour le trajet Douala-Yaoundé • Potentiel important pour le transport de passagers, comme le montrent les chiffres de 2016 (avant l'accident d'Eséka) • Plan Directeur Ferroviaire National	• Enclavement des départements du Nkam et Sanaga-Maritime, pas de desserte • Faible armement des rails • Un réseau vétuste avec risque d'accident • Intermodalité rail-route non existante • Contraintes économiques • Secteur privé peu développé ; des tarifs élevés

1.7.1.3 RESEAU DE TRANSPORT AERIEN

L'aéroport international de Douala est la première plateforme aéroportuaire du Cameroun en termes de volume du trafic (nombre de passagers et quantité de marchandises traitées). Avec une capacité de 1,5 millions de passagers par an, il constitue le hub principal du Cameroun. Situé à 8km du centre-ville de Douala, il renforce la position de la ville en tant que capitale économique du pays. La surface du complexe est d'environ 800 ha et dispose d'une piste principale, de voies de circulation taxiways, d'un garage à avion, d'installations techniques et de différents terminaux. Le service de l'aéroport comporte trois segments, les vols internationaux, les vols sous Régionaux (CEMAC), les vols domestiques, et assure aussi bien le transport de personnes que celui de marchandises.

Le flux de passagers (Nationaux et Internationaux), et de marchandises à l'aéroport de Douala a considérablement baissé entre 2017 et 2020 comme l'illustre le tableau 11 ci-dessous. Les projections faites pour 2035 montrent que si la situation reste statique, pour inverser la

tendance, cette chute du trafic à l'aéroport de Douala pourrait s'accroître jusqu'en 2025 (189 566 pour les passagers internationaux ; 21 455 pour les passagers nationaux et 8 754 tonnes pour le trafic des marchandises). Toutefois, la chute du flux des passagers internationaux à partir de 2020 doit être totalement attribuée à la situation sanitaire mondiale caractérisée par la pandémie de COVID-19. Les nouvelles données post pandémie sont indispensables pour l'appréciation de cette tendance.

Tableau 11: Flux de passagers et de marchandises à l'aéroport de Douala entre 2017 et 2020, projections en 2035

Désignation	2017	2018	2019	2020
Passagers Internationaux	689 602	701 965	723 552	283 659
Passagers Nationaux	127 323	186 752	120 767	35 944
Marchandises en tonnes	15 654	15 547	14 928	12 703

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, calculs Groupement

ATOUTS	CONTRAINTES
• Principale plateforme aéroportuaire du pays • Augmentation constante de la demande du transport aérien de passagers et/ou du fret • Plaque tournante de l'économie Camerounaise	• Baisse des performances de l'aéroport • Pas de liaison directe avec le ferroviaire • Proximité avec la zone urbaine de Douala • Accès compliqué aux transports routier • Compagnie nationale peu performante • Secteur privé peu développé

1.7.1.4 RESEAU DE TRANSPORT MARITIME

Le pays est doté de quatre principaux ports à savoir : le port d'estuaire de Douala, le port en eau profonde de Kribi, le port maritime de Limbé et le port fluvial de Garoua. Toutefois, le transport maritime de la Région du Littoral est assuré par le Port Autonome de Douala qui se présente comme la principale plateforme portuaire du pays avec une capacité de stockage de 11 millions de tonnes. Construit sur une dizaine de kilomètres, elle concentre plus de 95% du trafic maritime total (en dehors du pétrole brut) et joue donc un rôle déterminant dans le trafic sous régional. Ce port participe au désenclavement du Tchad et de la République Centrafricaine en faisant office de porte d'entrée et de sortie des marchandises.

Le port de Douala est situé dans l'estuaire du Cameroun, son accès s'effectue en empruntant un chenal de 50km de long et de 6,5m de profondeur en moyenne. Le port de Douala disposait d'un tirant d'eau de 7m en 2016¹⁵. Les travaux de dragage réalisés en 2020 ont permis de disposer actuellement d'un tirant d'eau à 10,5 m pour le terminal à conteneurs et 8,5 m pour d'autres terminaux. Entre 2016 et 2020, on a relevé que le nombre de navires au port de Douala évolue en dents de scie. Mais entre 2018 et 2020, cet indicateur a subi une chute, passant de 1 102 en 2018 à 1 045 navires en 2020. Il en est de même des volumes des importations et exportations qui ont enregistré une forte baisse entre 2019 et 2020 comme consigné dans le tableau 12 ci-après.

Tableau 12: Trafic de la navigation internationale au port de Douala entre 2016 et 2020

Désignation	Unités	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre navires	Nombre	1 137	1 135	1 102	1 078	1 045
Importations	Tonnes	8 162 531	8 448 131	8 675 701	10 083 159	9 929 796
Exportations	Tonnes	2 880 363	3 308 564	3 124 326	2 714 682	2 335 322
Trafic total	Tonnes	11 042 894	11 756 695	11 800 027	12 797 841	12 265 118

Source : Annuaire statistique du Littoral 2021

¹⁵ Note de conjoncture du secteur des infrastructures, Edition 2016

Le constat majeur relevé est que les activités maritimes sont en baisse. Si des actions fortes ne sont pas mises en place pour inverser cette situation, l'économie du pays sera fortement affectée dans les années à venir. L'observation précédente sur le flux de transport aérien reste cependant valable pour justifier la chute des activités maritimes à partir de 2020.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Port Autonome de Douala, plateforme portuaire importante du pays • Augmentation constante du trafic de passagers • Important volume de marchandises traité lié à sa capacité comme un port d'estuaire • Porte d'entrée pour le transit de marchandise en direction du Tchad, de la République Centrafricaine et des autres Régions du Cameroun • Plaque tournante de l'économie Camerounaise	• Sous dimensionnement du port de Douala • Infrastructures vieillissantes • Accès compliqué aux transports routier • Concurrent potentiel du port en eau profonde de Kribi • Enclavement du port dans la ville

1.7.1.5 RESEAU DE TRANSPORT FLUVIAL

La Région du Littoral dispose de plusieurs fleuves navigables qui peuvent faciliter le transport des marchandises et des personnes. Le Wouri (partie inférieure du Nkam) abrite le port autonome de Douala et débouche sur mer par Manoka et Cap Cameroun en fusionnant avec la Dibamba à l'Est et le Moungo à l'Ouest. La Sanaga débouche sur la mer par Mouanko et un peu plus au Sud, on retrouve l'embouchure du Nyong. Le transport fluvial n'est que très peu développé au Cameroun et encore moins au niveau de la Région du Littoral qui possède de nombreuses routes rurales permettant l'accès au réseau routier et/ou ferroviaire, à une majorité de la population. Néanmoins, ce sous-secteur permet d'effectuer le transport de biens et de personnes sur de courtes distances, participant ainsi au désenclavement des zones les plus rurales. La plupart des infrastructures sont vétustes et non-entretenu. On manque aujourd'hui de données pour analyser ce mode alternatif, qui reste un moyen de transport minoritaire pour la population du Littoral. Toutefois, ce mode de transport devrait être développé pour participer aussi bien dans le tourisme de plaisir que dans le désenclavement des localités situées à l'arrière-pays.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Présence de plusieurs fleuves navigables dans la Région • Désenclavement des populations rurales de la Région (connexion à Yabassi)	• Secteur sous-développé • Voies fluviales non-entretenu • Insuffisance d'infrastructures • Concurrence directe avec le transport routier • Manque d'intérêt global pour ce mode alternatif

1.7.2 RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

1.7.2.1 INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

En milieu urbain et périurbain, l'approvisionnement en eau potable est confié à la CAMWATER. On dénombre ainsi dans la Région, seize (16) villes desservies par les réseaux du concessionnaire et 08 villes non desservies, réparties suivant le tableau 13 ci-dessous. Les infrastructures englobent les équipements de mobilisation, traitement, stockage et de distribution en eau potable ainsi que les ouvrages de sécurité et de stabilité.

Tableau 13: Villes desservies ou non par les réseaux Camwater et par département

Départements	Villes desservies par les réseaux Camwater	Villes non desservies par les réseaux Camwater
Moungo	Manjo – Mbanga – Njombe - Nkongsamba - Penja	Loum – Melong - Dibombari
Nkam	Yabassi	- Yingui - Nkondjock
Sanaga Maritime	Dizangué – Edéa – Ngambe - Pouma	Mouanko - Ndom -
Wouri	Douala 1 ^{er} - Douala 2 ^{ème} - Douala - 3 ^{ème} - Douala 4 ^{ème} - Douala 5 ^{ème} - Douala 6 ^{ème}	0

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021,

1.7.2.2 PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN ET PERIURBAIN

La production d'eau enregistrée dans la Région pour la période de référence comprise entre 2012 et 2016, est passée de 44 591 210 m³ à 51 688 994 m³. Soit une croissance moyenne de 16 %. Au niveau départemental, les statistiques se présentent ainsi que le montre le tableau 14 suivant :

Tableau 14: Production d'eau potable par département entre 2012 et 2016

Départements	Production d'eau potable en m3	Pourcentage de production	Population en 2015
Moungo	2 326 005	4,5 %.	506 857
Nkam	51 689	0,1 %	49 090
Sanaga Maritime	1 033 780	2 %	216 935
Wouri.	48 277 520	93,4 %	2 582 096
Région	51 688 994	100%	3 354 978

Source : SRADDT Littoral / Rapport Diagnostic 2021, Calculs Groupement

En matière de consommation d'eau potable dans la Région, on relève globalement une augmentation de consommation de 29 806 836 m³ à 37 884 462 m³ pour la même période 2012 – 2016, soit une croissance moyenne d'environ 27%. Les volumes d'eau potable consommés par département sont donnés dans le tableau 15 ci-dessous,

Tableau 15: Consommation d'eau potable par département entre 2012 et 2016

Départements	Consommation d'eau potable en m3	Pourcentage de production	Population en 2015
Moungo	1 704 801	4,5 %.	506 857
Nkam	37 884	0,1 %	49 090
Sanaga Maritime	757 689	2 %	216 935
Wouri.	35 384 088	93,2 %	2 582 096
Région du Littoral	37 884 462	100%	3 354 978

Source : SRADDT Littoral / Rapport Diagnostic 2021, Calculs Groupement

Sur la base de la consommation spécifique moyenne par habitant en milieu urbain et périurbain qui est de 50 l/j/hab, l'analyse des tableaux ci-dessus montre que le défi majeur dans le sous-secteur de l'hydraulique est la couverture en eau potable des localités de la Région, car les besoins annuels sont trois fois, la production annuelle d'eau.

En milieu rural, l'approvisionnement en eau potable se fait à travers les ouvrages hydrauliques. Dans la Région du Littoral, on dénombre 536 ouvrages hydrauliques, toute nature confondue parmi lesquels : 162 forages, 76 puits, 249 sources aménagées et 45 SAEP répartis par département montre (Tableau 16).

Tableau 16. Infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural par département

Départements	SAEP	Forages équipés	Puits équipés	Sources Aménagées	Total	Population (2015)
Moungo	15	32	12	89	148	506 857
Nkam	6	5	5	52	68	49 090
Sanaga-Maritime	23	42	34	88	187	216 935
Wouri	1	87	25	20	133	2 582 096
Région	45	166	76	249	536	3 354 978

Source : SRADDT Littoral / Rapport Diagnostic, 2021, Calculs Groupement

Le même défi à relever en milieu urbain et périurbain reste d'actualité sur la norme de 300 personnes/hab par ouvrage. Par ailleurs, les informations sont obsolètes et non actualisées, la gestion des ouvrages et leur suivi sont insuffisants.

1.7.2.3 INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

Au Cameroun, les investisseurs publics et privés ne mettent pas de priorité dans le secteur de l'assainissement liquide comme dans le secteur de l'eau potable ou même du drainage qui offrent des avantages immédiats (retour à l'investissement immédiat). Or, bien que nécessitant de gros moyens financiers, l'assainissement liquide assure des bénéfices induits (amélioration du confort, baisse des maladies hydriques, réduction des nuisances) au sein de la collectivité.

Dans le pays, le taux de couverture en assainissement liquide en milieu urbain est de 56% et de 35% en milieu rural en 2011. Il est de 40% dans les villes secondaires et 11% en zones rurales. Mais ces moyennes nationales cachent de fortes disparités entre les différentes régions. Dans la Région du Littoral et la ville de Douala incluse, le taux de couverture est de 57,8%. En milieu urbain, les installations d'assainissement liquide existantes dans la Région du Littoral sont des latrines modernes, améliorées et traditionnelles ou non améliorées et la gestion des déchets solides est dévolue aux Communes et à la Société HYSACAM. En milieu rural, les types d'installations les plus répandus ou utilisés sont les latrines améliorées et traditionnelles. La gestion des déchets solides est individuelle ou familiale.

1.7.2.3.1 Réseaux d'Assainissement Collectifs

La ville de Douala est dotée de 2 types de réseaux d'assainissement collectif. Il s'agit des anciens réseaux des centres villes et ceux qui sont situés dans les opérations immobilières de la MAETUR et de la SIC.

1.7.2.3.1.1. Anciens réseaux

L'ancien réseau totalise 5 km de canalisations en amiante et possède un exutoire unique dans le Wouri. Il a subi une profonde restructuration avec l'ajout de nouvelles canalisations en béton de diamètres allant de 600 à 800 mm suite à de nombreux dysfonctionnements. Ce réseau comporte ainsi aujourd'hui de nombreuses ramifications et plusieurs exutoires dont deux (2) dans le Wouri et trois (3) dans le cours d'eau Bessèkè à Bonabéri. Ce type de réseau est largement non fonctionnel car présente de nombreuses défaillances et est sujet à des problèmes d'étanchéité entraînant à la fois une mauvaise collecte des effluents mais aussi des problèmes de dilution excessive par les eaux de ruissellement du fait de l'absence de tampons. Par ailleurs, des problèmes d'obstruction liés aux faibles vitesses d'écoulement, de l'encombrement par des déchets solides introduits au droit de tampons détériorés et du manque d'entretien sont à déplorer.

1.7.2.3.1.2. Systèmes d'assainissement de la MAETUR et de la SIC

Des systèmes de collecte des eaux usées ont été mis en place lors d'opérations immobilières des promoteurs MAETUR et Sic. Ces réseaux sont souvent très dégradés faute d'entretien. Ils sont soumis à des problèmes de dépôts, de fuites et de détérioration des ouvrages (tampons, regards...) et nécessitent des opérations de réhabilitation. A l'aval de ces réseaux, les stations d'épuration sont souvent hors service.

La SIC dispose actuellement de 11 560 logements. Plus de 80% de ces logements sont à Douala et Yaoundé. Les 20% restants sont répartis dans 7 villes (Garoua, Ebolowa, Maroua, Bertoua, Edéa, Buea, Limbé). Une partie des logements construits avant 1977 sont dotés de système individuel. Il en est de même pour tous les logements réalisés après 1986.

1.7.2.3.2 Collecte et gestion des boues de vidanges

En termes de collecte et de gestion des Boues de vidange, au Cameroun, il existe environ 70 petites sociétés de vidanges mécaniques dont 50 sociétés dans la ville de Douala, soit un ratio de 71%. Les autres villes du pays n'en disposent que rarement. Il existe aussi dans certaines villes, des vidangeurs manuels des latrines à fosse étanche et certaines fosses septiques situés dans les zones non accessibles. Les boues enlevées par les vidangeurs manuels sont directement enterrées dans la même concession, ou déversées dans les bas-fonds ou les cours d'eau. Quelques Communes disposent de camions de vidange, mais ces véhicules fonctionnent par intermittence.

Le potentiel de production des boues de vidange n'est pas bien connu. Probablement à cause des ressources insuffisantes allouées au secteur et à l'inorganisation du sous-secteur par les professionnels et leur concentration uniquement dans les villes de Douala et Yaoundé au détriment des villes secondaires. Les données en notre possession datent de 2004 – 2006. Dans la ville de Douala, la quantité moyenne de boue de vidange est de 6 000 m³ évacués par les entreprises de vidange chaque mois. Les vidangeurs manuels vidangent environ 15% du potentiel non évacué.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Enorme potentiel en ressources en eau de surface et souterraine • Existence de diverses structures publiques, privées ONG intervenant dans le secteur de l'AEPA • Loi portant régime de l'eau • Existence d'une Stratégie d'Assainissement Liquide • Existence d'une stratégie d'Assainissement en milieu rural • Potentiel énorme des usagers de l'eau • Processus de la décentralisation en cours	• Faible répartition géographique en infrastructure d'eau et d'assainissement • Absence de maintenance des infrastructures de distribution d'eau existantes • Insuffisance de ressources humaines, financières et matérielle des CTD dans la mise en œuvre de compétences transférées en matière d'AEPA • Absence de structures institutionnelles chargées de l'exploitation des infrastructures d'assainissement • Vulnérabilité des ressources en eaux liées aux activités anthropiques • Existence des zones à risques sanitaires élevés • Déficit de financement du secteur d'AEPA

1.7.3 INFRASTRUCTURES D'EDUCATION

L'éducation est incontestablement l'un des vecteurs d'amélioration du capital humain à cause des connaissances et compétences que les individus acquièrent pendant leur formation et qui leur permettent d'être productifs dans la société. La Région du Littoral dispose de tous les systèmes d'éducation (**base, secondaire, professionnel et supérieur**) y compris, les différents sous - systèmes éducatifs (**francophone, anglophone et islamique**). Il en est de même dans les différents secteurs d'enseignements (public, privé et confessionnel). Seulement,

les offres existantes sont insuffisantes et inégalement réparties dans le territoire en termes d'infrastructures, des effectifs d'enseignants et d'encadrement des populations scolarisées.

1.7.3.1 EDUCATION DE BASE ET ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En 2020, on a enregistré dans l'ensemble des systèmes d'éducation (base et secondaire) de la Région, un effectif scolarisé de 490 830 élèves, 21 383 écoles, 709 925 enseignants et 35 014 salles de classes (Tableau 17).

Tableau 17. Statistiques des enseignements de base et secondaire par département en 2020

Départements		Maternel	Primaire	Secondaire	Ensemble
Moungo	Effectifs scolarisés	20 536	115 586	68 900	206 022
	Ecoles	578	2 607	105	3 290
	Enseignants	347	498	1 185	2 030
	Salles de classes	1 833	3 004	811	5 648
Nkam	Effectifs scolarisé	906	13 463	4 190	4 376
	Ecoles	82	431	36	549
	Enseignants	68	118	439	15 735
	Salles de classes	119	447	176	742
Sanaga Maritime	Effectifs scolarisés	154	305	21 944	22 403
	Ecoles	237	1 144	100	1 481
	Enseignants	7 283	38 951	451	46 685
	Salles de classes	379	1 140	957	2 476
Wouri	Effectifs scolarisés	115 983	1717	390 766	394 212
	Ecoles	4 364	11 099	251	15 714
	Enseignants	1 729	377 458	15 787	509 228
	Salles de classes	5 653	12 290	3 931	21 874
Région	Effectifs scolarisés	145 635	545 458	485 800	1 176 894
	Ecoles	5 261	2732	492	21 383
	Enseignants	2 298	15 630	18 832	36 760
	Salles de classes	7 057	17 619	10 338	35 014

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

Dans le Département du Moungo, on dénombre : un effectif scolarisé de 69745 élèves, 3 290 écoles, 137 307 enseignants et 4 721 salles de classes. Pour le Département du Nkam, il y a un effectif scolarisé de 4 376 élèves, 549 écoles, 15 735 enseignants et 742 salles de classes. Le Département de la Sanaga Maritime totalise un effectif scolarisé de 22 403 élèves, 1 481 écoles, 46 685 enseignants et 2 476 salles de classes. Les données du Wouri indiquent un effectif scolarisé de 394 212 élèves, 15 714 écoles, 509 228 enseignants et 21 874 salles de classes.

Dans la Région, et pour l'ensemble des systèmes éducatifs (base et secondaire), les ratios moyens d'encadrement Elèves/Enseignement et Elèves/Salle de classe sont respectivement de (21 et 28) dans la maternelle, (30 et 32) dans le primaire, (16 et 36) dans le secondaire. Les taux moyens de scolarisation enregistrés sont de **83% à la maternelle, 88% au primaire et 53% au secondaire** (Tableau 18).

Ces ratios sont inégalement répartis dans les départements comme le montre le tableau ci-après, bien que leurs taux de scolarisation soient encourageants dans le système éducatif de base (supérieur à 80%) en comparaison avec celui observé dans l'enseignement secondaire (53%).

Tableau 18. Ratios d'encadrement et taux brut de scolarisation des enseignements de base et secondaire par département en 2020

Départements		Maternel	Primaire	Secondaire	Population de 2015
Moungo	Ratio élèves/Enseignant	23	38,5	39	506 857
	Ratio élèves/Salles de classe	18,4	44,3	57	
Nkam	Ratio élèves/Enseignant	15	30,1	18	49 090
	Ratio élèves/Salles de classe	22,4	31,2	22	
Sanaga Maritime	Ratio élèves/Enseignant	19	34,2	41	216 935
	Ratio élèves/Salles de classe	30,7	34	35	
Wouri	Ratio élèves/Enseignant	21	28,5	24	2 582 096
	Ratio élèves/Salles de classe	27	31	45	
Région	Ratio élèves/Enseignant	21	29,5	16	3 354 978
	Ratio élèves/Salles de classe	28	32	36	
	Taux Brut de Scolarisation	83%	88%	53%	

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

1.7.3.2 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La Région du Littoral compte une université d'Etat constituée de six (6) facultés (FLSH, FSEGA, FGI, FS, FMSP, FSJP), trois (3) Instituts Supérieurs (IUT, IBA, ISH), et trois (3) Ecoles Supérieures (ESSEC, ENSET, ENSPD). Globalement, l'effectif des enseignants a fortement augmenté dans la Région, il est passé de 734 en 2016 à 1 059 en 2020. Les hommes représentent un peu plus de 75% de ce chiffre en 2020 (Tableau 19). Cette progression est observable dans toutes les Facultés et Instituts de l'Université de Douala.

Tableau 19. Liste des établissements et instituts supérieurs de la Région

Etablissements/Instituts	Dénomination	Effectifs des Enseignants
Université d'Etat	FSJP	182
	FSEGA	91
	FLSH	147
	FS	177
	FMSP	120
Instituts Supérieurs	IUT	63
	IBA	26
	ISH	55
Ecoles Supérieures	ESSEC	50
	ENSET	100
	ENSPD	48
Ensemble		1 059

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

1.7.3.3 FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle dans la région du Littoral comme dans l'ensemble du pays a tendance à récupérer des jeunes désœuvrés qui semblent exclus du circuit de formation initiale. Les SAR/SM se trouvent dans tous les départements sauf dans le Wouri (Tableau 20). Le nombre d'élèves formés annuellement est insignifiant par rapport à la demande. L'évolution des

effectifs entre 2018 et 2022 montre pratiquement une stagnation qui révèle en fait le manque d'intérêt pour ce type de formation pourtant pourvoyeur d'emplois sûrs.

Tableau 20. Nombre d'Elèves formés dans les SAR/SM de la Région du Littoral entre 2018 et 2022.

Année	Départements	Nombre de SAR/SM	Nombre d'élèves formés		
			Masculin	Féminin	Total
2018	Moungo	12	379	111	490
	Nkam	4	21	9	30
	Sanaga-Maritime	4	73	22	95
	Total	20	473	142	615
2019	Moungo	12			495
	Nkam	4			53
	Sanaga-Maritime	4			0
	Total	20			548
2020	Moungo	12			500
	Nkam	4			28
	Sanaga-Maritime	4			62
	Total	20			590
2021	Moungo	12			542
	Nkam	4			55
	Sanaga-Maritime	4			54
	Total	20			651
2022	Moungo	12	80	30	110
	Nkam	4			88
	Sanaga-Maritime	4	60	29	89
	Total	20	140	59	287

Les SAR/SM forment dans plusieurs filières/branches qui procurent des emplois directs ou permettent aux apprenants de s'auto-employer. Les métiers du bâtiment (menuiserie et maçonnerie) et l'industrie d'habillement attirent plus d'élèves (Tableau 21).

Tableau 21. Nombre d'Elèves formés par Branche dans les SAR/SM de la Région du Littoral entre 2018 et 2021.

Branches	Année 2018				Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	M	N	SM	Total	M	N	SM	Total	M	N	SM	Total	M	N	SM	Total
Menuiserie	97	12	24	133	97	53	0	150	81	15	26	122		36	20	56
Mécanique	3	0	0	3	3	0	0	3	28	0	0	28		0	0	0

Installation sanitaire	45	0	5	50	42	0	0	42	0	0	0	0		0	0	0
Maçonnerie	130	9	23	162	130	0	0	130	159	13	18	190		19	12	31
Electricité	95	0	22	117	88	0	0	88	94	0	0	94		0	13	13
Industrie habillement	77	9	21	107	128	0	0	128	152	0	15	167		0	9	9
Autres	43	0	0	43	3	0	0	3	18	0	3	21		0	0	0
Total	490	30	95	615	491	53	0	544	532	28	62	622	542	55	54	651

Le département du Wouri et en particulier la ville de Douala dispose de Centres Professionnels de Formation qui forment dans plusieurs filières/branches (Tableau 22). Le nombre d'apprenants formés dans ce département est supérieur à celui de tous les autres départements réunis. Cette concentration de la population jeune dans la principale ville du pays ne favorise pas le développement des autres pôles malgré les orientations des politiques d'attractivité de ceux-ci.

Tableau 22. Nombre d'Elèves formés par Branches dans les Centres Professionnels de Formation du Département du Wouri en 2022 et nombre d'Ateliers fonctionnels dans les CPM.

Branches		Nombre d'élèves formés	Nombre d'ateliers fonctionnels
Menuiserie		35	19
Mécanique		48	19
Installation sanitaire		67	52
Chaudronnerie		82	28
Electricité		60	33
Froid et climatisation		35	17
Electronique		5	21
Industrie habillement		149	149
Restauration		195	86
Hôtellerie		48	11
Autres		1	0
Total	Masculin	339	435
	Féminin	386	

ATOUTS	CONTRAINTES
• Volonté politique du Gouvernement pour développer le secteur de l'éducation et de la formation • Biculturalisme français et anglais permettant au système éducatif de bénéficier des apports des systèmes d'éducation et de formation anglo-saxon et français • Existence d'une offre privée d'éducation et de formation à tous les niveaux du système • Existence d'une forte demande sociale d'éducation	• Existence des poches de sous scolarisation • Absence d'infrastructures en zones rurales ne permettant pas la sédentarisation des enseignants • Dominance de l'enseignement général sur l'enseignement technique • Ecart important entre les systèmes francophones et anglophone • Faiblesse de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle

• Présence sur le marché de l'emploi d'un important vivier de personnels enseignants qualifiés • Formation à distance ou télé-enseignement comme alternative à l'insuffisance des enseignants et des structures d'accueil • Renforcement du partenariat avec le secteur productif dans la perspective de la professionnalisation de l'enseignement supérieur et du développement des formations du secteur tertiaire de l'économie	• Inadéquation des formations offertes avec les besoins de l'économie renforcée par la faiblesse de l'offre d'emploi • Prépondérance des filières socio-humanistes au détriment des filières scientifiques et technologiques • Sous-équipement des établissements scolaires tant dans l'enseignement général que technique • Déscolarisation des jeunes par les phénomènes de moto taxi et de l'emploi informel • Déscolarisation des jeunes filles par les phénomènes de prostitution et de grossesse précoce
--	--

1.7.4 INFRASTRUCTURES DE SANTE

Dans la Région du Littoral, le schéma du système sanitaire dans les secteurs public et privé est présenté dans le tableau 23 suivant.

Tableau 23: *Catégories des structures sanitaires du public et du privé dans la Région*

Catégories	Public	Privé
1 ^{ère}	Hôpital Général de Douala (HGD) - Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED)	/
2 ^{ème}	Hôpital Laquintinie de Douala (HLD)	/
3 ^{ème}	Hôpitaux régionaux de Nkongsamba et d'Edéa, Hôpital de la 2 ^{ème} région militaire	/
4 ^{ème}	Hôpitaux de district et autres hôpitaux	Hôpitaux et cliniques
5 ^{ème}	Centre Médical d'Arrondissement (CMA)	Cabinets médicaux (CM)
6 ^{ème}	Centre de Santé Intégré (CSI).	Cabinets de soins (CS)

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

En 2020, le nombre de FOSA répertoriées dans la Région du Littoral était de mille cent soixante-quatre (1 164) toutes catégories confondues dont deux (2) de 1^{ère} catégorie, un (1) de 2^{ème} catégorie, deux (2) de 3^{ème} catégorie, cinquante-une (51) de 4^{ème} catégorie, quatre-vingt-et-une (81) de 5^{ème} catégorie et mille vingt-neuf (1029) de 6^{ème} catégorie.

Toutes ces FOSA sont couvertes par **cent quatre-vingt-dix (190) aires de santé** comme présenté dans le tableau 24 ci-dessous.

Tableau 24: *Catégories de Formations sanitaires par département*

Départements	Catégories des Fosa							Aires de Santé	Population de 2015
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	Ensemble		
Moungo	0	0	1	8	7	148	164	55	506 857
Nkam	0	0	0	2	2	24	28	14	49 090
Sanaga Maritime	0	0	1	7	7	96	111	34	216 935
Wouri	2	1	0	34	65	761	863	87	2 582 096
Région	2	1	2	51	81	1029	1164	190	3 354 978

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

Le tableau 21 ci-dessus montre que la répartition des 1164 formations sanitaires par département dans les 190 aires de santé (AS) inventoriées dans la Région est la suivante : 863 FOSA couvertes par 87 AS dans le Département du Wouri, 164 FOSA supervisées par 55 AS

dans le Moungo, 111 FOSA sous la gestion de 34 AS dans la Sanaga Maritime et 28 FOSA sous la couverture de 14 AS dans le Nkam. D'une manière générale, les ressources humaines affectées à ces FOSA sont insuffisantes dans toutes les AS de la Région du Littoral (Tableau 25).

Tableau 25: Personnel de santé tout sexe confondu

Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Pharmaciens	Ingénieurs Médico-sanitaires	Techniciens Médico-Sanitaires	Infirmiers Diplômés d'Etat	Infirmiers	Sages-femmes	Ensemble
457	118	45	27	188	543	106	881	2 365

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

Les offres de santé (infrastructures et ressources humaines de santé) de la Région sont insuffisantes en quantité et en qualité pour assurer une couverture sanitaire satisfaisante. En effet, en conformité avec les aspects normatifs et prospectifs, les défis présents et futurs seront d'accroître en quantité et en qualité des structures de santé et de renforcer les ressources humaines de santé.

Sur le plan normatif, l'OMS recommande en Afrique : 1 médecin pour 1000 habitants et 1 infirmier pour 500 habitants. Sur le plan prospectif, les textes en vigueur prescrivent une aire sanitaire pour 5000 à 10000 habitants en zone rurale et pour 10000 à 30000 habitants en milieu urbain. Dans les villes de plus de 1000000 d'habitants, la population des Aires de Santé peut atteindre 50 000 habitants.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Présence de plusieurs FOSA dans les trois sous-secteurs (public, privé, traditionnel) • Disponibilité des aires de santé dans la plupart des unités administratives de la Région • Offre de soins de santé existante dans les trois secteurs • Evolution croissante des Fosa dans le secteur privé et confessionnel	• Plateaux techniques adéquats insuffisants • Couverture insuffisante des aires de santé

1.7.5 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Entre 2016 et 2018, on a dénombré dans la Région du Littoral, de nombreuses structures et postes de télécommunication suivants :

- 29 Bureaux de Postes (BP) ;
- 97 médias tous types confondus parmi lesquels (26 Stations Radios, 20 Chaines de télévision, et 44 Maisons de Presse) ;
- 14 Télécentres Communautaires Polyvalents (TCCP) ;
- 05 Centres Numériques (CN) desservant la ville de Douala ;
- 05 Points d'Accès Numérique (PAN) ;
- 137 entreprises de services postaux ;

Dans les départements, on a inventorié 06 stations radios, 07 maisons de presse et 04 TCCP dans le Département du Moungo, 01 station radio et 03 TCCP dans le Nkam, 01 station radio et 06 TCCP ; 26 stations radio, 20 Chaines de télévision, 37 Médias de presse écrites et 01 TCCP (tableau 26).

Tableau 26: Types de média par département dans la Région

Départements	Types de Média				
	Stations Radios	Chaînes de Télévision	Maisons de Presse Ecrite	Ensemble	TCCP
Moungo	5	0	7	12	4
Nkam	1	0	0	1	3
Sanaga Maritime	1	0	0	1	6
Wouri	26	20	37	83	1
Littoral	33	20	44	97	14

Source : Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

Les statistiques ci-dessus montrent l'existence d'une variété d'infrastructures et de services de télécommunication inégalement répartis dans la Région. Ces offres sont de quantité et de qualité insuffisantes/faibles pour garantir le développement et l'utilisation des NTIC au sein de la population, si on se réfère à l'indice de couverture 3G estimé à 2,1 dans la ville de Douala par rapport à la norme moyenne internationale admise qui le situe à 3,8. Les défis majeurs à relever sont : (i) le développement des infrastructures, la promotion de l'usage des TIC et (iii) la mise en place des mécanismes tarifaires abordables des services de communication.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Augmentation croissante de la clientèle de services de communication de téléphonie • Existence des quatre (04) opérateurs de téléphonie mobile opérant au Cameroun • Existence des infrastructures de relais des communications téléphoniques • Présence dans les départements des agences des opérateurs de téléphonie mobile • Existence d'un régulateur du secteur • Existence de télé centres publics pour réduire la fracture numérique • Forte pénétration du mobile • Evolution croissante des réseaux d'accès	• Faible couverture de la Région par le réseau des infrastructures de télécommunication • Vétusté des infrastructures de télécommunications analogiques • Mauvaise qualité de signal de transmission et de réception des communications téléphoniques dans certaines zones • Existence de nombreux opérateurs illégaux sur le marché des TIC • Couverture du réseau de téléphonie fixe très faible • Taux de pénétration de l'internet faible • Indisponibilité des services basés sur les technologies filaires • Manque de cohérence politique en matière de mise en place et de gestion des infrastructures de télécommunication • Coût des communications très élevé

1.8 ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités économiques de la Région du Littoral sont diversifiées et exercées dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

1.8.1 SECTEUR PRIMAIRE

Le **secteur primaire** est porté par l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, les pêches et la pisciculture. Selon le Recensement Général des Entreprises en 2016, le secteur primaire dans la Région du Littoral compte en tout 130 Unités de Production (Tableau 27).

Tableau 27: Répartition des entreprises dans le secteur primaire par types d'activités en 2016

Activités		Poids par Types d'Entreprises				Unités de Production (UP)	Région
		TPE	PE	ME	GE	Nombre d'Entreprises	Poids
Primaire	Agriculture	69%	13,89%	8,33%	8,33%	36	25,35%
	Elevage	83,87%	11,29%	3,23%	1,61%	62	48,44%
	Exploitation Forestière	16,13%	16,13%	45,16%	22,58%	31	48,44%

	Pêche et Pisciculture	100%	0%	0%	0%	1	12,50%
--	-----------------------	------	----	----	----	---	--------

Source : INS, RGE 2016, Synthèse Groupement, 2022

1.8.1.1 SECTEUR DE L'AGRICULTURE

1.8.1.1.1 Sous-secteur agricole

Le sous-secteur de l'agriculture possède 36 UP majoritairement composées des PME (environ 69%). Un peu plus du quart des entreprises du sous-secteur agricole du pays sont localisées dans la Région. Trois catégories d'acteurs exercent dans la filière de la production à savoir : l'agro-industrie, les exploitations agricoles familiales, les moyens et grands planteurs. L'agro-industrie est bien plus développée dans le Département du Mounjo, où sont implantées les grandes sociétés agricoles telles les Plantations du Haut-Penja (PHP), la Cameroon Development Corporation (CDC), HEVECAM. Le Département de la Sanaga-Maritime se distingue aussi par la présence sur son territoire des entreprises telles la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM), la Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (SAFACAM) à Dizangué et la Ferme Suisse à Edéa. Les exploitations paysannes comme celles de l'agriculture moderne ou exploitations des élites, GICs et coopératives, sont mises à contribution dans plusieurs domaines de production : palmier à huile, hévéa, coton, café, cacao, banane douce. En 2018, la production d'huile de palme se situait à 179 515 tonnes, celle du Cacao, du café, de la banane douce s'établissent respectivement à 17 910 tonnes, 9 059 tonnes et 146 721 tonnes.

Le rendement de l'huile de palme a augmenté pendant que celui de l'Hévéa a considérablement baissé (de 6.79 t/ha en 2013 à 0.28 t/ha en 2018). Plusieurs spéculations rentrent dans la production des exploitations agricoles familiales qui participent à elles seules à la mise sur les marchés des produits vivriers. Parmi ces spéculations, les plus rencontrées dans la Région sont les tubercules, le plantain (355 470 tonnes en 2018), les fruits, les légumineuses, les céréales telles que le maïs (174 314 tonnes produites en 2018) etc. Des infrastructures qui favorisent un meilleur encadrement des paysans et un écoulement facile des produits agricoles de ces zones enclavées et difficiles d'accès vers les métropoles sont nécessaires dans plusieurs localités de la Région. Il s'agit principalement de la création et/ou de la réhabilitation des pistes agricoles, des forages et des postes agricoles.

ATOUTS	CONTRAINTES
- Diversité des milieux agro écologiques ; - Ressources naturelles (terres arables, ressources hydriques pour le développement de l'irrigation) ; - Porte d'entrée et de sortie du pays ; - Système agricole à deux composantes agro-industriel et vivrier ; - Diversité des organisations des producteurs et des structures d'encadrement institutionnel ; - Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural actualisé et régionalisé ; - Programme de promotion des « Agropoles » et de « l'Agriculture de seconde génération » - Plan National des Investissements Agricoles décliné en plan régional - Prise de conscience de l'insuffisance des infrastructures agricoles (réseau de transport, infrastructures de stockage, d'approvisionnement...) ; - Bassins de production sous-tendant l'organisation spatiale de l'espace agricole à Njombé.	- Faible utilisation des terres disponibles ; - Utilisation très limitée des ressources en eau pour l'irrigation ; - Domination des systèmes vivriers extensifs ; - Systèmes de production trop spécialisés des entreprises agro-industrielles ; - Contraintes climatiques : aléas de la pluviométrie dans la zone littorale, chaleur et humidité relative ; - Faible incorporation du facteur capital dans l'agriculture vivrière ; - Exode rural vers la ville de Douala, diminution de la main-d'œuvre agricole et vieillissement de la population rurale - Absence d'organisation de l'agro-industrie en Clusters ; - Faible organisation des filières d'approvisionnement ; - Faible intégration des productions à forte valeur ajoutée dans les secteurs secondaire et tertiaire ; - Très faible emprise des producteurs sur les circuits de commercialisation ;

• Croissance de la demande de produits alimentaires dans la région ; • Systèmes d'exploitation Intensification (l'opportunité d'amélioration du coefficient multiplicateur par l'irrigation) ; • Accords de partenariat avec l'UE-ACP (exemple accord sur la banane) ; • Potentialités de développement de filières à haute valeur ajoutée et de « niches » de qualité et de label Cameroun (cas du poivre blanc, de la banane, du café, et du manioc et coton non transgénique) ; • La remontée de la chaîne des valeurs par la consolidation du segment des industries agro-alimentaire ; • Les avantages de la valorisation de la filière : « banane, poivre blanc, manioc » • Un marché national et sous-régional en pleine expansion ; • Plusieurs programmes et projets nationaux ou initiés élaborés dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale ; • Loi n°2013/004 fixant les incitations à l'investissement privé	• Dépendance de plus en plus importante des importations alimentaires ; • Faible densité du réseau des routes rurales et agricoles et enclavement géographique de nombreuses zones rurales ; • Porosités des frontières et aggravation des échanges transfrontaliers illicites des productions agricoles (riz, huile de palme, caoutchouc...) ; • Risques sanitaires zootechniques liés à des importations non contrôlées d'animaux malades et de produits vétérinaires de contrefaçons ; • Dégradation de l'environnement naturel par les produits chimiques, dans les zones de concentrations agricoles « industrielle et d'exportation » ; • Risques liés au changement climatiques ;
--	---

1.8.1.1.2 Sous-secteur Elevage

Le sous-secteur de l'élevage renferme 62 entreprises qui sont des PME (84%) alors que les Grandes Entreprises occupent seulement 2%. Cependant, il convient de noter que moins de 50% des entreprises du sous-secteur élevage sont dans la Région. Le milieu naturel du Cameroun englobe plusieurs zones écologiques. Cette diversité naturelle, en fait un espace propice aux activités agropastorales. Les cheptels rencontrés sont composés en priorité des bovins, des ovins, des caprins, des porcins et de la volaille. En 2020, les productions de volailles, d'ovins, de porcins et de bovins, par tête se situent respectivement à 4 037 291, 20 388, 4 744 et 52 874.

	ATOUTS	CONTRAINTES
Volaille	• Grande disponibilité en terres et des espaces pour l'aviculture • La diversité agro-écologique favorable à l'élevage de la volaille • Existence des marchés de la volaille dans tous les Départements de la Région du Littoral • Existence des provenderies pour ravitailler les fermes avicoles • Forte augmentation du nombre d'éleveurs de volaille et de leur production • Processus de décentralisation et du transfert d'un certain nombre de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées constitue une réelle opportunité de mieux impliquer les structures locales et les bénéficiaires directs • Passage progressif à une approche sectorielle qui a pour objectif essentiel d'accélérer la mobilisation de financements conséquents pour le secteur	• Accès difficile à la terre, notamment pour les femmes et les jeunes • Forte prévalence des maladies de la volaille • Faible maîtrise des techniques de transformation et de conservation de la volaille • Faible capacité de structuration et de gestion des organisations de producteurs de volaille • Faible capacité de production des poulets de chair d'un jour • Faible utilisation des techniques à haut rendement • Forte concurrence des produits importés

Porcins	• Abondance des espaces d'élevage porcin dans tous les Départements • Demande de la viande de porc en forte hausse dans la Région du Littoral • Grand dynamisme des populations : Une bonne partie des éleveurs de la Région du Littoral a une grande capacité d'adaptation et de réceptivité aux innovations. • Le plein essor du mouvement associatif, observé aujourd'hui en milieu rural, participe de la volonté et de l'aptitude des populations rurales à prendre en main leur développement. Ainsi, les éleveurs ont très facilement adhéré à la politique de diversification des productions, de regroupement et de professionnalisation prônée par le gouvernement. • La production de porc en forte croissance • Existence de charcuteries dans la majorité des Départements • Grand dynamisme des populations dans les quatre Départements • Disponibilité des ressources humaines bien formées pour l'élevage et l'accompagnement des éleveurs	• Production de porcs de la Région du Littoral insignifiante par rapport à d'autres Régions du Cameroun • Concentration de la production de porcs dans les Départements du Mounjo et de la Sanaga Maritime • Faible utilisation des techniques à haut rendement pour l'élevage porcin par les éleveurs • Forte prévalence des maladies pouvant décimer des cheptels entièrement • Faible maîtrise des techniques de transformation et de conservation • Grandes épizooties de la Peste Porcine dans la majorité des Départements du Cameroun • Accès difficile aux intrants modernes de qualité • Faible accès au crédit ou au financement des activités pastorales
Bovins - Ovins - Caprins	• Grande disponibilité en terres et des espaces pour l'élevage • Nette augmentation du cheptel des bovins, ovins et caprins dans la Région du Littoral • Croissance de la demande de viande bovine, ovine et caprine • Faible densité de la population dans les départements du Nkam et de la Sanaga maritime peut être une situation favorable en termes de disponibilité foncière utilisable pour le développement de l'élevage pastoral. • Diversité agro écologique favorable à l'élevage • Potentiel en ressources animales bien diversifié • Grand dynamisme des populations : • Potentiel hydraulique important : le réseau hydrographique très dense qui couvre une superficie assez importante et les plans d'eau, les barrages (Edéa, etc.) et de fleuves (Sanaga, Nkam, Wouri, etc.) côtoient des terrains de parcours et peuvent contribuer à un développement intensif du pastoralisme et au-delà des productions animales • Position géographique hautement stratégique : porte d'entrée et de sortie du Cameroun, Sa grande ouverture sur la mer lui offre de nombreuses possibilités économiques et commerciales avec les pays de la sous-région	• Faible potentiel génétique des espèces animales et fourragères. En effet peu ou presque pas de travaux de sélection ont été menés sur les espèces locales • Production de bovins, d'ovins et de caprins très faible dans le Wouri et le Nkam • Personnel qualifié pour la gestion des fermes bovines, ovines et caprines presque inexistant • Faible valorisation des résultats de la recherche sur l'élevage • Faible utilisation des techniques à haut rendement à cause d'un environnement parfois peu favorable • Accès difficile à la terre, notamment pour les femmes et les jeunes • Accès difficile aux intrants modernes de qualité non seulement à cause de leurs coûts mais aussi des problèmes de distribution sur l'ensemble du territoire national • Forte prévalence des maladies animales • Faible accès au crédit ou au financement des activités pastorales • Absence d'infrastructures et équipements de production adaptés surtout dans le domaine pastoral et de production des intrants alimentaires • Faible maîtrise des techniques de transformation et de conservation • Incapacité des producteurs à développer des mécanismes de restauration des terrains de parcours

Bovins - Ovins – Caprins (Suite)	• Processus de décentralisation et du transfert d'un certain nombre de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées constitue une réelle opportunité de mieux impliquer les structures locales et les bénéficiaires directs • Regain d'intérêt pour l'élevage et la pêche par l'Etat et les partenaires techniques et financiers • Prise de conscience de l'insuffisance des investissements publics dans le secteur agropastoral a conduit les gouvernements africains à s'engager (à Maputo) à consacrer au moins 10% de leurs budgets au secteur agricole, notamment dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD), important aussi pour la Région du Littoral • Passage progressif à une approche sectorielle qui a pour objectif essentiel d'accélérer la mobilisation de financements conséquents pour le secteur • Entreprises/industries sur leur encadrement ainsi que sur leur accompagnement	• Faible capacité de gestion adaptée de l'espace et surtout des terrains de parcours par les éleveurs • Faible compétence technique des producteurs malgré les efforts d'encadrement du gouvernement • Faible capacité de structuration et de gestion des organisations de producteurs • Grandes épizooties de la PPCB (Péripleumonie contagieuse des bovidés), les maladies émergentes et réémergentes à très forte mortalité • Changements climatiques • Concurrence des produits importés
---	---	---

1.8.1.1.3 Sous-secteur pêche

Quant au sous-secteur pêche et pisciculture, la seule entreprise y opérant est une PME. La richesse hydrographique de la Région la prédispose aux activités des pêches, aussi bien artisanale qu'industrielle. Les quantités de poissons pêchés est de 9060 tonnes en 2020. Quant à la production des crustacées, elle se situe à 485 tonnes en 2020. Le tableau ci-après présente la synthèse des activités par types d'entreprises du secteur primaire.

	ATOUTS	CONTRAINTES
Industrielle	• Forte demande des produits de pêche pour l'alimentation • Abondance et diversité des espèces commerciales • Existence de quelques associations socioprofessionnelles • Existence des ressources inexploitées en zone marine • Présence d'une flottille adaptée aux différents types de pêche • Existence des institutions de formation • Création de structure pour la surveillance des pêches (Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche) et dotation d'équipements de contrôle et de surveillance • Volonté pour les partenaires au développement d'investir dans le sous-secteur • Elaboration d'un plan d'aménagement de pêcherie crevette • Existence d'un marché de produit de pêche, mal structuré	• Absence d'une politique de pêche • Forte densité des étrangers dans le sous-secteur • Faiblesse institutionnelle en termes de gouvernance • Faible organisation et structuration professionnelle • Pollution des écosystèmes marins • Destruction de la mangrove • Changements climatiques • Utilisation des engins de pêche dans certains environnements • Utilisation des produits proscrits pour la capture • Piraterie maritime
Artisanale	• Présence de nombreux plans d'eau • Forte implication des femmes dans les activités aval (transformation et mareyage) • Existence de nombreuses espèces ichtyologiques • Forte demande des produits de pêche sur le marché local • Développement des partenariats pour l'appui du secteur • Existence d'une stratégie pouvant permettre le développement du sous-secteur • Création des emplois et contribution à la croissance économique • Existence des ressources inexploitées	• Absence de données statistiques en qualité et quantité • Mauvaise gestion de l'information dans les différents services y afférents • Absence de point de débarquement aménagé • Difficultés d'accès au crédit • Enclavement et dispersion des campements de pêche • Forte présence des étrangers dans les activités • Manque de structures de conservation des produits frais • Absence de contrôle dans les circuits de commercialisation • Utilisation des engins de pêche non adaptés • Utilisation des produits proscrits (la galamine) • Pollution des cours d'eau par les rejets industriels, l'exploitation pétrolière et autres activités anthropiques • Changements climatiques

Aquaculture	• Existence des institutions de formation de cadres supérieurs (Institut des Sciences Halieutiques à Yabassi) • Existence d'un cadre stratégique et d'un plan de développement durable de l'aquaculture • Intérêt prononcé ces dernières décennies pour cette activité • Existence de nombreuses espèces susceptibles d'être élevées • Conditions naturelles favorables • Forte disponibilité des sous-produits agroalimentaires • Existence d'une sous-direction de l'aquaculture, de stations de recherche, de stations aquacoles et de centre d'alevinage • Existence de programmes de financement et de développement du sous-secteur • Emergence d'ONG volontaires pour la promotion de l'aquaculture • Possibilité d'élevage d'espèces endémiques • Début de mise en œuvre de projet de pisciculture en cage	• Insuffisance et cherté des alevins et aliments de qualité • Faibles compétences techniques et entrepreneuriales des acteurs du secteur • Prédominance des systèmes extensifs de production et aquaculture de subsistance • Mauvaise gestion des stations aquacoles, centre d'alevinage et de la plupart des fermes piscicoles • Exposition des exploitations aux risques de pollution par les agro-industries et les compagnies minières et pétrolières • Pollution et de dégradation de l'environnement
-------------	--	---

1.8.1.2 SECTEUR DES FORETS ET FAUNE

S'agissant de l'exploitation forestière, on note que la plupart des Unités de Production qui opèrent dans ce sous-secteur sont des Moyennes Entreprises (45% environ) et des Grandes Entreprises (un peu moins de 23%). Le domaine forestier permanent de la Région du Littoral couvre une superficie de 258 144 hectares de forêts et représente plus de 30 % de celui du Cameroun. Les aires protégées de la zone sont le Parc National de Douala-Edéa qui s'étend sur 262 935 hectares et la Réserve de Faune du Lac Ossa environ 4000 hectares.

S'agissant des Forêts Communales, six (06) sont établies sur une surface de 146 640 hectares dont quatre (04) classées et deux (02) en cours de classement. Il existe seize (16) réserves forestières portant sur une superficie totale de 91 373 hectares. Entre 2014 et 2018, un volume de 206 810,23 m³ de bois légal a été mis sur le marché intérieur. Par contre, le volume total de bois illégal commercialisé dans le Littoral était estimé à 61 751, 24 m³. La gestion des aires protégées dans cette partie du pays génère très peu de recettes à cause de la faible fréquentation des touristes et visiteurs. Les recettes fauniques des aires protégées du Littoral entre 2012 et 2014 sont de 7 106 450 Fcfa. La répartition du personnel, du matériel, des ressources financières dans les aires protégées du Littoral ne prend pas en compte globalement plusieurs paramètres parmi lesquelles la superficie de l'aire protégée, son écologie (forêt ou savane), ses spécificités, et les activités à mettre en œuvre ainsi que la localisation de l'aire protégée. La superficie totale plantée dans les réserves jusqu'en 2002 est estimée à 2 006,5 hectares. Actuellement, ces plantations sont dans un état de dégradation très avancé en raison de l'exploitation anarchique et illégale par les riverains, situation favorisée entre autres par la faible absence des services forestiers locaux dans ces zones, l'inexistence des gardiens pour la surveillance des plantations et l'accroissement des besoins en terres cultivables. Tout comme pour le sous-secteur de l'élevage, près de la moitié des structures productives nationales sont situées dans la Région du Littoral.

1.8.2 SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, on recense 10 783 Unités de Production. Les autres industries manufacturières disposent un grand nombre (9 560 entreprises). Elles sont majoritairement des

ATOUTS	CONTRAINTES
- Existence d'un cadre légal et réglementaire - Disponibilité de plus de 300 essences forestières exploitables ; - Construction d'un deuxième port pour l'évacuation des produits ligneux - Forte demande des produits ligneux d'origine camerounaise par un marché extérieur de plus de plus compétitif - Engagement des partenaires techniques et financiers pour accompagner des actions de gestion durable aux Cameroun (BAD, FAO, PNUD, etc.) - Extension du réseau national routier - Existence d'un marché porteur de croissance - Engagement du gouvernement à développer la filière bambou - Mise en œuvre du projet Pilote MIB - Existence d'un plan d'industrialisation du bois - Forte demande des produits ligneux d'origine camerounaise par un marché extérieur de plus de plus compétitif - Existence d'un MOU entre l'Etat du Cameroun, le FEICOM et INBAR - Existence du plan de développement des PFNL élaboré	- Difficultés d'accès au financement - Difficultés d'accès à la ressource - Faible exécution des plans d'aménagement des UFA et des Forêts communales - Faible prélèvement de la ressource dans les forêts de production - Coexistence entre l'exploitation forestière légale et illégale - Faible promotion des essences peu connues ou pas connues dans la région - Dépendance vis-à-vis du marché extérieur - Chevauchement entre les titres forestiers et les titres miniers - Ecrémage ou exploitation sélective des ressources forestières. - La déforestation - Equipements obsolètes - Faible valorisation des sous-produits du bois - Faible structuration des acteurs la filière - Politique de promotion des essences inadaptée aux enjeux - Mauvaise qualité des produits du MIB - Faible collecte des données statistiques relatives à la commercialisation des PFNL - Faible valorisation du potentiel de bambou - Faible encadrement des acteurs et des PME de la filière bois - Faible promotion des PFNL - Manque de main d'œuvre qualifiée - Domination du secteur informel dans le MIB - Dépendance vis-à-vis du marché extérieur - Concurrence des produits bois d'origine asiatique

PME, suivies par les industries alimentaires qui totalisent 752 structures productives, dont près de 82 % sont des TPE. On dénombre 367 entreprises opérant dans le sous-secteur de la construction, les TPE et PE représentent à peu près 85% de l'ensemble. A l'échelle nationale, on note que la Région du Littoral renferme 59% des entreprises du sous-secteur de l'extraction. Un peu plus de la moitié des entreprises opérant dans le sous-secteur Eau et assainissement au niveau national sont localisées dans la région du Littoral. Le tableau 28 ci-après présente la synthèse des activités par types d'entreprises du secteur primaire.

Tableau 28: Répartition des entreprises dans le secteur secondaire par types d'activités dans la Région en 2016

Activités		Poids par Types d'Entreprises				Unités de Production (UP)	Région
		TPE	PE	ME	GE	Nombre d'Entreprises	Poids
Secondaire	Extraction	52,63%	31,58%	5,26%	10,53%	38	59%
	Industrie alimentaire (y compris tabac)	81,65%	12,77%	2,13%	3,46%	752	30%
	Autres industries manufacturières	85,30%	12,85%	1,28%	0,58%	9 560	34%
	Electricité, gaz	81,82%	9,09%	0,00%	9,09%	33	27%
	Eau et assainissement	57,58%	24,24%	12,12%	6,06%	33	51%
	Construction	60,76%	24,80%	10,90%	3,54%	367	34%

Source : INS, RGE 2016, Synthèse Groupement, 2022

ATOUTS	CONTRAINTES
--------	-------------

• Situation géographique avec l'ouverture côtière sur l'océan Atlantique, l'équipement portuaire, les bases coloniales en équipements hydroélectriques et infrastructures routières • Richesses en ressources naturelles et potentialités diversifiées sur les plans énergétiques, forestiers, agricoles et miniers dans toutes les régions • Dispositif public de soutien à l'investissement productif • Tissu industriel diversifié • Tissu économique porté par de nombreuses petites entreprises/Industries • Grands travaux d'infrastructures en cours • Décentralisation en cours • Banques et possibilités de financement. • Volonté politique exprimée dans Le Cameroun Vision 2035, le SND30 et l'impulsion pour l'élaboration d'un SNADDT • Présence et participation à l'effort d'industrialisation d'une classe d'hommes et de femmes d'affaires et d'élites volontaires • Population relativement nombreuse en comparaison des autres régions limitrophes • Stabilité politique de la région • Recherche et la formation des jeunes sont effectives • Des spécialisations productives pour s'arrimer à la mondialisation et à l'exploitation judicieuse du marché de consommation sous régional.	• Absence d'espace industriel formel dans certaines villes ; • Insuffisance ou l'irrespect du cadre spatial formel minimum réservé aux localisations industrielles dans les villes où il existe ; • Mauvaise intégration économique et spatiale des activités industrielles ; • Logiques de localisation libres et différenciées entraînant des problèmes multiformes dans les villes • Enormes difficultés d'approvisionnement électrique • Insuffisance et mauvais état d'entretien des infrastructures de communication ; • Faible exploitation industrielle des gisements de minerais • Très faible transformation industrielle des produits locaux sur place • Retombées de l'extraversion de l'économie • Risques sécuritaires empêchant l'apport des IDE • Faible pouvoir d'achat pour la consommation nationale • Faible formation aux emplois qualifiants • Mauvaise organisation du commerce • Absence ou la faiblesse du financement disponible • Grande liberté d'action des investisseurs privés dans les choix économiques et de localisation • Absence d'un cadre de développement intégré
--	--

1.8.3 SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire, est représenté entre autres par les sous-secteurs du Commerce, Transport, Tourisme (Hébergement et restauration), Télécommunication...

Tableau 29: Répartition des entreprises dans le secteur tertiaire par typer d'activités en 2016

Secteurs d'activités		Poids par Types d'Entreprises				Unités de Production (UP)	Région
		TPE	PE	ME	GE	Nombre d'Entreprises	Poids
Tertiaire	Commerce	77,11%	21,34%	1,38%	0,17%	38 498	37%
	Transport	66,58%	19,38%	9,88%	4,16%	769	62%
	Hébergement et restauration	75,27%	23,37%	1,31%	0,06%	9 012	38%
	Banque et assurance	80,59%	12,23%	4,57%	2,61%	613	37%
	Télécommunication	76,32%	14,66%	6,02%	3,01%	266	31%
	Services aux entreprises	69,42%	21,10%	6,42%	3,06%	327	25%
	Autre tertiaire	83,21%	14,59%	2,02%	0,17%	15 274	40%

Source : INS, RGE 2016, Synthèse Groupement, 2022

1.8.3.1 SOUS-SECTEUR ECHANGES ET COMMERCE

Il domine le secteur tertiaire avec 38 498 Unités de production sur les 64 759 que compte le secteur. La Région du Littoral est considérée comme la porte d'entrée et de sortie des produits camerounais et étrangers avec l'existence d'un Port Autonome, d'un Aéroport International dans la ville de Douala et d'un corridor Douala-Tchad/Douala-République Centrafricaine. Ces produits pour la plupart viennent ou partent de Douala par voie terrestre et sont ainsi acheminés vers d'autres Régions du Cameroun et de quelques pays limitrophes (RCA, Tchad).

ATOUTS	CONTRAINTES
• Position géographique stratégique, présentant une porte ouverte sur le monde des échanges et du commerce • Principale source d'approvisionnement du pays et de la sous-région Afrique Centrale. En effet, le marché local dépend fortement de l'activité industrielle et commerciale présente dans la région, tandis que le déploiement de l'activité d'échange et de commerce est fortement conditionné par l'accès aux produits industriels ; • Des milliers de personnes désertent chaque année les villes et villages avoisinants pour tenter leur chance dans la ville de Douala qui porte bien son nom de capitale économique du pays. Cette forte pression démographique entraîne un accroissement constant de la demande des biens et services de première nécessité ; d'où le fort taux d'échange et de commerce ; • L'enjeu majeur ici étant de fournir de les biens et services en quantité et en qualité, adaptés aux usages, respectueux de l'environnement et accessible¹⁶ aux consommateurs finaux afin de soutenir l'activité économique et commerciale de la région ; • Satisfaire la demande de consommation des différents secteurs d'activités (résidentiel, industriel et commercial) ; • Développement des services marchands modernes respectueux de l'environnement ; • Diversification des sources de production des biens locaux et importés ; • Facilité d'accès universel aux marchés sur tout le territoire régional du Littoral.	• Au sujet des échanges et du commerce, le potentiel commercial est présent dans toute l'étendue de la Région du Littoral mais il n'est pas utilisé pour le cas particulier du commerce régulé, mais beaucoup plus informel, dont le mode de transformation pour l'obtention de la demande et de l'offre est archaïque, et très dilué d'amateurisme ; • Les échanges commerciaux formalisés sont peu représentatifs des capacités d'installation de la région ; • La forte prédominance de l'informel dans les échanges commerciaux dans la région ; • La difficulté d'application des lois et règlement en la matière dans la Région du Littoral.

1.8.3.2 SOUS-SECTEUR TOURISME ET SERVICES MARCHANDS

Le sous-secteur de l'hébergement et restauration compte 9 012 Unités de Production. Les transports viennent en troisième position avec 769 entreprises. L'accroissement de la population a augmenté la demande en infrastructures de transports dans le cadre des échanges commerciaux et humains. Malheureusement, l'offre en quantité et en qualité n'a pas suivi cette évolution. Par ailleurs, l'entretien du parc existant demeure une préoccupation constante des pouvoirs publics.

La Région abrite tous les modes de transports. Le sous-secteur routier est le plus important car mobilise à lui seul près 85% du transport en général. En 2020, 850 km de routes bitumées ont été recensées. Ce qui représente environ 20% du réseau national. En ce qui concerne le réseau ferroviaire, les deux lignes qui desservent la Région du Littoral sont : le Transcam I (Douala-Yaoundé) : long de 262 km, il a été construit entre 1908 et 1927 et la ligne Ouest (Douala-Kumba), d'une longueur totale d'environ 101 km, n'est exploitée que sur son tronçon Mbanga-Kumba de 27 km. S'agissant du transport aérien, la Région possède le 1er aéroport du pays en termes de volume du trafic (nombre de passagers et quantité de marchandises traitées). Entre 2019 et 2020, le flux de passagers (Nationaux et Internationaux) et de marchandises à l'aéroport de Douala a considérablement baissé. En 2020, on dénombre 283 659 passagers

¹⁶ La notion d'accessibilité fait référence à la disponibilité des biens et des ressources, à la proximité avec le lieu d'approvisionnement et au prix qui doit être abordable relativement au niveau de revenu du consommateur.

Internationaux contre 723 552 en 2019. Quant aux marchandises, leur flux se situe à 12 703 tonnes en 2020, après le niveau de 14 928 tonnes en 2019. Le secteur tertiaire, est représenté à un peu plus de 85% par des TPE et PE. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des activités par types d'entreprises du secteur tertiaire.

Malgré cette diversité, le secteur de l'économie est confronté à des problèmes et des défis à relever dont les aspects majeurs sont consignés dans le tableau 27 ci-dessous qui en fait une synthèse.

ATOUTS	CONTRAINTES
• Situation géographique stratégique • Ressources naturelles nombreuses et variées. • Plages propices au tourisme balnéaire • Les aires protégées, les parcs nationaux et des réserves floristiques favorables au safari • Grande variété de paysages végétaux et de sites variés (fleuves, lacs, chutes d'eau) qui représentent de réelles opportunités pour l'écotourisme et le tourisme sportif (ascension du mont Manengouba). • Nombreuses potentialités exploitables existent au niveau socioculturel (diversité ethnique et culturelle) et urbain • Capacités d'innovation des acteurs du secteur • Existence de nombreux guichets de financement • Marché potentiel du tourisme en croissance • Généralisation de l'usage des NTIC	• Inadéquation entre le budget annuel et les ressources humaines du Mintour • Autres structures d'encadrement et de promotion de l'industrie touristique fermées et inopérantes par rapport à celles qui sont en activité • Promotion de l'image de marque touristique de la région insuffisante • Portefeuille de produit non répertorié et mal valorisé • Moyens financiers alloués très insuffisants • Bilan promotionnel négatif et absence d'une structure autonome et viable de promotion touristique • Cadre législatif et juridique peu attractif pour la promotion touristique • Absence d'un organisme de financement.

1.9 URBANISATION ET CADRE DE VIE

La population de la Région du Littoral n'a cessé de croître ces dernières décennies. Au 1^{er} janvier 2020, elle s'élève à 3 821 843 habitants d'après les projections démographiques observées à partir des recensements de 1976, 1987 et 2005. Cette forte augmentation de la population n'est pas répartie de façon équilibrée dans l'ensemble de la Région. En effet, le Cameroun connaît depuis plus de deux décennies une forte croissance urbaine. Le taux d'urbanisation au niveau national se situe à 54,55% en 2016. Pendant la même période, la Région du Littoral a enregistré un taux d'urbanisation de 88,11%. Ce taux est passé à 94,78% en 2020. Au niveau Départemental, le Mounjo et le Wouri enregistrent les plus forts taux d'urbanisation de la Région 84,70% et 98,70% respectivement.

La répartition spatiale de la population dans la Région, est caractérisée principalement par une forte disparité observée entre les Départements. En effet, près de 80% de la population sont concentrées dans le territoire régional qui dispose moins de 48% de la superficie du pays. L'analyse de l'évolution de la densité de la population montre de fortes disparités à l'échelle des Départements. En 2020, la densité de la population globale de la Région se situe à 108,8 habitants au km². Les Départements du Mounjo et du Wouri sont les plus densément peuplés (avec respectivement 102 et 3511,70 habitants au km²), toutefois, il faut noter que cette densité au niveau nationale s'élève à 52,2 hab./km² la même année (Tableau 30).

La rapidité de la croissance urbaine et la forte concentration des populations dans les villes, placent les pouvoirs publics dans l'incapacité de couvrir les besoins en matière de logements, d'équipements socio-collectifs et d'infrastructures, et plus généralement en matière de services

urbains. Il en résulte une urbanisation non réglementée, une occupation anarchique des espaces et un étalement urbain générateur de surcoûts d'urbanisation.

Tableau 30: Répartition de la population du Littoral par département, milieu de résidence et taux d'urbanisation en 2005 et 2020

Départements	Taux d'urbanisation		Densité de la population (hab./km ²)	
	2005	2020	2005	2020
Moungo	84,70%	84,70%	102	102
Nkam	27,30%	27,30%	6	6
Sanaga Maritime	52,90%	52,90%	17,4	17,5
Wouri	98,70%	98,70%	2 093,10	3 511,70
Région	92,60%	94,70%	124	188,8

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, nos Calculs

L'analyse de l'évolution de la taille et du nombre des agglomérations révèle que la Région du Littoral dispose des villes de tailles variables dont un bon nombre concentre une population de 5 000 à 50 000 habitants, mais aussi de 100 000 à 200 000 habitants (Nkongsamba 116 237 habitants concentrant 4,08% de la population urbaine régionale) ; Douala étant la seule ville millionnaire qui représente plus de 86% de la population urbaine.

En matière d'équipements sociaux de base, l'accès à l'énergie électrique dans la Région du Littoral reste relativement faible, surtout en zone rurale où le taux d'électrification est d'environ 20%. Un déficit énergétique qui perdure malgré la présence de deux barrages hydro-électriques dans la Région. Dans les localités enclavées comme celles du Nkam, l'accès à l'électricité est anecdotique. Toutefois, il convient de noter une augmentation de la production d'électricité rurale dans les Départements du Littoral (Tableau 31).

Tableau 31: Production d'électricité dans les départements du littoral entre 2010 et 2014 (MWh)

Départements	Lieux De Production	2010	2012	2014
Nkam	Nkondjock	364	551	703
Sanaga Maritime	Edea	1 576 355	1 602 910	1 622 707
	Mouanko	596	645	673
	Dibamba	191 954	251041	162 114
	Massock-Songloulou	2 432 551	2367201	2 487 368
Wouri	Bassa	9 348	11 181	6 643

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

Pour ce qui est de l'accès à l'eau potable, 12 stations de traitement desservent la Région en zone urbaine et périurbaine. En zone rurale, l'approvisionnement en eau potable se fait à travers des ouvrages hydrauliques. On dénombre 536 ouvrages hydrauliques toutes natures confondues, parmi lesquels : 162 forages, 76 puits, 249 sources aménagées et 45 SAEP. Les ouvrages hydrauliques, sont inégalement répartis par département (Tableau 32).

Tableau 32: Répartition des infrastructures hydrauliques par département

	SAEP	Forages Equipés	Puits Equipés	Sources Aménagées	Total	Population (2005)
Moungo	15	32	12	89	148	379 241
Nkam	6	5	5	52	68	36 730
Sanaga Maritime	23	42	34	88	187	162 315
Wouri	1	83	25	20	133	1 931 977
Littoral	45	162	76	249	536	2 510 263

Source : Synthèse Données Enquêtes de terrain du Groupement, 2019

En ce qui concerne le Statut d'occupation des logements, Selon ECAM, en 2014, 58,7% des ménages étaient propriétaires de leur logement. Cependant, à l'échelle régionale, et notamment dans le Littoral, on constate que la situation à Douala est inverse. Ce sont les locataires qui dominent avec un poids de 58,1 %. Dans les autres villes de la Région, on observe que plus d'un logement sur deux est occupé par son propriétaire, alors que près de 35% des occupants de logement sont locataires. Les logements dans les principales villes de la Région du Littoral sont de plusieurs types, allant des hauts standings au Bas standing et peuvent être rencontrés dans tous les quartiers de la ville.

Les matériaux de construction dans la Région se comptent parmi ceux utilisés sur les murs, les toitures et sur le sol. En 2014, On note que : à Douala, 81 % des murs des logements sont faits en béton, dans le Littoral sans Douala, près de 45 % des murs des logements sont construits en planches. Le type de matériau du toit du logement le plus utilisé est les tôles/tuiles. En 2014, près de 89,1% des toits de logement étaient faits en tôles/tuiles à Douala. En 2014, la proportion de logements utilisant le ciment comme matériau du sol est de 74,3% et 64,2 % respectivement à Douala et dans le Littoral sans Douala. La proportion de logement avec des sols en terre n'est que de 5,3 % à Douala et de 30,3 % dans le Littoral sans Douala. Près de 20% des logements à Douala ont des sols en carreaux, alors que seulement 5,3% en possèdent dans le Littoral sans Douala. Les principales sources d'éclairage utilisées sont : l'électricité, le pétrole et autres. En 2014, à Douala, près de 44 % des logements utilisaient des sources d'éclairage autres que l'électricité (38,8 %) et le pétrole (17,7 %).

Dans le Littoral sans Douala en 2014, environ 45 % des logements avaient pour principale source d'éclairage l'électricité tandis que, 17,1 % seulement de logements ont utilisé le pétrole comme source principale d'éclairage. S'agissant de l'accès aux infrastructures d'assainissement liquide, en 2014, moins de 30% des ménages seulement disposent des latrines aménagées dans le pays. A l'échelle régionale, cette proportion est de 52,9 % à Douala alors qu'elle se situe à 42,6 % dans le Littoral sans Douala.

Entre 2011 et 2016, le nombre de titres fonciers établis dans les arrondissements périphériques de la ville de Douala a connu une forte hausse. Cet indicateur est passé du simple au double dans l'arrondissement de Dibombari, passant de 58 en 2011 à 121 en 2016. Globalement et considérant l'ensemble de la région, on observe que sur les 4515 titres délivrés dans la Région en 2015, le Wouri à lui seul se taille 87, 57% contre 5,78 % pour le Moungo, 5,41% pour la Sanaga Maritime et seulement 1,24% pour le Nkam.

Dans la Région du Littoral, l'urbanisation et le cadre de vie font face aux problèmes suivants :

- occupation anarchique des sols ainsi que les constructions hors normes ;
- absence de Plan Directeur d'Urbanisme ainsi que du Plan d'Occupation des Sols dans la plupart des autres villes, notamment Yabassi, Edéa, Nkongsamba, Loum, Dibombari, aucun document de planification urbaine n'a été approuvé ;

- insuffisance des logements et équipements socio-collectifs et d'infrastructures ;
- forte fréquence des inondations.

Les défis qui s'imposent à l'urbanisation et au cadre de vie sont entre autres :

- l'élaboration des lois et les textes d'application qui encadrent toutes les règles relatives à l'utilisation des sols et de la construction, sécurité, hygiène et assainissement en matière de construction, l'aménagement foncier ;
- la mise en place des Documents de Planification Urbaine à savoir, le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), le Plan d'Occupation des Sols (POS), le Plan de Secteur (PS), le Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) dans les villes où ils sont inexistantes ;
- l'augmentation de l'offre en logements et équipements socio-collectifs.

1.10 RECAPITULATIFS DES PROBLEMES ET DEFIS MAJEURS IDENTIFIES

Tableau 33: *Problèmes et défis majeurs identifiés par type d'activités économiques.*

N°	Activités	Problèmes	Défis
1	Agriculture	• Enclavement des grands bassins de production (Département du Nkam, arrondissement de Ndom dans la Sanaga Maritime) et mauvais état des pistes ; • Manque d'infrastructures agricoles et communautaires dans plusieurs localités. Il s'agit principalement des zones enclavées et difficiles d'accès qui nécessitent des pistes agricoles, des forages et des postes agricoles. Des infrastructures qui favoriseront un meilleur encadrement des paysans et un écoulement facile des produits agricoles de ces zones vers les métropoles ; • Faible mécanisation de l'agriculture qui n'est pas sans conséquences sur l'approvisionnement en matières première des agro-industries ; • Faible accès au crédit reste l'un des problèmes majeurs rencontré par les acteurs du sous-secteur agricole.	• Moderniser l'agriculture (suppose l'accès aux technologies à forte productivité et la vulgarisation des résultats de la recherche agricole) • Former des producteurs aux techniques culturales modernes ; • Gérer des risques liés au changement climatiques ; • Développer le secteur rural par la construction et l'aménagement des infrastructures de production.
2	Elevage	• Difficultés d'accès au crédit ou au financement des activités pastorales ; • L'accès difficile aux intrants modernes de qualité non seulement à cause de leurs coûts mais aussi des problèmes de distribution ; • Faible développement des infrastructures de production, transformation, conservation et commercialisation ; • Accès difficile à la terre, notamment pour les femmes et les jeunes et surtout dans les zones à forte densité ; • Enclavement des zones de production.	• Améliorer les équipements et infrastructures de production et de transformation, de conservation et de mise en marché des produits ; • Améliorer des infrastructures d'accompagnement des producteurs ; • Développer des agropoles dans les Départements ; • Structurer et renforcer les capacités des acteurs par la poursuite de la formation professionnelle spécialisée dans les filières d'élevage.
3	Exploitation forestière	• Braconnage et exploitation illégale des ressources naturelles (fauniques et floristiques) ; • Faible accès aux ressources financières pour la gestion durable des forêts et des aires protégées ; • Dégradation des écosystèmes de mangroves dans la région du Littoral ; • Dégradation des habitats côtiers et naturels ; • Faibles ressources matérielles et techniques consenties pour la gestion des aires protégées ;	• Renforcer la Lutte contre le braconnage et le commerce illicite des produits fauniques en vue d'augmenter les recettes fiscales ; • Faciliter l'accès aux financements dans le secteur et renforcer les capacités de transformation de bois ; • Accélérer le processus de décentralisation ; • Augmenter les ressources financières pour une gestion durable des écosystèmes fauniques et floristiques ;

N°	Activités	Problèmes	Défis
		• Absence des politiques régionales de développement de la filière car toutes les initiatives partent du niveau central.	• Amener les acteurs à une prise de conscience des effets des changements climatiques sur la biodiversité.
4	Pêche et Pisciculture	• Insuffisance et cherté des alevins et aliments de qualité ; • Faible développement des infrastructures de production, transformation, conservation ; • Difficulté d'accès au crédit ; • Insuffisance des infrastructures de commercialisation.	• Améliorer les équipements et infrastructures de production et de transformation, de conservation et de mise en marché des produits halieutiques à travers : (i) des appuis techniques et logistiques aux pêcheurs et aquaculteurs ; (ii) la dotation des transformateurs des produits halieutiques en matériels et équipements de séchage et de fumage de poissons ; (iii) la mise en place des petites unités de froid et équipement des acteurs en caisse isothermes dans les zones à forte production halieutique ; (iv) l'aménagement des centres d'alevinage et des parcelles aquacoles dans les plans d'eau intérieurs et en mer pour leur mise à disposition aux privés ; (v) l'aménagement des points de débarquement • Aménager des centres d'alevinage, des étangs piscicoles et des retenues d'eau à divers usages ; • Optimiser les retenues d'eau des barrages hydroélectriques pour renforcer la production locale de poissons.
5	Industrie	• Accès difficile à l'énergie électrique en quantité suffisante ; • Insuffisance et mauvais état d'entretien des infrastructures de communication ; • Faible transformation industrielle des produits locaux sur place ; • Absence d'une vision économique (industrielle) et spatiale de prospective, agissante et suivie.	• Développer des industries extractives ; • Promouvoir des PME/PMI et la mise à niveau des entreprises pour améliorer leur compétitivité ; • Améliorer le climat des affaires : intègre plusieurs aspects liés notamment au rôle de l'Etat (orientation, partenariat, sécurité, gouvernance économique, liberté...), au système judiciaire (crédibilité, rapidité, accessibilité et spécialisation) ; aux procédures administratives et coûts de création ou de fermeture d'une entreprise ; • Développer la recherche et l'innovation • Développer des infrastructures d'appui à l'industrialisation.
6	Commerce	• Forte prédominance de l'informel dans les échanges commerciaux • Faible promotion du Made in Cameroun dans les habitudes de ventes et de consommation des populations.	• Promouvoir le Made In Cameroun pour encourager les producteurs locaux ; • Formaliser des échanges commerciaux.
7	Tourisme	• Enclavement des sites touristiques dû à l'insuffisance en infrastructures de transport et en télécommunications ; • Absence de culture de tourisme ; • Insuffisance de l'offre touristique ; • Manque de structuration des acteurs du secteur du tourisme ; • Manque d'information sur les produits touristiques de la Région.	• Développer l'éducation des populations à la culture touristique ; • Mettre en place un système d'information sur les produits touristiques ; • Renforcer l'offre touristique et aménager les sites touristiques existants. Notamment par la facilitation des investissements hôteliers mais aussi par la promotion des sites et événements culturels.
8	Transports	• Mauvais état du réseau routier et ferroviaire ; • Manque d'entretien des routes et des chemins de fer ; • Vétusté des infrastructures routières, maritimes, ferroviaire et aéroportuaire ; • Plan de développement ferroviaire non opérationnel car dépassé.	• Construire, réhabiliter et moderniser l'ensemble des réseaux de transports (routier, ferroviaire et fluvial) • Augmenter la proportion du réseau routier bitumé de la Région ; • Renforcer des programmes d'entretien des infrastructures routières ; • Actualiser du plan de développement ferroviaire ; • Etendre et moderniser des infrastructures du transport aérien.

Source : SRADDT Littoral / Rapport Diagnostic, 2021

CHAPITRE 2 :

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE ET ACTEURS LIMITROPHES

INTRODUCTION

L'environnement externe dans le cadre d'une étude de prospective consiste à décrire tous les déterminants qui peuvent influencer le comportement de l'objet de l'analyse. Il peut s'agir des éléments physiques comme les territoires limitrophes, les zones contigües, le climat ou encore des éléments de politique socio-économique, finance, sécurité, diplomatie etc...Peuvent également être cités, les différents systèmes normatifs ou prospectifs en vigueur. En tout état de cause, la Région du Littoral se situe au cœur d'un pays comme le Cameroun qui porte une politique de développement global. Le SRADDTL n'est donc que la déclinaison d'une philosophie existante. Elle doit donc se construire en intégrant d'autres schémas sectoriels développés. Elle pourrait aussi combler les lacunes d'une vision du développement et de l'aménagement qui n'a pas pu correctement cerner les enjeux de certaines spécificités. A l'analyse, doivent être successivement examinés le cadre du développement normatif et prospectif, le contexte économique national et international ainsi que le contexte sécuritaire.

2.1 CADRE DE DEVELOPPEMENT PROSPECTIF ET NORMATIF

Parlant du cadre de développement prospectif et normatif, il s'agit essentiellement d'outils de gouvernance. Ainsi, les aspects législatifs et réglementaires ne seront plus développés étant donné que le cadre juridique et institutionnel du diagnostic en a suffisamment fait référence. Il est donc question de parcourir les outils normatifs et prospectifs.

2.1.1 OUTILS DE DEVELOPPEMENT NORMATIFS

Le développement du Schéma régional de l'aménagement du territoire doit se faire en concordance avec les outils normatifs qui existent. Il s'agit d'abord des Objectifs de Développement Durable adoptés par les Etats membres de l'ONU en Septembre 2015 pour des cibles à atteindre à l'horizon 2030. Le SRADDTL doit donc d'abord s'inspirer des ODD, particulièrement certains objectifs directs, notamment : la promotion d'une agriculture durable, l'éducation de qualité, la gestion durable des ressources en eau, l'accès à des services énergétiques fiables, la croissance économique soutenue, l'industrialisation durable, la lutte contre les changements climatiques et l'exploitation durable des océans.

A la suite des ODD, la prospective doit également prendre en compte l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui aspire en priorité à une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable. Cette aspiration vise la qualité de vie des populations, la formation scientifique et technologique, la santé et la suffisance alimentaire, la transformation structurelle des économies, la modernisation de l'agriculture, la promotion de l'économie bleue ou océanique, la protection de l'environnement et la résilience au climat. La Région du Littoral doit donc s'inscrire dans ce sillage de manière générale, et en particulier, en ce qui concerne l'économie bleue et océanique eut égard à la façade maritime qui la caractérise.

2.1.2 OUTILS DE DEVELOPPEMENT PROSPECTIFS

Au plan national, les outils prospectifs en vigueur, notamment la Vision du Cameroun à l'horizon 2035 et la Stratégie Nationale de Développement (SND30) doivent être rigoureusement appliquées. La SND30 en particulier repose sur quatre piliers, notamment la transformation

structurelle de l'économie nationale, le développement du capital humain, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. C'est dans cette veine que le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, a prévu dans son étude prospective quelques scénarios, notamment celui des pôles historiques et des champions industriels. Dans le premier cas, il est question de se concentrer sur l'équipement d'une ville comme Douala et le développement des liaisons pôles/villes secondaires. Dans le second cas, la Région doit être confirmée comme bassin d'agriculture de rente et Douala comme pôle industrialo-portuaire. En effet, la situation géographique avec ouverture sur la mer, a fait de Douala, la porte d'entrée historique du pays. Du fait de cette position stratégique, le 1^{er} port du Cameroun a été construit sur l'estuaire du Wouri depuis 1922, ce qui a contribué à développer considérablement le commerce sur la côte et le continent. Aujourd'hui le Port Autonome de Douala s'est modernisé et offre une capacité annuelle de trafic de 15 millions de tonnes, 26 quais d'accostage, 7 terminaux spécialisés et 15 entrepôts. Il s'agit de la plaque tournante des échanges du pays. Dans le même sillage, la Région abrite l'aéroport du Cameroun le plus important, d'une capacité annuelle d'un million et demi de passagers avec douze postes de stationnement. A travers cet aéroport s'effectue 43% du trafic intérieur et 72% du trafic international.

Par ailleurs, le Schéma national prévoit que le Complexe Industriel Portuaire de Kribi (CIPK) situé dans la Région du Sud, soit la locomotive littorale du pays. La ville de Kribi se présente donc comme un nouveau pôle qui pourrait permettre une intégration dans le marché mondial de près de 50%. Ainsi, le développement de la Région du Littoral doit donc prendre en compte nécessairement, celui de la ville de Kribi. A cet égard, les deux ports doivent impérativement se connecter dans une perspective de complémentarité et non de concurrence. Grâce à son tirant d'eau favorable, le Port de Kribi est utilisé pour l'accostage des navires à fort tonnage. Dans le cadre de la liaison avec le Port de Douala, il pourrait être utilisé comme brise charge, en direction de la ville de Douala pour le débarquement, soit pour l'embarquement vers les destinations extérieures au Cameroun. En outre, le Port Autonome de Limbé, situé à quatre-vingt kilomètres de la ville de Douala, ne doit pas être en reste dans la projection. Ce port pourrait être spécialisé aux activités pétrolières et toutes autres activités navales, dont la plaisance.

Au demeurant, le scénario des pôles historiques qui consiste à consolider la Région du Littoral comme bassin d'agriculture de rente et Douala, pôle industrialo-portuaire, s'explique également à travers les régions agricoles qui y sont limitrophes. Il s'agit de la Région du Sud-Ouest, où sont implantées les entreprises agro-industrielles, notamment CDC et PAMOL qui cultivent l'Hévéa, le Thé, la banane, le palmier à huile. Il faut également associer la Région de l'Ouest où l'UCCAO exploite le cacao et le café. Il est donc question dans le développement du scénario, d'accroître la production locale dans ces Régions, pour permettre une industrialisation conséquente de la ville de Douala. Au surplus, la façade maritime de la ville de Douala, ouvre de vastes opportunités de commerce avec de nombreux autres pays du Golfe de Guinée et au-delà.

2.2 CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'environnement économique est un déterminant essentiel pour la prospective. En ce qui concerne la Région du Littoral, les facteurs à prendre en compte relèvent à la fois de l'international que du national.

2.2.1 CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Cette prospective se réalise dans un contexte marqué par un ralentissement prononcé de l'activité économique mondiale avec une inflation significativement en hausse. Ceci se justifie d'après la note de conjoncture de la CAA de Novembre 2022, par le durcissement des conditions financières dans la plupart des Etats, les effets de la guerre en Ukraine ainsi que la pandémie de Covid-19. Ainsi, d'après les dernières prévisions du FMI, l'inflation mondiale devrait culminer à 9.5% cette année avant de redescendre à 4.1% d'ici 2024. Quant à la croissance mondiale, elle devrait ralentir de 6.0% en 2021, à 3.2% en 2022 et 2.7% en 2023. Ainsi, le développement économique de la Région, en termes de construction de nouvelles infrastructures ou d'investissement devra être mis en œuvre en fonction de l'évolution de cette conjoncture. A cet effet, l'accent ne peut donc être mis que sur le renforcement de l'existant et la consolidation des champions industriels.

2.2.2 CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

L'économie du Cameroun s'arrime nécessairement sur les données macroéconomiques mondiales. Toutefois, la politique nationale d'Import/Substitution actuellement en cours, permet de mieux cadrer le développement de la Région du Littoral. Il s'agit tel que relevé plus haut, d'accroître les bassins de production agricole et de consolider le pôle industriel pour espérer impacter de manière significative l'économie nationale. Ainsi, l'enjeu réside dans la transformation de nos matières premières pour escompter une plus-value et, renverser dans le même temps, la dépendance de l'économie camerounaise à l'importation. En créant de nouvelles plantations de rente à l'intérieur du pays, Douala, du fait de sa capacité à évacuer et approvisionner doit donc consolider sa position de pôle industrialo-portuaire. Ces cultures de rente sont nécessaires pour la maîtrise des devises et le rééquilibrage de la balance de paiement. En ce qui concerne les produits finis ou semi-finis, transformés localement, ils permettront d'alimenter le marché intérieur et le cas échéant, la conquête des marchés extérieurs.

2.3 CONTEXTE SECURITAIRE

La Région du Littoral fait face à quelques défis sécuritaires à cause de son pôle d'attractivité, la crise du Nord-Ouest et Sud-Ouest (NOSO) et la piraterie maritime.

2.3.1 POLE D'ATTRACTIVITE

La Région du Littoral, située à l'Ouest du Cameroun est limitrophe à quatre régions et s'étend sur une superficie de 20 239 km². Il s'agit de la Région du Sud-Ouest et de la Région de l'Ouest au Nord, de la Région du Sud au Sud, à l'Est par la Région du Centre et à l'Ouest par le Golfe de Guinée. Le dernier recensement de la population au Cameroun de 2005, chiffre à 2 510 263 habitants, soit une densité de 124 hab./km². Ce flux continental crée une pression foncière importante dans la ville de Douala, vectrice de nombreux conflits fonciers en termes d'occupation des espaces réservés, notamment le domaine national et le domaine privé de l'Etat ou encore des espaces interdits tels que les marécages. Cet effet de troupes, issu du pôle attractif qu'est la ville de Douala peut également s'illustrer à travers les diverses nationalités qui coexistent dans les zones de pêche artisanale et activités commerciales, notamment les Nigériens, Togolais et Béninois, au Camp Yabassi, Youpwe, Yoyo. Cette emphase identitaire doit donc être contenue et encadrée, sinon elle risquera de dégénérer en conflits identitaires.

2.3.2 CRISE DANS LE NORD-OUEST ET SUD-OUEST ET PIRATERIE MARITIME

Du fait de sa position, la Région du Littoral peut subir les effets de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En effet, d'après le rapport de l'International Crisis Group de décembre 2017, les revendications de certains groupes séparatistes se sont radicalisées et le conflit armé a occasionné ainsi, de nombreuses pertes en vies humaines et des déplacés. L'épicentre de cette insurrection est le département de la Manyu dans le Sud-Ouest en raison de sa proximité avec l'Etat nigérian de Cross River où résident de nombreux responsables de l'état fictif d'Ambazonie. En conséquence, les effets de cette crise sont répercutés inéluctablement dans la Région du Littoral. Ceci s'apprécie déjà à travers les nombreux déplacés qui se sont réfugiés dans la ville de Douala. De plus, les affres des attentats ont conduit au ralentissement effectif des activités de la CDC et PAMOL. Ainsi, si le scénario de développement de la Région du Littoral passe par l'accroissement de la production agricole, il devient donc incontournable de trouver une solution au retour de la paix dans la Région du Sud-Ouest, et surtout relancer de manière efficace les activités de la CDC et PAMOL.

En outre, l'ouverture à la mer et au Golfe de Guinée expose tous ceux qui naviguent sur ce canal maritime pour le transit des marchandises, la pêche ou toute autre activité. D'après le Bureau Maritime International (IBM), des attaques ont été signalées dans près de 15 Etats côtiers. En 2020, 84 attaques et tentatives d'attaque ont été répertoriées, soit 90% des enlèvements du monde. Pour y remédier et en adéquation avec l'Accord de Yaoundé de 2013, les politiques doivent fournir une protection aux populations marines, éliminer les menaces pesant sur l'environnement naturel et les moyens de subsistance des communautés côtières pour que celles-ci soient moins vulnérables aux réseaux criminels organisés. Ainsi, la prospective de la Région du Littoral doit s'effectuer en tenant également en compte les déterminants relatifs à la protection civile ainsi qu'au renforcement de la sécurité côtière et maritime.

CONCLUSION PARTIELLE

En définitive, la prospective du SRADDTL doit s'effectuer en intégrant des facteurs majeurs externes, notamment le scénario du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire qui fait du Littoral, la locomotive du développement. Il en est également ainsi, du contexte économique international marqué par la guerre d'Ukraine et la Covid 19, en plus de la politique économique nationale d'import-substitution. Tout ceci ne peut évidemment prospérer, que si la crise du NOSO trouve rapidement une solution efficace.

CHAPITRE 3 :

PROSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU LITTORAL

INTRODUCTION

Le développement du Schéma régional de l'aménagement du territoire s'est fait en concordance avec les outils normatifs qui existent. Il s'agit d'abord des 17 Objectifs de Développement Durable adoptés par les Etats membres de l'ONU en Septembre 2015 pour des cibles à atteindre à l'horizon 2030.

A la suite des ODD, la Prospective a également pris en compte l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui aspire en priorité à une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable. La synthèse de ces outils est présentée dans le tableau 34 ci-dessous.

Tableau 34: Revue des déterminants pouvant impacter l'avenir de la région du Littoral

OUTILS NORMATIFS		OUTILS PROSPECTIFS		SCENARIO SCHEMA NATIONAL	
ODD	AGENDA 2063 DE L'UA	VISION 2035	SND30 SNADDT	Pôles historiques	Champions industriels
Promotion d'une agriculture durable	Croissance inclusive et développement durable	Transformation structurelle de l'économie		Equipement de Douala	Bassin d'agriculture de rente
Promotion d'une éducation de qualité	Qualité de vie des populations	Développement du capital humain		Développement des liaisons pôles/villes secondaires	Douala comme pôle industrielo-portuaire
Gestion durable des ressources en eau	Formation scientifique et technologique	Promotion de l'emploi et insertion économique		Variables macro en tant que piliers du développement territorial. L'étude des tendances historiques, en tenant compte des programmes en cours de réalisation mais excluant ceux qui sont encore à l'état d'intention et des scénarios de risques, peuvent conduire l'ensemble des territoires du Cameroun vers un scénario d'ensemble de vision 2035 contrariée ou vers un scénario d'un territoire en deux blocs, avec une fracture persistante quant à l'aptitude à l'insertion dans le processus économique. Aménagement du territoire et urbanisme, sur les aspects 'développement des régions et des villes	
Accès aux services énergétiques fiables	Santé et suffisance alimentaire	Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat			
Croissance économique soutenue	Transformation structurelle de l'économie	Travaux prospectifs portant notamment sur les sources de la croissance, l'analyse des mutations sociales au Cameroun, l'identification des filières porteuses et la simulation des impacts potentiels des grands projets structurants envisagés.			
Industrialisation durable	Modernisation de l'agriculture				
Lutte contre les changements climatiques	Protection de l'environnement et résilience climatique				
Exploitation durable des océans					

Dans tous les cas de figure, trois scénarios (statu quo ou intermédiaire, catastrophe et optimiste) ont été analysés en relation étroite avec les résultats des concertations participatives obtenus dans tous les départements.

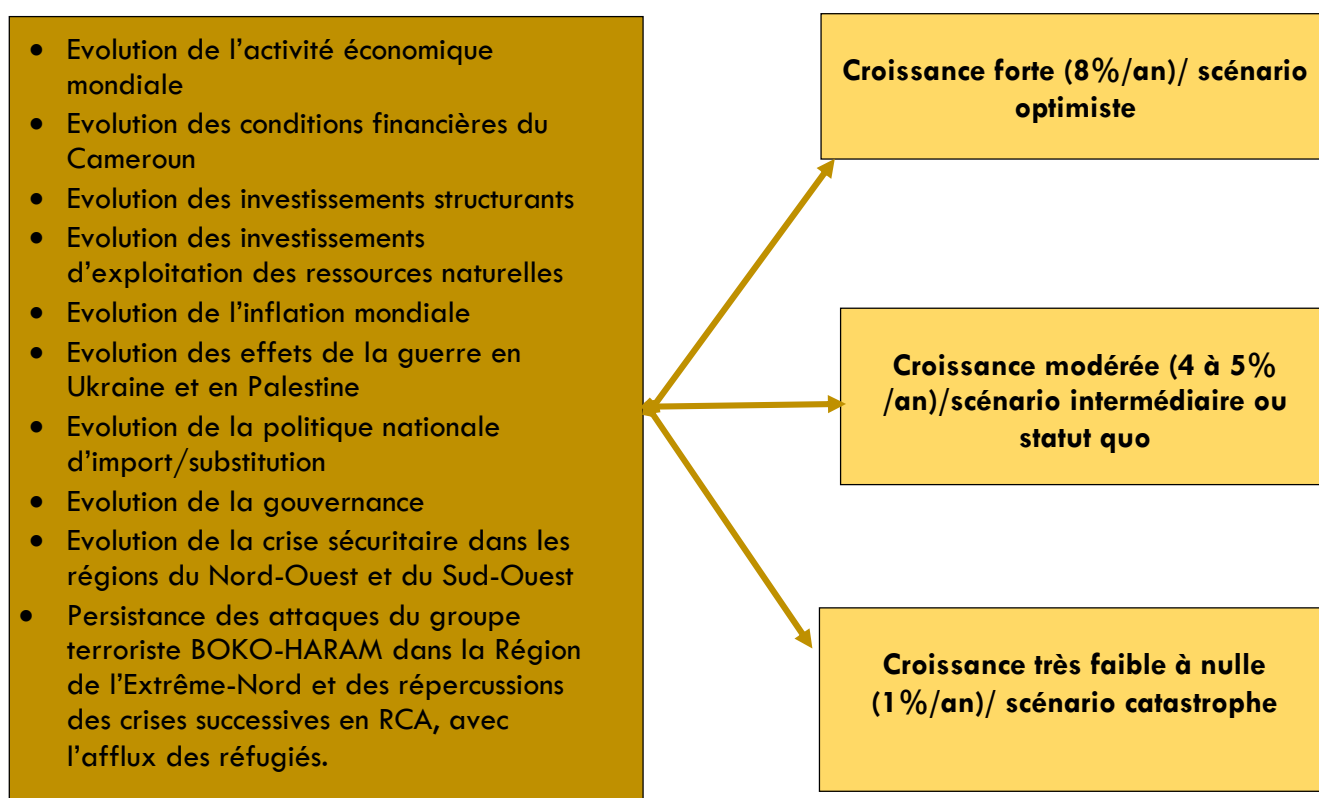
3.1 PRINCIPES DE LA PROSPECTIVE DE LA REGION DU LITTORAL

Principes fondateurs de la vision 2035 pour la région du littoral :

- Vision 2035 du Cameroun émergent, ODD, Agenda 2063 de l'UA, SND30, Prospective nationale du SNADDT ;
- Position géographique favorable à l'interface terre/mer et au carrefour de quatre autres régions ;
- Douala comme pôle industrialo-portuaire en modernisation ;
- La région comme bassin d'agriculture moderne et de rente ;
- Démographie croissante caractérisée par une extrême jeunesse de la population et un afflux massif des déplacés issus de la crise dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ;
- Développement des liaisons pôles/villes secondaires ;
- Promotion d'une formation scientifique et technologique de qualité
- Transformation structurelle de l'économie marquée par une croissance soutenue ;
- Protection de l'environnement et résilience climatique ;
- Optimisation de l'exploitation durable des ressources naturelles disponibles.

Défis à relever :

- La promotion des pôles locaux de développement ;
- La gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de la région ;
- La maîtrise de l'urbanisme ;
- La maîtrise de la gestion foncière ;
- La promotion de la multi modalité dans le domaine du transport.



3.2 VISION 2035 POUR LA REGION DU LITTORAL

Selon le SNADDT, la vision 2035 est que la région du Littoral doit devenir un bassin d'agriculture de rente, la locomotive de l'économie du Cameroun basée sur ses principaux atouts naturels et économiques que sont ses ressources énergétiques, forestières, minières, touristiques et agricoles, avec Douala comme pôle industrialo-portuaire. Le Plan de Développement de la Région du Littoral améliore cette vision qui devient « **Faire de la Région du Littoral, un pilier polyvalent et accélérateur de l'émergence du Cameroun en 2035, avec des métropoles et leur hinterland en développement harmonieux et équilibré** ».

Scénario 1 : avec une croissance économique qui s'établit durablement autour de 4 à 5 % par an depuis 2016, la région valorise les investissements structurants déjà réalisés ou en cours de réalisation, mais dans une dynamique morose entraînant un faible développement et une croissance économique modérée. Douala demeure la principale ville de la région, maintenant son rôle de poumon économique. L'économie de la région repose sur l'exploitation gazière, forestière, halieutique et énergétique, mais aussi sur la promotion de l'élevage, de l'agriculture industrielle avec un secteur secondaire soutenu.

- ❖ Le département du Wouri connaît le plus fort développement socioéconomique de la région du Littoral avec une croissance des activités dans tous les secteurs. Les principales villes des autres départements connaissent elles aussi le même développement socioéconomique. La vision du Cameroun émergent semble à portée de main mais ne sera pas atteinte partout.

Scénario 2 : les contraintes internes et externes se conjuguent pour fragiliser l'économie qui ralentit et tend à l'effondrement. C'est le scénario catastrophe rendu possible par la menace de la paix sociale, la persistance des problèmes fonciers qui compromettent l'investissement, la mal gouvernance, la fermeture de certains fleurons de l'industrie.

- ❖ Les objectifs peinent à être atteints, la pauvreté se généralise, Les troubles socio-politiques se multiplient tout en se diversifiant. Le résultat est un futur subi caractérisé par une croissance économique presque nulle, voire négative.

Scénario 3 : la région consolide son rôle de pôle historique retenu par le SNADDT, capitalisant les efforts consentis par le Gouvernement pour lever les contraintes structurelles actuelles qui permettront de situer la croissance moyenne annuelle autour de 8% sur la période 2023-2030. Douala demeure la principale ville de la région, consolidant son rôle de pôle industrialo-portuaire en modernisation permanente, avec une relance du trafic portuaire, malgré la concurrence du Complexe Industrialo-Portuaire de Kribi. La croissance démographique est forte dans les principales villes, l'économie repose aussi sur le développement des agropoles, avec une exploitation soutenue des ressources naturelles, mais surtout un décollage progressif du tourisme à travers la construction d'un méga complexe économique et touristique à Yoyo. La

promotion du développement des corridors est effective pour faciliter les liaisons entre le pôle et les villes secondaires d'une part, les agropoles et le complexe industrialo portuaire d'autre part, notamment avec le développement de la multi modalité et la construction de ports secs dans le Nkam et la Sanaga Maritime.

- ❖ L'objectif du Cameroun émergent à l'horizon 2035 devient une réalité pour la région qui se modernise. Le département du Wouri connaît le plus fort développement socioéconomique avec une croissance des activités dans tous les secteurs. Les principales villes des autres départements connaissent elles aussi le même développement socioéconomique. Les pôles de production sont désenclavés et la fourniture énergétique booste l'industrie.

3.3 DESCRIPTION ET ANALYSES DES SCENARI

3.3.1 SCENARIO INTERMEDIAIRE OU STATU QUO : STAGNATION DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION

Une ambiance administrative peu soucieuse des résultats, des pratiques économiques ancrées dans l'informel et la mal gouvernance, des communautés locales irresponsables, attentistes de la manne divine ou de la providence de l'Etat et une conjoncture internationale marquée par des crises sécuritaires et sanitaires.

3.3.1.1 GRANDES TENDANCES

Le scénario table sur la poursuite des tendances actuelles qui s'appuient sur des investissements publics déjà réalisés ou en cours de réalisation, mais dans une dynamique assez morose entraînant un faible développement et une croissance économique modérée.

Ce scénario prend en compte les priorités du Gouvernement tout en tenant compte des contraintes structurelles actuelles en matière de financement (ressources internes et externes), d'absorption des budgets et d'exécution physique des programmes et projets dans les différents domaines ciblés. Le taux de croissance moyen annuel se situe autour de 5,6% sur la période 2021-2030 (Stratégie Nationale de Développement 2030). Il s'inscrit dans un contexte de maintien de l'inflation en cours du fait de la conjoncture mondiale exacerbée par le conflit russo-ukrainien, mais aussi des contraintes sécuritaires internes qui freinent les investissements et le financement de projets structurants.

3.3.1.1.1 Secteur primaire

Il pourrait connaître une croissance de 5,7% en moyenne annuelle sur la période 2021-2030, avec une dynamique autour de 6% en moyenne annuelle sur les dernières années de mise en œuvre de la stratégie. Cette dynamique serait notamment soutenue par les bonnes performances anticipées dans le sous-secteur agricole qui devrait progressivement enregistrer une demande additionnelle émanant des agro-industries en plus de la demande traditionnelle des ménages. Ainsi, l'agriculture vivrière devrait enregistrer une croissance moyenne annuelle de 5,5% et 6,5% respectivement sur les périodes 2021-2025 et 2026-2030. La croissance dans le sous-secteur de l'agriculture industrielle d'exportation devrait passer de 3,9% en 2018 à près de 5,6% en moyenne entre 2021 et 2030.

La promotion de l'élevage à cycle court, de l'embouche bovine et l'industrialisation de la filière devrait favoriser un accroissement de l'activité dans le sous-secteur de l'élevage. Son taux de croissance devrait passer de 4,4% en 2018 à 5,5% en moyenne sur la période 2021-2030. La contribution de la sylviculture devrait progressivement s'améliorer sur la période en liaison avec l'accroissement et la structuration de la demande aussi locale qu'étrangère des ressources forestières. Il est anticipé une croissance moyenne de 4,5% entre 2021 et 2030.

3.3.1.1.2 Secteur secondaire

La dynamique du secteur secondaire serait soutenue sur la période 2021-2030 avec une croissance moyenne annuelle de 5,1%. Hors industries extractives, ce secteur devrait connaître une croissance de 6% en moyenne annuelle entre 2021 et 2030. Cette performance serait principalement soutenue par : (i) la bonne tenue des industries manufacturières qui devraient bénéficier aussi bien d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, qu'en intrants mais également à un accroissement de la demande intérieure avec la promotion du « made in Cameroun » ; et (ii) le dynamisme des activités dans les BTP, en liaison avec la mise en œuvre de nouveaux grands projets d'infrastructures. Ainsi, la croissance des sous-secteurs des BTP, des industries agro-alimentaires et des autres industries manufacturières devrait respectivement se situer en moyenne annuelle autour de 7,9 %, 5,8 % et 4,7 % sur la période 2021-2030.

3.3.1.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est fortement corrélé aux activités des autres secteurs en amont. Ainsi, la dynamique favorable de ce secteur devrait être principalement soutenue par les bonnes performances envisagées dans les BTP, les industries manufacturières, le tourisme, ainsi que dans les différentes branches du secteur primaire. Ce regain d'activités entraînerait un dynamisme favorable dans les branches commerce, restauration et hôtellerie. L'amélioration des infrastructures routières et portuaires boosterait l'activité des transports. Il en serait de même de la mise en service des infrastructures de télécommunications. De ce fait, il est anticipé une croissance annuelle moyenne de 5,9 % entre 2021 et 2030.

3.3.1.2 FACTEURS RESPONSABLES DU PIETINEMENT DE LA REGION

L'une des grandes limites du scénario est l'effet d'entraînement très faible sur les trois autres départements de la région. Toutefois, compte tenu des impératifs de développement du fait de la conjoncture économique mondiale actuelle et singulièrement celle du Cameroun dont nul n'est privé de référence, ce scénario peut s'avérer insuffisant face aux problèmes majeurs qui freinent l'aménagement du territoire et le développement infrastructurel de la Région du Littoral. Il s'agit notamment de :

3.3.1.2.1 Absence d'une bonne planification

Les problèmes majeurs liés au développement du territoire tel que la mal gouvernance observée dans la plupart des secteurs d'activités, est un frein pour la coordination des acteurs dans la valorisation des ressources pour l'émergence de la Région.

3.3.1.2.2 Saupoudrage dans la programmation des opérations

L'option politique de l'Etat qui consiste à satisfaire tout le monde au même moment, entraîne des difficultés dans la mise en œuvre de certaines opérations qui en l'état actuel, ne sont pas attrayants en raison de leur éparpillement, d'où le nombre important des marchés déclarés infructueux. En revanche, si ces marchés étaient regroupés, ils constitueraient une masse critique d'ouvrages pour faire des économies d'échelle.

3.3.1.2.3 Incapacité des postes comptables à suivre le rythme de décaissements

La conjoncture économique actuelle caractérisée par la récession des ressources financières, l'incompatibilité entre le cycle budgétaire et le cycle technique, les limites de la plupart des opérateurs économiques à conduire dans les délais impartis certaines opérations d'envergure ont pour conséquences l'abandon des chantiers, des retards dans le paiement des décomptes etc... Cette conjonction de facteurs impacte négativement le développement économique de la Région.

En sus, il faut ajouter, l'incapacité de certains acteurs (institutionnels, collectivités territoriales décentralisées, privés) à faire face à leurs obligations dans un contexte des mutations institutionnelles en cours.

3.3.1.2.4 Acteurs institutionnels

Les nouveaux acteurs installés conduisent des actions qui reposent actuellement sur les ressources budgétaires allouées par l'Etat. En outre, ils ne disposent pas encore de tous les moyens et outils (plans d'aménagement qui sont les outils d'aide à la décision, les ressources financières) nécessaires et suffisants pour amorcer le développement durable de la Région.

3.3.1.2.5 Acteurs des collectivités

L'avènement de la mise en place de la décentralisation avec le transfert des compétences et des ressources ainsi qu'une fiscalité locale, constituent pour ces acteurs, un tremplin de poids pour booster le développement économique de la Région. Mais le retard que ces transferts prennent dans leur achèvement ainsi que le non aboutissement de ladite fiscalité locale restent des obstacles pour le devenir de la Région et du Pays.

3.3.1.2.6 Acteurs privés

La plupart des acteurs privés ne disposent pas de compétences techniques requises ainsi que des moyens matériels adéquats, ni une bonne assise financière pour réaliser des opérations d'envergure. En plus, ces opérateurs économiques sont obligés de s'endetter quelquefois aux taux de remboursements élevés pour préfinancer les opérations dont le paiement par l'Etat se fait souvent au-delà des délais contractuels, voire hypothétique.

Un autre facteur à souligner est l'offre insuffisante en énergie pour booster l'économie et accélérer l'industrialisation. L'énergie est un facteur de production fondamental pour toutes les économies. Elle offre un éventail de services lorsqu'elle est disponible et accessible. Il s'agit notamment de l'amélioration du tissu économique du pays à travers le développement des industries de transformation et partant du bien-être des populations. Par conséquent, l'insuffisance de l'offre en énergie dans le pays et surtout dans la Région du Littoral en particulier qui concentre plus de 80% d'activités économiques constitue un handicap pour son émergence à l'horizon 2035.

3.3.1.3 PRINCIPAUX COROLLAIRES A CES LIMITES

En tout état de cause, les limites sus énumérées ont pour corollaire : (i) le vieillissement des infrastructures routières, (ii) le délabrement de l'appareil de production, (iii) l'exode rural intensif et la délinquance juvénile, (iv) la flambée des prix sur le marché lié à la difficulté d'évacuation des produits vers les pôles de grandes consommations (v) le désordre urbain, (vi) l'augmentation du taux de mortalité due à l'insuffisance des formations sanitaires, (viii) la gestion/l'encadrement des déplacés internes à cause de la persistance des conflits sociaux, (ix)

les carences en éducation qui perdurent, (x) l'apprentissage de la démographie qui influence la paix sociale.

En définitive, dans cette mouvance, tous ces facteurs, maintiennent le devenir de la Région dans une dynamique modérée. Au demeurant, si cet état, s'enlise, ces différents facteurs peuvent conduire la Région du Littoral à une situation catastrophique.

3.3.2 SCENARIO CATASTROPHE : EFFONDREMENT DE L'ECONOMIE DE LA REGION

La montée fulgurante et irréversible des identités primaires ou des tensions conflictuelles voire irrédentistes, l'émergence du populisme causé par l'injustice, la corruption et les abus divers, la prédominance d'une agriculture archaïque et la péjoration des changements climatiques.

L'hypothèse catastrophe est plus une hypothèse d'école qu'autre chose dans ce sens que malgré les contraintes sécuritaires et économiques auxquelles les nations sont confrontées, jamais dans l'histoire on a connu un cas d'effondrement complète d'une économie. Cela dit, en plus des facteurs d'inertie décrits ci-dessus, le développement durable de la Région du Littoral à l'horizon 2035 pourrait gravement être compromis en raison du sérieux ralentissement de l'économie mondiale. Ce ralentissement pourrait avoir des répercussions graves sur les conditions financières du Cameroun, sur les investissements structurants, le financement de l'exploitation des ressources naturelles. Toutes ces contraintes vont accroître le niveau d'inflation. Des paramètres internes difficilement maîtrisables comme entre autres une forte croissance démographique, une urbanisation anarchique accompagnée par un incivisme sauvage et les tensions sociales entretenues par la pauvreté ambiante concourent aussi à l'effondrement de l'économie puisqu'ils annulent presque entièrement les efforts de planification et de prospective des pouvoirs publics.

3.3.2.1 FONDEMENTS ET GRANDES TENDANCES DU SCENARIO CATASTROPHE

Ce scénario prend en compte les méprises des recommandations du SNADDT ainsi que les observations et interpellations du diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude. Il intègre aussi les inquiétudes formulées par les contributions participatives des acteurs de la Région du Littoral.

Aucun choix stratégique n'est envisagé, la Région se contentant de réagir aux contraintes que lui imposent les situations politique, économique et sociale. Ce Scénario tient compte des incohérences, des insuffisances et l'incapacité du Gouvernement à mettre en œuvre les politiques publiques pour lever les contraintes structurelles actuelles. Il projette la croissance moyenne annuelle à moins de 2% sur la période 2021- 2030.

En effet, **au plan économique**, on peut relever une dynamique moins favorable (i) du sous-secteur agricole en liaison notamment avec la reprise anticipée des activités de la CDC, de PAMOL et de la SG Sustainable Oils Cameroon PLC ; (ii) des industries agroalimentaires induites par les contraintes d'approvisionnement en intrants et/ou d'écoulement des produits dans ces Régions ; (iii) du développement de la branche des BTP, car elle pourra empêcher la mise en œuvre efficace du Plan de Reconstruction envisagé pour ces Régions ; (iv) du développement de certains services notamment les secteurs de commerce, de transport et de télécommunication.

Sur la **dynamique économique globale**, le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2021-2030 devrait se situer autour de 7,5% contre 8% dans le scénario optimiste, soit un recul de 0,5%. Cette incidence est davantage perceptible sur la période 2023-2030. La perte cumulée est par conséquent de 5 points sur l'ensemble de cette période (2023-2030) et essentiellement imputable à la dynamique économique non pétrolière.

Ainsi, **le secteur primaire** pourrait connaître une croissance très faible, de l'ordre de moins de 3% en moyenne annuelle sur la période 2021-2030. Cette faible dynamique serait notamment causée par l'absence d'anticipation des demandes potentielles qui pourraient émaner des agro-industries et des ménages. Ainsi, l'agriculture vivrière devrait enregistrer une faible croissance tout comme le sous-secteur de l'agriculture industrielle d'exportation devrait passer de 3,9% en 2018 à moins de 2,5% en moyenne entre 2021 et 2030.

Ces contre-performances devraient avoir une incidence sur la promotion de l'élevage à cycle court, mais aussi sur l'industrialisation de la filière dont l'objectif est de favoriser un accroissement de l'activité dans le sous-secteur de l'élevage. Son taux de croissance devrait passer de 4,4% en 2018 à moins de 2,5% en moyenne sur la période 2021-2030. La contribution de la sylviculture devrait connaître une faible progression sur la période, en liaison avec l'accroissement et la structuration de la demande aussi locale qu'étrangère des ressources forestière.

La dynamique du secteur secondaire serait très peu soutenue sur la période 2021-2030, avec une croissance moyenne annuelle de 3%. Hors industries extractives, ce secteur devrait connaître une croissance plus faible entre 2021 et 2030. Cette performance serait principalement ralentie par la morosité des industries manufacturières qui devraient continuer à faire face aux contraintes d'approvisionnement en énergie électrique et en intrants. Ainsi, la croissance des sous-secteurs des BTP, des industries agro-alimentaires et des autres industries manufacturières devrait respectivement se situer en moyenne annuelle autour de 2,5%, 3 % et 3,7 % sur la période 2021-2030.

Le secteur tertiaire est fortement corrélé aux activités des autres secteurs en amont. Ainsi, la dynamique favorable de ce secteur devrait être atténuée par les contre-performances envisagées dans les industries manufacturières, le tourisme, ainsi que dans les différentes branches du secteur primaire.

3.3.2.2 *FACTEURS CLES INTERNES A LA REGION*

La Région du Littoral abrite la plus grande ville du pays qui attire en outre beaucoup de populations paysannes par le phénomène d'exode rural. Les prévisions démographiques pour les besoins de planification constituent des données officielles qui sont souvent très éloignées des réalités de terrains. Pendant que la ville de Douala croupit sous une masse de main d'œuvre non qualifiée, les autres villes de la région manquent de personnel à tous les niveaux. Les projets initiés n'atteignent parfois pas leurs objectifs parce que les employés ne vivent pas sur place. A Douala par contre, cette surpopulation, et de surcroît pauvre, va provoquer non seulement la dégradation totale des mangroves à plusieurs endroits, mais aussi créer de multiples problèmes sanitaires et infrastructurelles. Cette installation anarchique provoque également de nombreux conflits notamment dans le domaine foncier.

Les saisons de pluies deviennent pour les autorités une période de veille à la catastrophe. L'incivisme pousse les populations à s'installer dans les zones vulnérables. Les glissements de terrains et les inondations se multiplient avec des dommages et souvent des pertes humaines par accident, noyade ou électrocution. Le manque d'infrastructures sociales dans ces zones expose les populations à des maladies d'origine hydrique et accentue le déficit des structures

d'assainissement. Face à un facteur aggravant comme le changement climatique, le Gouvernement et la Région seront obligés de déployer des moyens supplémentaires qui très souvent affectent des Projets de développement et ralentissent la croissance.

L'urbanisation anarchique ne concernent pas seulement les populations démunies dans la région du Littoral. Toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées locales subissent cette forme « d'incivisme étatique ». Plusieurs entreprises acquièrent des terrains hors de la zone MAGZI et installent leurs structures et leurs équipements sans même tenir compte des plans communaux de développement pourtant exigés par le Gouvernement. La région du Littoral est le siège de ce phénomène qu'on retrouve le long des principaux axes routiers. Les communes de Dibamba et Edéa II font actuellement les frais de ce désordre après Douala IV et Dibombari. Les mouvements observés du côté de l'axe Douala – Yabassi montrent que le phénomène a plutôt tendance à s'amplifier, perturbant ainsi les plans d'occupation des sols et les plans d'urbanisation élaborés.

Le Plan Régional de Développement du Littoral fait une place importante dans le Tourisme et la préservation des écosystèmes parmi lesquels les mangroves. Les paramètres internes qui précèdent limiteront fortement la croissance de l'activité touristique. Par effet d'entraînement, l'économie touristique ne pourra pas bénéficier entièrement du levier écotourisme qui semble booster ce secteur dans les autres scénarios. Ce désordre « organisé » affectera presque tous les secteurs d'activités et diminuera la qualité de la vie. En plus des déplacés relativement connus poussés par le conflit au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, ces usages anarchiques peuvent abriter des germes potentiels d'insécurité. En voulant individuellement protéger ses installations sans tenir compte des documents de planification existants, le risque d'introduire des éléments dangereux dans des zones sensibles augmente. La prolifération des entreprises sur des espaces inadaptés accentue l'urbanisation anarchique, la dégradation des écosystèmes naturels et l'insécurité foncière.

3.3.2.3 FACTEURS AGGRAVANT LE REcul DE LA REGION

L'une des grandes limites du scénario est la perte de l'effet d'entraînement sur les trois autres départements de la Région. Ce scénario peut conduire vers une situation plus dégradée face aux problèmes majeurs qui freinent l'aménagement du territoire et le développement infrastructurel de la Région du Littoral. Il s'agit notamment :

- des menaces de la paix sociale ;
- de la mauvaise gestion des déplacés de la crise anglophone ;
- de la persistance des problèmes fonciers ;
- de l'appropriation des terres par l'élite ;
- de l'exacerbation des problèmes de gouvernance ;
- de la recrudescence des risques sanitaires et des catastrophes naturelles ;
- des contrecoups d'une dévaluation du FCFA redoutée ;
- de la fermeture des fleurons de l'industrie et de l'agro-industrie ;
- des perturbations sociopolitiques.

De nombreux autres facteurs peuvent se combiner pour compromettre d'avantage la situation. En effet, la paix dans la Région du Littoral peut être compromise par les diverses crises que connaît le Pays, notamment la crise sécuritaire dans les Régions contigües du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette crise impacte la Région du Littoral à travers le phénomène des déplacés internes. D'importants mouvements migratoires en direction de la région ont ainsi été enregistrés en provenance des deux régions sinistrées depuis le début du conflit. Cette situation est susceptible de créer des cas de vulnérabilité avérés, caractérisés par l'insécurité et un accès

limité aux opportunités chez les déplacés internes, la prostitution des jeunes filles ainsi que la marginalisation des stéréotypes.

Les aléas les plus fréquents et par effets cumulatifs, les plus dévastateurs sont liés aux effets des changements climatiques qui ont des impacts multiformes et variables sur les systèmes naturels, les systèmes économiques et de production. Au rang des conséquences envisagées, il y a l'envasement et la sédimentation des lits de cours d'eau, l'érosion hydrique, la dégradation des sols liée aux activités anthropiques, l'érosion côtière.

Ainsi, les conséquences observées se traduisent notamment par la baisse de la productivité agricole et pastorale, l'accroissement des pertes post-récoltes et les coûts de main-d'œuvre, la dégradation des infrastructures routières, la survenance des situations d'insécurité alimentaire notamment, les épidémies notamment de choléra. Ces situations peuvent à coup sûr avoir un impact négatif sur la dépense publique, tout comme elles pourront avoir des répercussions sur la volonté de mettre en œuvre la politique d'import/substitution envisagée.

Sur cette base, la simulation postulée porte sur un recul net de 2,5 points sur les taux de croissance moyens annuels de ces dernières années, recul qui devrait générer des impacts négatifs sur les principaux secteurs d'activités de la région. Toutefois, ces impacts pourraient être plus importants dans tous les secteurs, se caractérisant par :

- l'abandon des projets agricoles pourtant considérés dans la SND30 comme un levier important et nécessaire pour accompagner le processus d'industrialisation ;
- l'abandon des projets du secteur de l'énergie, secteur considéré comme un levier important pour le développement d'un tissu industriel et l'expansion des activités du secteur privé ;
- l'abandon des projets d'infrastructures en cours, principaux leviers de croissance de toutes les stratégies de développement durable ;
- la persistance de la survenance des urgences de santé publiques à portée régionale ;
- la fermeture des industries dont 44% sont basées dans la région.

3.3.3 SCENARIO OPTIMISTE : LA VISION A PORTEE DE MAIN

*Modernisation du capital humain par l'appropriation des technologies de pointe, la maîtrise de l'information décisionnelle, la couverture équitable des services et infrastructures socio-économiques décentes, l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des filières prioritaires de développement agro-industriel conquérantes des marchés internationaux. Tous les paramètres sont maîtrisés pour **faire de la Région du Littoral, un pilier polyvalent et accélérateur de l'émergence du Cameroun en 2035, avec des métropoles et leur hinterland en développement harmonieux et équilibré.***

3.3.3.1 FONDEMENTS ET GRANDES TENDANCES

En se basant sur les recommandations du SNADDT ainsi que sur le diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude, en plus des contributions participatives des acteurs de la Région du Littoral, le scénario des pôles historiques retient l'attention. Il se veut optimiste et consiste à consolider la Région du Littoral comme bassin d'agriculture de rente et la ville de Douala comme pôle industrio-portuaire. Ce Scénario prend en compte les efforts supplémentaires que le Gouvernement devrait mettre en œuvre non seulement pour lever les contraintes structurelles actuelles, mais également pour assurer un meilleur suivi-évaluation, en vue d'atteindre les

objectifs de développement. Il situe la croissance moyenne annuelle autour de 8% sur la période 2021 – 2030.

3.3.3.1.1 Secteur primaire

En effet, le secteur primaire devrait connaître une croissance moyenne annuelle de 7,9%, soit 2,2 points au-dessus de celle du scénario de base. Cette évolution sera tirée principalement par la bonne tenue de l'agriculture dont la croissance moyenne est projetée à 8,5% en hausse de 2,6 points par rapport au scénario de base. Ce sous-secteur devrait enregistrer une dynamique favorable nécessaire pour adresser aussi bien la demande additionnelle émanant des industries que celle provenant des ménages. Ce gap se justifiera par des efforts beaucoup plus soutenus en matière de modernisation de l'appareil de production à travers le développement d'une agriculture plus intensive dans les filières à fort potentiel de croissance, l'amélioration des rendements avec un accent sur un meilleur approvisionnement en intrants (semences à haut rendement, engrais, pesticides, ...). L'évolution du secteur primaire sera également soutenue par les bonnes performances des branches élevage et pêche. Les taux de croissance moyens projetés dans ces branches sur la période 2021 – 2030 sont respectivement de 7,4% et 6,1%, contre 5,5% et 4,1% dans le scénario de base.

3.3.3.1.2 Secteur secondaire

Le secteur secondaire devrait enregistrer une dynamique favorable impulsée notamment par les industries manufacturières et les BTP. Le taux de croissance moyen annuel projeté entre 2021 et 2030 est de 7,5%, supérieur de 2,4 points à celui du scénario de base. Hors industries extractives, ce secteur devrait connaître une croissance de 8,3%, soit une hausse de 2,3 points par rapport au scénario de base. Dans le secteur manufacturier, les industries agroalimentaires devront connaître une croissance moyenne de 8% contre 5,8% dans le scénario de base. Cette performance sera due notamment au développement des industries de transformation des produits du terroir (banane plantain, sucre, huile de palme, maïs, soja, cacao, etc.). Les autres industries manufacturières devraient bénéficier du développement des industries du bois, de fabrication des meubles, des matériaux de construction et de l'intensification de la transformation du cuir, de la métallurgie de base, etc. Ceci permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 6,4% sur la période 2021- 2030 contre 4,7% dans le scénario de base. Dans le secteur des BTP, la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et l'aménagement des routes contribueront à une accélération de la croissance de ce secteur. L'écart entre les deux profils de croissance sera nettement perceptible dès 2024. On observera ainsi sur la période 2021-2030, un taux de croissance moyen de 11,8% contre 7,9% dans le scénario de base.

3.3.3.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire enregistrera un taux de croissance annuel moyen de 8,3% contre 5,9% dans le scénario de base. Cette performance sera principalement le fait des évolutions dans les branches du commerce, de la banque et organismes financiers, de l'hôtellerie et restauration et celles des transports, entrepôts et communications. Dans le domaine touristique, une attention particulière sera accordée à la valorisation du vaste potentiel national. Aussi, la réhabilitation et l'extension du réseau routier national, le désenclavement des bassins de production ainsi que la mise en service des nouvelles lignes de chemin de fer devraient permettre de soutenir la dynamique de l'activité dans les transports. De même, le développement de l'économie numérique ainsi que le renforcement de la mise en service totale de la fibre optique devraient favoriser un développement rapide des services de télécommunications.

Ainsi, ce choix intervient à la suite d'une analyse de l'environnement externe ainsi que de la prospective descriptive et prescriptive de certains facteurs clés. Il s'agit notamment de: l'amélioration de la gouvernance foncière, le développement agricole et sécurité alimentaire, le désenclavement des pôles de production et l'amélioration de la mobilité, l'amélioration des activités économiques et développement industriel, la maîtrise de l'urbanisme des pôles de développement et l'amélioration du cadre de vie, le développement des mécanismes de mitigation, de gestion et d'adaptation aux effets des changements climatiques et préservation des écosystèmes vitaux ainsi que la réduction de la fracture numérique.

3.3.3.2 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE FONCIERE

Pour atteindre les objectifs de la SND30 en matière d'aménagement et de développement du territoire, l'amélioration de la gouvernance foncière est un passage obligé. Ceci est d'autant plus pertinent dans la Région du Littoral en raison des enjeux qui entourent la terre, notamment (i) le développement de l'économie, (ii) le respect des droits humains, (iii) la maîtrise du cadastre et la diligence dans la délivrance des titres de propriété.

3.3.3.2.1 Développement économique

Les ordonnances du 06 juillet 1974 qui régissent les régimes fonciers et domaniaux au Cameroun ont particulièrement encadré l'approche économique. Il s'agit de placer l'Etat au centre de l'administration des terres. A travers les différentes procédures foncières, le développement économique semblait garanti par l'Etat qui pouvait octroyer des concessions et baux emphytéotiques aux opérateurs économiques ou encore exproprier pour cause d'utilité publique des occupants légitimes. Cette politique a permis l'implantation de plusieurs grandes entreprises dans la Région du Littoral et du Sud-Ouest, notamment, SOCAPALM, CDC, PHP, PAMOL. De plus, par souci d'urbanisation des différentes villes que comptent la Région, les procédures d'expropriation ou de déguerpissement ont souvent été appliquées par les autorités administratives. Par ailleurs, au-delà des lois sectorielles du foncier, d'autres textes particuliers assurent la promotion de l'économie à travers le développement des zones économiques et les zones industrielles. Il s'agit du Décret n°71/DF/95 du 1er Mars 1971 portant création de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI), modifié par le décret 73/483 du 25 Août 1973, lui-même modifié par le Décret n°2019/205 du 24 Avril 2019 ; et de la Loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques en République du Cameroun, ainsi que du Décret d'application n°2019/195 du 17 Avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des zones économiques. C'est dans ce sillage que sont nées les zones industrielles de Bassa et celle de Bonabéri. Le Gouvernement est allé plus loin en encadrant la création des zones économiques pour booster le développement. Dans cette veine, l'enclave qui part d'Edéa jusqu'à la zone logistique du Port Autonome de Kribi constitue une aubaine pour expérimenter les activités de transformation des matières premières et celle de logistique.

Toutefois, malgré la plus-value née de l'exploitation de ce cadre juridique attractif, on assiste de plus en plus, à des résistances et contestations véhémentes de la part des populations riveraines dans la Région du Littoral. Celles-ci s'insurgent contre la spoliation de leurs terres à travers l'impérialisme de l'Etat. Ainsi, pour préserver un climat de paix et renforcer la confiance institutionnelle, une approche plus humanisante paraît indiquée.

3.3.3.2.1.1. Extension des Zones Economiques et Industrielles

Le cadre juridique et institutionnel en vigueur a prévu divers mécanismes pour favoriser le développement économique des territoires. Il s'agit de l'aménagement des zones industrielles et la création des zones économiques.

A travers la MAGZI (Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles), l'implantation des industries se fait plus facilement à travers l'aménagement des sites dédiés. Les missions ci-dessous qui lui ont été attribuées par le Décret n°71/DF/95 du 1er Mars 1971 portant création de la MAGZI, modifié par le décret 73/483 du 25 Août 1973, lui-même modifié par le Décret n°2019/205 du 24 Avril 2019, sont assez illustratives. En effet, la MAGZI est chargée de :

- l'acquisition des terrains à vocation industrielle ;
- l'aménagement, l'équipement et la gestion des lots pour les promoteurs des projets dans les zones dédiées aux activités industrielles, notamment dans les secteurs des industries manufacturières, des services et des petits métiers ;
- la location aux promoteurs industriels des terrains qui lui sont concédés ou affectés en jouissance par l'Etat ;
- la location ou la vente des terrains aux promoteurs immobiliers ;
- l'élaboration des programmes d'aménagement des zones dédiées aux activités industrielles ;
- la réalisation des études d'aménagement des zones dédiées aux activités industrielles, zones spécialisées, zones de services, et zones de petits métiers ;
- la réalisation des études et l'aménagement des sites des projets initiés par l'Etat ou les CTD, respect des normes environnementales par les entreprises implantées dans ses zones ;
- l'appui à l'Etat pour la réalisation d'investissements stratégiques en vue d'une réelle éclosion d'initiatives industrielles et de toutes autres interventions et prestations qui lui sont confiées.

D'ailleurs d'après le site web de cet organisme, après les zones industrielles de Bassa et de Bonabéri, la MAGZI envisage la création de nouvelles zones à Yassa (400 ha) et Dibombari (300 Ha). Cette concentration d'entreprises permet non seulement une installation facile parce que les sites sont aménagés, mais en plus, d'après le Cabinet Consulting, le taux de croissance des impôts et taxes est relativement plus élevé que le taux prévu par le budget de l'Etat. En outre, les entreprises installées dans la zone industrielle de Douala contribue à hauteur de près de 11% du PIB du Cameroun¹⁷.

La MAGZI SA est en cours d'élaboration d'un **Programme National de Développement des Zones Industrielles** sous financement du Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire qui permettra de définir les sites d'implantations géographiques des zones industrielles et économiques sur l'ensemble du territoire national en cohérence avec la SND30. Pour le littoral on pourrait envisager les sorties Ouest et entrées Est de Douala, notamment dans la Sanaga Maritime, le Mungo, et Edea. Mais aussi la sortie de l'Autoroute Douala-Yaoundé.

En outre, en plus des zones dites industrielles, la Loi a prévu la création des zones économiques. Il s'agit au terme de la Loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques en République du Cameroun ainsi que du Décret d'application n°2019/195 du 17 Avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des zones économiques, d'un espace constitué d'une ou plusieurs aires géographiques viabilisées, aménagées et dotées d'infrastructures, en vue de permettre aux entités qui y sont installées de produire des biens et des services dans les conditions optimales. Elle vise à concentrer sur une ou plusieurs aires données, des activités ou des acteurs engagés dans des projets de développement

¹⁷ Rédaction www.businessfinanceint.com « La MAGZI crée de nouvelles zones industrielles dans le Centre, Sud et Littoral », 29 Mars 2021.

économique social¹⁸. Ainsi, selon ce même Décret, une zone économique peut comprendre les entreprises industrielles, agricoles, de service, les pépinières, les incubateurs d'entreprises, les pôles scientifiques et technologiques, les technopoles et/ou les agropoles. Le site de la zone doit être aménagé en principe par le promoteur, notamment l'Etat, les CTD, les Chambres consulaires, les Organisations patronales, les Universités d'Etat et les Universités privées d'enseignement supérieur et les Groupements d'intérêt économique. Ces Zones porteuses de développement peuvent permettre le développement de nouvelles villes ou de booster la croissance de villes en expansion telles qu'Edéa ou Yabassi.

3.3.3.2.1.2. Financement des investissements afférents

D'après le MINEPAT, La Région du Littoral a sur la période 2015-2020 bénéficié en termes de financement BIP, environ 751 milliards de FCFA. Cette somme a permis d'entamer de nombreux grands projets ; notamment la centrale à gaz naturel à LOGBABA, l'Hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Douala, le complexe Multisports de JAPOMA le second pont sur le Wouri et aménagements complémentaires, l' Aménagement de l'entrée Est de Douala (1ere phase), l' Aménagement de l'entrée Ouest de Douala, les Travaux de construction de la Prison Centrale de Douala-Ngoma: (première phase), le Projet de Drainage pluvial de Douala, la Construction de 1175 logements sociaux à Douala, la construction de l'entrée Est de Douala (Phase 2), le Bitumage de la route DOUALA – BONEPOUPA, le Bitumage de la route BONEPOUPA – YABASSI.

Cependant, dans le cadre de la gouvernance, il convient de relever que l'administration centrale a géré 90% de cette somme contre 7,5 pour les administrations locales de la Région (CTD et services déconcentrés). Cette tendance doit impérativement être inversée si l'on veut être conséquent envers la politique actuelle de la décentralisation consacrée par le Code des Collectivités Décentralisées de 2019.

Par ailleurs, de nombreux projets importants de la Région ont d'ores et déjà été identifiés. Il s'agit sans être exhaustif de : le barrage hydroélectrique à SONG MBENGUE, le barrage hydroélectrique de Kikot (450 MW), le Projet de réhabilitation et d'extension de la station de Japoma à Douala, le Projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Douala, le Projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Douala, l'autoroute Edéa – Kribi , l'autoroute Yaoundé – Douala (Phase 2 volet Littoral) , l'autoroute Douala – Limbé, la ligne ferroviaire Douala-Limbé-Idenau, la ligne ferroviaire Edéa-Kribi-Campo, l'Aménagement de Sawa-Beach, la Mise en œuvre d'un corridor pilote de « Bus Rapid Transit » (BRT) (i) Carrefour Direction des Douanes-Carrefour Agip-Carrefour Ndokoti-Marché Pk14 et (ii) Carrefour Ndokoti- Carrefour Nelson Mandela- Carrefour Yassa, la voie de Contournement de la Ville de Douala, l' aménagement de la voie sur les berges du Fleuve Wouri,, l' Aménagement du Carrefour Ndokoti, le Projet d'assainissement liquide de Douala, le Projet de Drainage pluvial, phase 2. Ces projets nécessiteront d'importants moyens et des montages financiers complexes (prêts concessionnels, prêts commerciaux, Partenariats/Publics/Privés).

En dehors du BIP, la Région a également bénéficié de concours divers provenant d'organismes publics ou de partenaires au développement. Dans cette veine, au cours de la période 2016-2020, le FEICOM a financé la réalisation d'un total 138 projets des CTD dans la Région du Littoral pour un montant de 15 milliards FCFA dans les secteurs eau et assainissement, éducation, électrification, hôtel de ville, routes et ouvrages d'art. En ce qui concerne la distribution des Impôts Communaux Soumis à péréquation (ICSP) dont les Centimes

¹⁸ Art. 1 et 2 du décret n°2019/195 du 17 Avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des zones économiques.

Additionnels Communaux (CAC), le FEICOM a redistribué aux communes de la Région la somme de 51,6 milliards de FCFA sur la période 2016-2020. Par ailleurs, en ce qui concerne les microprojets, les PCD, les équipements divers, le PNDP a financé dans la Région du Littoral sur la période allant de 2016 à 2020, les projets à près de 4 milliards de FCFA.

De plus, l'Etat a assuré d'autres transferts dans la Région du Littoral, notamment l'appui direct de certaines entreprises de transformation entre 2012 et 2018 pour un total de 94 209 258 953 FCFA. Il s'agit pour l'essentiel des agropoles : Synergie Nord Sud (SNS) Nkongsamba (Moungo) , Agropole de production, de transformation et de commercialisation de poivre de Penja Kolla (Moungo), Société Palmeraies Raffinerie (PALMRAFF) S.A. Bekoko (Moungo), Société Industrielle de transformation du coton (SITRACO), Zone industrielle MAGZI (Wouri), BUETEC Douala (Wouri), BROWSER Ngwei (Sanaga Maritime), Agropole de production, de transformation et de commercialisation de poisson de Wouri Bwele –Bakoko Massoumbou (Nkam), Société Coton Hydrophile du Cameroun (COFIL SA) Douala (Wouri) et Garoua (Bénoué), Agropole de production, de transformation et de commercialisation de l'huile de palme de Ngwei Ngwei (Sanaga Maritime), Agropole de production, de transformation et de commercialisation d'ananas de Nlohe Loum (Moungo), Agropole de production et de transformation des fèves de cacao de Douala Bonaberi Douala (Wouri), Agropole de production et de transformation de poulets de chair de Bomono Dibombari (Moungo).

Au demeurant, le tryptique Taxes, Tarifs et Transferts doit être véritablement être implémenté pour pouvoir mobiliser le financement non seulement des projets actuels mais également ceux qui seront issus du scénario optimiste. Tout ceci doit être envisagé sous le prisme de la politique actuelle de décentralisation.

3.3.3.2.2 Respect des droits humains

Face à la montée de la défiance institutionnelle, il faudrait opposer une saine application des textes en vigueur tenant compte de l'environnement ambiant. De manière concrète, la bonne gouvernance en la matière consiste à : (i) une indemnisation préalable juste et équitable des occupants, et (ii) la prise en compte des droits coutumiers des populations autochtones,

3.3.3.2.2.1. Indemnisation préalable juste et équitable

La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est encadrée par la loi n°85/9 du 04 Juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation ainsi que par le décret n°87/1872 du 18 décembre 1987. Il s'agit d'une opération légale de transfert des droits de propriété liés aux biens d'une personne privée à l'Etat, en vue de la réalisation d'un projet d'intérêt général.

Cette procédure prévoit une indemnisation préalable avant toute opération. Cependant, l'on assiste quelquefois à l'expropriation des occupants sur la seule base des Déclarations d'Utilité Publique (DUP). Ce qui, en soit, est une faute. Aucune opération ne devrait pourtant se réaliser sans que les décrets de classement et d'indemnisation ne soient disponibles. De plus, rien n'interdit que dans le cadre des concertations préalables, que des mesures d'accompagnement soient prises, notamment lorsque l'opération se réalise dans des zones à forte pression foncière comme à Douala. On peut envisager par exemple des recasements dans des sites aménagés. Pour se faire, il faudrait qu'à la base, la MAETUR ait été associée auxdits projets, avec une bonne évaluation des différentes implications.

3.3.3.2.2.2. Prise en compte des droits coutumiers des autochtones

La Loi constitutionnelle du 18 Janvier 1996 en vigueur au Cameroun, consacre dans son préambule, la protection des minorités et la préservation des droits des populations

autochtones. A défaut du droit de propriété qui se prouve en matière foncière par un Titre foncier, le droit d'occupation est reconnu par la loi. Ainsi, l'article 17 de l'ordonnance n°74-1 du 06 Juillet 1974 fixant le régime foncier, autorise les collectivités coutumières, leurs membres ou toute autre personne de nationalité camerounaise qui, à la date d'entrée en vigueur de ladite ordonnance, occupe ou exploite paisiblement la dépendance de la première catégorie, à continuer à les occuper ou à les exploiter. Ils pourront à leur demande obtenir des titres de propriété. Dans le même esprit, un droit de chasse et de cueillette leur est également reconnu sur la deuxième dépendance du domaine national tant que l'Etat n'aura pas donné à ces terres, une affectation précise.

Ainsi, le lien entre les autochtones et leur terre doit être nécessairement être pris en compte en zone rurale comme en zone urbaine. En zone rurale, les enjeux se situent autour de la préservation des moyens de subsistance, le partage des retombées de l'agro-industrie et la préservation des écosystèmes. Il s'agit donc de veiller à ce que les concessions ou baux emphytéotiques octroyés par l'Etat soient délimités de manière équitable. Cette justice distributive se justifie par l'exploitation insuffisante de tous les espaces attribués à certains concessionnaires. Tel est le sens des plaintes des communautés villageoises à l'endroit de la SOCAPALM dans la Sanaga-Maritime et le Mounjo. La procédure prévue à cet effet est la rétrocession. Il s'agit d'une solution jurisprudentielle (Jugement n°24/2001-2002 du 28 février 2002, Cour suprême du Cameroun, C.A EMMAH Basile et autres C/Etat du Cameroun). La rétrocession des terres peut s'effectuer à deux conditions, notamment l'utilité publique incertaine ou la non réalisation de cette utilité publique ou encore l'utilité publique couvrant partiellement une grande étendue. Selon le cas on peut avoir droit à une rétrocession totale ou partielle. En ce qui concerne le partage des retombées des exploitations agro-industrielles, la loi de 1994 relative aux forêts oblige ces entreprises à contribuer au budget des communes locales et au développement social, conformément aux cahiers des charges. Toutefois, des réticences sont de plus en plus observées, sans doute dues au non-respect des clauses. Les zones exploitées sans ingénierie sociale, ne laissent souvent comme seuls souvenirs, que des pistes en terres, détruites par le passage des camions-grumiers. Par ailleurs, la préservation de la biodiversité constitue également un droit important des autochtones. Il est donc question d'exploiter rationnellement les ressources naturelles, en appliquant les dispositions pertinentes du droit positif en vigueur. A cet effet, les articles 41 et suivants de la Loi relative aux forêts de 1994 reconnaissent le régime de l'exploitation forestière. Il y est en principe assorti d'un plan d'aménagement. Il s'agit d'après l'article 63 de la Loi 94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche du 20 Janvier 1994, des opérations d'inventaires, les reboisements, la régénération naturelle ou artificielle, l'exploitation forestière soutenue et la réalisation des infrastructures. De plus, en ce qui concerne le secteur minier, la Loi n°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code Minier, au-delà des zones de protection ainsi que l'obligation à la réalisation des études d'impact environnemental, l'article 137 pose le principe d'une exploitation rationnelle des ressources minières et des carrières. Ainsi, les exploitants doivent-ils veiller à : la prévention des géo-risques et géo-catastrophes, la prévention ou la minimisation de tout déversement dans la nature, la protection de la faune et de la flore, la promotion ou le maintien de la bonne santé générale de la population, la diminution des déchets, la disposition des déchets non recyclés d'une façon adéquate pour l'environnement et la gestion des déchets.

En zone urbaine, la réflexion du respect des droits des autochtones mérite d'être particulièrement adressée. Au-delà des procédures en vigueur, l'emphase sociologique impose une posture de consensus dans le développement des grands projets urbains. Il s'agit de faire jouer au maximum le principe de participation consacré par le Code général des CTD afin d'éviter des contestations vives comme tel a été le cas à Dikolo-Bali ou encore à EBO.

3.3.3.2.3 Diligence dans la délivrance des titres

En principe inattaquable d'après le Décret n°76-165 du 27 Avril 1976 fixant les conditions de son obtention, modifié et complété par le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005, le titre foncier connaît de plus en plus, un abondant contentieux, (85% des affaires enrôlées devant les Tribunaux administratifs d'après le MINDCAF)¹⁹. A titre d'illustration, par arrêté du 22 mars 2023, le MINDCAF a procédé au retrait de 90 titres fonciers dans le Département du Nkam. Dans le même sillage, en 2021 à PK 17 (3^e arrondissement de la ville de Douala), cinq titres fonciers avaient été annulés. Dans la même veine, au quartier Makèpè, le Tribunal administratif du Wouri par jugement n°046/FD/2020 du 07 Mai 2020 a constaté la nullité d'une vingtaine de titres fonciers issus d'un titre mère avec corollaire de vice pour une centaine d'autres titres. D'après le Professeur Aloys MPESSA (2004), il en est ainsi à cause de l'inefficacité de la publicité des avis d'immatriculation et l'ineffectivité des enquêtes sur le terrain²⁰. Il s'agit donc effectivement de la non maîtrise du processus d'attribution des titres par les acteurs de la chaîne.

De plus, l'on observe depuis un certain temps au Cameroun, le phénomène des éboulements de terrain causés par les intempéries (Mbankolo, Damase, Mimboman, Bafoussam). La Région du Littoral n'est pas à l'abri avec le phénomène des inondations et l'occupation anarchiques des drains qui a par le passé causé de nombreuses victimes (Douala, Ebone et Nkongsamba le 19 et 21 Août 2020). Il est plus qu'important de respecter les règles de l'urbanisme en encourageant les populations à occuper les espaces appropriés. Toutefois, la délivrance des documents d'urbanisme reste une opération difficile. En effet, bien qu'au MINDCAF, il existe depuis Septembre 2012, un manuel des procédures foncières, domaniales et cadastrales, qui ressort les activités, les responsables, coûts et délais de traitement, les résultats issus de la pratique restent mitigés. Il en est ainsi particulièrement du Permis de bâtir, particulièrement visé par le classement *Doing Business*. En effet, pour obtenir un permis de bâtir, il faut déposer un dossier à la communauté urbaine compétente. Ce dossier qui doit faire l'objet d'un examen en commission comprend : la copie du titre foncier, le certificat de propriété, la copie des plans certifiés par un architecte, une quittance de paiement représentant 1% du budget estimatif de la construction ainsi que le rapport de la descente des services techniques compétents. Cette procédure vise à lutter contre l'urbanisation anarchique. Toutefois, la délivrance de ce document de l'avis des requérants n'est pas une mince affaire. Le traitement du dossier non seulement n'est pas gratuit, mais le délai de délivrance n'est encadré par aucun texte. Cette pièce est pourtant utile pour la négociation des concours financiers auprès des banques et incidemment au démarrage des travaux. A cet égard, la gouvernance de ce secteur mérite d'être améliorée. La piste d'une Initiative à Résultat Rapide visant à raccourcir le délai de délivrance du permis de bâtir pourrait être implémentée dans les services des Communautés Urbaines de la Région.

3.3.3.3 DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'agriculture constitue une activité phare pour le développement des territoires. Elle s'accompagne d'autres secteurs connexes notamment l'élevage et l'halieutique.

3.3.3.3.1 Prospective de l'Agriculture

L'agriculture au Cameroun est l'un des piliers de l'activité économique du pays. Aussi, elle est le principal pourvoyeur d'emplois, puisqu'elle occupe environ 60% de la population active,

¹⁹ Ghislaine Deudjui « Le MINDCAF retire 90 titres fonciers dans le département du NKAM » in *le Financier d'Afrique* paru le 09 Mai 2023

²⁰ Aloys MPESSA « Le titre foncier devant le juge administratif camerounais : (les difficultés d'adaptation du système torrens au Cameroun), in *Revue Générale du Droit*, Volume 34, numéro 4, 2004, pp.611-659

essentiellement au sein d'exploitations familiales. La Région du Littoral est connue comme un grenier agricole du fait de la disponibilité des sols fertiles pour la pratique d'une multitude de gammes d'activités agropastorales. De plus, elle bénéficie des conditions climatiques propices qui lui confèrent de nombreux atouts permettant d'allier diversification des productions, répartition et spécialisation des cultures. On y retrouve la plupart des principales cultures produites au Cameroun. Notamment, les cultures de rente (Café, Cacao, Banane douce, Palmier à huile, hévéa, Poivre), les cultures vivrières (banane plantain, maïs, manioc, macabo, igname, arachide), les fruitiers (ananas, goyaves, papayes, mandarines, etc.), les produits maraîchers (tomate, haricot vert, carottes, etc.). Certains de ces produits sont mondialement reconnus de par leur qualité. C'est le cas de la banane de Njombe, du poivre de Penja ou encore du Café de Nkongsamba et ses environs.

La prospective de ce secteur sera axée sur les paramètres d'amélioration de rendements des principales cultures vivrières et industrielles, avec à termes l'objectif de positionner la Région comme un bassin d'agriculture de rente et une assise solide pour la sécurité alimentaire.

3.3.3.3.1.1. Rendement des principales cultures vivrières

Sur la base des informations collectées entre 2017 – 2019 de certaines cultures vivrières consignées dans le tableau 35 ci-après, les perspectives des rendements en 2035 montrent qu'en 2019, certains fruits (ananas et pastèques 26 T/ha), tubercules : (manioc 15 T/ha, pommes de terre 13 T/ha) et les bananes (11 T/ha) présentaient un meilleur rendement. Au regard des tendances actuelles, d'ici 2035 on pourrait enregistrer de légères hausses de rendement pour certaines cultures. Cependant pour la plupart, le niveau actuel serait maintenu si des actions concrètes ne sont pas entreprises par les différents acteurs du secteur.

Tableau 35: Rendement des principales cultures vivrières

Types de cultures	Rendement			
	2017	2018	2019	2035 (Perspective)
Banane plantain	12,39	11,38	11,28	Pas de changement si inaction
Mais	2,24	2,24	2,35	Pas de changement si inaction
Riz	1,07	1,07	1,07	Pas de changement si inaction
Ananas	27,47	27,47	26,56	Pas de changement si inaction
Pastèque	26,4	26,42	27	Légère hausse
Niébé	0,67	0,55	0,53	Pas de changement si inaction
Concombre	1,04	1,02	1,02	Pas de changement si inaction
Gingembre	8,5	8,28	8,25	Pas de changement si inaction
Gombo	2,52	2,65	2,66	Pas de changement si inaction
Haricot	1,24	1,28	1,29	Pas de changement si inaction
Soja	1,28	1,34	1,34	Pas de changement si inaction
Tomate	12,05	12,63	12,7	Légère hausse
Voandzou	0,86	0,85	0,85	Pas de changement si inaction
Oignon	20,11	-	-	
Piment	2,14	2,06	2,05	Pas de changement si inaction
Arachide	1,42	1,4	1,4	Pas de changement si inaction
Igname	11,16	11,53	11,58	Pas de changement si inaction
Macabo/Taro	7,6	7,6	7,46	Pas de changement si inaction
Patate douce	5,42	5,75	5,8	Légère hausse
Manioc	15,2	15,2	15,35	Légère hausse
Pomme de terre	12,68	13,66	13,79	Légère hausse

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, nos Calculs

3.3.3.3.1.2. Rendement des principales cultures industrielles

En se projetant sur la base des tendances du rendement des principales cultures de rente observées entre 2013 et 2020, les perspectives des rendements des cultures de rente en 2035,

montrent que: (i), la banane douce pourrait enregistrer un rendement élevé (38 t/hectare) comme présenté sur la figure 5 ci-après, (ii) l'huile de palme et l'hévéa connaîtraient une forte baisse de rendements respectivement 2,24 et 0,2 si les techniques culturales actuelles sont maintenues d'ici 2035 ; (iii) la production actuelle du Cacao et du Café resterait identique jusqu'en 2035, si le Gouvernement ne consolide pas son Plan de relance et de développement des filières cacao et café en termes d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières; de l'offre des services d'appuis, des financements, de la gouvernance, d'encadrement et de facilitation (informations agricoles, infrastructures et de communication).

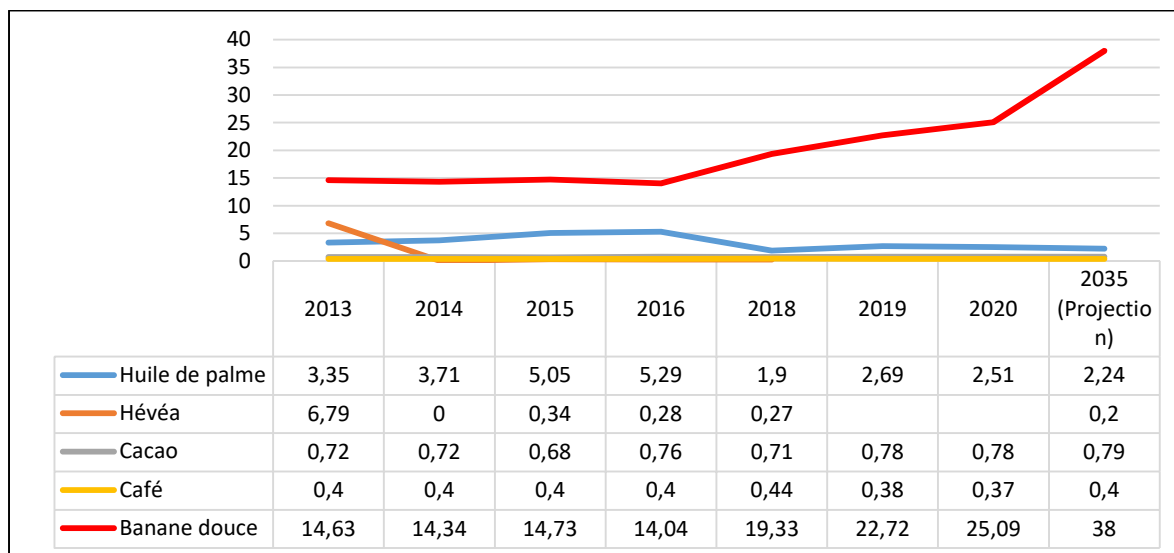


Figure 5 : Evolution du rendement des cultures de rente
(Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, nos Calculs)

En somme, pour inverser les tendances d'ici 2035, des actions concrètes devront être entreprises par les différents acteurs qui interviennent dans ce secteur. On peut citer entre autres :

- la modernisation de l'agriculture ;
- le développement du secteur rural par la construction et l'aménagement des infrastructures de production ;
- l'amélioration de l'accès au crédit et aux intrants (engrais, semences améliorées) ;
- l'adaptation aux effets du Changement Climatique ;
- la promotion des farines de substitution à base de patate, manioc, banane plantain dans le but de réduire la dépendance au blé ;
- le développement de la recherche scientifique pour l'amélioration du matériel végétal et sa disponibilité ainsi que certaines spéculations pour équilibrer la balance commerciale à l'instar du blé ;
- la prise en compte des constats relevés de l'étude du projet : « Amélioration durable de la production et de la compétitivité de la filière plantain au Cameroun par l'utilisation de technologies innovantes » (MINRESI/IRAD-CARBAP, nov.2012). A cet effet, il faudrait : (i) éviter l'émiettement foncier des exploitations paysannes, (ii) améliorer l'usage très limité des fumures et des produits de traitement, (iii) relancer la filière semencière, organiser la filière tout en évitant la dispersion des producteurs (iv) structurer les circuits de commercialisation et les rendre efficaces.

3.3.3.3.1.3. Matériel agricole

Pour passer à une agriculture de seconde génération, il y'a des préalables à remplir. Aux rangs de ces derniers, figurent les matériels et équipements agricoles. Le tableau 36 ci-dessous donne l'évolution de la proportion des ménages agricoles possédant des matériels et équipements agricoles dans le Région du Littoral de 2009 à 2011. A l'analyse, on observe qu'une grande proportion des ménages agricoles possède encore des matériels et équipement archaïque ; moins de 2% des ménages agricoles possèdent un Tracteur, et moins de 6% un Atomiseur. Au regard de ces chiffres, si la tendance actuelle est poursuivie, l'agriculture peinerait à passer à la seconde génération d'ici 2035.

Tableau 36: Evolution de la proportion des ménages agricoles possédant des matériels et équipements agricoles dans la Région entre 2009 et 2011 (en %)

Equipements	Années	Littoral
Brouette	2009	38
	2010	40,8
	2011	41,6
Porte tout	2009	27,8
	2010	31,9
	2011	31,2
Pulvérisateur	2009	29,2
	2010	35,4
	2011	38,6
Arrosoir	2009	10,2
	2010	17,6
	2011	30
Tracteur	2009	1,2
	2010	1,6
	2011	1,9
Atomiseur	2009	5,1
	2010	5,6
	2011	5
Motopompe	2009	1
	2010	3
	2011	4
Charrue	2009	0
	2010	0,6
	2011	0

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, nos Calculs

Comme mécanisme de mitigation à envisager pour passer à l'agriculture de seconde génération, on note :

- **la modernisation de l'agriculture** : elle passe par l'accès aux technologies à forte productivité et la vulgarisation des résultats de la recherche agricole, la formation des producteurs aux techniques culturales modernes, la mécanisation agricole et le lien fonctionnel avec les agro-industries. Cela contribuera non seulement à l'amélioration de la sécurité alimentaire mais aussi à générer des revenus et des emplois supplémentaires dans l'économie.

- **l'amélioration de l'accès aux équipements de production:** Pour cela, il faudrait veiller à la fonctionnalité des pools d'engins régionaux, faciliter la mise à la disposition des organisations des producteurs, des tracteurs, du matériel de battage et de décorticage et de tout autre matériel susceptible d'aider à accroître la production, réhabiliter et doter les fermes semencières notamment en chaînes de conditionnement des semences et plants, et mettre en place des unités de conservation, de stockage et de transformation des produits agricoles.

Tableau 37: Principales spéculations cultivées dans la Région du Littoral

Spéculations	Zones de production	Caractéristiques actuelles	Projections futures/prospections
Palmier à huile	Edéa,	Extraction de l'huile rouge pour la consommation	Usines de transformation de l'huile rouge en divers produits comestibles ou de beauté
Poivre blanc	Penja	Extraction artisanale des graines	Usines de traitement et d'emballage de la poudre
Banane dessert	Njombé, Penja	Conditionnement et commercialisation en main de banane	Usine de transformation en produits finis (jus, confiture, cosmétiques)
Mais	Douala, Edéa	Consommation locale (frais ou sec)	Usines de transformation en provende, poudre et produits dérivés comestibles

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données du Rapport Diagnostic, 2021

3.3.3.3.2 Innovation agricole: introduction de l'Agriculture de Précision (AP) dans les zones de production des spéculations à grande potentialité industrielle

L'agriculture de précision utilise les nouvelles technologies, comme la robotique, l'Intelligence Artificielle et les objets connectés, afin d'améliorer les performances des exploitations agricoles. Il s'agit d'un des éléments nécessaires à la transition écologique de notre système agricole. <https://www.linkedin.com/cws/share?url=https%3A%2F%2Fleshorizons.net%2Fcest-quoi-agriculture-de-precision%2F> L'idée est ainsi de « produire plus avec moins » ou, de produire autant qu'avant, mais avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Une manière de consacrer le passage de l'efficacité à l'efficience.

L'agriculture de précision utilise aussi des moyens d'observation (satellites, drones, capteurs connectés) associés à des outils d'aide à la décision, (accessibles sous forme d'applications Web et Mobile) afin de collecter et traiter la data agricole. Une démarche qui sert à améliorer le quotidien des agriculteurs. L'intérêt environnemental de l'agriculture de précision est de réduire ou d'optimiser la gestion de l'eau et des intrants de synthèse. Par exemple, on peut ainsi adapter l'utilisation de produits phytosanitaires en fonction des stricts besoins des cultures, et de traiter les parcelles au mètre carré près. Avec l'agriculture de précision, la production et la productivité des cultures pratiquées dans la Région seront au moins doublées voire triplées. Le programme AP serait introduit par culture et par département. Ce qui va exiger des études pédologiques et climatiques détaillées et par cultures.

Avec l'agriculture de précision, les rendements et la production des spéculations de la Région connaîtront une hausse considérable par rapport à la production actuelle. Pour avoir une grande plus-value, proposer de meilleurs prix aux producteurs, il faut transformer la grande majorité des produits récoltés de la zone en produits finis ou semi-finis. Ceci appelle donc à une grande industrialisation de l'agriculture du Littoral.

3.3.3.3 Engrais et produits phytosanitaires

En zone forestière monomodale où se trouve la Région du Littoral, les agriculteurs assistent à d'importantes pertes agricoles et post-récolte dues aux attaques des pestes des ravageurs. L'utilisation des produits chimiques (engrais et pesticides) est donc inscrite dans le programme de l'Agriculture de Précision pour que cette dernière atteigne ses objectifs de rendements élevés.

Cependant, il est indéniable que l'utilisation de beaucoup d'engrais et de pesticides aurait beaucoup d'effets négatifs sur la santé humaine (incidence élevée des cancers et des maladies respiratoires), sur l'environnement (acidification des sols) si certaines mesures de protection des populations et de l'environnement ne sont pas prises dans le cadre du Programme. A cet effet, pour limiter les effets néfastes de l'utilisation des intrants chimiques dans le Littoral, les mesures suivantes d'accompagnement proposées sont entre autres :

- l'éducation et la sensibilisation des producteurs sur les dangers de l'utilisation des pesticides sans mesure de protection (port des masques et des tabliers, lavage des mains, interdiction de fumer en séances de traitement...) ;
- le brulage et enterrement des plastiques et bidons des pesticides ;
- la promotion et formation des producteurs sur les techniques d'augmentation de rendements agricoles par les méthodes biologiques (utilisation du compost et des engrais organiques, utilisations des techniques de rotation agricole biologique telles que : "légumineuses-cultures annuelles-jachère" ;
- l'interdiction d'importation des intrants à grande incidence cancérigène, produits connus et interdits d'utilisation dans plusieurs pays.

3.3.3.4 Prospective de l'Agriculture de Précision

La disponibilité et le coût des intrants biologiques ou organiques sont la pierre angulaire pour la réussite de l'agriculture de précision. Avec la flambée actuelle une intervention du gouvernement dans la réduction des frais de douanes, taxes des prix d'achat de ces entrants s'impose

Malgré la disponibilité (i) des terres agricoles (20248 km²) dont 17% des terres irrigables exploitées et 26% des arables cultivées seulement, (ii) du matériel végétal de qualité et l'existence des fermes semencières, (iii) des pratiques culturelles améliorées et d'accès au capital, les dynamiques observées au niveau des paramètres hydrométéorologiques, notamment la tendance baissière au niveau de l'hydrologie, d'élévation des températures et de réchauffement ont un impact sur la capacité aux champs et par conséquent sur les rendements agricoles. Dans ces conditions, il est impératif à chaque fois dans le cadre de ce développement de prendre en compte l'irrigation de complément. L'agriculture de seconde génération passe nécessairement par le défi hydrique.

La programmation prospective pour que la Région du Littoral soit un moteur de développement agricole repose en plus sur les-piliers suivants :

- **Création d'une zone franche agroindustrielle au Littoral**
- ✓ Une zone de milliers d'hectares par où entreront et d'où partiront des produits agricoles d'exportation sera aménagée. Les biens et services agricoles et para-agricoles qui transiteront par cette zone auront des avantages spéciaux tels que la réduction ou la suppression des frais et taxes de douane et d'impôts.

- ✓ Dans cette zone seront aussi concentrées différentes usines de transformation de produits agricoles de la sous-région (pays d'Afrique Centrale).
- ✓ Les engrais et tous les entrants agricoles importés entreront par cette zone pour qu'ils aient des subventions spéciales des douanes et des impôts.

➤ **Révision des lois de commercialisation des produits agricoles**

- ✓ Adoption d'une loi de commercialisation extérieure de produits agropastoraux et forestiers finis ou semi-finis uniquement et de celle de prix minimum d'achat des produits locaux aux producteurs.

3.3.3.3.5 Prospective de l'élevage et de la pêche

Le milieu naturel du Cameroun englobe plusieurs zones écologiques. Cette diversité naturelle, en fait un espace propice aux activités agropastorales.

3.3.3.3.5.1. Elevage

Les cheptels rencontrés dans la Région du Littoral sont composés en priorité des bovins, des caprins, des ovins, des porcins et de la volaille.

L'analyse prospective faite sur la production des cheptels ci-dessus recensés entre 2016 et 2020 montre une évolution en dents de scie. D'abord une augmentation significative jusqu'en 2019 et une légère baisse en 2020 bien qu'elle reste supérieure à la production de 2017 comme illustré par la figure 6.

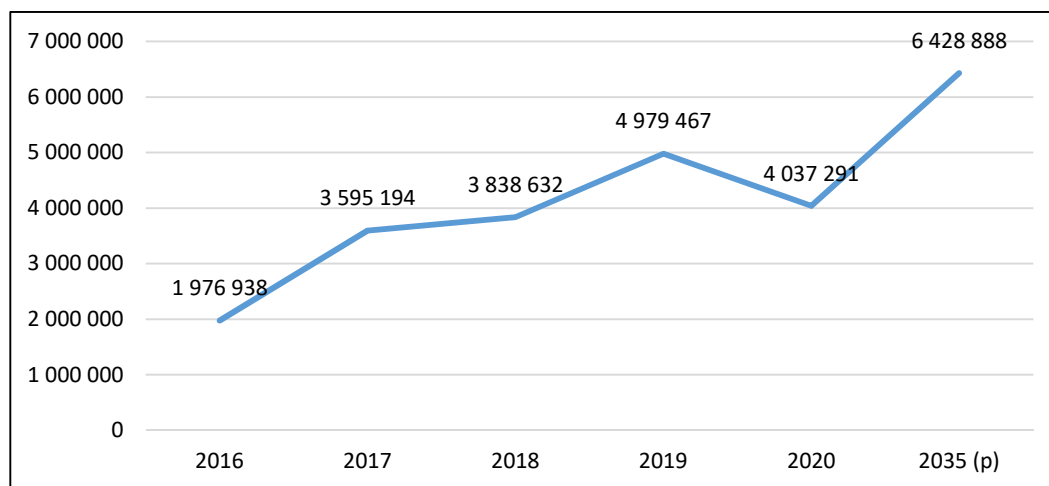


Figure 6 : Evolution de la production de volaille dans la Région entre 2016 et 2020 et projection
(Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021 (p)= Projection)

La même tendance a été observée au niveau départemental. Toutefois, les observations des données antérieures à 2016 et les tendances enregistrées, les perspectives laissent entrevoir un regain de croissance de la production des différents cheptels. Cependant, pour que cette phase soit soutenue, les différents acteurs (Etat et producteurs) doivent prendre des mesures qui s'imposent pour accroître la production jusqu'en 2035 (Tableau 38).

Comme mesures de relance envisageable, on peut citer entre autres :

- la structuration et le renforcement des capacités des acteurs ;
- le développement des agropoles dans les départements (Poulet, Porc) :

- ✓ la poursuite de la construction des Stations d'Impulsion pour la Modernisation des Elevages (SIMEL) et les rendre opérationnelles ;
- ✓ l'aménagement des centres d'alevinage, des étangs piscicoles et des retenues d'eau à divers usages ;
- ✓ l'amélioration des infrastructures d'accompagnement des producteurs.

Tableau 38. Production des cheptels par départements entre 2016 et 2020

Départements	Cheptels	2016	2017	2018	2019	2020	2035 (p)
Moungo	Bovins	2 898	1 995	2 313	2 811	2 749	4 200
	Caprins	2 095	12 593	6 102	10 856	12 230	15 400
	Ovins	5 878	5 878	3 289	5 878	3 782	5 900
	Porcins	17 073	17 072	14 332	27 989	15 940	21 544
	Volailles	805 106	2 436 711	2 783 565	3 176 600	2 974 310	3 478 885
Nkam	Bovins	55	30	61	60	60	65
	Caprins	2 886	3 267	3 267	5 251	3 494	4 800
	Ovins	2 102	2 826	11 921	2 501	1 070	6 455
	Porcins	2 309	3 267	3 267	2 309	4 888	8 411
	Volailles	27 088	136 533	47 772	135 304	30 385	40 555
Sanaga Maritime	Bovins	840	1 022	1 962	1 295	1 430	2 477
	Caprins	1 000	7 065	4 207	13 056	14 049	25 888
	Ovins	3 000	2 668	2 558	5 460	12 779	21 244
	Porcins	19 849	18 912	28 169	19 256	24 405	31 255
	Volailles	115 625	73 397	187 474	177 891	303 074	32 4145
Wouri	Bovins	109	105	39	142	505	1 025
	Caprins	9 945	382	2 313	1 396	1 411	945
	Ovins	941	941	607	3 717	2 757	4 522
	Porcins	5 486	4 302	19 556	27 989	7 641	4 588
	Volailles	1 029 119	948 553	819 821	1 489 672	729 522	621 111
Littoral	Bovins	3 902	3 152	4 375	4 308	4 744	7 455
	Caprins	15 926	23 307	15 889	30 559	31 184	45 122
	Ovins	11 921	12 313	18 375	17 556	20 388	31 022
	Porcins	44 717	43 553	65 324	77 543	52 874	60 444
	Volailles	1 976 938	3 595 194	3 838 632	4 979 467	4 037 291	6 428 888

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021**(p)= Projection**

Les figures 7 et 8 ci-après permettent d'illustrer la situation dans l'ensemble de la Région du Littoral.

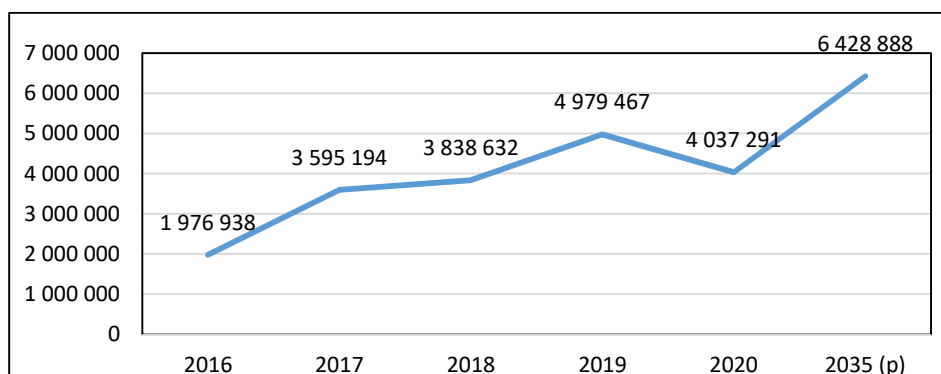


Figure 7 : Evolution de la production de volaille dans la Région entre 2016 et 2020 et projection
(Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021 (p)= Projection)

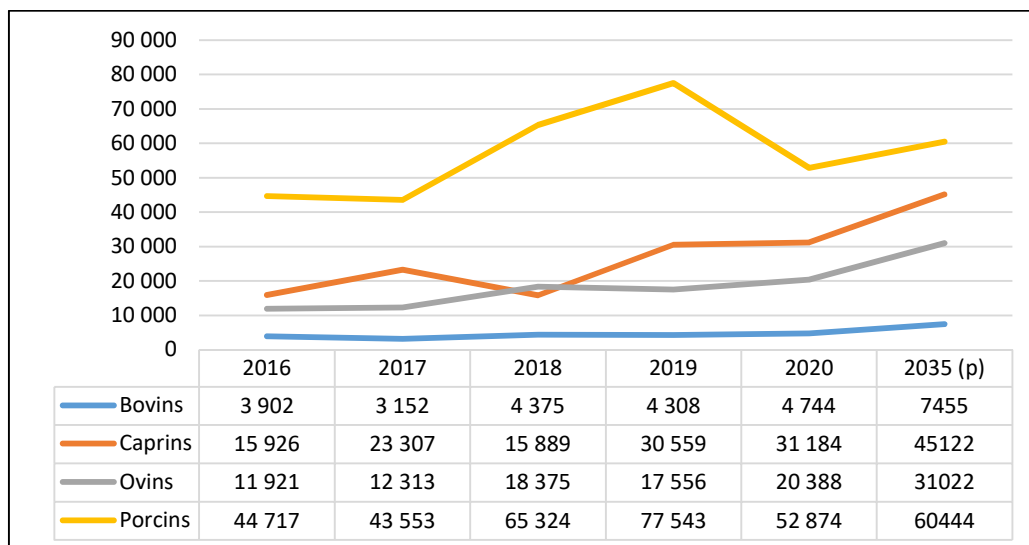


Figure 8 : Evolution de certains cheptels dans la Région entre 2016 et 2020 et projection en 2035
(Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021 (p)= Projection)

Apiculture

L'apiculture au Cameroun est un sous-secteur de l'élevage en pleine expansion. Dans la Région du Littoral, plusieurs ménages agricoles et urbains s'y mettent progressivement pour en faire à terme une activité principale. Toutefois, il reste encore du chemin à faire car entre 2016 et 2020, le nombre d'apiculteurs de la Région a stagné (286 Apiculteurs), ainsi le secteur n'attire pas toujours des nouveaux acteurs. Le nombre d'organisations a diminué sur la même période allant de 77 à 69 ; les ruches n'augmentent plus depuis 2018 et la quantité de miel récolté est passée de 7 805 à 2 745 entre 2016 et 2020 (Tableau 39).

La tendance actuelle de ce sous-secteur de l'élevage risquerait de se prolonger à l'horizon 2035 si rien n'est fait pour l'inverser. L'Etat devrait par exemple : accroître son accompagnement vis-à-vis des acteurs de ce sous-secteur.

Tableau 39: Situation de l'apiculture dans la région du Littoral entre 2016 et 2020

Années	Quantité de miel récolté (en litres)	Nombre de ruches	Nombre d'apiculteurs	Nombre d'organisations
2016	7 805	1539	286	77
2017	2 270	956	124	69
2018	2 903	1 641	292	69
2019	3 376	1 641	292	69
2020	2 745	1 616	286	69
2035 (Projection)	Forte baisse si rien est fait	Stable si rien est fait	Stable si rien est fait	Stable si rien est fait

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, nos Calculs

3.3.3.3.5.2. Production halieutique

La position géographique (zone côtière du Cameroun) et sa richesse hydrographique font de la Région du Littoral, une zone de prédilection pour les activités de pêches aussi bien artisanale qu'industrielle. Entre 2016 et 2020, on a enregistré une évolution en dents de scie des produits

halieutiques. En effet, les quantités de poissons pêchés sur la période passent de 14 511 tonnes en 2016 à 15 110 tonnes en 2017 puis de 13 653 tonnes en 2018 à 9060 tonnes en 2020. La progression est observée pour la production des crustacées. Elle passe de 742,5 tonnes en 2016 à 939,9 tonnes en 2017 puis de 923,6 tonnes en 2018 à 485,0 en 2020.

Les projections faites sur la base de ces observations ne présagent pas un bon avenir à l'horizon 2035 pour le secteur des pêches, au regard de la tendance à la baisse des divers produits halieutiques comme présenté dans le tableau 40 ci-dessous. Ainsi, des actions devraient être entreprises pour redynamiser ce secteur si important pour l'économie du pays en général et particulièrement de la Région du Littoral.

Tableau 40: Production halieutique de la région du Littoral entre 2016 et 2020, projection en 2025 et 2035 (en tonnes)

Produits	2016	2017	2018	2019	2020	2025(p)	2035(perspective)
Poissons	14 511,40	15110	13 653	12523	9060	6544	Forte baisse si inaction
Pêche maritime artisanale	3 786,40	5 162,40	3 359,20	1 192,00	1059	612	Forte baisse si inaction
Pêche industrielle	6778	7828	10016	9 890,00	7 436,30	5699	Forte baisse si inaction
Pêche continentale	921	2104	1385	1087	116	52	Forte baisse si inaction
Aquaculture	26	15,6	165	354	449	1400	Forte hausse
Crustacées	742,5	939,9	923,6	575	485	354	Forte baisse si inaction
Pêche maritime artisanale	455,3	459,1	324,8	91	81	65	Forte baisse si inaction
Pêche industrielle	279,314	355	433	485	404	378	Forte baisse si inaction

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021

(p)=Projection

Le figure 9 ci-après illustre l'évolution de la production aquacole dans la Région du Littoral entre 2016 et 2020, projection en 2025 et 2035 (en tonnes)

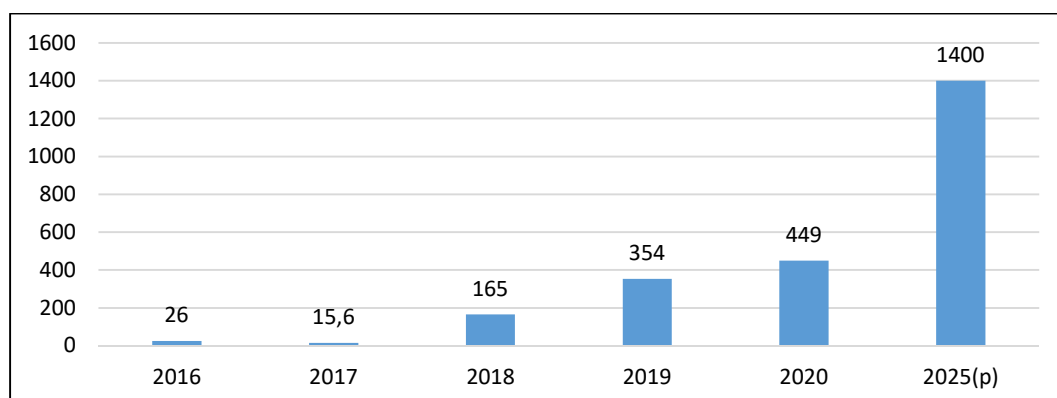


Figure 9 : Evolution de la production aquacole de la région du Littoral

(Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021 (p)=Projection)

3.3.3.3.5.3. Infrastructures d'élevage et pêche

Les infrastructures d'élevage et pêche jouent un rôle important dans le développement de ce secteur. Elles accompagnent les éleveurs dans le développement de leurs activités. Le tableau 41 donne un aperçu de l'état des infrastructures par département entre 2016 et 2020 dans la Région. On observe que sur cette période, la plupart des infrastructures ont régressé ou stagné.

Les centres zootechniques et de contrôle sanitaire vétérinaire sont passés de 13 en 2016 à 32 en 2020 ; les stations aquacoles quittent de 05 en 2016 à 01 en 2020 ; les abattoirs n'ont pas évolué (ils demeurent à 06 sur la période après avoir connu une baisse).

Si rien n'est fait pour infléchir cette tendance, l'offre en infrastructures d'élevage et de pêche n'évoluera pas et cela pourrait plomber tout le secteur. En l'instar d'absence des moyens d'accompagnement aux éleveurs d'ici 2035.

Tableau 41: Situation des infrastructures d'élevage

Départements	Années	Centre zootechnique et de contrôle sanitaire vétérinaire	Stations aquacoles	Centres d'alevinage et de contrôle des pêches	Abattoirs
Moungo	2016	13	2	2	5
	2017	13	0	6	0
	2018	13	2	2	0
	2019	12	0	1	3
	2020	12	0	2	3
	2035(p)	12	0	2	3
Nkam	2016	3	2	0	0
	2017	3	0	4	0
	2018	3	0	4	0
	2019	3	0	0	0
	2020	3	0	2	1
	2035(p)	3	0	3	1
Sanaga Maritime	2016	8	0	6	0
	2017	8	0	6	1
	2018	8	0	5	1
	2019	8	0	5	1
	2020	8	0	5	1
	2035(p)	8	0	5	1
Wouri	2016	9	1	5	1
	2017	9	0	6	1
	2018	9	1	5	1
	2019	9	1	5	1
	2020	9	1	5	1
	2035(p)	9	1	5	1
Littoral	2016	33	5	13	6
	2017	33	0	22	2
	2018	33	3	16	2
	2019	32	1	11	5
	2020	32	1	14	6
	2035(p)	32	1	16	8

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, nos Calculs (p)=Projection

3.3.3.4 **DESENCLAVEMENT DES POLES DE PRODUCTION ET AMELIORATION DE LA MOBILITE**

La Région du Littoral est un grenier agricole dont le développement nécessite d'une part, la disponibilité des voies de communication. Notamment, celles qui relient les bassins de production aux pôles de grandes consommations. D'autre part, l'amélioration de la mobilité sous l'angle multimodal afin de garantir la circulation des biens et des services intra et extra régional et consolider la ville de Douala comme porte de sortie vers la conquête des marchés extérieurs. L'étude diagnostique effectuée sur le réseau de transport dans le Région du Littoral a permis de dresser le bilan suivant :

- le système de transport au niveau du Littoral est diversifié, mais n'est pas réparti équitablement. Certaines zones sont privées de moyen de transport adéquat entraînant un enclavement des populations, notamment pour les terres les plus reculées. L'intégration des départements dans l'économie régionale et nationale passe par le développement des infrastructures de transport. Les axes lourds, étant peu nombreux, subissent d'importantes charges de trafic et donc une usure prématurée ;
- le vieillissement général des infrastructures pose de vrais problèmes de compétitivité. Que ce soit pour le ferroviaire ou le routier, l'état global des réseaux est dégradé et nécessite des actions préventives et régulières afin de minimiser l'impact que cela peut avoir sur les usagers et sur le trafic ;
- le foisonnement des différents modes, une culture intermodale absente ;
- la demande soutenue au niveau des plateformes portuaires et aéroportuaires, plaques tournantes de l'économie camerounaise. L'augmentation constante de la demande liée à ces deux infrastructures doit être anticipée. En effet, ces pôles se trouvent dans un tissu urbain dense et cette augmentation vient amplifier un phénomène de congestion routière déjà présent à Douala. Des alternatives d'accessibilité à ces sites doivent être envisagées afin de ne pas freiner leur développement économique, mais également répondre aux défis de l'urgence climatique.

3.3.3.4.1 **Enjeux liés aux scénarios prospectifs**

L'analyse prospective de la dynamique démographique et territoriale dans la région du Littoral implique inéluctablement des besoins en transport et en aménagement du territoire d'ici 2035. En effet, parallèlement à la dynamique démographique, les principales villes de la région connaîtront une augmentation de leur superficie à travers la conquête de nouveaux espaces. Ces augmentations vont de 15% (Nkongsamba) à 30% (Douala). Elles sont de l'ordre de 25% pour la ville d'Edéa.

De nouvelles infrastructures et moyens de transport devront être mis en œuvre pour non seulement assurer de nouvelles liaisons vers les nouveaux espaces d'expansion territoriale (Dibamba, Nkam, Mounjo, Fako par exemple) mais aussi pour fluidifier le réseau urbain de Douala actuellement fortement concentré. Cette dynamique démographique et territoriale nécessite de mettre en œuvre de façon coordonnée, une série de projets visant à fournir des infrastructures adéquates afin d'absorber les besoins en transport qui en résulteraient.

Dans ce cadre, la mise en œuvre d'une série d'investissements en infrastructures de transport en lien avec la croissance démographique et spatiale est nécessaire. Cette série d'investissement se baserait sur le plan directeur routier, le PMUS de Douala, la stratégie nationale de développement et le Programme d'investissement CAMRAIL. Ces projets sont issus de plans urbains (SUMP de Douala), industriels (projets portés par le Port de Douala) et nationaux (plans routier et ferroviaire). Ils permettent de tracer les grandes lignes des investissements et priorités pour les prochaines années (Tableau 42).

Tableau 42: Nombre de projets selon le mode de transport

Mode concerné	Nombre de projets
Air	1
Fluvial	1
Institutionnel	12
Rail	3
Route	17
Transports urbains	12
Voie d'eau	1
Voie d'eau & Rail	1
Total	48

Source: Synthèse Groupement, 2022

Le transport routier représente environ 90% de la demande intérieure de transport de voyageurs et près de 75% de la demande de transport de marchandises. Le réseau routier camerounais est long de plus de 100 000 km et structuré en 2 groupes : le réseau des routes classées (routes nationales, provinciales et départementales) et le réseau des routes rurales.

Projets régionaux

Les projets routiers s'inscrivent dans le cadre du Plan Directeur Routier (PDR) 2020-2035. Ce plan prévoit plusieurs interventions telles que :

- les routes nationales à hauteur de 3 649,2 milliards de F CFAC sur un linéaire de 6380 km ;
- les routes régionales de l'ordre de 1 224,8 milliards pour 2779 km ;
- les routes communales de l'ordre de 727 milliards pour 161 550 km, avec un coût moyen de 4,5 millions F CFA/km ;
- des routes de contournement des grandes villes du pays, à hauteur de 1 148,6 milliards sur 198 km. Et la création de nouvelles autoroutes pour 468,9 milliards, pour ne citer que celles-là. Le tout pour un total linéaire de 9 240 km, pour un investissement global de 5 373,1 milliards de F CFA.

Entre autres, ces interventions consisteront pour la Région du Littoral en :

- la construction de la phase I du projet d'autoroute Yaoundé-Douala ;
- la construction de la phase II du projet d'autoroute Édéa-Kribi.

Projets urbains

Il est également prévu de développer les transports en commun par une série de projets d'investissement qui concernent notamment dans la capitale économique Douala :

- Les lignes BRT (figure 10)

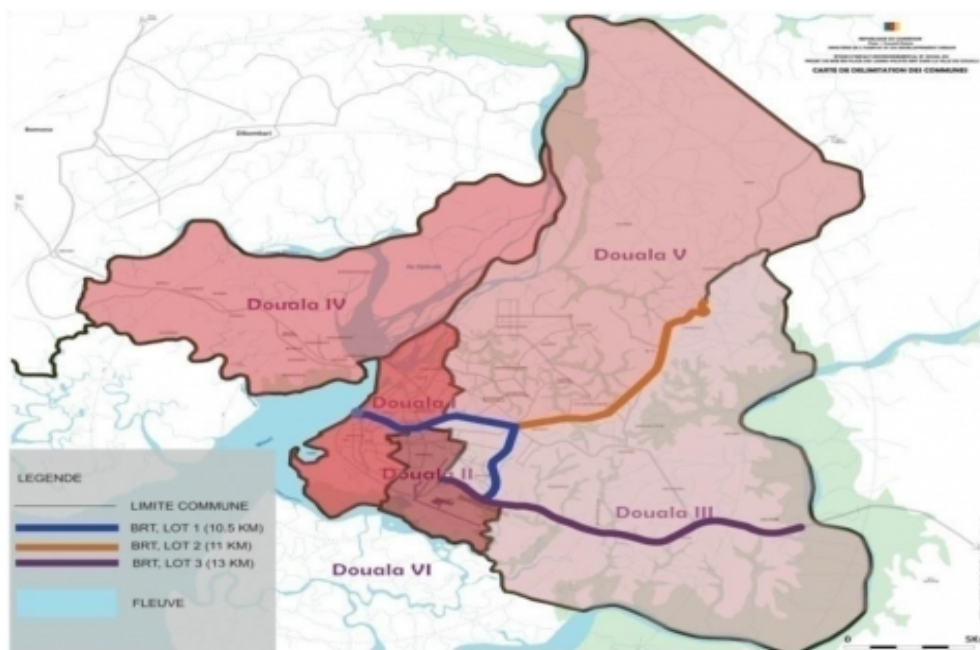


Figure 10: Trois lignes Bus Rapid Transport (BRT) selon le lot

Source : <https://journals.openedition.org>

Ces lignes sont constituées de deux corridors Est-Ouest d'un corridor de raccordement Nord-Sud choisis en fonction de la facilité d'implantation et d'opération des lignes et de la demande en transport (Schéma directeur d'urbanisme de Douala à l'horizon 2025). Plus précisément, les lignes BRT relieront (figure 11) :

- ✓ Douala (Carrefour Douanes) - Carrefour PK17 (17 km) ;
- ✓ Carrefour Ndokoti - Carrefour Nelson Mandela (4 km), Aéroport international - Stade Japoma (14 km). Par ailleurs, il est prévu l'introduction d'un BHNS en parallèle du BRT et l'élargissement de la route nationale 3 pour permettre la circulation des véhicules à grande vitesse.

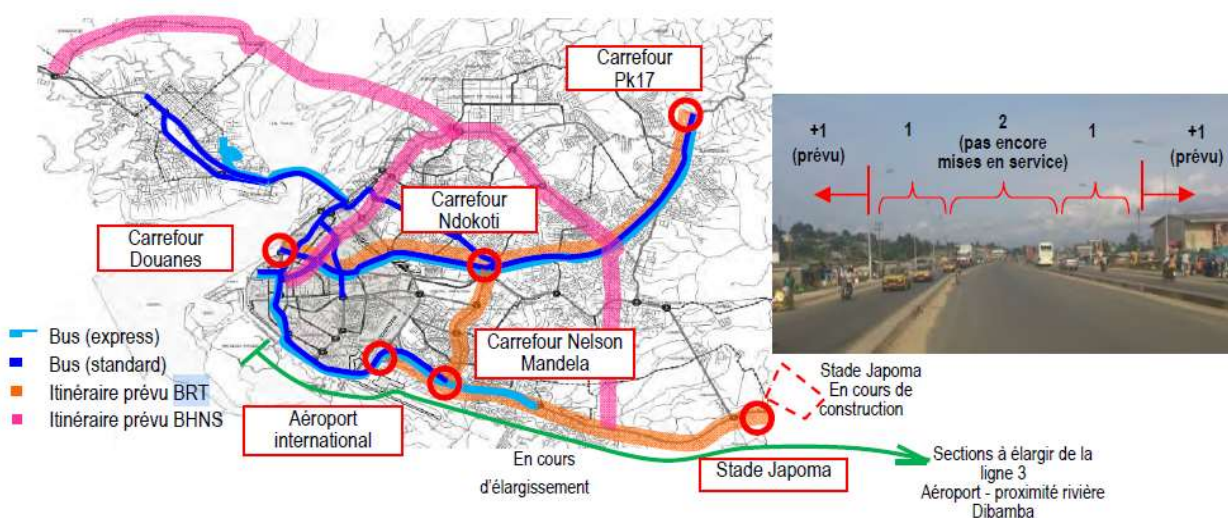


Figure 11: Plan des itinéraires prévus BRT et BHNS et état d'élargissement de la ligne 3

Source : Conception Groupement, 2022

D'autres projets routiers spécifiques à la ville de Douala sont effectués, prévus ou en cours :

- la construction d'un second pont à proximité du pont existant sur le fleuve Wouri ;

- l'étude technique pour construire un troisième pont en amont du fleuve Wouri ;
- le projet d'aménagement d'une route périphérique faisant le tour de la ville, incluant la construction d'un troisième pont et se raccordant à chaque autoroute.

Ces projets sont repris dans le PMUS de Douala, dont les principales mesures sont listées en annexes (source : Mobilise Your City Global Monitor, 2021). Les projets visent essentiellement à améliorer les infrastructures de transport existantes et d'en créer de nouvelles afin de fluidifier la mobilité en encourageant les transports en commun tout en prévoyant des aménagements de voirie adéquats pour les déplacements non-motorisés.

Nous pouvons globalement retenir 3 niveaux d'intervention concernant les projets routiers :

- le volet des infrastructures physiques (construction de routes, achat de bus, BRT, etc.) ;
- les études techniques sur différents plans relatifs à la mobilité urbaine ;
- la régulation qui vise essentiellement la formalisation des acteurs de transport exerçant dans l'informel (taxi-motos, bus informels).

Le port Autonome de Douala et le nouveau site portuaire de l'île de Manoka font également l'objet d'importants investissements de rénovation, d'optimisation ou d'extension portant notamment sur l'amélioration des voies d'accès à ces sites portuaires. Ces investissements décrits dans le tableau en annexes concernent aussi bien les accès ferroviaires que les dessertes routières et les voiries.

Le réseau ferroviaire camerounais s'étend sur 1 200 km avec une densité de seulement 2,32 km par 1.000 km². Le réseau est structuré autour de trois principaux axes :

- le Transcam 1, de 263 km long, reliant le port de Douala à la capitale Yaoundé ;
- le Transcam 2, qui s'étend sur 622 km, et sert de liaison entre Yaoundé et la capitale de la Région l'Adamaoua, NGaoundéré ;
- la ligne de l'Ouest, d'une longueur de 92 km qui relie la ville de Kumba dans la Région du Sud-Ouest à la ville de Douala.

Projets en cours

L'exploitation du réseau ferroviaire est faite par CAMRAIL dans le cadre d'une convention de concession. Cette concession prévoit la modernisation du réseau à travers un programme d'investissements d'un montant total de 350 Millions d'Euros (229 665 millions de FCFA), dont une contribution de 150 Millions d'Euros de la part de l'État Camerounais sur la période 2009 – 2020. Les actions qui étaient prévues peuvent être résumées comme suit :

- le renouvellement des infrastructures ferroviaires à la charge de l'Etat pour un montant de 86 916 millions de FCFA ;
- l'acquisition du matériel roulant des voyageurs à la charge de l'Etat pour un montant de 12 088 millions de FCFA ;
- divers investissements ferroviaires à la charge du concessionnaire pour un montant de 130 661 millions de FCFA.

Projets prévus

- Modernisation de la ligne ferroviaire Bélabo - Ngaoundéré : il s'agit du renouvellement de 330 km de ligne ferroviaire visant à améliorer les liaisons fret et voyageurs vers le nord du Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine par un financement de l'Union européenne de 123 millions d'EURO ;
- Construction d'un tramway de 18 km entre Douala 4^{ème} et le carrefour Agip.

L'exploitation du réseau aérien national camerounais est faite par la société des Aéroports Du Cameroun (ADC). Dans le cadre de la modernisation des aéroports, il est prévu un montant de 46 millions d'EURO pour des travaux de sécurisation des enceintes aéroportuaires de Yaoundé et Douala avec 3 centres directeurs des opérations d'urgence et du matériel de surveillance.

Par ailleurs, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) prévoit notamment :

- La construction d'un nouveau terminal à l'aéroport international de Douala en prévoyant une nouvelle piste d'atterrissage ;
- La mise à niveau de l'aéroport international de Garoua.

En ce qui concerne le transport maritime, la SND30 prévoit la mise en œuvre du schéma directeur portuaire avec notamment la construction du port en eau profonde de Limbé et la construction de terminaux spécialisés au port de Kribi. Il a aussi retenu au programme les investissements suivants :

- la réhabilitation du port fluvial de Garoua ;
- la promotion des activités de maintenance à travers la modernisation du Chantier Naval ainsi que l'achèvement et l'exploitation du projet Yard pétrolier de Limbe ;
- la construction des ports secs en liaison avec les projets intégrateurs de l'Afrique Centrale.

Par ailleurs, huit cours d'eau sont identifiées pour faire l'objet d'aménagement à travers divers investissements :

- le fleuve Wouri sur le tronçon Yabassi - Douala pour un linéaire de 67 km ;
- le fleuve Nyong sur le tronçon Abong-Mbang - Mbalmayo avec 215 km ;
- la Sanaga sur le tronçon Edéa - Océan Atlantique, soit environ 60 km ;
- la Bénoué depuis le barrage de Lagdo jusqu'à la frontière avec le Nigéria, soit 140 km de rivière ;
- le Dja sur le tronçon Ndongo-Moloundou pour un linéaire de 116 km ;
- la Ngoko qui part de Ndongo jusqu'à la frontière avec la République du Congo : la Sangha qui va de Libongo à la frontière avec le Congo ;
- la Bénoué sur le tronçon navigable après l'aménagement du port sec de Garoua jusqu'à la frontière avec le Nigéria, 80 km.

3.3.3.4.2 Identification des angles morts des politiques engagées

Les projets présentés ci-avant vont permettre de répondre aux urgences induites par le développement prévu de la Région de Littoral. Le travail prospectif ci-dessous identifie toutefois plusieurs angles morts, qui nécessiteraient une implication volontariste des différentes parties prenantes.

3.3.3.4.2.1 Répondre aux enjeux de la croissance des autres centres urbains

Du fait de l'accroissement démographique, la surface des principales agglomérations de la Région est projetée d'augmenter fortement d'ici 2035. Cette croissance pose de multiples défis en termes de couverture par les services de base, dont celui des infrastructures de transport. Dans tous les scénarios de développement, il sera difficile de mobiliser des ressources permettant de développer des transports de masse comme cela est possible à Douala. Dans ce cadre, l'amélioration du transport de personnes peut être réalisée selon les axes suivants :

- Accompagner le transport informel afin qu'il puisse répondre aux défis de desserte du territoire que ne permet pas le transport formel. En effet, à Douala, 19% des

déplacements sont réalisés en taxis contre 2% en autobus. Cette proportion portée par le transport par taxi sera amenée à se développer fortement là où l'étalement urbain engendrera une nouvelle demande en mobilité. Les autorités publiques auront donc pour mission d'orienter ce transport informel afin :

- ✓ d'axer cet accompagnement de manière cohérente avec le réseau de transports publics : permettre des rabattements vers les lignes structurantes là où cela est possible ;
 - ✓ d'assurer un seuil minimum en matière de sécurité routière, de niveau de service ;
 - ✓ d'encadrer les itinéraires autorisés, et ce afin de limiter l'étalement urbain aux zones ciblées.
- En parallèle, une attention particulière sera portée à la valorisation de l'usage des modes doux de proximité dans les nouvelles centralités urbaines. En effet, la marche reste le mode de transport principal. Lors de l'accompagnement du développement urbain, les acteurs seront donc vigilants afin de permettre des cheminements piétons sécurisés. Le développement de l'usage du vélo pourrait constituer une alternative à l'usage croissant des deux roues motorisées, fort accidentogènes et moins accessibles aux femmes – entraînant ainsi des phénomènes de perte d'accès aux services d'éducation, d'emploi, de santé en zones rurales et périurbaines pour ces dernières. Ces phénomènes pourraient être accentués par l'étalement urbain (Figure 12).

3.3.3.4.2.2. Mitiger les effets indésirables des projets d'infrastructures : aménager, coordonner, associer

Le nombre important d'investissements à venir sur le territoire régional permettra d'améliorer la connectivité générale de la Région, avec l'extérieur mais aussi avec les territoires actuellement peu desservis en son sein. Ces projets seront des vecteurs importants pour son développement économique. Ils représentent des opportunités pour :

- désenclaver le territoire, en desservant des secteurs actuellement peu ou mal desservis ;
- désengorger Douala en contournant l'agglomération entre Loum et Edéa par Yabassi.

Les enjeux que représentent ces investissements sont toutefois nombreux. En effet :

- toute création d'infrastructure nouvelle se traduira par le développement de l'urbanisation le long de son tracé. Cela se traduira par davantage d'étalement urbain, davantage de grignotage des espaces naturels et donc davantage d'impacts environnementaux et sociaux : un accompagnement environnemental de ces projets sera donc utile pour en limiter les impacts ;
- un accompagnement de ces projets d'infrastructure devra donc être réalisé du point de vue de l'aménagement du territoire, et pas seulement de considérations routières : ces infrastructures pourront constituer des opportunités de développement de nouvelles centralités, en densifiant le bâti et les activités en plusieurs zones stratégiques, desservies par les transports en commun plutôt qu'en autorisant une urbanisation continue informelle ;
- les différents projets devront être pilotés de manière coordonnée, intégrée et multimodale afin de penser de manière globale leurs interactions, leur articulation les uns par rapport aux autres et les mesures permettant de les coordonner de manière harmonieuse en limitant les impacts négatifs ;

- la Région du Littoral est intimement liée à l'agglomération de Douala. La future Autorité Organisatrice des transports de Douala devra donc être associée à l'ensemble des projets sur le territoire régional.

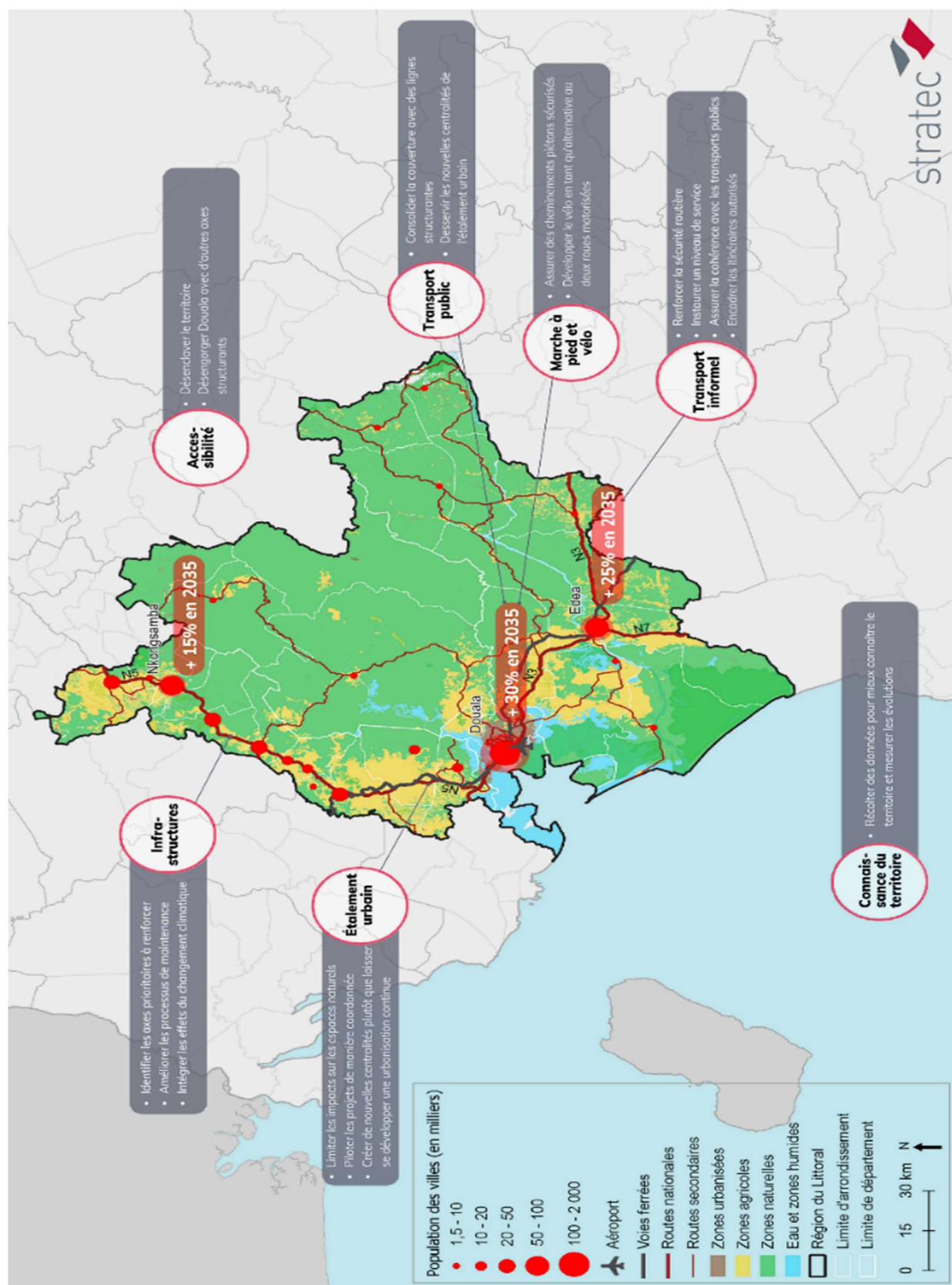


Figure 12 : Récapitulatif de la stratégie prospective du volet transport
Source : Conception du Groupement, 2023

3.3.3.4.2.3. *Intégrer dans la planification des projets des mesures d'adaptation et de mitigation des effets de changement climatique*

La Région Littoral est fort exposée aux évolutions climatiques attendues au niveau mondial. L'impact sur les infrastructures sera probablement important. Il sera dès lors nécessaire :

- de prévoir des ressources, de créer ou de renforcer les processus de maintenance pour les infrastructures existantes. Le diagnostic a mis en évidence un besoin d'amélioration globale des processus de maintenance : les effets du changement climatique peuvent constituer ici une opportunité pour les mettre à niveau. Nous conseillons notamment d'établir une hiérarchisation du réseau, permettant d'identifier les axes importants à protéger en priorité (liaison vers Yaoundé, les ports, etc.).
- intégrer les effets du changement climatique dans les projets d'infrastructure, à la fois pour leur résilience future que pour en limiter les effets environnementaux indésirables (amplification des risques d'inondation, imperméabilisation des sols, etc.).

3.3.3.4.2.4. *Mieux connaître le territoire*

L'état de la mobilité dans la Région du Littoral, hormis Douala, est peu connu. Dans ce contexte, afin de cibler les politiques à engager, il sera nécessaire de mieux connaître le territoire, d'outiller les décideurs et de récolter périodiquement des données afin de mesurer les évolutions en cours, sur les questions de l'étalement urbain et des mobilités rurales. Pour ce faire, il sera possible notamment de s'appuyer sur l'Observatoire de la Mobilité de Douala prévu par le PMUS.

3.3.3.5 *AMÉLIORATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL*

Les trois pôles d'activités économiques (primaire, secondaire et tertiaire) sont exercés dans la Région du Littoral et contribuent significativement au PIB national. En outre, la Région dispose d'un potentiel énergétique immense (hydroélectricité, biomasse, solaire et gazier) mais sous exploité ce qui induit une offre en énergie insuffisante à la demande, impactant ainsi son développement économique voire celui du pays. Pour permettre de booster les activités économiques (industrielles, touristiques, commerciales et numériques), il est nécessaire de passer de la production manufacturière à la production industrielle. Pour ce faire la disponibilité qualitative et quantitative de l'offre en énergie est impérative à l'horizon 2035.

3.3.3.5.1 *Amélioration de l'offre en énergie*

La Région du Littoral regorge de ressources énergétiques avec un fort potentiel qui doit être valorisé afin de permettre d'atteindre un accès universel à l'énergie électrique. D'après les données de la Délégation Régionale du Ministère de l'Eau et de l'Energie du Littoral de juin 2021, le taux de pénétration²¹ de l'énergie électrique est de 52,50% et sa désagrégation par département laisse voir des disparités saisissables. Le Département du Wouri qui abrite la capitale économique du pays avec la plus forte population de la Région est le plus électrifié avec un taux de pénétration supérieur à 80%. Il est suivi par le Moungo (79,48%) et la Sanaga – Maritime (53,56%). Le Département du Nkam vient en dernière position avec 30,14% de pénétration.

Les départements les plus peuplés ont bénéficié d'une électrification plus poussée, à l'instar du Département du Wouri qui a un poids démographique de 77%. Dans le même ordre d'idée, le

²¹Le taux de pénétration est le ratio entre nombre de localités électrifiées vs nombre de localités totales d'une zone.

Nkam qui est le moins peuplé avec ses 1% de poids démographique a le plus bas taux de pénétration de l'électrification soit 30,14%. La population apparaît comme un des facteurs clés qui guident l'évolution de l'électrification. Si la population croît suivant les proportions (les poids démographique) supra alors en 2035, la ville de Douala serait une grande mégalopole d'environ 4 millions d'habitants. Avec une évolution de plus de 30%²² de la population dans le Wouri, il faudra nécessairement de nouvelles infrastructures énergétiques (capacité de production supplémentaires et nouvelles lignes de distribution) pour satisfaire la forte demande de la population (Figure 13). Le Département du Nkam serait laissé à l'abandon avec toutes ses ressources et pratiquement dépeuplé.

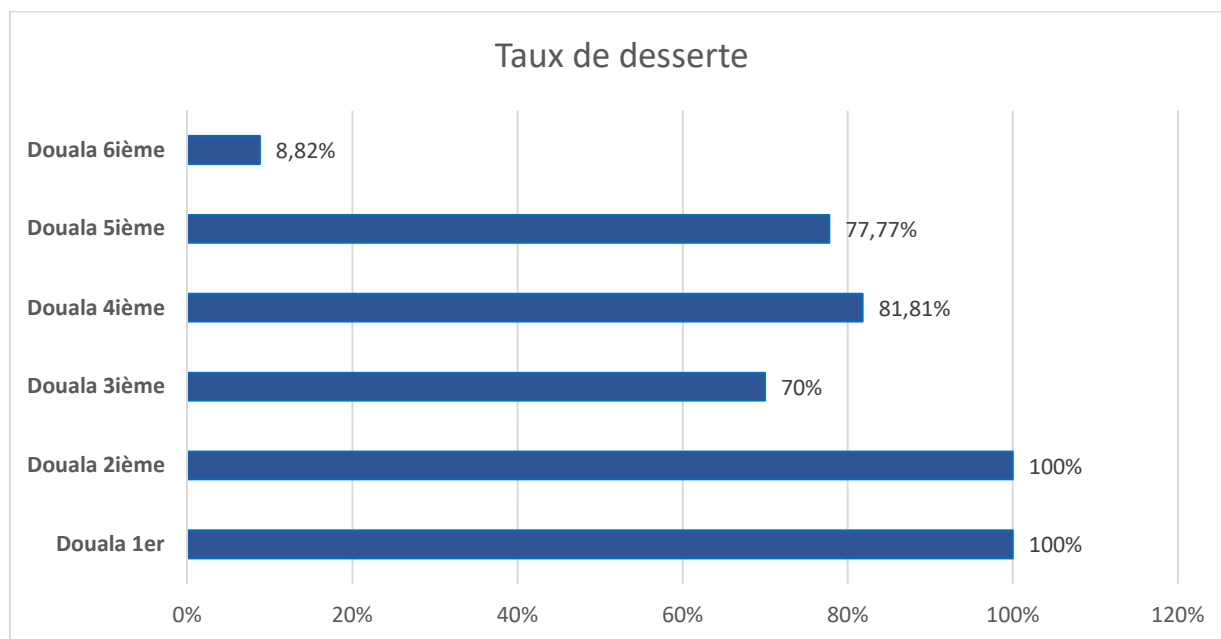


Figure 13 : Taux de pénétration de l'énergie électrique dans le département du Wouri (Source : DREE Littoral, 2021 & Graphe Groupement, 2022)

Il est aisé de constater que certains arrondissements en zones urbaines sont entièrement électrifiés (Douala 1^{er} et 2^{ème}), d'autres desservis à au moins 70% (Douala 3^{ème} ; 4^{ème} et 5^{ème}). Par contre, l'Arrondissement de Manoka situé en zone rurale reste moins desservi. Nous pouvons avancer que plus on s'éloigne du centre-ville plus le taux de pénétration de l'électrification baisse. Cela prouve à suffisance que l'installation des populations précède la mise en place des infrastructures électriques. On peut ainsi penser soit à un manque de planification du développement de la ville soit à l'absence du suivi du plan existant :

- si la tendance est maintenue (le centre-ville totalement électrifié et les périphéries partiellement), alors il faudra intensifier les extensions des réseaux électriques et encourager les campagnes de branchements sociaux pour réduire la fraude ;
- dans l'option d'une bonne planification suivie, une adéquation infrastructures/installation des populations devrait être assurée.

Concernant le Département du Mounjo classé deuxième avec un taux de pénétration de 79,47%, il dispose de plusieurs petites zones urbaines avec une population relativement dense :

- l'augmentation du taux de pénétration permettrait de booster l'économie du département, ce qui pourrait se faire avec les extensions de réseaux et la valorisation du potentiel existant. Notamment le développement de la petite hydroélectricité ;

²² En s'appuyant sur les projections du BUCREP la population du Wouri passera de 2,7 millions d'habitants en 2015 à plus de 3,8 millions d'habitants d'ici 2035.

- la stagnation du taux de pénétration serait défavorable à l'essor du département. En effet, l'accroissement de la population s'accompagne d'une augmentation de la demande énergétique à satisfaire tant pour les ménages que pour la production des biens et services ;
- la diminution du taux de pénétration n'est pas envisageable car elle conduirait à un scénario catastrophe pour le département.

Pour ce qui est du Département de la Sanaga-Maritime, l'électrification des arrondissements est assez disparate. Les arrondissements où on retrouve des petites villes (Dizangue, Pouma et Edéa) sont plus électrifiés que les zones rurales (figure 14).

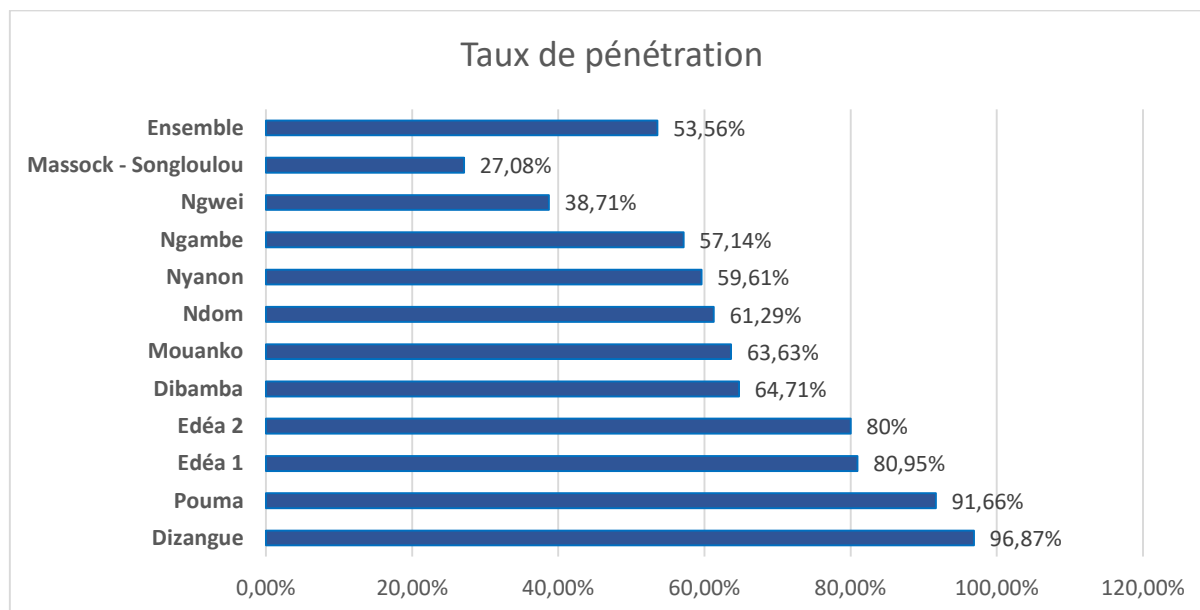


Figure 14 : Taux de pénétration de l'énergie électrique département de la Sanaga – Maritime (Source: DREE du Littoral, 2021 & Graphe Groupement)

Si cette tendance est maintenue jusqu'en 2035, les zones rurales auront des difficultés à se développer avec un accès limité à l'énergie électrique. Par contre, une évolution des taux de pénétration en zone rurale (de Dibamba à Massock-Songloulou) limiterait l'exode rural et favoriserait l'émergence de ces arrondissements. Pour obtenir cette tendance, une stratégie de densification de l'électrification est nécessaire (dans les zones dites urbaines telle que Dizangué, Pouma, Edéa) ainsi que le développement des mini réseaux s'appuyant sur la valorisation des sources décentralisées tel que la petite hydroélectricité pour le milieu rural.

Le faible taux de pénétration du Département du Nkam s'allie à sa faible population (Figure 15). Il est clair que l'essor de ce département est fortement corrélé à la présence d'infrastructures telle que les réseaux électriques. Il est nécessaire d'augmenter significativement le taux de pénétration de l'énergie électrique afin d'encourager le développement des activités économiques porteuse de développement. Les extensions de réseaux peuvent y contribuer mais surtout le développement des mini réseaux décentralisés avec valorisation des sites de mini hydroélectricité.

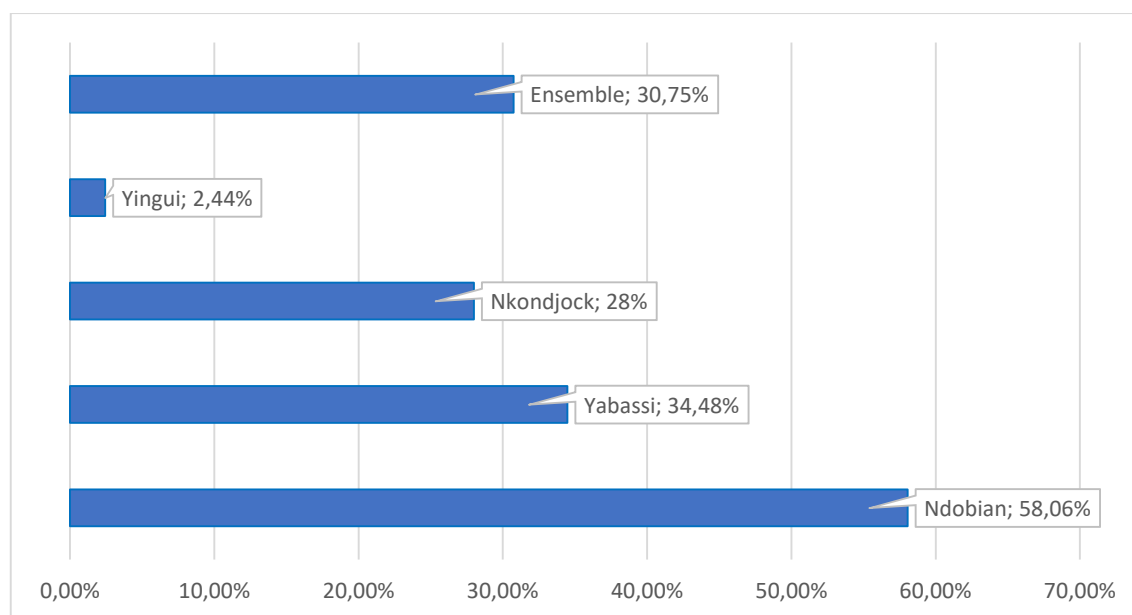


Figure 15 : Taux de pénétration de l'énergie électrique du département du Nkam
(Source : DREE Littoral 2021 & Graphe Groupement, 2022)

En définitive, une augmentation de l'électrification de la Région du Littoral contribuerait grandement à son développement. A cet effet, il serait nécessaire de mettre en valeur le fort potentiel hydraulique de la Région, accroître les extensions de réseaux en zone urbaine et penser à valoriser les énergies renouvelables et la mini hydroélectricité dans les zones rurales.

- Une stagnation de l'évolution de l'électrification de la Région plomberait son développement. Il se manifesterait une insuffisance de projets de développement des capacités ou de construction de nouveaux réseaux ; ou encore des retards assez importants dans la réalisation desdits projets.
- En cas de régression du taux de pénétration, la Région du Littoral serait plongée dans une zone de turbulence marquée par des instabilités du réseau (délestages et coupures non programmées), l'utilisation accrue des systèmes d'alimentation de secours (groupe électrogène et autres) ainsi qu'éventuellement l'usage des systèmes solaires décentralisés. Il ne serait illusoire de relever l'impact négatif sur l'économie matérialisé par une élévation des coûts des biens et services produits.

Couverture des départements en stations-services :

La Région du Littoral est dotée de stations-services dans ses différentes zones urbaines. Les zones rurales par contre ont un accès difficile aux produits blancs. Il serait donc intéressant de se pencher sur la répartition des stations-services dans la Région du Littoral notamment en ce qui concerne les zones rurales (Figure 16).

Cette situation devrait évoluer pour permettre de lutter contre les contrebandes pétrolières, la fraude et les ventes illicites des produits blancs. En cas d'amélioration du taux de couverture (notamment l'atteinte d'au moins une station-service par arrondissement) les populations pourront avoir un accès aisé (diminution de la distance à parcourir pour obtenir les produits blancs). Par conséquent, il y aurait une forte diminution des carburants frelatés et une augmentation de l'utilisation du gaz domestique en zone rurale contribuant à la préservation de l'environnement par la réduction de l'utilisation du bois et ses dérivées dont la combustion produit des gaz nocifs.

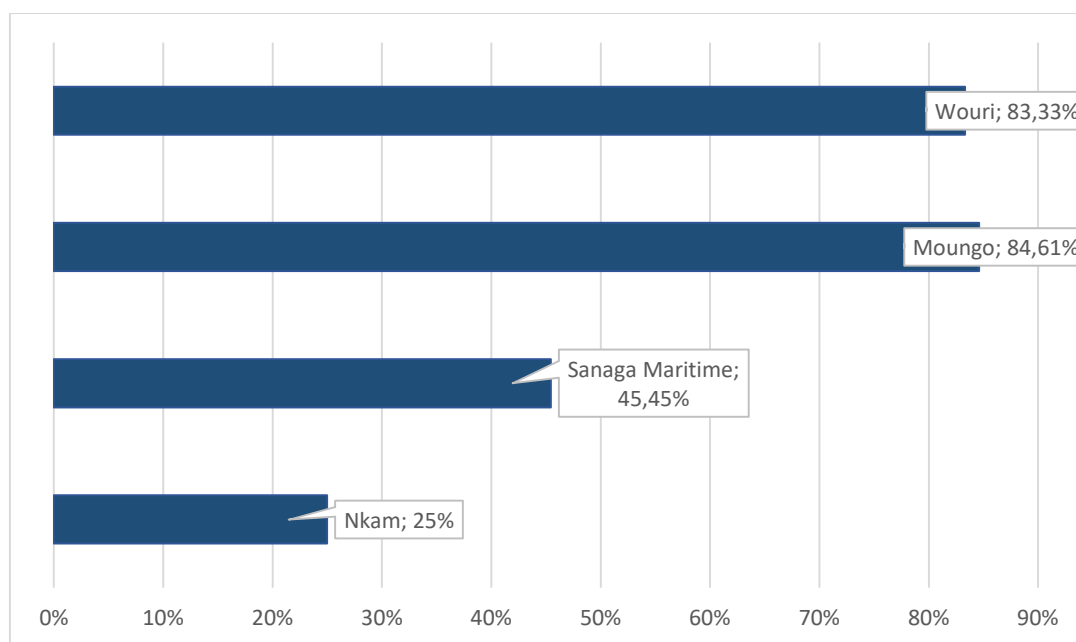


Figure 16 : Répartition des Stations-Services par département
(Source : DREE Littoral, 2021 & Graphe Groupement, 2022)

Energies renouvelables

Malgré un potentiel solaire et hydraulique assez important (Potentiel hydraulique -fleuve Sanaga un potentiel sauvage de 162 TWh, - fleuve Nyong productible total identifié de 38 TWh ; Potentiel solaire - 4,9 kWh/m²/jour avec 4,3 kWh/m²/jour), il n'y a pas un fort engouement pour le développement des sources renouvelables. Quelques initiatives de promotion des énergies renouvelables peuvent être évoquées :

- le projet gouvernemental d'électrification de 1 000 localités au solaire photovoltaïque avec comme partenaire technique l'entreprise HUAWEI. Une dizaine de localités dans la Région du Littoral ont été bénéficiaires (Yadibo, Ndokog, Pendjock, Ebombé, Mariemberg et Nindje dans le Département de la Sanaga-Maritime ; Bandem, Yingui, Siga Bonjo dans le Département du Nkam ; Mambellion dans le Moungo) ;
- la vente en mode « *pay-as-you-go* » de kits solaires par l'entreprise française Upowa. Elle a installé un bureau à Douala et se déploie en périphérie et prioritairement dans les zones rurales ;
- le projet de l'Entreprise Orange Cameroun de vente en mode « *pay-as-you-go* » des kits solaires dans le département du Moungo.

Il n'y a pratiquement aucune microcentrale hydroélectrique construite dans la région malgré le potentiel existant.

- Si cette tendance est maintenue les kits solaires vont se répandre auprès des ménages ruraux laissés pour compte. Quelques villages pourraient bénéficier de centrales solaires pour leurs besoins en énergie électrique et le reste devra compter sur les extensions de réseau. La durée de vie des batteries solaires étant réduite (3 à 5 ans) l'utilisation des kits solaires pour l'électrification des ménages comme une « électrification temporaire ». En ce qui concerne les centrales solaires, le coût de la batterie représente environ la moitié du coût total de la centrale. Alors son remplacement est difficile à amortir, rendant ainsi l'exploitation de ces dernières onéreuses. Il est

nécessaire que les coûts des équipements solaires notamment la batterie continuent de baisser pour rendre compétitifs²³ les systèmes solaires à batterie.

- Ce qui serait viable, c'est le développement des micro et mini centrales hydroélectriques le long des chutes et rapides des cours d'eau dont regorge la Région du Littoral surtout dans les zones rurales et parfois très enclavées. Cela permettrait de résoudre le problème des longues lignes de réseaux moyennes tensions qui alimentent les villages reculés dont la maintenance pas aisée ne permet pas d'assurer leur disponibilité constante.

Au final, l'amélioration de l'offre en énergie de la Région du Littoral passe par :

- la valorisation du potentiel hydro-électrique de la Région ;
- la densification des extensions des réseaux en zone urbaine ;
- le développement des énergies renouvelables et la mini hydroélectricité dans les zones rurales ;
- la mise en valeur du potentiel gazier de la Région.

3.3.3.5.2 Expansion de l'Activité Economique

A l'horizon 2030, la Région du Littoral doit connaître une expansion économique qui passe par la croissance dans les divers secteurs d'activités, l'extension des zones économiques et industrielles et divers investissements porteurs.

3.3.3.5.2.1 Amélioration de la croissance dans le secteur primaire

En 2021, l'activité dans le secteur primaire s'améliore (2,9% après 1,4% en 2020). Cette dynamique est principalement imputable à la bonne performance des activités dans les branches agriculture, et sylviculture et exploitation forestière, traduisant une reprise progressive de l'activité économique mondiale après une année 2020 marquée par une situation sanitaire difficile. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB s'améliore (0,5 point en 2021 après 0,2 point en 2020) (INS, Comptes Nationaux du Cameroun 2021). Cette progression est essentiellement soutenue par les branches de l'agriculture (0,4 point en 2021 après 0,2 point en 2020), et de la sylviculture et exploitation forestière (0,05 point en 2021 après 0 point en 2020). Principal moteur de l'activité dans le secteur primaire, l'agriculture enregistre une évolution à la hausse (3,5% en 2021 après 1,7% en 2020). L'accélération de la croissance dans cette branche résulte de la bonne dynamique du commerce extérieur soutenue par une augmentation de la production des fèves de cacao (13,7%) et de la banane (9,0%) au niveau national.

Dans la Région du Littoral, on a enregistré une augmentation de la production des fèves de cacao de l'ordre de 33,2% entre 2018 et 2020, et 26% pour la banane (Annuaire Statistique du Littoral 2021). Toutefois, il apparaît qu'en 2020, le groupe de cultures qui obtient le meilleur rendement est celui des « fruits » avec l'ananas et la pastèque (plus de 26 tonnes par hectare), suivi des « tubercules » avec le manioc (plus de 15 tonnes par hectare) et les pommes de terre (plus de 13 tonnes par hectare). Si les techniques de culture actuelles sont maintenues d'ici 2035, les niveaux des rendements présents pourraient être ceux de 2035 avec une amélioration non significative pour la plupart des cultures de rente. L'huile de palme, l'Hévéa, le Cacao et le Café connaîtraient des rendements respectifs de 2,24, 0,2, 0,79, et 0,4 à l'hectare, contre 2,51, 0,27, 0,78, et 0,37 respectivement en 2020. La forte hausse des rendements sera enregistrée pour la « Banane douce » (38t/hectare). S'agissant des cultures vivrières, une légère hausse

²³ Le tarif social de l'opérateur de distribution d'énergie électrique ENEO est de 50 FCFA/kWh mais dans le cadre du projet HUAWEI le tarif est de 100 FCFA/kWh

des rendements pourrait être observée pour le groupe des Tubercules (Patate douce, Manioc, Pomme de terre), et des Fruits (Pastèque, Ananas) d'ici 2035.

Au regard de ces tendances la Région du Littoral atteindrait difficilement l'autosuffisance alimentaire telle que la Vision 2035 le prône. Ainsi, des actions concrètes sont à prendre par les autorités si l'on veut tendre vers cet idéal d'ici 2035. Parmi ces dernières, on cite :

- la modernisation de l'agriculture. Elle passe par l'accès aux technologies à forte productivité et la vulgarisation des résultats de la recherche agricole, la formation des producteurs aux techniques culturales modernes, la mécanisation agricole ;
- le développement du secteur rural par la construction et l'aménagement des infrastructures de production. Cela aura un impact sur la productivité et la production agricoles ;
- l'amélioration de l'accès au crédit, à la terre et aux intrants (engrais, semences améliorées) ;
- l'adaptation aux effets des Changements Climatiques par l'application des mesures adaptatives ;
- l'amélioration de l'accès aux équipements de production. La mise en place des pools d'engins régionaux ; la mise à la disposition des organisations des producteurs, des tracteurs, du matériel de battage et de décorticage et de tout autre matériel susceptible d'aider à accroître la production ; réhabilitation et dotation des fermes semencières notamment en chaînes de conditionnement des semences et plants ; mise en place des unités de conservation, de stockage et de transformation des produits agricoles.

L'aménagement des grands espaces hydroagricoles pour les filières prioritaires (riz, maïs, cacao/café, coton, canne à sucre, noix de palme, hévéa, banane plantain, ...). Les activités de pêche et de pisciculture s'intensifient en 2021 au niveau national, avec une progression qui s'établit à 4,4%. Cette performance résulte de l'évolution exceptionnelle des activités d'aquaculture (20%), dont les acteurs ont bénéficié d'un accompagnement en nouvelles techniques de production au cours des dernières années. La richesse hydrographique de la région du Littoral la prédispose aux activités de pêche, aussi bien artisanale qu'industrielle. Entre 2018 et 2020, la production piscicole de la Région du Littoral a considérablement augmenté, passant de 165 tonnes à 449 tonnes, soit une croissance d'environ 63%. Les quantités de poissons pêchés ont évolué en dents de scie sur la période, passant de 14 511 tonnes en 2016 à 15 110 tonnes en 2017 puis de 13 653 tonnes en 2018 à 9060 tonnes en 2020. La production des crustacées a connu une progression semblable, passant de 742,5 tonnes en 2016 à 939,9 tonnes en 2017 puis de 923,6 tonnes en 2018 à 485,0 en 2020.

Sur la base de ces observations passées, l'on ne pourrait présager un bon avenir pour le secteur des pêches compte tenu de la propension à la baisse des diverses productions halieutiques dans la Région du Littoral à l'horizon 2035. Ainsi, si l'on veut changer l'allure baissière des productions, des actions devraient être entreprises pour redynamiser ce secteur si important pour l'économie car source de déperdition des devises.

La dynamique est plutôt au ralenti dans la branche élevage et chasse (2,4% en 2021 après 2,7% en 2020). Les cheptels rencontrés dans la région du littoral sont composés en priorité des bovins, des ovins, des caprins, des porcins et de la volaille. Entre 2017 et 2020, les productions de volailles, d'ovins, de porcins et de bovins, par tête, ont connu une évolution en dents de scie dans la région du Littoral ; on note d'abord une augmentation significative jusqu'en 2019 et une légère baisse en 2020 toutefois supérieure à la valeur de 2017.

- Volailles : de 3 595 194 en 2017 à 4 979 467 en 2019 puis 4 037 291 en 2020 ;

- Ovins : de 12 643 en 2017 à 20 388 en 2020 ;
- Bovins : de 3 902 en 2017 à 4 744 en 2020 ;
- Porcins : de 43 553 en 2017 à 77 543 en 2019 ; puis 52 874 en 2020.

Au regard des données, et compte tenu du fait que par le passé les différents cheptels ont connu des périodes haussières et baissières, la production des différents cheptels devrait connaître à nouveau des phases de croissance légères qui pourraient alterner avec des périodes de baisses selon les aléas. Toutefois, pour que l'augmentation des différents cheptels soit soutenue jusqu'en 2035, les autorités doivent prendre les mesures aux rangs desquels :

- la structuration et le renforcement des capacités des acteurs par : la poursuite de la formation professionnelle spécialisée dans les filières d'élevage et halieutique ; l'amélioration de la fonctionnalité des centres de vulgarisation chargés d'encadrer les producteurs tels que les postes agricoles, les centres zootechniques et vétérinaires, et les centres régionaux de professionnalisation agropastorales ;
- le développement des agropoles dans les Départements (Poulet, Porc,) ;
- la Poursuite la construction des Stations d'Impulsion pour la Modernisation des Elevages (SIMEL) et les rendre opérationnelles ; la construction des pôles de production, de transformation, de conservation et de stockage des produits d'élevage ; le développement des réseaux de laboratoires d'analyse et de fabrication des médicaments vétérinaires ; la poursuite la construction des abattoirs, des aires d'abattage, des entrepôts frigorifiques et des parcs de vaccination ; aménagement des aires d'hydraulique pastorale, des écloséries, des débarcadères, des centres de collecte et de traitement de lait ;
- l'aménagement des centres d'alevinage, des étangs piscicoles et des retenues d'eau à divers usages ;
- l'amélioration des équipements et infrastructures de production et de transformation, de conservation et de mise en marché des produits halieutiques à travers : (i) des appuis techniques et logistiques aux pêcheurs et aquaculteurs (filets de pêche, barques, etc.) ; (ii) la dotation des transformateurs des produits halieutiques en matériels et équipements de séchage et de fumage de poissons ; (iii) la mise en place des petites unités de froid et équipement des acteurs en caisse isothermes dans les zones à forte production halieutique ; (iv) l'aménagement des centres d'alevinage et des parcelles aquacoles dans les plans d'eau intérieurs et en mer pour leur mise à disposition aux privés ; (v) l'aménagement des points de débarquement ;
- l'aménagement dans les principaux plans d'eaux et pêcheries des grands espaces hydroagricoles, pastorales et aquacoles ;
- l'optimisation des retenues d'eaux des barrages hydroélectriques devrait renforcer la production locale de poissons.

3.3.3.5.2.2. Rebond de la croissance dans le secteur secondaire

La croissance du secteur secondaire rebondie à 3,2% en 2021, après 1,4% en 2020. Le secteur contribue ainsi de 0,7 point à la croissance du PIB en 2021 (INS, Comptes Nationaux du Cameroun 2021). Cette performance résulte de la bonne tenue de la quasi-totalité des activités du secteur, notamment : les industries agroalimentaires (0,3 point), les autres industries manufacturières (0,3 point) et les bâtiments et travaux publics (0,2 point). Les industries d'extraction d'hydrocarbures (-0,1 point) contribuent négativement à cette performance. En effet, les industries agro-alimentaires enregistrent une croissance de 5,2% après 2,8% en 2020. Cette évolution résulte de la bonne performance de toutes ses sous-branches, particulièrement la sous branche de l'industrie des boissons (11,7% après 4,9%), la fabrication de produits à

base de céréales (6,4% après 5,5%), l'industrie des corps gras (4,6% après 0,4%), et l'industrie du cacao, du café, du thé et du sucre (4,8% après -4,9%).

De même, l'activité des autres industries manufacturières renoue avec la croissance en 2021 (3,7% après -4,9% en 2020). Cette embellie cache néanmoins quelques disparités entre les évolutions de ses différentes sous-branches. En effet, elle est portée par la bonne tenue des activités dans l'industrie du bois sauf fabrication des meubles (8,2% après -0,3%), des industries du textile et de la confection (3,0% après 3,4%), de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (4,0% après 11,6%). En revanche, cette performance est tirée négativement par la méforme des industries chimiques et fabrication de produits chimiques (-2,4% après -0,9%), de la réparation et installation des machines et équipements mécaniques (-6,3% après 10,3%) et de la fabrication de matériel de transport (-6,5% après 4,4%). La branche des bâtiments et travaux publics (BTP) continue de soutenir la croissance dans le secondaire, malgré le ralentissement observé en 2021 : 3,2% après 6,8% en 2020. Les industries d'extraction d'hydrocarbures enregistrent une baisse de 3,2% en 2021 contre une augmentation de 3,0% en 2020. Cette évolution résulte de la baisse en volume de la production du pétrole brut (-3,6% contre 2,2% en 2020) et du gaz naturel (-1,9% contre 6,2% en 2020).

La Région du Littoral est la plus huppée en termes de structures productives du secteur secondaire au Cameroun. Selon le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE 2) réalisé en 2016 par l'Institut National de la Statistique, le nombre d'entreprises du secteur de l'industrie au Cameroun a presque triplé allant de 12 154 entreprises en 2009 à 32 345 en 2016. En 2016, on dénombre pour la seule Région du Littoral 10 969 entreprises pour le secteur de l'industrie, ce qui représente près de 34% de l'ensemble du Cameroun. Au regard de ces chiffres, les autorités compétentes devraient mener plusieurs actions pour accroître le paysage des Entreprises du secteur des Industries, conjuguée aux mesures pour faciliter la création d'entreprise. Ainsi la part de la production manufacturière devrait être de l'ordre de 24%. Cela serait possible grâce à des interventions à plusieurs niveaux :

- la promotion du secteur manufacturier par : la révolution agricole pour assurer un approvisionnement conséquent des industries en matières premières agricoles ; le développement des industries extractives ; la promotion des PME/PMI et la mise à niveau des entreprises pour améliorer leur compétitivité ; l'amélioration du climat des affaires ; le développement de la recherche, de l'innovation et de la normalisation technique ;
- le développement des infrastructures d'appui à l'industrialisation, notamment les infrastructures de communication (Infrastructures de transport) et les infrastructures énergétiques.

3.3.3.5.2.3. Forte reprise dans le secteur tertiaire

Avec une croissance remarquable de 4,3% en 2021 contre 0,1% en 2020, et une contribution à la croissance du PIB de 2,2 points en 2021, après 0,1 point en 2020, le secteur tertiaire atteint ses performances d'avant la crise liée à la pandémie du Covid-19 et reprend la place de moteur de la croissance de l'économie nationale.

La dynamique de ce secteur est la résultante de la bonne tenue de l'activité dans l'ensemble de ses sous-branches, en particulier les services de transport et entreposage et hébergement et restauration qui contribuent davantage à la croissance avec 0,6 point et 0,4 point respectivement. Ces deux sous-branches bénéficient du regain de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire, et progressent respectivement de 5,6% (contre 0 % en 2020) et 7,3% (contre -8,4% en 2020). Ces activités ont été boostées par la reprise de la mobilité mondiale et les retombées des mesures de relance post Covid-19.

S'agissant du sous-secteur des transports maritimes dans la Région du Littoral, on note une croissance moyenne d'environ 2,5% du trafic des marchandises au port de Douala entre 2016 et 2020 ; passant de 11 042 894 tonnes en 2016 à 12 265 118 tonnes en 2020.

Le sous-secteur routier est le plus important car il mobilise à lui seul près 85% du transport en général dans la Région. Entre 2013 et 2020, le nombre de kilomètres de routes bitumées dans la Région du Littoral est passé de 469 km à 850 km, ce qui représente environ 20% du réseau national. En 2020, la proportion du réseau routier « Bitumé » est de 11,33% (Annuaire Statistique du Littoral 2021). Si de fortes actions ne sont pas entreprises d'ici 2035, il n'y aura pas de grands changements entre la situation de 2020 et celle de 2035.

S'agissant du sous-secteur ferroviaire, deux lignes desservent la Région : le Transcam I (Douala-Yaoundé) long de 262 km, a été construit entre 1908 et 1927 et la ligne Ouest (Douala-Kumba) d'une longueur totale d'environ 101 km, mais n'est plus exploitée que sur son tronçon Mbanga-Kumba de 27 km. Le nombre de voyageurs sur l'axe Douala-Yaoundé classique s'est établi à 10 618 en 2020 après avoir atteint le niveau de 14 328 voyageurs en 2019. Bien qu'en 2021 le nombre de voyageurs a augmenté globalement au niveau national du fait de la reprise post Covid-19, des mesures idoines devraient être prises, allant dans le sens de la redynamisation et de la promotion de ce mode de transport.

En ce qui concerne le transport aérien, le flux de passagers (Nationaux et Internationaux), et de marchandises à l'aéroport de Douala a considérablement baissé entre 2017 et 2020 ; on est passé de 689 602 à 283 659 passagers internationaux ; de 127 323 à 35 944 passagers nationaux ; le flux de marchandise quant à lui est passé de 15 654 à 12 703. En 2021 ces flux ont rebondi du fait de la reprise post Covid-19.

La révision et l'adaptation du cadre légal et réglementaire en vue de libéraliser le marché national du transport aérien en conformité avec la directive de l'Union Africaine sur la 5^{ème} liberté. De même, les activités de banques et organismes financiers s'améliorent de près de 8 points pour s'établir à 10,3% en 2021 et les activités d'information et télécommunications conservent leur bon rythme de croissance avec 6,1% en 2021 après 5,3% en 2020.

3.3.3.5.2.4. Développement et Promotion du tourisme

Le secteur du tourisme est d'une importance incontestable. En effet, une meilleure visibilité sur les activités de ce secteur permettra de susciter l'attrait du Cameroun et par ricochet, celle de la Région du Littoral, afin d'inscrire le pays dans les « destinations touristiques » au sens de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Il existe divers types de tourisms pratiqués dans le monde en fonction de facteurs environnementaux, socio-économiques et autres.

Chacun des types de tourisme, même le plus doux, n'est pas sans effets pervers sur l'environnement, par sa formidable force de subversion de la nature et de la culture, des territoires comme des sociétés. Il ne faut donc pas sous-estimer le caractère potentiellement pernicieux de tous les types de tourisme, y compris de ceux qui se présentent comme respectueux de l'environnement et armés de bons sentiments. Il s'agit de prendre la mesure de la complexité du système touristique qui intègre un large éventail d'intervenants (les gouvernements, les secteurs privés — local, national, international —, des organisations non gouvernementales, les communautés hôtes et les touristes), avec des configurations sociales et politiques complexes. Et il reste à trouver le bon compromis, pour « assurer à long terme » la prise en compte des effets perturbateurs et la mise en place de politique touristique conciliant « les exigences de l'environnement, les besoins des vacanciers et les intérêts à long terme des populations indigènes.

Il est question pour la région de choisir entre tourisme de masse et le tourisme alternatif. Afin de promouvoir l'essor du tourisme dans la Région, plusieurs actions doivent être mises en œuvre. Entre autres :

- développer l'éducation des populations à la culture touristique, ce qui pourrait accroître l'attractivité de la Région et partant stimuler l'activité touristique ;
- mettre en place un système d'information sur les produits touristiques, cela permettrait d'augmenter la visibilité des produits touristiques dans la Région ;
- renforcer l'offre touristique et aménager les sites touristiques existants dans la Région touristique notamment par la facilitation des investissements hôteliers mais aussi par la promotion des sites et événements culturels ce qui pourrait avoir pour conséquence d'hausser le nombre de visiteurs internationaux et internes accueillis ;
- structurer les acteurs du secteur du tourisme pour rendre leurs services plus efficaces.

Les CTD devraient être fortement impliquées pour un réel décollage de l'activité. Une vigilance accrue doit être accordée à la place et au rôle que doivent jouer les populations locales afin qu'elles ne se sentent pas exclues par les changements à venir. Compte tenu de la fragilité des écosystèmes de la région, une législation contraignante doit être élaborée pour la gestion du littoral et des berges des cours d'eau.

En vue de garantir un développement effectif l'Etat doit se désengager progressivement de la réalisation de certaines activités. Pour assurer une participation active du privé, il est judicieux que l'état aménage des sites d'accueil des projets hôteliers pour les attribuer en concession à des opérateurs privés. A la vue des lacunes relevées dans le secteur, l'état devrait surtout se concentrer au renforcement des capacités des opérateurs et des populations locales et impliquer au maximum les organisations de la société civile. Dans le cadre de l'amélioration de la mobilité urbaine dans la ville de Douala, l'aménagement des drains devrait être repensé pour les rendre navigables par endroits. L'absence de parcs récréatifs dans la ville de Douala limite dans une certaine mesure son attractivité. S'il est vrai que le département du Wouri ne dispose plus de réserves foncières, cette commune peut se procurer un périmètre à la limite avec le département du Nkam pour l'incorporer dans son domaine privé.

La promotion des comités locaux du tourisme devrait être fortement encouragée dans les communes et les localités rurales de la région pour le guidage, l'orientation des visiteurs et pour la préservation des patrimoines.

3.3.3.5.2.5. Développement du commerce intérieur et la conquête des marchés extérieurs

La non-existence d'échanges commerciaux significatifs entre les différents pays africains n'a pas permis à ces derniers d'exploiter pleinement les synergies et les complémentarités de leurs économies et de profiter pleinement des économies d'échelle et d'autres opportunités (générer des revenus et créer des emplois) qu'une meilleure intégration des marchés pourrait générer. Il existe des cas où les produits et services qui auraient pu être fournis par d'autres pays africains en vertu des lois de la concurrence, sont plutôt assurés par d'autres sources qui se trouvent hors du continent.

La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires au développement du secteur privé et à l'expansion du commerce en Afrique. Elles ont d'importantes conséquences pour l'investissement et l'entrepreneuriat. Elles influent également beaucoup sur les primes de risque-pays en matière d'emprunt et donc sur l'accès au financement pour le commerce intra-africain. Il est peu probable que des entrepreneurs nationaux ou étrangers réalisent les investissements nécessaires pour stimuler la production et le commerce dans un environnement où la paix et la

sécurité font défaut. Éliminer les obstacles au commerce et lever les contraintes pesant sur l'offre auront probablement les effets escomptés sur le commerce intra-africain s'il y a par ailleurs stabilité politique et sécurité. Le rapport reconnaît la contribution importante de la paix et de la sécurité à la création d'un climat favorable à l'expansion du commerce intra-africain et recommande aux gouvernements africains d'œuvrer pour la paix et la sécurité en adoptant des politiques de croissance équitable et une meilleure gouvernance politique, et en renforçant les mécanismes de prévention et de règlement des conflits.

Le commerce a toujours été perçu comme un important moteur de croissance économique et de développement. De nombreux pays comme le Cameroun et régions de par le monde ont pu aider leurs peuples à passer de la pauvreté à la prospérité grâce au commerce. Pour le Ministère du Commerce, une dynamique a été observée au niveau de l'offre infrastructurelle des réseaux de distribution.

Bien que l'économie africaine soit caractérisée par un degré relativement élevé d'ouverture, avec un taux d'exportation et d'importation de 55,7% par rapport au PIB en 2009, le commerce n'a pas joué un rôle primordial dans la réalisation d'une croissance économique et d'un développement rapide et durable dans bon nombre de pays. Pour le Cameroun, les données disponibles précisent que, le nombre de marchés est passé de 1 354 en 2015 à 702 en 2016, soit une régression de 48,15% qui peut être imputable à l'indisponibilité des données dans certaines régions. De manière spécifique, on note, au cours de la période sous-revue, un repli du nombre de marchés rotatifs, de marchés périodiques et de marchés permanents respectivement de 28,28%, 50,62% et 57,75%. Par ailleurs, en se positionnant sur une dimension géographique, on remarque un recul du nombre de marchés frontaliers et de marchés non frontaliers respectivement de 40,28% et 49,05%. Etant donné que la figure camerounaise est assez représentative de ce qui se passe dans beaucoup de pays africains, en conséquence, l'Afrique demeure le continent au monde, le plus dépendant de l'aide, incapable d'éradiquer la pauvreté par le biais du commerce.

L'échec du commerce africain à servir de catalyseur pour une croissance économique durable et pour la réduction de la pauvreté est dû en partie à ses trois fonctions de base qui sont interdépendantes : la taille, la structure et l'orientation. De l'ordre de 3 pour cent, la contribution de l'Afrique au commerce mondial est insignifiante. Outre, cette part relativement faible, le commerce africain a connu un déclin au cours des décennies, après avoir enregistré un taux de croissance de 8 pour cent en 1948. En Afrique, les exportations sont fortement axées sur les produits primaires qui sont caractérisés par une croissance relativement lente, l'instabilité des prix et la détérioration à long terme des termes de l'échange. La participation des pays africains aux secteurs dynamiques du commerce mondial, en particulier aux secteurs industriels et des services, a été, en partie, entravée par des contraintes liées à l'offre et au manque de compétitivité. Au niveau de la promotion du *Made in Cameroon* dans les grandes surfaces, on constate que 18,03% des références des produits exposés dans les hypermarchés et supermarchés sont fabriqués localement. Les Régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est et du Sud-Ouest affichent un pourcentage supérieur à la moyenne nationale. Les efforts pour tout au moins franchir le cap de 30% doivent être poursuivis en sensibilisant (i) les consommateurs et les promoteurs des grandes surfaces commerciales à l'effet de vaincre le complexe du produit importé et mettre en avant la notion de patriotisme économique dans leurs actes d'achat et (ii) les producteurs sur l'amélioration de la qualité des biens mis en marché.

Les produits agropastoraux locaux ont globalement connu une augmentation. Les premiers produits de cette catégorie en termes d'accroissement de la production en glissement annuel en 2016 sont : le gingembre (43,01%), le niébé (32,26%), le concombre (17,71%), la tomate (15,82%), le soja (14,73%), le voandzou (13,41%), le sésame (12,19%), le piment (12,04%), le riz (11,99%) et la pomme de terre (11%). Par contre la production globale des produits de base,

très souvent destinés aux marchés d'exportation, est en recul en 2016, soit 16,41% en glissement annuel. Cette contre-performance est attribuée, notamment à la contraction de la production de la banane douce (-34,95%), du café robusta (-26,99%), du café arabica (-18,90%) et du caoutchouc (-8,99%). Celle-ci a été amortie par l'accroissement de la production du palmier à huile (+72,41%), du cacao (+2,17%) et du coton (+5,72%). Une caractéristique clé du commerce en Afrique, qui a eu des répercussions négatives en raison de son impact sur la croissance économique et le développement est le fait qu'il soit essentiellement orienté vers le marché extérieur avec un volume relativement faible des échanges intra régionaux.

Douala, la capitale économique du Cameroun, le poumon des affaires, est la plaque tournante des échanges au Cameroun. Son port et son aéroport sont des atouts dont elle dispose pour les transactions commerciales avec les pays de la sous-région de l'Afrique Centrale et le reste du monde. De plus, Douala joue un rôle déterminant dans le transit des marchandises sur les corridors Douala-Bangui et Douala-N'Djamena. Ces dernières années, les échanges extérieurs enregistrés au port et à l'aéroport de Douala ont connu des phases des phases de crue et de ralentissement (Figure 17).

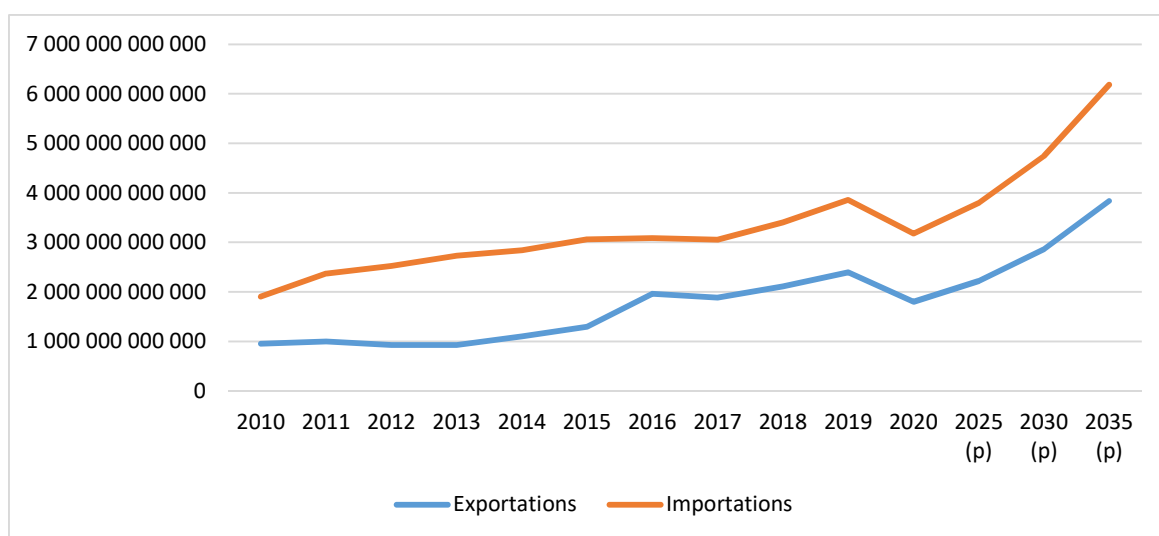


Figure 17 : Evolution des échanges en valeurs à partir de Douala entre 2010 et 2020 et projection
(Source : Annuaire statistiques du Littoral 2015, 2019 et 2021 P=Projection)

Après avoir connu une hausse en 2019, le volume global des transactions commerciales avec l'extérieur a connu une baisse en 2020. En effet entre 2019 et 2020, les importations ont baissé de 21,3% tandis que les exportations chutaient de 32,7% dans la même période. Cependant, les échanges commerciaux entre le Cameroun et ses partenaires restent dominés par les importations avec une valeur globale en 2020 de 3 178 milliards de FCFA contre 1 803 milliards de FCFA pour les exportations, ce qui représente un déficit de la balance commerciale d'environ 1 375 milliards de FCFA.

D'après les résultats des projections consignées dans le tableau ci-dessus, le déficit structurel de la Balance commerciale devrait se poursuivre à l'horizon 2035 (déficit projeté de 2 344 441 636 624). Ainsi, si rien n'est fait pour inverser la tendance actuelle, le déficit se poursuivra, et à terme pourrait plomber le développement économique de la Région et à terme du Cameroun.

Pour inverser la tendance, les autorités pourraient :

- mettre en œuvre la politique de l'import/substitution et la promotion des exportations, en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie ;

- améliorer la productivité agricole et pastorale, dans le but de limiter les importations qui sont généralement utilisées pour compenser la perte de production ;
- développer, promouvoir et redynamiser le secteur des industries manufacturières dans la Région

Pour aller plus en détail dans l'analyse, nous allons présenter l'évolution de la structure des importations et celle des exportations. Dans les deux tableaux ci-après, sont consignées les données sur l'évolution de la structure des importations (Tableau 43) et celle des exportations (Tableau 44).

Tableau 43 : Evolution de la structure des valeurs des importations de Douala entre 2015 et 2020

Groupe de produits	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Animaux et produits du règne animal	6,70%	6,30%	4,80%	5,70%	4,40%	5,70%
Produits du règne végétal	11,00%	9,50%	11,30%	9,20%	11,30%	11,10%
Graisses et huiles animales ou végétales	0,50%	0,80%	1,30%	0,90%	0,90%	1,10%
Produits alimentaires industriels	5,50%	4,70%	5,60%	4,80%	4,40%	6,10%
Produits minéraux	12,50%	19,40%	20,10%	24,80%	29,60%	21,50%
Produits des industries chimiques	12,70%	10,60%	12,00%	12,50%	10,10%	12,10%
Matières plastiques et caoutchouc	5,00%	4,70%	4,50%	4,40%	4,10%	5,10%
Ouvrages en peaux, cuirs et boyaux	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,10%	0,10%
Bois, liège et leurs ouvrages	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Pâte de bois; papiers et ses applications	2,60%	2,30%	2,10%	1,80%	1,70%	2,10%
Matières textiles et leurs ouvrages	3,80%	2,90%	2,80%	2,80%	2,60%	2,90%
Chaussures, coiffures, parapluies...	0,50%	0,50%	0,40%	0,40%	0,40%	0,30%
Ouvrages en pierre, ciment et verre	1,80%	1,60%	2,00%	1,60%	2,40%	2,40%
Perles fines, métaux précieux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,10%	0,10%
Métaux communs et leurs ouvrages...	8,30%	7,70%	7,20%	7,10%	6,50%	8,80%
Machines et appareils. Mécaniques ou électriques	17,00%	18,90%	16,00%	15,10%	13,00%	12,20%
Matériel de transport	8,70%	7,30%	7,20%	6,20%	5,70%	5,60%
Appareils d'optique, photo, musique, etc.	1,40%	1,20%	1,00%	0,90%	1,20%	1,20%
Armes, munitions et accessoires	0,10%	0,10%	0,10%	0,00%	0,10%	0,00%
Marchandises et produits divers	1,40%	1,30%	1,20%	1,30%	1,40%	1,40%
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total des importations à Douala	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021

Les importations ont été portées par les produits minéraux (21,5%), les machines et appareils (12,2%), les produits des industries chimiques (12,1%) et les produits du règne végétal (11,1%). Sur la période, on constate que cette tendance à l'importation des produits manufacturiers s'accroît au fil du temps, et ne s'estompera pas d'ici 2035 si rien n'est entrepris.

Quant aux exportations, les produits dont les recettes sont les plus importantes sont les huiles brutes de pétrole (35,5%), le « bois et ouvrages en bois » (14,1%) et le cacao brut en fèves (13,7%). Ainsi, les exportations sont en majorité constituées des produits sans forte valeur ajoutée. Cela devrait se poursuivre si aucune action n'est mise en œuvre pour infléchir ce rythme.

Parmi les actions envisageables à mettre en œuvre, on peut retenir :

- le développement de l'agro-industrie ;

- la relance de l'industrie manufacturière ciblée (forêt-bois, textile-confection-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, hydrocarbures-raffinage et chimie/pharmacie) ;
- le renforcement de l'intégration sous régionale et Régionale par la conquête des marchés à fort potentiel de développement.

Tableau 44 : Evolution de la structure des valeurs des exportations de Douala entre 2015 et 2020

Cultures	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bananes fraîches	2,90%	2,00%	1,90%	1,60%	1,00%	1,40%
Café	2,20%	1,50%	1,30%	0,90%	0,60%	0,90%
Cacao brut en fèves	35,10%	20,30%	12,40%	11,10%	12,10%	13,70%
Déchets de cacao	0,00%	0,00%	0,10%	0,00%	0,00%	0,00%
Pâte de cacao	2,40%	1,80%	2,20%	1,90%	1,80%	2,80%
Beurre de cacao	1,60%	1,10%	1,40%	1,30%	1,40%	2,00%
Ciments	0,10%	0,10%	0,30%	0,10%	0,10%	0,00%
Huiles brutes de pétrole	11,70%	35,50%	39,60%	40,80%	41,80%	35,50%
Carburants et lubrifiants	0,10%	3,60%	3,40%	2,50%	1,30%	0,10%
Savons de ménage en morceaux	0,90%	1,20%	1,60%	1,20%	1,10%	1,40%
Caoutchouc brut	2,80%	1,50%	2,10%	1,40%	1,00%	1,20%
Bois et ouvrages en bois	21,10%	14,50%	15,60%	14,50%	11,70%	14,10%
Coton brut	7,60%	4,50%	5,10%	5,50%	5,40%	6,30%
Aluminium brut	4,90%	3,30%	4,00%	3,20%	2,40%	2,80%
Autres produits	15,90%	9,10%	9,10%	13,80%	18,30%	17,90%
Total des exportations à partir de Douala	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021

Stimuler le commerce pour créer des emplois, promouvoir l'investissement, encourager la croissance et renforcer l'intégration du Cameroun dans l'économie mondiale est l'un des principaux objectifs de l'intégration régionale sur le continent. En 2012, les dirigeants africains ont réaffirmé leur volonté politique de renforcer le commerce intra-africain et ont décidé d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange continental. Plusieurs Experts se félicitent de la réaffirmation de cet engagement, mais considèrent qu'il faut faire davantage d'efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat et renforcer les capacités productives pour le commerce en Afrique. À cet égard, ils soulignent la nécessité pour les gouvernements de passer d'une approche programmatique et linéaire de l'intégration, axée sur l'élimination des obstacles au commerce, à une approche davantage fondée sur le développement, accordant autant d'attention au renforcement des capacités productives et au développement du secteur privé qu'à l'élimination des obstacles au commerce. À cet égard, ils considèrent également que les gouvernements africains en général et celui du Cameroun en particulier devraient permettre au secteur privé de jouer un rôle plus actif dans le processus d'intégration. Ils soulignent en outre que tous les pays africains doivent tirer profit du processus d'intégration et que l'intégration régionale doit être utilisée comme un moyen de renforcer l'intégration du Cameroun dans l'économie mondiale.

3.3.3.5.2.6. Extension des Zones Economiques et Industrielles

Le cadre juridique et institutionnel en vigueur a prévu divers mécanismes pour favoriser le développement économique des territoires. Il s'agit de l'aménagement des zones industrielles et la création des zones économiques.

A travers la MAGZI (Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles), l'implantation des industries se fait plus facilement à travers l'aménagement des sites dédiés. Les missions ci-dessous qui lui ont été attribuées par le Décret n°71/DF/95 du 1er Mars 1971 portant création de la MAGZI, modifié par le décret 73/483 du 25 Août 1973, lui-même modifié

par le Décret n°2019/205 du 24 Avril 2019, sont assez illustratives. En effet, la MAGZI est chargée de :

- l'acquisition des terrains à vocation industrielle ;
- l'aménagement, l'équipement et la gestion des lots pour les promoteurs des projets dans les zones dédiées aux activités industrielles, notamment dans les secteurs des industries manufacturières, des services et des petits métiers ;
- la location aux promoteurs industriels des terrains qui lui sont concédés ou affectés en jouissance par l'Etat ;
- la location ou la vente des terrains aux promoteurs immobiliers ;
- l'élaboration des programmes d'aménagement des zones dédiées aux activités industrielles ;
- la réalisation des études d'aménagement des zones dédiées aux activités industrielles, zones spécialisées, zones de services, et zones de petits métiers ;
- la réalisation des études et l'aménagement des sites des projets initiés par l'Etat ou les CTD, respect des normes environnementales par les entreprises implantées dans ses zones ;
- l'appui à l'Etat pour la réalisation d'investissements stratégiques en vue d'une réelle éclosion d'initiatives industrielles et de toutes autres interventions et prestations qui lui sont confiées.

D'ailleurs d'après le site web de cet organisme (www.magzicameroun.com), après les zones industrielles de Bassa et de Bonabéri, la MAGZI envisage la création de nouvelles zones à Yassa (400 ha) et Dibombari (300 ha). Cette concentration d'entreprises permet non seulement une installation facile parce que les sites sont aménagés, mais en plus, d'après le Cabinet Consulting, le taux de croissance des impôts et taxes est relativement plus élevé que le taux prévu par le budget de l'Etat. En outre, les entreprises installées dans la zone industrielle de Douala contribue à hauteur de près de 11% du PIB du Cameroun²⁴.

En outre, en plus des zones dites industrielles, la Loi a prévu la création des zones économiques. Il s'agit au terme de la Loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques en République du Cameroun ainsi que du Décret d'application n°2019/195 du 17 Avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des zones économiques, d'un espace constitué d'une ou plusieurs aires géographiques viabilisées, aménagées et dotées d'infrastructures, en vue de permettre aux entités qui y sont installées de produire des biens et des services dans les conditions optimales. Elle vise à concentrer sur une ou plusieurs aires données, des activités ou des acteurs engagés dans des projets de développement économique social²⁵. Ainsi, selon ce même Décret, une zone économique peut comprendre les entreprises industrielles, agricoles, de service, les pépinières, les incubateurs d'entreprises, les pôles scientifiques et technologiques, les technopoles et/ou les agropoles. Le site de la zone doit être aménagé en principe par le promoteur, notamment l'Etat, les CTD, les Chambres consulaires, les Organisations patronales, les Universités d'Etat et les Universités privés d'enseignement supérieur et les Groupements d'intérêt économique. Ces Zones porteuses de développement peuvent permettre le développement de nouvelles villes ou de booster la croissance de villes en expansion telles qu'Edéa ou Yabassi.

²⁴ Rédaction www.businessfinanceint.com « La MAGZI crée de nouvelles zones industrielles dans le Centre, Sud et Littoral », 29 Mars 2021.

²⁵ Art. 1 et 2 du décret n°2019/195 du 17 Avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des zones économiques.

3.3.3.5.2.7. *Financement des investissements afférents*

Les investissements à réaliser dans la Région du Littoral concernent de multiples domaines, notamment en termes d'infrastructures routières, équipements sociaux, hôtels, établissements éducatifs etc... Pour se faire, il faut non seulement que les institutions qui portent la politique d'aménagement soient solides financièrement, mais également que les entreprises appelées à créer les richesses soient accompagnées à travers des mesures d'incitation.

Le CGCTD précise en son article 372 que la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques s'applique aux collectivités territoriales décentralisées sur bon nombre de points,²⁶ sous réserve de certaines spécificités.

Ainsi, le régime financier des collectivités territoriales décentralisées encadré par le Code, fait office de texte particulier par rapport au régime financier de l'Etat de 2018. De manière concrète, l'on distingue deux principales sources de recettes : les impôts prélevés par l'administration fiscale pour le compte de la CTD et les taxes communales qui sont perçues directement par la CTD²⁷.

Ainsi, les droits et taxes suivants sont affectés aux CTD d'après le barème prévu par la loi. Il s'agit de la patente, la licence, l'impôt libératoire, la taxe sur le bétail, centimes additionnels communaux, les taxes communales, les produits d'exploitation du domaine et des services. En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont composées principalement des emprunts, des dons et legs, et des transferts dont la Dotation Générale de la Décentralisation²⁸ de plus, le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM) a été créé par le Décret n° 2000/365 du 11 décembre 2000 modifié par le Décret N° 2006/182 du 31 Mai 2006 et réorganisé par le décret n°2018/635 du 31 Octobre 2018²⁹.

Ce dispositif peut être efficacement utilisé pour le développement de la Région par les CTD. D'ailleurs dans le cadre de ses missions, le FEICOM a présenté en Mai 2021, le projet de construction de l'hôtel régional du Littoral. Le seul hiatus dans cette recherche des ressources affectées aux CTD, reste le pourcentage de 15 % des recettes de l'Etat prévu pour la dotation générale et jugé insuffisant par certains acteurs locaux.

En outre, au-delà des incitations classiques, l'article 4 du CGCTD du 24 décembre 2019 a prévu que des mesures d'incitations fiscales et économiques spéciales peuvent être accordées à certaines Régions en fonction de leur contexte. La loi n'est pas plus explicite sur le sujet au point où un texte d'application pourrait être nécessaire pour encadrer le contexte recherché. Cependant en s'inspirant des zones récemment sinistrées du Pays, la volonté de reconstruire dans un contexte de crise a pu amener le Gouvernement à prendre certaines mesures d'incitations à l'endroit des entreprises privées désireuses de faire partie du projet de reconstruction.

Le contexte de relance économique ne peut-il pas aussi être vu comme un élément pertinent pouvant justifier des mesures souples à l'endroit des entreprises porteuses de projet de développement ? En tout état de cause, les exécutifs régionaux ne perdent rien à valoriser cette

²⁶ En ce qui concerne spécifiquement les CTD, le rappel des règles générales du budget, entre autres la préparation et l'exécution du budget, les prêts, le principe du monopole du recouvrement du trésor public, la caisse unique, le régime des crédits, les comptes publics, le régime de la faute de gestion ainsi que les divers types de contrôle y compris le contrôle de la juridiction des comptes.

²⁷ Sur cette question, voir LINPICO SARL, rapport sur l'évaluation de la gestion des finances publiques de la communauté urbaine de Douala, Nov. 2012 p.53.

disposition légale compte tenu du caractère stratégique de cette Région qui est le pivot économique de tout le Pays.

3.3.3.6 MAITRISE DE L'URBANISME DES POLES DE DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

3.3.3.6.1 Projection du développement urbain dans les chefs-lieux de Département

L'Aménagement et le développement durable du territoire de la Région du Littoral, passe inexorablement par la maîtrise de l'urbanisme de tous les pôles de développement existants dans la Région, ainsi que par l'amélioration de l'accès aux infrastructures et équipements sociaux de base. En effet, l'analyse de la dynamique de la population de la région montre qu'entre 1986 et 2022 la superficie de la ville de Douala a globalement augmenté de 21% entre 1986 et 2002, soit une croissance de près de 1% chaque année. Douala a ainsi connu une croissance de 22% de 1986 à 2000 (Figure 18), et de 19% de 2000 à 2022 (Figure 19), le rythme de cette croissance étant autant soutenu sur les deux rives du Wouri. Il est à noter que le front le plus dynamique sur la rive gauche du Wouri est le front Est qui s'étend vers Yabassi avec une occupation s'effectuant d'abord tout le long de la route. Ce front qui a connu une évolution fulgurante ces 50 dernières années est parvenu à braver l'obstacle que représentait la Dibamba.

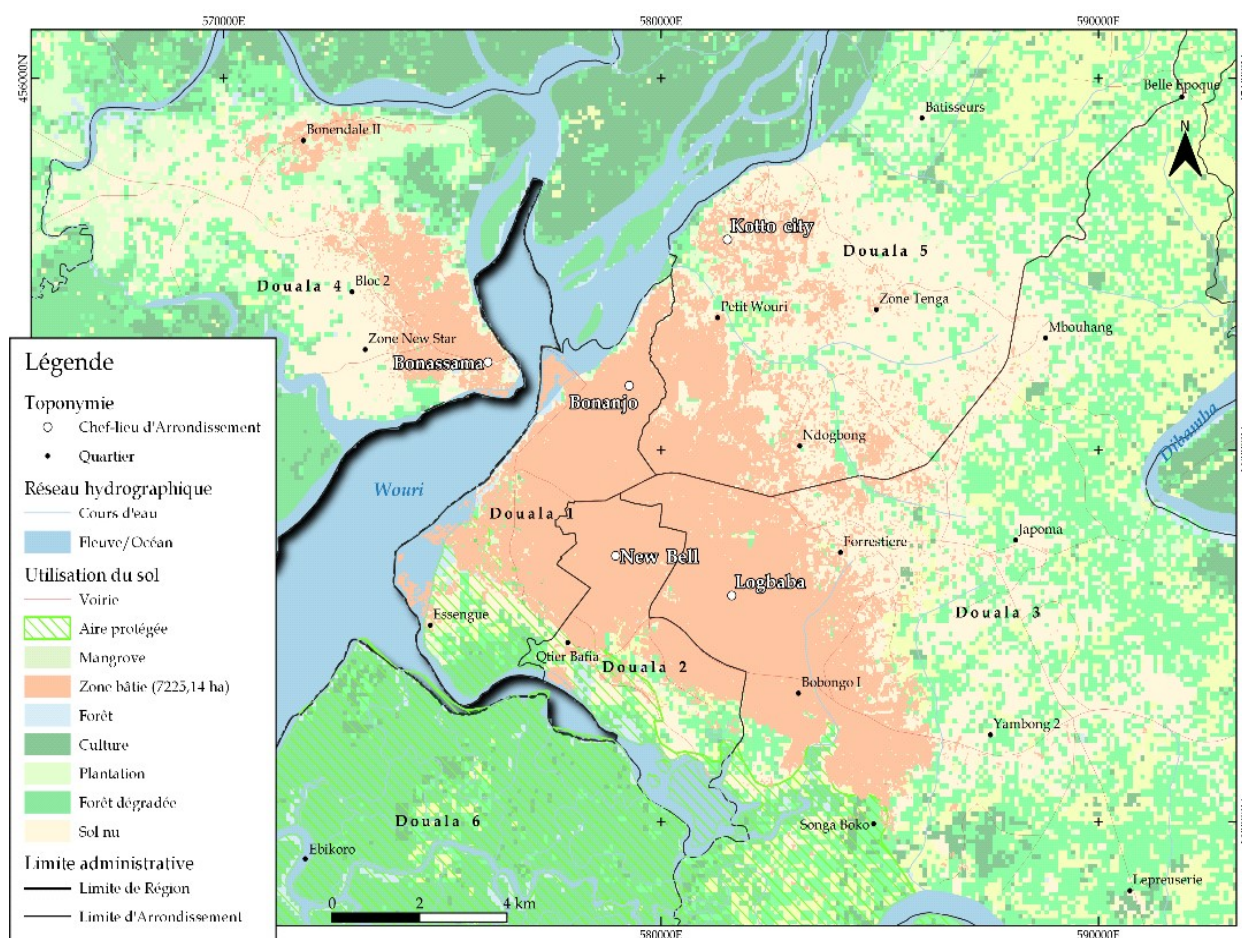


Figure 18 : Etat du bâti dans le Wouri en 2000
(Source : Classification d'images satellite Landsat 8 OLI)

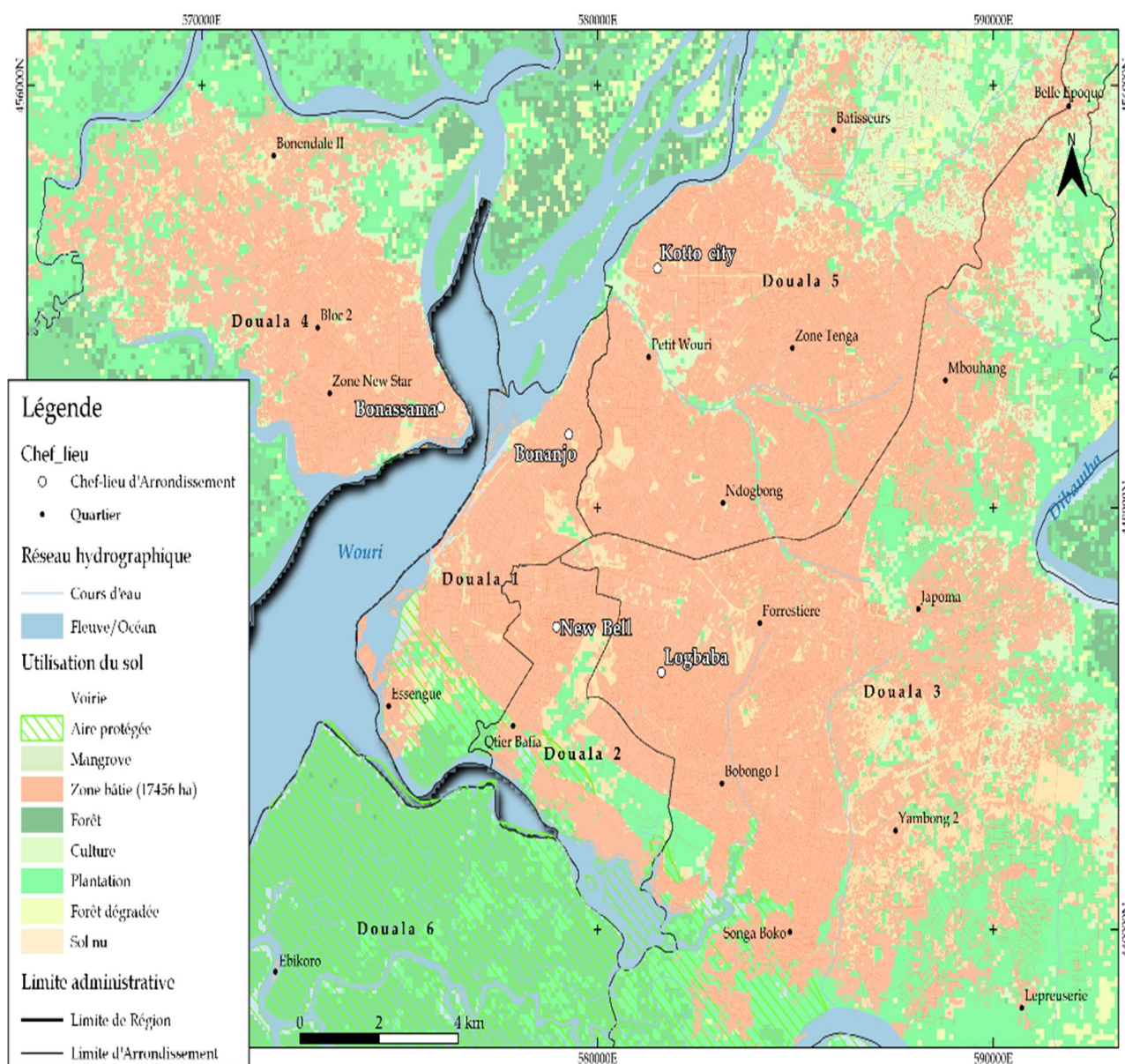


Figure 19 : Etat du bâti dans le Wouri en 2022
(Source : Classification d'images satellite Landsat 8 OLI)

La figure 20 présente le changement du bâti entre les deux dates. Bien que la ville de Douala soit aujourd'hui confinée par plusieurs fronts bloqués, notamment du côté Ouest avec le fleuve Wouri, il est à noter que sa croissance se poursuivra. On assistera en effet d'ici 2035 à une intensification de la conquête des espaces en direction de Yabassi, au-delà du fleuve Dibamba à l'Est, et en direction de la mangrove de l'estuaire du Wouri au contact du fleuve au Sud-Est. Cette dynamique est d'ailleurs déjà perceptible sur le terrain.

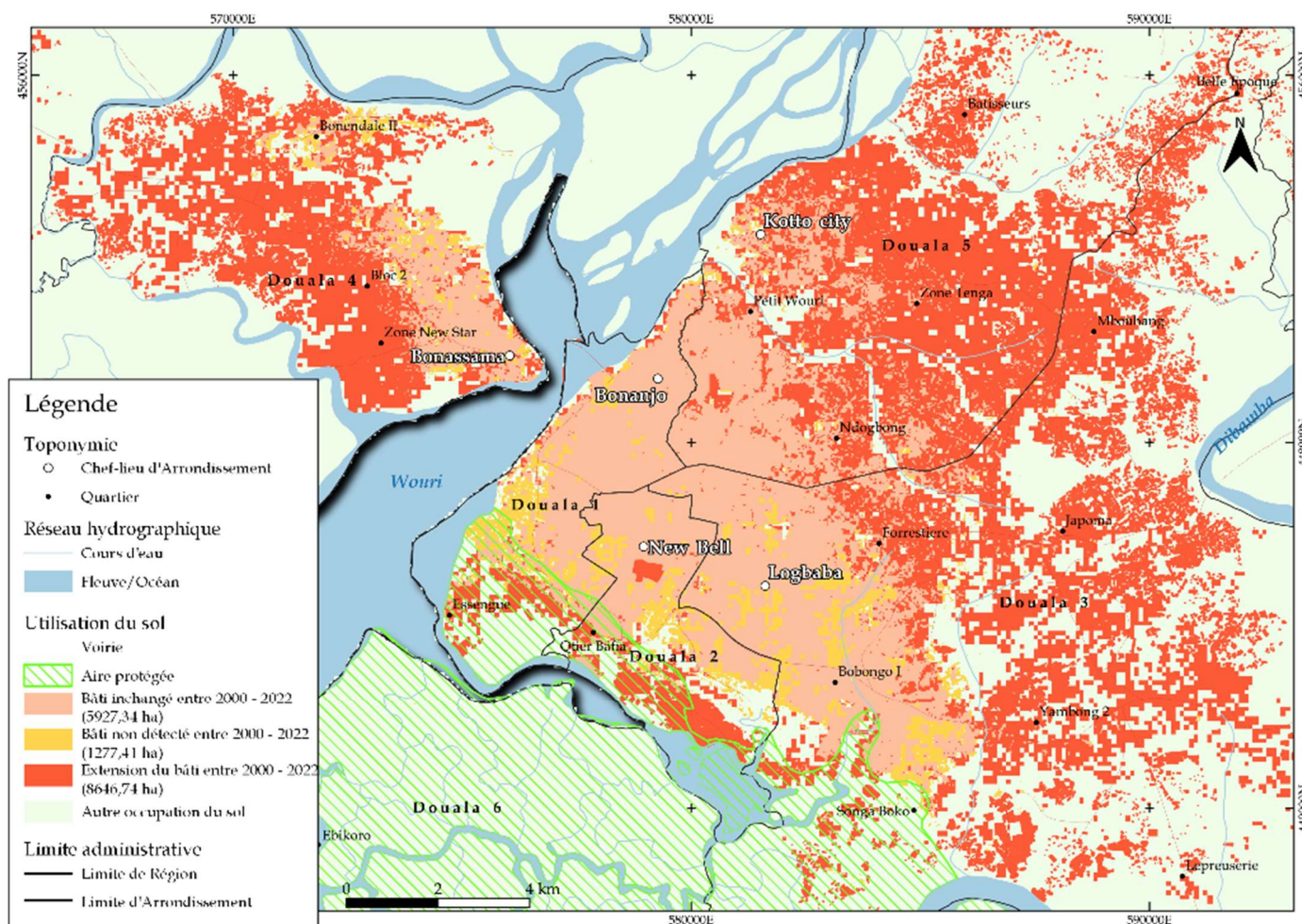


Figure 20 : Changement du bâti entre 2000 et 2022
(Source : Classification d'images satellite Landsat 8 OLI)

De même, la ville de Douala continuera sa conquête du Moungo vers le Nord-Est, et du Fako vers le Nord-Ouest. On assistera selon nos modèles à une reprise de la croissance urbaine de la ville de Douala plus fulgurante que celle observées ces dernières années. Sa superficie pourrait à cet effet augmenter de près de 30% en 15 ans seulement (Figure 21). Ceci pourrait être possible si la cuvée de fonctionnaires actuels vers les départements environnants continue. L'augmentation de la population dans la ville suivra avec l'exode rural, le mouvement naturel positif et le mitage de plusieurs localités péri-urbaines

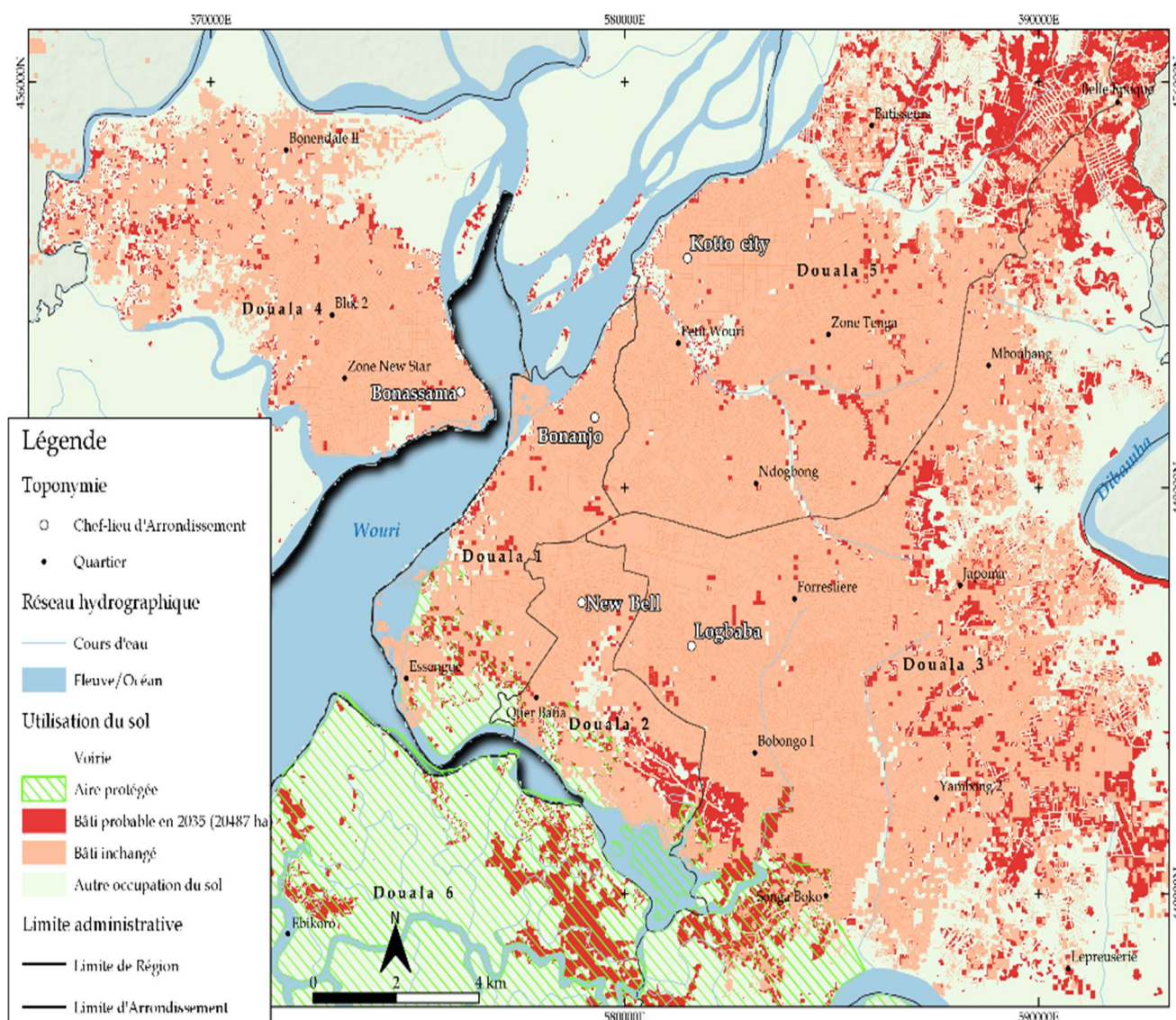


Figure 21 : Projection du bâti en 2035
(Source : Classification d'images satellite Landsat 8 OLI)

A la différence de Douala la métropole, Edéa est une ville industrielle de taille moyenne qui subit une grande influence de la ville Douala. Sa croissance urbaine se caractérise d'une part par un dynamisme le long de la route nationale N°3 et de la ligne de chemin de fer qui relie la ville à la capitale économique, d'autre part, une coupure de ville en deux (02) blocs qui, s'organisent sur les rives de la Sanaga. Les fortes migrations des populations en direction de Douala couplées à la fermeture de la CELUCAM justifient la faible croissance de cette ville. On note en effet, depuis 1986, une croissance globale de 17% qui confère à cette ville des surfaces d'occupation du sol relativement faibles. Ainsi, entre 1986 et 2022 (Figures 22 et 23), la ville a connu une croissance spatiale de 5 km². Cette croissance morose de la ville d'Edéa met en exergue la faible mise en valeur de l'espace urbain par les populations, probablement du fait du fort ancrage des plantations industrielles.

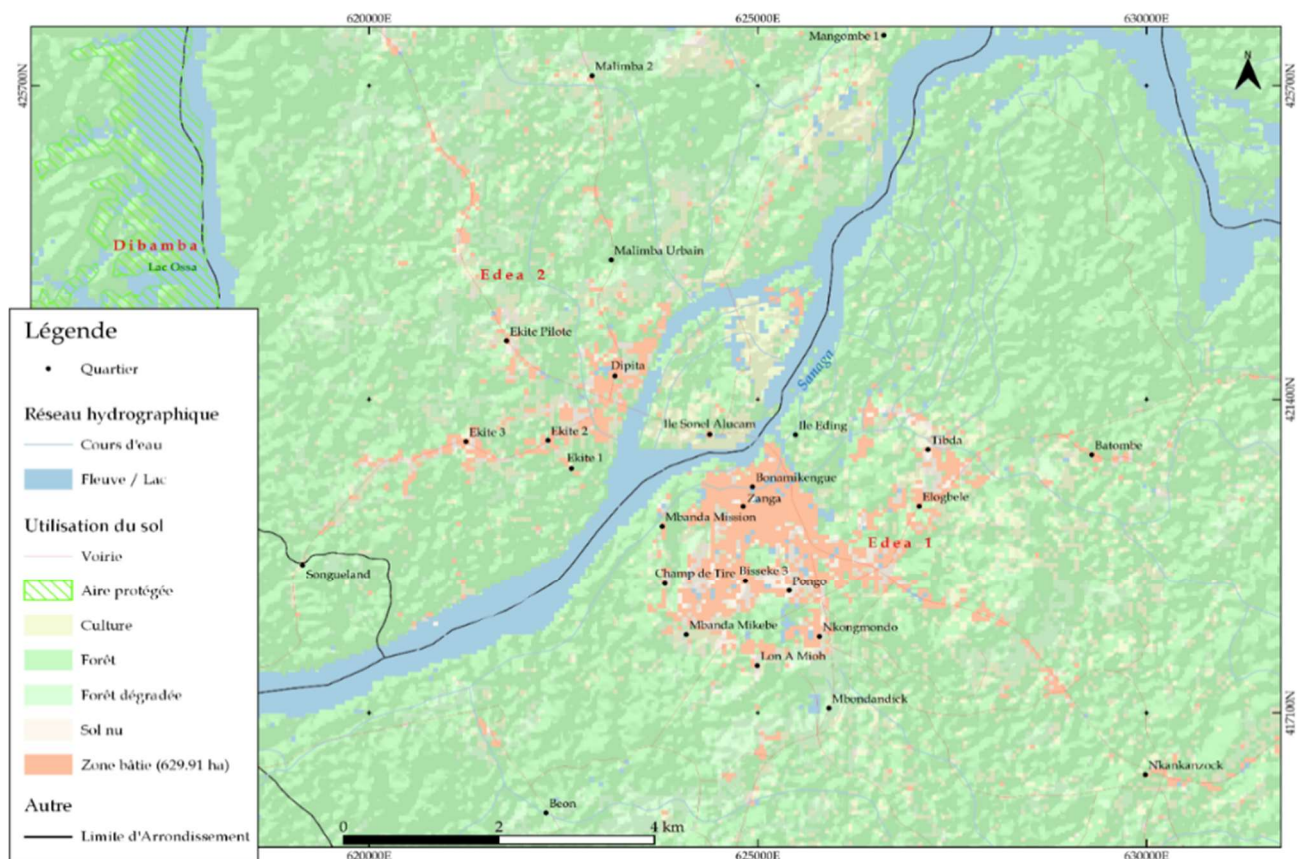


Figure 22 : Etat du bâti en 2000
 Source : Classification d'images satellite Landsat 8 OLI

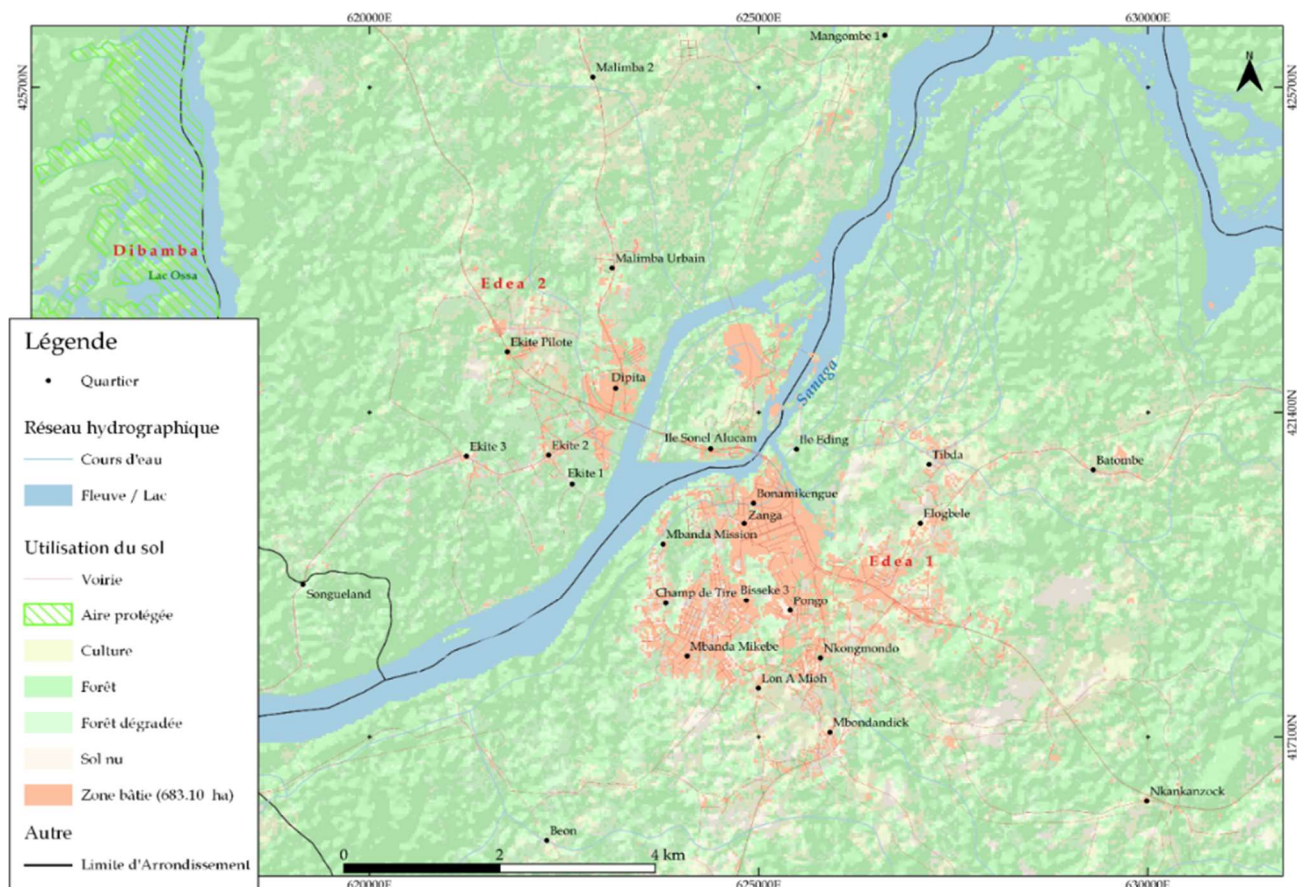


Figure 23 : Etat du bâti en 2022
 Source : Classification d'images satellite Landsat 8 OLI

La figure 24 présente le changement du bâti entre les deux dates. Néanmoins les projections effectuées présentent une faible reprise de la croissance urbaine de la ville d'Edéa à l'horizon 2035. Il est à noter en effet qu'entre 2022 et 2035, une augmentation de près de 25% de la superficie de la ville est attendue.

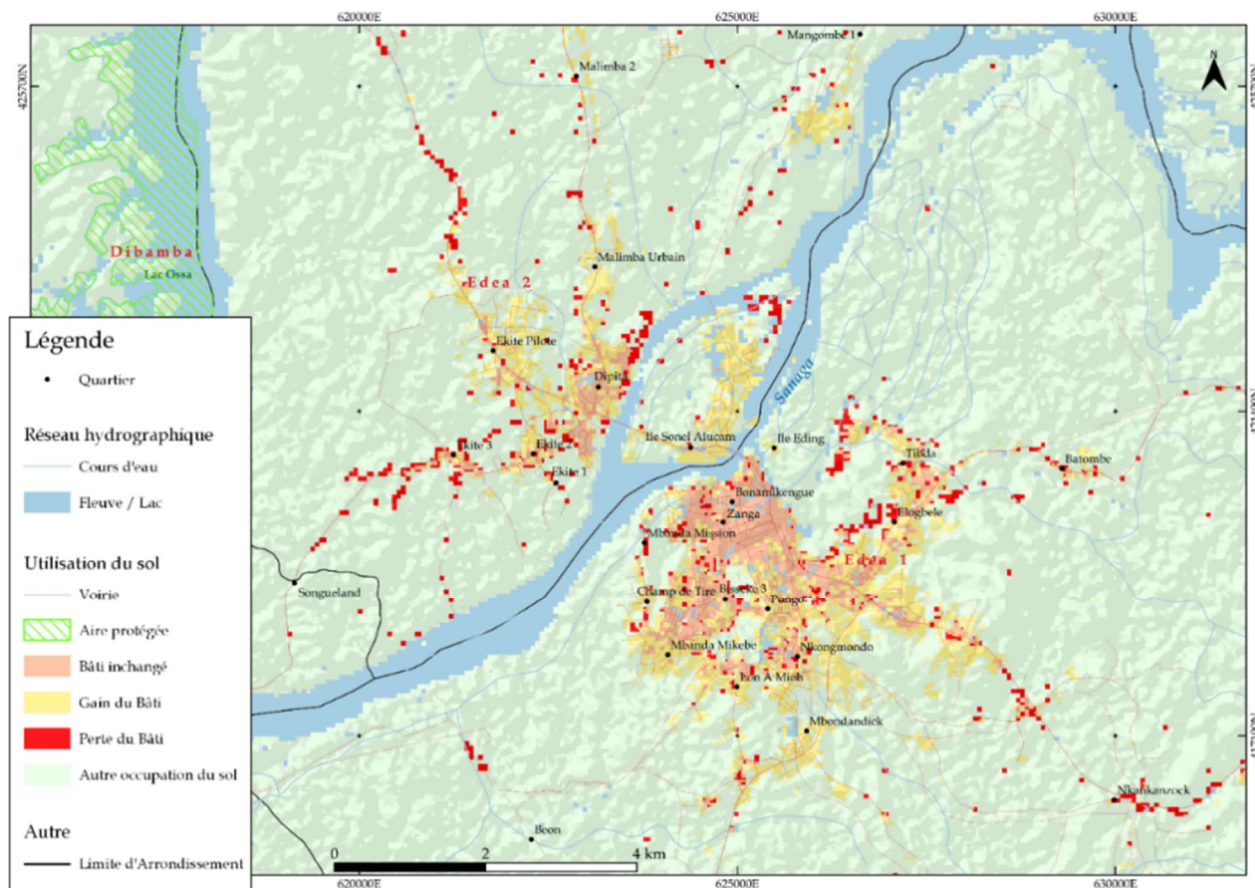


Figure 24 : Changement du bâti entre 2000 et 2022

Source : Détection des changements entre deux dates

Cette dernière pourrait alors passée de 15Km² en 2022 à 28Km² en 2035 (Figure 25). Cela se justifierait par l'avancée de la ville de Douala vers Edéa ou par une curée foncière dans cette ville. Cette croissance spatiale se fera en réponse à l'augmentation projetée de la population de plus de 30% entre 2022 et 2035. Cette population en passe de doubler passera ainsi de 98 395 habitants en 2022, à 183 671 habitants en 2035.

La crise économique des années 1990 marquée par la chute des prix des produits de rentes dans les marchés internationaux a fortement impacté les activités économiques de la ville de Nkongsamba, avec pour point fort l'arrêt des activités ferroviaires dans cette zone du Cameroun. Cette situation a compromis le rythme de la croissance économique de la ville, provoquant par conséquent la détérioration à la fois des moyens de production et des moyens de subsistance des populations.

En effet, il est à noter qu'entre 1987 et 2000, la dynamique spatiale de la ville commence à s'estomper. Sa superficie augmente de 11,5% durant la même période passant de 10 à 13 km². Entre 2001 et 2021, la situation demeure quasi stable. La superficie de la ville évolue de façon marginale, la croissance enregistrée en vingt ans ne dépassant guère 7% ce qui correspond à un gain d'à peine 2 km². Rappelons qu'au-delà de la léthargie dans laquelle la ville est plongée

du fait de la crise du café, son étalement est naturellement bloqué sur les deux fronts probables, le premier au Sud-Est par le Mont Nlonako et le deuxième au Nord-Ouest par le Mont Manengouba.

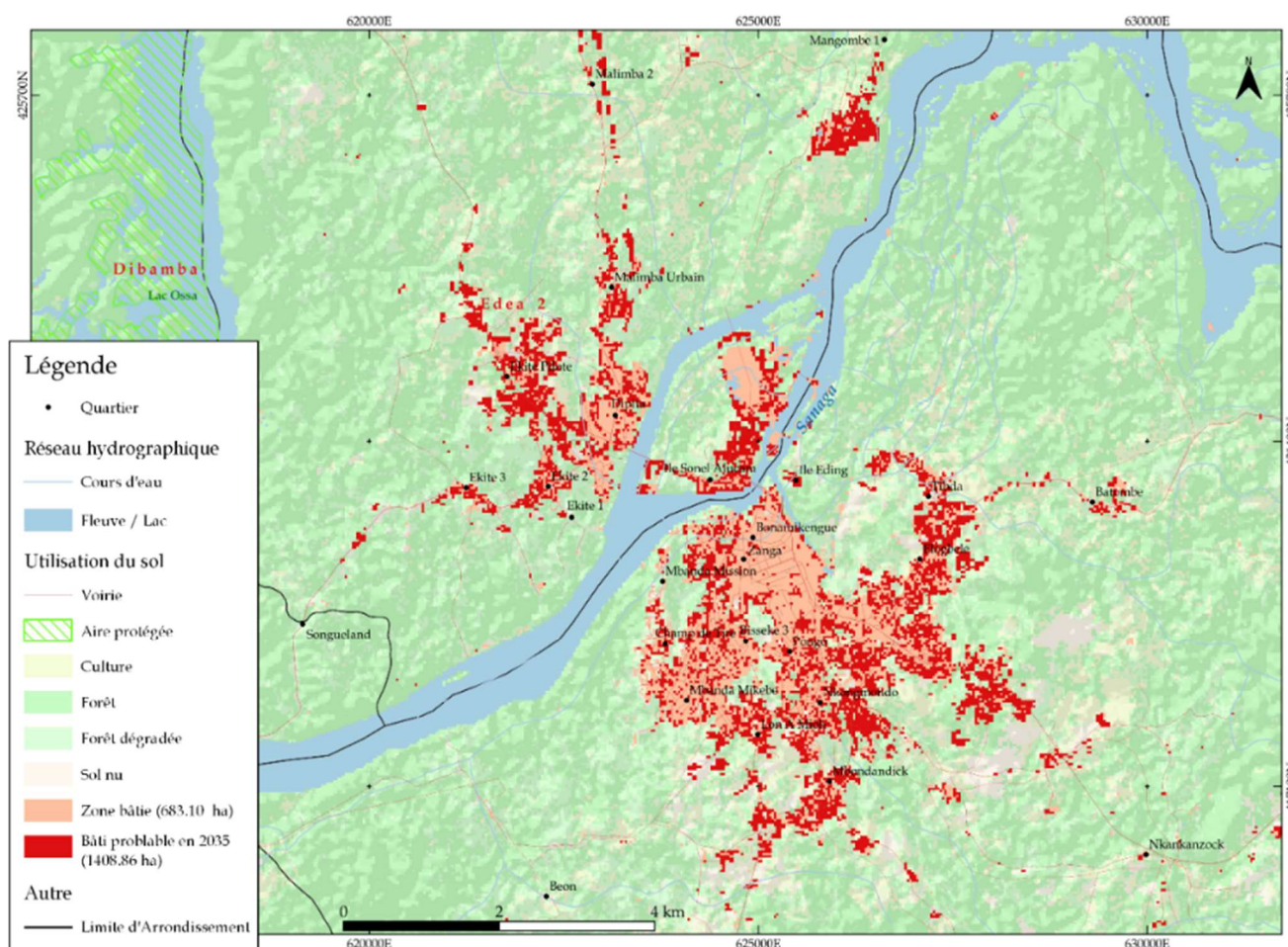


Figure 25 : Projection de l'emprise du bâti en 2035
Source : Simulation du bâti en 2035 à l'aide des réseaux neuronaux

Cependant, nos projections présentent une ville qui pourrait connaître une hausse de sa superficie d'ici 2035. Il s'agira alors d'une nouvelle relance de la ville qui pourra se justifier par de nombreuses restructurations agraires qui ont commencé à s'opérer dans le Mounjo. Les tendances dans le domaine de l'agriculture montrent que l'introduction de nouvelles spéculations dans la Région pourrait permettre le redécoupage du département du Mounjo en général et de la ville de Nkongsamba en particulier. L'une des conséquences de telles mutations que l'on pourrait envisager est la reprise de l'étalement de la ville qui pourrait atteindre un taux de 15% de la superficie actuelle (Figure 26). La population de la ville de Nkongsamba quant-à-elle connaît une évolution proportionnelle à celle de l'espace urbain. En effet, il s'agit d'une ville qui a connu une croissance de 9,4% entre 1987 et 2001. Entre 2001 et 2021, on a observé une relative stabilité de la population car cette dernière n'a augmenté que de 0,63%. Comme noté plus haut, la diversification des activités économiques, notamment agricoles avec l'introduction de nouvelles spéculations pourrait susciter une croissance démographique considérable à l'horizon 2035. Cette croissance pourrait atteindre les 21%, ce qui pourrait faire passer la population de 105 383 habitants en 2001 à 162 318 habitants en 2035, soit une augmentation de plus de 56 000 habitants.

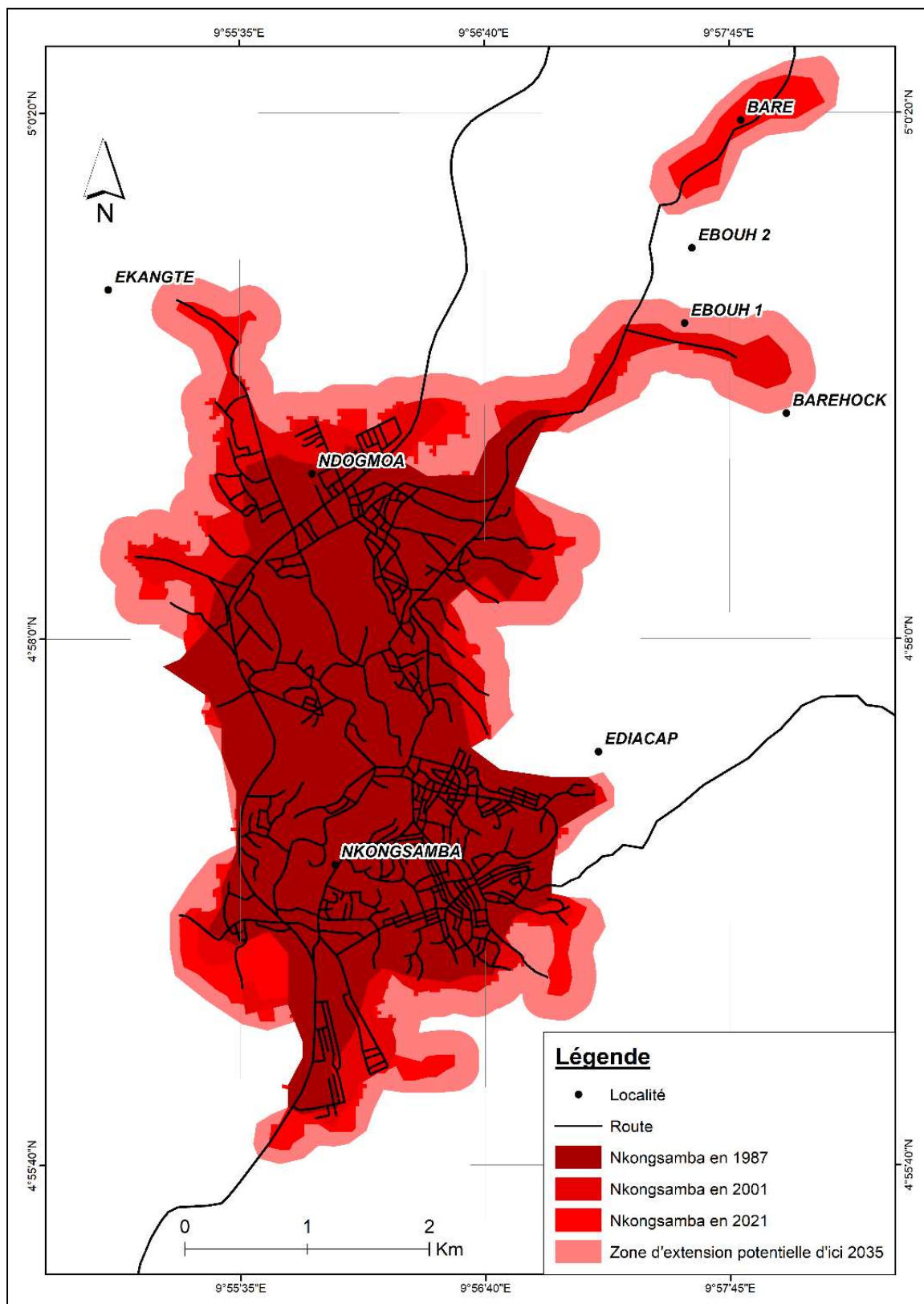


Figure 26 : Projection de la dynamique spatiale de la ville de Nkongsamba entre 1987 et 2035

Source : Classification de l'imagerie satellite Landsat 8 OLI et projections de l'étalement urbain en 2035

Yabassi est une petite ville dont la croissance demeure très faible. En effet, en 15 ans (entre 1986 et 2000), la ville a connu une croissance d'à peine 16%. D'une superficie d'un kilomètre

carré en 1986, la superficie de l'espace urbain est passée à 1,40 km² en 2001. En 2000, l'espace a connu une croissance substantielle de 0,6 point supplémentaire par rapport à la période précédente, le taux de croissance de la superficie étant passé de 1,40 à 2 km². Cette tendance est censée se maintenir en 2035 pour atteindre 3 Km². Ces statistiques présentent donc une ville relativement stable, caractéristique d'une agglomération moribonde dont l'économie est essentiellement tournée vers une agriculture de subsistance. La majorité des actifs étant composée de pêcheurs et d'agriculteurs. Malgré sa proximité avec la ville de Douala, Yabassi a du mal à capitaliser les effets de la métropolisation de Douala en se positionnant comme un pôle local de développement. Quelques actions allant dans le sens d'infléchir cette dynamique négative sont mises en œuvre (Figure 27). Il s'agit notamment de la création à Yabassi de l'Institut des Sciences Halieutiques, établissement de l'Université de Douala, mais aussi le bitumage en cours de l'axe routier reliant la métropole à cette petite ville.

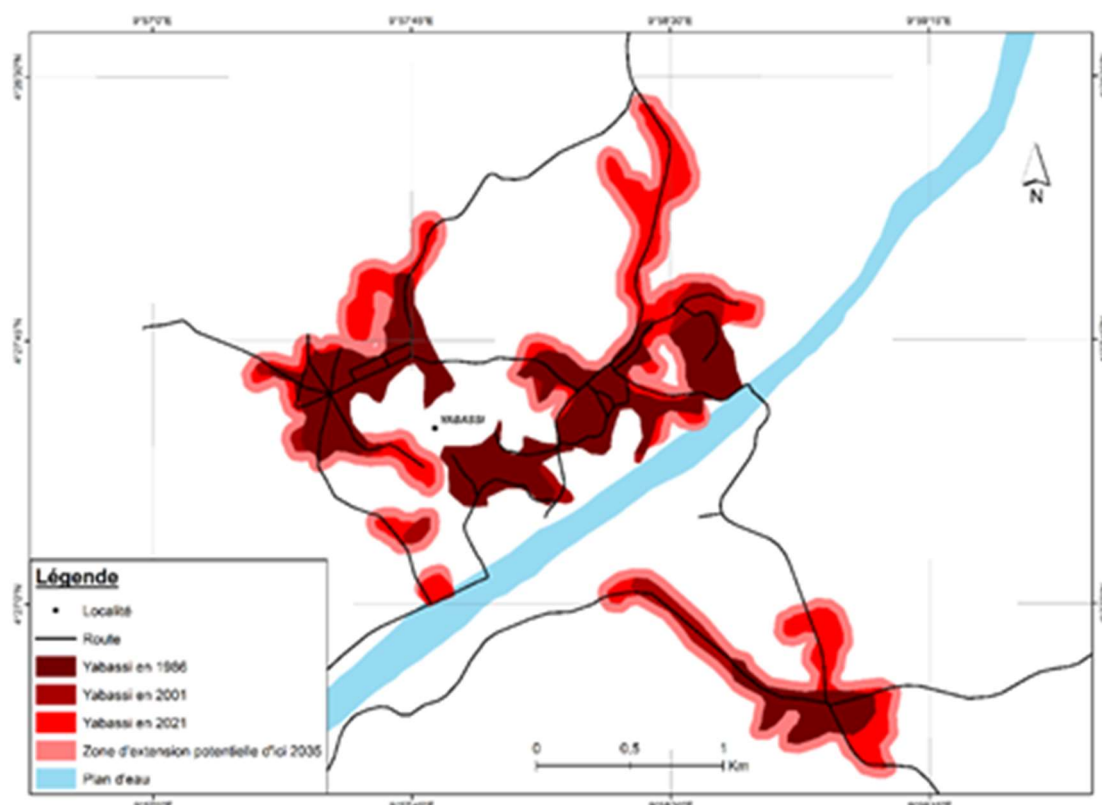


Figure 27 : Projection de la dynamique spatiale de la ville de Yabassi entre 1986 et 2035
Source: Classification de l'imagerie satellite Landsat 8 OLI et projections de l'étalement urbain en 2035

Ces deux facteurs, malgré leur très faible impact, pourraient justifier cette croissance spatiale projetée somme toute modeste. Mais cette relative évolution pourrait s'expliquer par l'achèvement en cours du bitumage de la route de Yabassi qui permettra l'installation de la population de la ville. A noter aussi que l'évolution de la ville se fait d'une part tout le long des voies de communication et d'autre part évolue dans le sens Sud-Est et Nord-Ouest car il faut signaler la présence d'un front bloqué (le Nkam) qui empêche aux deux côtés de la ville de se lier, d'où la configuration de la ville en plusieurs hameaux.

Comme la ville de Nkongsamba, la dynamique de la population de la ville de Yabassi est proportionnelle à l'évolution de la superficie urbaine. On note en effet, une population qui a connu une croissance de près de 17% entre 1986 et 2000, puis de près de 18% entre 2000 et 2022. Pendant que la projection effectuée en 2035 montre une augmentation de la population d'environ 20%. Ceci dit, comme la ville, la population de Yabassi évolue difficilement et ne

connaîtra pas une évolution considérable d'ici 2035. Mais le bitumage de la route de Yabassi et l'augmentation des services dans l'espace urbain pourrait attirer et amener la population à s'installer de plus en plus dans cette agglomération.

3.3.3.6.2 Urbanisation galopante comme une priorité

Les villes de la Région du Littoral font face à deux formes d'urbanisation : une urbanisation planifiée c'est-à-dire organisée, et une urbanisation spontanée qui se développe en l'absence de tout processus de planification. Cette deuxième forme d'urbanisation semble être la plus prolifique et se caractérise, d'après le diagnostic territorial, par le développement et la prolifération des bidonvilles, l'insuffisance des voies de desserte adaptées et la paupérisation, conséquences d'un afflux massif des populations d'origines diverses en direction des grandes villes, Douala en l'occurrence. Pour y remédier, il faut impérativement se doter de documents de planification là où ils n'existent pas. Là où ils existent, il est primordial de les rendre opposables aux tiers. Il est aussi question de construire des infrastructures et équipements nécessaires, y compris dans les chefs-lieux d'arrondissement de manière à promouvoir de nouveaux pôles urbains.

L'autre défi porte sur la **Construction d'infrastructures et équipements nécessaires** pour résorber les problèmes de bidonville et l'insuffisance des voies de desserte. Il faut en effet s'attaquer à la question de l'habitat en améliorant l'offre en logements sociaux dont l'offre actuelle est non seulement insuffisante, mais en plus, les prix de ces appartements oscillent entre 18 et 20 millions de FCFA³⁰. Le modèle financier retenu entre le Crédit Foncier du Cameroun et la Société Immobilière du Cameroun est l'acquisition directe ou le mécanisme du prêt logement. Il est évident que la cible visée ne soit pas pour l'instant, celle initialement visée. Les loyers relativement bas, pratiqués par la SIC ne sont pas proposés ; or ceux-ci correspondent effectivement au pouvoir d'achat des camerounais en général, des fonctionnaires, cibles visées en particulier. Il faut donc pour la suite, revoir les mécanismes d'exploitation des autres logements sociaux en construction.

Quant aux dessertes et autres ouvrages à construire dans les zones non ou mal urbanisées, la Loi 2004/003 du 21 Avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, a prévu à son article 51, quatre outils opérationnels d'aménagement foncier : la restructuration et/ou rénovation urbaine ; les lotissements ; les opérations d'aménagement concerté ; toute autre opération touchant au foncier urbain (voirie et réseaux divers équipement, remembrement, etc.).

La restructuration urbaine consiste en un ensemble d'actions d'aménagement sur des espaces bâtis de manière anarchique, dégradés ou réalisées en secteur ancien, destiné à l'intégration d'équipements déterminés ou à l'amélioration du tissu urbain des agglomérations. La rénovation urbaine est un ensemble de mesures et opérations d'aménagement qui consiste en la démolition totale ou partielle d'un secteur urbain insalubre, défectueux ou inadapté, en vue d'y implanter des constructions nouvelles. Les lotissements désignent l'opération ayant pour résultat la division d'une propriété foncière en lots. Il en existe trois (03) types :

- les lotissements domaniaux qui relèvent de l'initiative de l'Etat (article 14)³¹, notamment du ministre chargé des domaines ou sur proposition du Préfet territorialement compétent ;

³⁰ Sylvain Andzongo, www.investiraucameroun.com « logements sociaux à Douala et Yaoundé, les acquéreurs se pressent lentement », 28 Mai 2021.

³¹ Décret n° 2008-0738-PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier.

- les lotissements communaux relèvent de l'initiative de seules CTD et sont approuvés par le préfet ;
- les lotissements privés quant à eux sont le fait des privés (personnes morale ou physique de droit privé) et approuvés par les autorités municipales.

Des opérations d'aménagement concerté sont menées en vue de l'aménagement, de la restructuration ou de l'équipement de terrains situés en milieu urbain ou périurbain. Elles sont conduites sous forme concertée entre la puissance publique et les propriétaires fonciers identifiés ou le cas échéant, entre un aménageur et les populations concernées³². Elles sont initiées par l'Etat, les CTD et les personnes de droit privé. L'autre solution passe aussi par la **création et la promotion de nouveaux pôles urbains**.

En effet, la vocation de l'aménagement du territoire est de proposer une structure urbaine articulée autour d'une hiérarchisation et une fonctionnalisation des villes où les principales agglomérations et les villes moyennes sont dotées de fonctions économiques avec une relative spécialisation pour favoriser la complémentarité et le développement équilibré de l'ensemble des régions. Dans cet objectif, le poids démographique ne peut pas constituer un critère exclusif dans la classification des villes. Du reste, le réseau urbain de la région du littoral demeure unipolaire. Pourtant, les villes, considérées dans leurs fonctions tertiaires comme centres des activités de services, ne sont pas des organismes indépendants et isolés les uns des autres. Selon leur nature, les services dans le littoral se localisent dans diverses villes plus ou moins grandes et, en règle générale, chaque point de l'espace dépend de l'un ou l'autre de ces centres selon le service auquel il doit avoir recours. L'unité réelle d'organisation est donc constituée par l'ensemble des centres nécessaires pour fournir la totalité des services que réclament les activités économiques et la vie de la population. Malheureusement, les centres d'un certain niveau ne sont pas véritablement pris en compte.

En effet, la promotion de nouveaux pôles urbains est capitale, d'autant plus que jusqu'ici, les centres locaux (chefs-lieux d'arrondissements) dont la vocation est d'encadrer le développement local ne sont pas véritablement promus. Au-delà de la consécration administrative et de la création d'établissements universitaires dont le rôle polarisateur est connu, la ville en elle-même doit être portée par une dynamique économique et industrielle qui contribuerait au développement d'entités urbaines capables d'offrir au moins 10.000 emplois et qui ne seraient pas situés dans la couronne d'autres pôles urbains.

3.3.3.6.3 Développement des infrastructures et équipements sociaux

L'amélioration du cadre de vie concerne le Développement des infrastructures et les équipements sociaux de base, notamment dans l'éducation, la formation professionnelle, la santé, l'eau, l'assainissement, l'énergie et les NTIC.

3.3.3.6.3.1. Besoins en offre d'éducation

Nous avons évalué sous différentes hypothèses scolaires, les besoins en infrastructures et en personnels enseignants dans la Région du Littoral en 2035 pour les différents ordres d'enseignement. Les RGPH de 1976, 1987 et 2005 ont servi de base de travail pour l'estimation de la population de la Région du Littoral. Les projections du RGPH3 ont par la suite été utilisées pour estimer les effectifs des groupes d'âges constituant la cible de chaque niveau de l'enseignement. Pour estimer la population scolaire, les données du service de la carte scolaire et celles des Délégations Régionales du Littoral de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire ont été

³² Art. 65 de la Loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun.

privilégées. Les données utilisées pour projeter les besoins en 2035 sont rassemblées dans le tableau 45 ci-dessous.

Tableau 45: Estimation des besoins d'éducation

	Préscolaire	Primaire	Secondaire
Effectifs Scolaires en 2020	145 635	545 458	485 800
Population Scolarisable selon les Projections du RGPH 3 en 2020	176 176	616 863	910 953
Taux Brut de Scolarisation 2020	83%	88%	53%
Nombre de salles de classe	5 261	15 630	9 122
Ratio élèves/enseignants	21	29	37
Ratio élèves/Salles de classe	28	31	38
Population Scolarisable estimée en 2035	262 726	919 910	1 358 478

Source : Annuaire statistique, MINEDUB, 2022

Sur ces bases, le tableau 46 suivant projette pour 2035 les élèves à accueillir, le nombre d'enseignants et de salles de classe nécessaires, sous différentes hypothèses de maintien de la situation actuelle et d'amélioration selon les recommandations de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Tableau 46 : Estimations des effectifs scolaires, des besoins en infrastructures et en enseignants pour l'éducation de base dans la Région du Littoral en 2035

	Hypothèses TBS	Effectifs scolaires en 2035		Hypothèses ratio élèves/salles de classe	Besoins en salles de classe		Hypothèses ratio élèves/enseignant	Besoins en enseignants	
Préscolaire	TBS de 2020	218 062	+ 72 427	28	7 788	+ 2 527	21	10 384	+ 3 449
				30	7 269	+ 2 008	30	7 269	+ 2 414
	TBS 100%	262 726	+ 117 091	28	9 383	+ 4 122	21	12 511	+ 5 576
				30	8 758	+ 3 497	30	8 758	+ 3 903
Primaire	TBS de 2020	809 521	+ 264 063	31	26 114	+ 10 484	29	27 915	+ 9 106
				30	26 984	+ 11 354	30	26 984	+ 8 802
	TBS 100%	919 910	+374 452	31	29 675	+ 14 045	29	31 721	+ 12 912
				30	30 664	+ 15 034	30	30 664	+ 12 482
Secondaire	TBS de 2020	719 993	+ 234 193	38	18 947	+ 9 825	37	19 459	+ 6 329
				30	24 000	+ 14 878	30	24 000	+ 7 806
	TBS 100%	1 358 478	+ 872 678	38	35 749	+ 26 627	37	36 716	+ 23 586
				30	45 283	+ 36 161	30	45 283	+ 29 089

Source : Annuaire statistique, MINEDUB, 2022

Sur la base des estimations contenues dans le tableau précédent, il ressort les informations globales suivantes :

- dans le préscolaire, avec un objectif de taux brut de scolarisation de 100 %, il s'agira d'accueillir en 2035 près de 117 091 élèves supplémentaires par rapport à la situation de 2020 (ce qui représente en moyenne 7 806 élèves à accueillir par an, alors que seulement 3 332 l'ont été sur la période 2016-2020). Pour que cet accueil se fasse dans le respect des normes, d'apprentissage, les moyens considérables sont nécessaires. Il faudrait augmenter de 3 903 le nombre d'enseignants (soit en moyenne 260 enseignants par an) et construire 3 497 nouvelles salles de classe ;
- s'agissant du primaire, les estimations révèlent qu'avec un objectif de Taux Brut de Scolarisation de 100 %, il y aura environ 374 452 élèves supplémentaires par rapport à l'année 2020 (soit en moyenne près de 25 000 nouveaux élèves par an de 2021 à 2035 alors qu'environ 22 000 l'ont été sur la période 2016-2020). Pour que cet accueil se fasse

selon les normes prescrites, près de 12 482 nouveaux enseignants devraient être recrutés (soit à peu près 832 enseignants par an entre 2021 et 2035. Il faudrait par ailleurs construire 15 034 nouvelles salles de classe, ce qui représente environ 1000 nouvelles salles de classes à construire chaque année ;

- concernant l'enseignement secondaire, en projetant le Taux Brut de Scolarisation à 100 %, les effectifs scolarisés augmenteraient de 872 678 nouveaux élèves en 2035 par rapport à 2020, soit une hausse de 58 178 élèves par an. Par conséquent, l'offre d'enseignants devrait connaître une augmentation de 23 586 enseignants en 2035 par rapport à 2020. Ce qui correspondra à une variation de près de 1600 enseignants par an jusqu'en 2035. Par ailleurs, l'offre en salles de classe devra connaître une hausse de 26 627 salles de classes en 2035, ce qui représente une augmentation de 1 775 salles de classe par an.

Dans le préscolaire, parmi les 117 091 élèves supplémentaires à accueillir en 2035, le Département du Wouri recevrait à lui seul près de 93 251 nouveaux élèves. Le Département du Moungo viendrait en deuxième position avec 16 511 élèves. Parallèlement, ces deux départements devraient augmenter leurs offres en personnel enseignants et en salles de classes respectivement de 1 321 et 329 enseignants, 2 610 et 657 salles de classe. Ce qui correspondrait à un supplément annuel de 88 et 22 enseignants et, de 174 et 44 salles de classes respectivement dans le Wouri et le Moungo. Bien que les besoins en éducation de certains départements soient bien supérieurs à d'autres, il conviendrait d'orienter prioritairement l'offre vers les arrondissements ayant enregistré les ratios d'encadrement les plus forts. La déclinaison de ces estimations par départements et arrondissements sont présentés dans le tableau 47 ci-dessous.

Tableau 47: Estimations des besoins en effectifs scolaires, infrastructures et en enseignants de l'éducation de base et du secondaire par Département dans la Région en 2035

	Départements	Préscolaire	Préscolaire Ecart par rapport à 2020	Primaire	Primaire Ecart par rapport à 2020	Secondaire	Secondaire Ecart par rapport à 2020
Effectifs scolaires estimée en 2035	Moungo	37 047	+ 16 511	194 931	+ 79 345	187 851	+ 120 951
	Nkam	3 307	+ 1 474	22 705	+ 9 242	11 765	+ 7 575
	Sanaga-Maritime	13 139	+ 5 856	65 706	+ 26 745	61 617	+ 39 673
	Wouri	209 234	+ 93 251	636 568	+ 259 110	1 097 245	+ 706 479
Besoins en enseignants en 2035	Moungo	1 235	+ 329	6 498	+ 3 494	6 262	+ 4 140
	Nkam	110	- 9	757	+ 310	392	+ 109
	Sanaga-Maritime	438	+ 59	2 190	+ 1 050	2 054	+ 806
	Wouri	6 974	+ 1 321	21 219	+ 8 929	36 575	+ 26 224
Besoins en salles de classe en 2035	Moungo	1 235	+ 657	6 498	+ 3 891	6 262	+ 4 842
	Nkam	110	+ 28	757	+ 326	392	+ 201
	Sanaga- Maritime	438	+ 201	2 190	+ 1 046	2 054	+ 1 285
	Wouri	6 974	+ 2 610	21 219	+ 10 120	36 575	+ 32 197

Source : Annuaire Statistique du Littoral, 2021 Calculs Groupement, 2022.

(p)=Projection

Le tableau 48 ci-après présente les quinze (15) arrondissements disposant les ratios d'encadrement les plus élevés de la Région dans le préscolaire ces dernières années et devant bénéficier prioritairement les interventions à planifier dans la Région en matière d'éducation.

Tableau 48. Ratio d'encadrement dans certains Arrondissements de la Région

Arrondissement	Ratio d'encadrement					
	Années	2016	2017	2018	2019	2020
Abo/Fiko	Elèves/Salle de classe	40,5	32,4	32,5	32,6	35,6
	Elèves/Enseignants	26,2	24,1	23,4	24,8	31,0
Bare-Bakem	Elèves/Salle de classe	34,7	57,4	33,3	37,4	37,9
	Elèves/Enseignants	14	18,6	20,8	22,2	18,4
Loum	Elèves/Salle de classe	49,8	54,3	48,7	46,1	45,0
	Elèves/Enseignants	28,1	27,5	27,7	28,1	25,7
Manjo	Elèves/Salle de classe	41,7	40,8	33,8	33,6	49,1
	Elèves/Enseignants	24,1	26,9	22,9	21,1	20,4
Mbanga	Elèves/Salle de classe	35	35,8	31,6	35,9	31,5
	Elèves/Enseignants	24,3	23,6	23	23,7	22,7
Melong	Elèves/Salle de classe	39,4	49,7	44,5	33,2	50,7
	Elèves/Enseignants	17,4	20	24,5	19,6	21,6
Njombe-Penja	Elèves/Salle de classe	36,7	39,6	36,5	36,3	33,9
	Elèves/Enseignants	28,7	28,1	26,8	25,6	26,2
Nkongsamba 2	Elèves/Salle de classe	32,8	28,5	28,9	28,6	31,7
	Elèves/Enseignants	30,3	26,7	22,7	19,3	17,8
Nkongsamba 3	Elèves/Salle de classe	52,8	43,8	51,7	33,2	34,7
	Elèves/Enseignants	15,8	17,9	13	17,4	21,1
Dizangue	Elèves/Salle de classe	37,1	29,2	37,8	33,5	30,2
	Elèves/Enseignants	19,2	18,8	24	17,2	15,1
Edéa 1	Elèves/Salle de classe	37,2	38,2	41,4	35,5	36,9
	Elèves/Enseignants	21	21,5	20,6	20,6	21,9
Edéa 2	Elèves/Salle de classe	29,9	46,9	56	34,8	33,5
	Elèves/Enseignants	16,8	16,1	18,1	19,9	17,3
Ngambe	Elèves/ Salle de classe	14,8	22,7	///	18,5	22,5
	Elèves/Enseignants	9,3	17	///	18,5	30,0
Douala 2	Elèves/Salle de classe	36	37,3	32,1	31,8	33,0
	Elèves/Enseignants	21,2	23,1	21,9	21,3	24,4
Douala 3	Elèves/Salle de classe	35	35,3	32,7	32,6	33,9
	Elèves/Enseignants	21	21	20,5	20,2	20,5

Source : Annuaire Statistique 2021

S'agissant du primaire, par rapport à 2020, en 2035, les effectifs scolaires à accueillir dans les Départements du Wouri et du Nkam seront respectivement de 259 110 et 9 242. Pour que cet accueil se fasse dans les bonnes conditions, respectivement 8 929 et 3 494 enseignants devraient être recrutés, par ailleurs, il faudrait construire respectivement 10 120 et 3 891 nouvelles salles de classe dans les Départements du Wouri et du Mounjo.

Le tableau 49 ci-dessous présente les arrondissements où l'on a enregistré les ratios d'encadrement les plus élevés dans le primaire. Il conviendrait d'orienter en priorité l'offre d'éducation dans ces derniers. Toutefois, on constate que les Arrondissements de Douala 1^{er}, Douala 2^{ème}, Douala 6^{ème}, Loum, Manjo et Melong se démarquent bien du lot avec des ratios élevés.

Tableau 49: Ratios d'encadrement en 2020 dans certains Arrondissements

Départements	Arrondissements	Offres et demande	Ratios
Moungo	ABO/FIKO	Elèves/Enseignants	38,6
		Elèves/Salle de classe	47,5
	DIBOMBARI	Elèves/Enseignants	35,4
		Elèves/Salle de classe	38
	LOUM	Elèves/Enseignants	41,9
		Elèves/Salle de classe	47,8
	MANJO	Elèves/Enseignants	47,6
		Elèves/Salle de classe	56,9
	MBANGA	Elèves/Enseignants	42,2
		Elèves/Salle de classe	47
	MELONG	Elèves/Enseignants	40,8
		Elèves/Salle de classe	48
	MOMBO	Elèves/Enseignants	39
		Elèves/Salle de classe	45,4
	NJOMBE-PENJA	Elèves/Enseignants	37,1
		Elèves/Salle de classe	41,2
	NKONGSAMBA 1	Elèves/Enseignants	34
		Elèves/Salle de classe	45,6
Nkam	YABASSI	Elèves/Enseignants	43,8
		Elèves/Salle de classe	26,3
	YINGUI	Elèves/Salle de classe	45,3
		Elèves/Enseignants	43,8
Sanaga Maritime	DIZANGUE	Elèves/Salle de classe	37,3
		Elèves/Enseignants	30,3
	EDEA I	Elèves/Enseignants	36,7
		Elèves/Salle de classe	44,5
	EDEA II	Elèves/Enseignants	37,2
		Elèves/Salle de classe	42,6
	MOUANKO	Elèves/Enseignants	58,7
		Elèves/Salle de classe	42,2
	NGAMBE	Elèves/Enseignants	37,5
		Elèves/Salle de classe	22,8
Wouri	DOUALA I	Elèves/Enseignants	31,7
		Elèves/Salle de classe	38,8
	DOUALA 2	Elèves/Enseignants	40,7
		Elèves/Salle de classe	48,9
	DOUALA 6	Elèves/Enseignants	39,1
		Elèves/Salle de classe	97,3

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021

Concernant le secondaire, et en tenant compte de l'hypothèse d'un Taux Brut de Scolarisation de 100% en 2035, les Départements du Wouri, du Moungo, de la Sanaga Maritime et du Nkam

accueilleraient en 2035 respectivement 706 479, 120 951, 39 673 et 7 575 élèves. Ainsi, en 2035, il faudrait donc accroître l'offre en enseignants et en salles de classe respectivement de 26 224 et 32 197 dans le Département du Wouri, alors qu'il faudrait 109 enseignants et 201 nouvelles salles de classes dans le Département du Nkam. Toutefois, bien que les besoins en éducation dans le secondaire soient élevés dans tous les Départements, il conviendrait de noter que ce besoin ne sera pas similaire au niveau des Arrondissements. Certains Arrondissement à l'instar de Douala 1^{er}, Douala 2^{ème}, Douala 3^{ème}, Douala 4^{ème}, Douala 5^{ème} et Douala 6^{ème}, du fait de leur démographie galopante et de l'exode rurale, devraient être prioritaires par rapport à d'autres. S'agissant de l'enseignement supérieur, bien qu'il existe dans la Région du Littoral des institutions d'ordre public regroupées au sein de l'Université de Douala. Et celles du privé en forte augmentation, Les données des instituts universitaires privés n'étant pas disponibles, nous nous limiterons aux structures publiques dans le cadre de la présente étude.

3.3.3.6.3.2. Besoins en offre de formation dans les filières scientifiques

Les changements structurels que subit l'économie du Cameroun tendent à bouleverser le modèle d'enseignement supérieur. La tendance est beaucoup plus orientée vers les filières scientifiques et, l'Université de Douala n'est pas en reste. Selon les données disponibles, la proportion d'étudiants inscrits en Faculté des Sciences (FS) tourne autour de 34%. Une projection en 2035 nous révèle qu'elle se situerait à peu près à 42% bien que cette progression soit flatteuse (Figure 28). Toutefois, il convient de noter qu'elle doit être accompagnée d'une offre en éducation adéquate et de qualité.

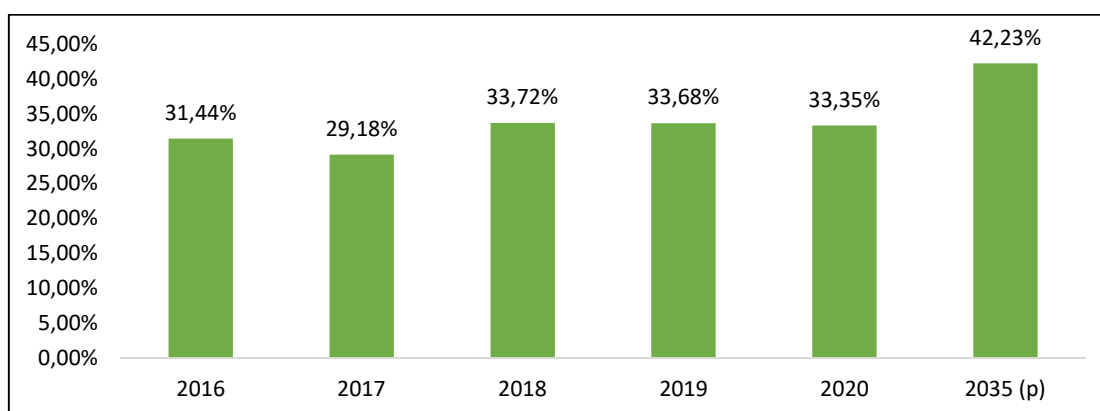


Figure 28 : Evolution de la Proportion d'étudiants dans la faculté des sciences à l'Université de Douala de 2016 à 2020 et 2035 (projection)

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, Calculs Groupement, 2022. (p)=Projection

3.3.3.6.3.3. Evolution de la proportion des femmes à l'Université de Douala

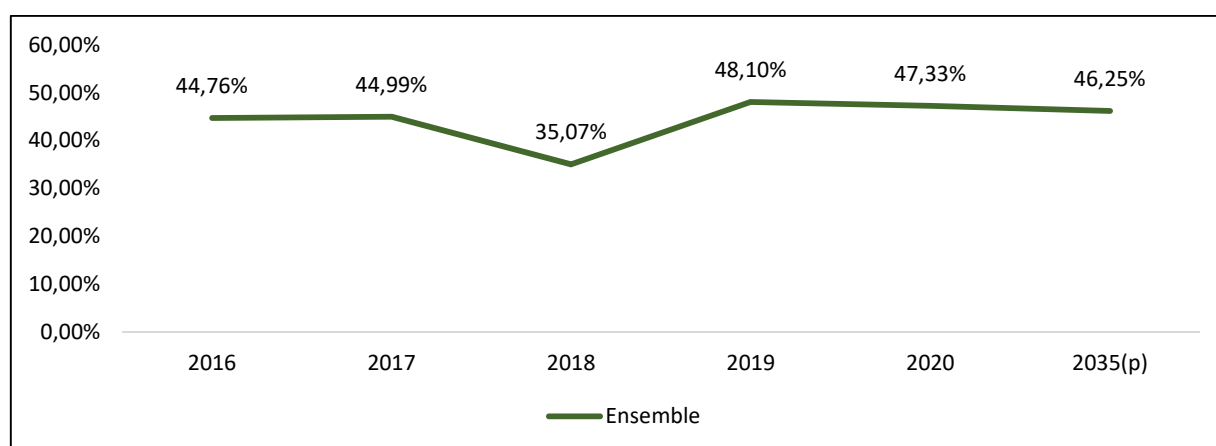
Dans les facultés et Instituts de l'Université de Douala, on observe que les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans les filières scientifiques et techniques. En Faculté des Sciences (FS) par exemple, entre 2016 et 2020, moins de 45% des étudiants sont des femmes, le taux le plus bas enregistré en 2018 est d'environ 35% (Tableau 50). Une projection de ce ratio en 2035 sur la base des données disponibles établit ce taux à moins de 42% pour l'ensemble des filières scientifiques et techniques de l'Université de Douala. Bien qu'encourageant, des efforts devraient être faits pour porter ce chiffre à 50%. Mais globalement, la proportion des femmes dans les facultés et instituts de l'Université de Douala s'établirait à 46,25% (Figure 29).

Tableau 50. Proportion des femmes dans les Facultés et Instituts de l'Université de Douala

Institutions	2016	2017	2018	2019	2020	2035 (p)
FSJP	48,80%	48,64%	40,16%	52,92%	51,85%	56,50%
FSEGA	53,52%	53,62%	44,32%	58,19%	59,41%	65,12%
FLSH	62,19%	60,07%	22,20%	57,14%	57,53%	66,56%
FS	39,84%	39,54%	35,01%	45,10%	43,39%	41,23%
IUT	33,42%	33,36%	33,54%	36,37%	36,86%	38,15%
ESSEC	37,54%	38,62%	38,05%	54,16%	40,08%	42,24%
ENSET	28,94%	31,82%	36,17%	40,45%	40,46%	37,36%
FGI	12,72%	13,26%	17,04%	14,89%	15,27%	16,45%
FMSP	34,87%	49,67%	46,58%	45,75%	49,24%	47,25%
IBA	27,17%	32,66%	27,74%	31,24%	32,23%	30,87%
ISH	27,70%	28,65%	27,05%	32,22%	34,59%	33,14%
Ensemble	44,76%	44,99%	35,07%	48,10%	47,33%	46,25%

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, Calculs Groupement, 2022.

(p)=Projection

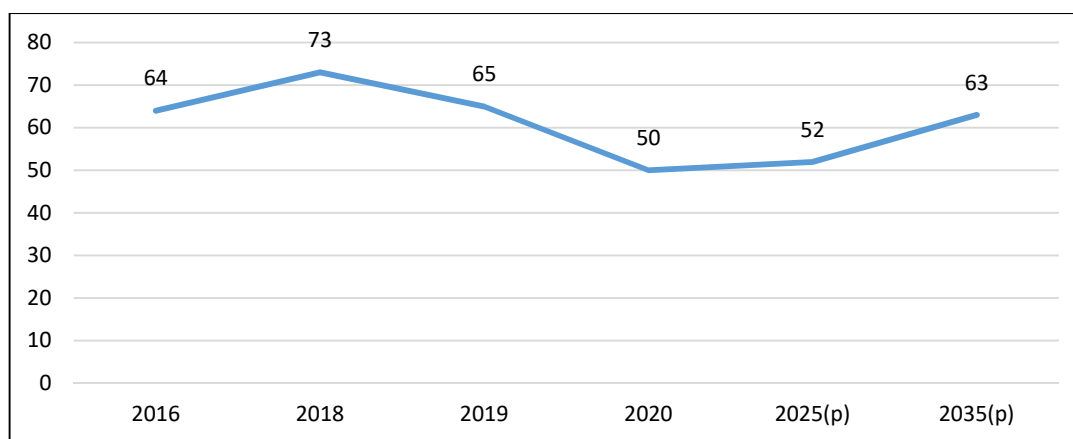
**Figure 29 : Evolution de la Proportion des femmes dans l'ensemble des Facultés et Instituts à l'Université de Douala de 2016 à 2020 et projection**

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, Calculs Groupement, 2022.

(p)=Projection

3.3.3.6.3.4. Ratio d'encadrement à l'université de Douala

La forte progression des effectifs des étudiants dans les universités au Cameroun constitue une grosse préoccupation pour l'Etat en termes d'encadrement de ces derniers. Et l'Université de Douala n'est pas en reste. Les chiffres représentent le ratio d'encadrement de 2016 à 2020 dans les facultés et instituts de l'Université de Douala. On observe qu'à l'exception de la FMSP, IBA et ISH, qui ont des ratios d'encadrement inférieur à 20 en 2020, les autres facultés et instituts ont enregistré des ratios supérieurs à 40. A l'horizon 2035, ce ratio pourrait se situer à 63 étudiants pour un enseignant dans l'ensemble des facultés et instituts (Figure 30). Ce chiffre est encore très éloigné du standard international (UNESCO, 10 étudiants par enseignant). Pour inverser la tendance, on devrait accroître le recrutement des enseignants à l'Université de Douala.



Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, Calculs Groupement, 2022. (p)=Projection

Figure 30. Evolution du Ratio d'encadrement à l'Université de Douala pour l'ensemble des Facultés (Nombre d'étudiants/enseignant) de 2016 à 2020 et projection

3.3.3.6.3.5. Dans le domaine de la recherche scientifique

Concernant la recherche scientifique, la Région du Littoral dispose de 07 centres de recherches toutes branches d'activités confondues. Elle enregistre 21 chercheurs institutionnels et 117 chercheurs indépendants en 2020. La baisse d'activité des laboratoires de recherches couplées à la cherté des réactifs ont entraîné la fermeture de plusieurs laboratoires de recherches en 2020. Le tableau 51 ci-après fournit ces informations.

Tableau 51: Evolution du nombre de chercheurs et des institutions de recherche dans la région du Littoral en 2016 et 2018

	ANNEES							
	2016	2017	2018	2019	2020	2025(p)	2030(p)	2035 (Perspective)
Nombre d'institutions de recherches	6	6	6	6	7	7	7	Stable si inaction
Nombre de brevet de recherches	0	0	2	2	2	2	2	Stable si inaction
Nombre de chercheur enregistré (institutionnels)	23	25	33	25	21	21	22	Stable si inaction
Nombre de chercheurs enregistrés (indépendants)	76	76	76	119	117	118	120	Hausse si action
Nombre de résultats de recherches produits	11	8	16	8	16	18	20	Hausse si action
Nombre de résultats vulgarisés	0	2	6	11	15	20	25	Hausse si action
Nombre de laboratoires de recherches	53	53	53	53	10	10	8	Forte baisse si inaction
Nombre de chercheurs non africains détenteurs de l'autorisation de recherche	0	14	5	16	30	35	40	Hausse si action

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, nos calculs (p)= Projection

A l'analyse de la situation, si l'état actuel persiste, le nombre de chercheurs et d'institutions de recherche de la Région du Littoral n'augmenterait pas à l'horizon 2035. Ainsi des actions concrètes doivent être prises pour accroître cet effectif :

- mise en place d'un hub de recherche – développement en liaison avec les entreprises.
- mise en place d'un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI) mettant en relation la sphère productive, la sphère de la formation, et la sphère de la recherche.
- mutualisation des capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités.

3.3.3.6. Offre et demande de formation professionnelle

Au plan national, la Formation Professionnelle a attiré 56 335 apprenants en 2020-2021. Près de 38 718 apprenants sont inscrits en Formation Initiale sur la même période, alors que 7 109 seulement le sont en Formation par Apprentissage. Selon l'ordre d'enseignement, on recense respectivement environ 11 876 et 44 459 apprenants dans le public et le privé. En ce qui concerne le genre, les femmes représentent près de 47 % (soit 26 433) des effectifs des apprenants du pays (Tableau 52).

Dans la Région du Littoral, la Formation Initiale a enregistré 10 238 apprenants en 2020-2021 ; la part du public et du privé est respectivement de 900 et 9 338 apprenants.

Tableau 52 : Effectifs des apprenants par type de formation selon l'ordre d'enseignement et sexe

Type de formation	Public			Privé			Total Homme	Total Femme	Total Général
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total			
Formation Initiale	7 366	4 074	11 440	13 676	13 602	27 278	21 042	17 676	38 718
Dont Littoral	625	275	900	5 080	4 258	9 338	5 705	4 533	10 238
Formation Continue	242	106	348	4 492	5 668	10 160	4 734	5 774	10 508
Formation par Apprentissage	63	25	88	4 063	2 958	7 021	4 126	2 983	7 109
Total	7 671	4 205	11 876	22 231	22 228	44 459	29 902	26 433	56 335

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

Selon le type de centre ayant accueilli les apprenants en 2020-2021, on remarque que les Sections Artisanales et Rurales/Sections Ménagères (SAR/SM) et les Centres Privés de Formation Professionnelle Rapide possèdent le plus d'effectifs. En fait, les premiers enregistrent 11 206 apprenants, et les suivants 44 459 (Tableau 53).

Tableau 53: Effectif des apprenants par type de centres en 2020-2021 (public + privé)

Centres	Femmes	Hommes	Total
SAR/SM	3 942	7 264	11 206
CFM	1	47	48
CFPE	59	122	181
CFPR	203	238	441
INFFDP	0	0	0
CFPP	22 228	22 231	44 459
Total général	26 433	29 902	56 335

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

Les données de la Formation Professionnelle au Cameroun en 2020-2021 révèlent que seulement 3 810 apprenants sur le total de 56 335 se forment dans les secteurs porteurs de l'économie. Ce qui représente en pourcentage moins de 10 % de l'ensemble. Parmi les secteurs porteurs de l'économie, l'on note que les apprenants sont majoritaires dans le secteur du Numérique (1 813 apprenants), 963 pour les BTP et seulement 285 dans le secteur de l'Energie (Tableau 54). Par ailleurs, on constate que les femmes représentent environ 40 % (soit 1 491) des apprenants dans les secteurs porteurs de l'économie. De son côté, la Région du Littoral totalise 772 apprenants dans les secteurs porteurs de l'économie en 2020-2021 ; et ces derniers sont majoritaires dans le secteur du Numérique.

Tableau 54 : Effectifs des apprenants par secteur porteur de l'économie

Secteur de Formation	Agro-industrie	BTP	Energie	Numérique	Total Homme	Total Femme	Total Général
Littoral	102	257	25	388	576	196	772
Cameroun	749	963	285	1 813	2 319	1 491	3 810

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

S'agissant de l'offre, au Cameroun on dénombre 1 761 Centres de Formation Professionnelle en 2020-2021. Près de 83 % des Centres de Formation appartiennent au Privé (1 463), et les centres de Formation Public sont des Sections Artisanales et Rurales/Sections Ménagères (SAR/SM) pour la plupart (288).

La Région du Littoral totalise près de 412 Centres de Formation en 2020-2021 (Tableau 55). Le Privé occupe la part la plus grande avec 374 Centres de Formation (soit 90 % de l'offre).

Tableau 55 : Nombre de CFP par Région et par ordre d'enseignement

Secteur de Formation	Public					Privé	Total
	CFPM	CFPR	CFPE	INFFDP	SAR/SM		
Littoral	1	0	1	0	36	374	412
Cameroun	1	5	3	1	288	1 463	1 761

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

En termes de formateurs, l'offre dans la Formation Professionnelle se situe à 12 564 au Cameroun en 2020-2021. Ce qui représente un Ratio de 4 apprenants pour un formateur.

Dans la Région du Littoral, on recense au total environ 2 912 formateurs, ce qui situe le Ratio à 5 apprenants pour un formateur dans la Région du Littoral. Toutefois, le nombre de formateurs du Privé représente près de 78 % de l'offre total (Tableau 56).

Tableau 56 : Ratio Apprenants/ Formateurs par Région selon l'ordre d'enseignement

Secteur de Formation	Public			Privé			Total Apprenants	Total Formateurs	Total Ratio
	Apprenants	Formateurs	Ratio	Apprenants	Formateurs	Ratio			
Littoral	935	238	4	12206	2674	5	13141	2912	5
Cameroun	11876	2770	4	44459	9794	5	56335	12564	4

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

S'agissant des commodités, l'offre dans les Centres de Formation Professionnelle reste très insuffisante. En 2020-2021, seulement 7 Centres disposent de l'internet en leur sein, 78 des latrines fonctionnelles et 74 de l'électricité. Dans la Région du Littoral, seulement 03 Centres de Formation Professionnelle disposent d'internet et d'une infirmerie.

Tableau 57: Nombre de CFP disposant de certaines commodités dans la Région

Commodités	Internet	Bibliothèque	Latrines fonctionnelles	Salle multi-média	Aire de jeux	Eau potable	Electricité	Cantine	Infirmerie
Littoral	3	2	15	1	10	8	15	5	1
Cameroun	7	5	78	7	52	41	74	9	4

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

3.3.3.6.3.7. Prospective de la formation professionnelle

Dans le public, les Centres de Formation Professionnelle font face à une insuffisance de l'offre en Kits par spécialité (Tableau 58). Selon les données disponibles, les spécialités qui présentent un besoin en Kits de formation élevé sont dans l'ordre : la Menuiserie (297), la Maçonnerie (282), Couture (243), Cuisine (207), Electricité (158) et Mécanique (137).

Tableau 58 : Besoin en Kits dans les CFP publics par spécialité dans la Région

Type de Kits	Littoral	Cameroun
Kit Mécatronique Automobile	0	4
Kit Agriculture	0	4
Kit agropastoral	13	28
Kit apiculture	0	17
kit couture	28	243
Kit cuisine	26	207
Kit électricité	7	158
Kit Energie Solaire	0	1
Kit maçonnerie	38	282
Kit mécanique	11	137
Kit Menuiserie	37	297
Kit Soudure Chaudronnerie	4	4

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

La tendance ci-dessus est observée en termes des besoins en Infrastructures et équipements. Dans les Centres de Formation Professionnelle Publics, ces besoins sont notables. Au niveau national, entre 2020-2021, près de 405 Centres ne disposent pas d'Ateliers TP en leur sein ; 159 ne possèdent pas de bibliothèques. En ce qui concerne les Salles de cours théoriques et Salles spécialisées, on dénombre un besoin respectif de 338 et 364 salles au total. Dans la Région du Littoral, le besoin en salles est respectivement de 44 et 39 pour les salles théoriques et spécialisées. S'agissant du besoin en Tables-Bancs 2 et 3 places, on recense un besoin de l'ordre de 7 201 et 612 Tables-Bancs respectivement (Tableau 59).

Au niveau régional, ce besoin est respectivement de 505 et 111 Tables-Bancs. Pour ce qui est des Tables et Chaises pour formateurs, 111 Centres font face à ce besoin dans la Région contre 1 335 pour l'ensemble du pays.

Tableau 59 : Besoins en infrastructures et équipements dans les CFP publics

Infrastructures et Equipements	Littoral	Cameroun
Aire de Jeux	24	163
Ateliers Travaux Pratiques	31	405
Bibliothèques	25	159
Blocs administratifs	16	126
Latrines	31	239
Ordinateurs complets	39	521

Points d'eau	25	144
Salles de cours théoriques	44	338
Salles spécialisées	39	364
Tables et chaises pour formateurs	111	1335
Tables-Bancs 2 places	505	7201
Tables-Bancs 3 places	111	612

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

En 2020-2021, tout type de formation confondu, seulement 6 247 sortants ont été insérés au Cameroun. La Formation Initiale a enregistré plus de la moitié des sortants insérés (3 843). En termes de parité Homme-Femme, on note un taux d'insertion des femmes de 55 % environ (3 445). Dans la Région du Littoral, 1 605 sortants ont été insérés ; plus de la moitié sont issus de la Formation Initiale ; par ailleurs les femmes représentent plus de la moitié des sortants insérés (Tableau 60).

Tableau 60 : Nombre de sortants insérés dans la Région par genre selon le type de formation (public et privé)

Type de formation	Littoral		Cameroun	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femme
Formation Continue	199	339	837	1064
Formation Initiale	463	523	1763	2080
Formation par Apprentissage	30	51	202	301
Total général	692	913	2802	3445

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

Au Cameroun, seulement 430 Centres publics et privés confondus disposent d'un système d'Appui à l'insertion. Dans la Région du Littoral, ce chiffre est de 131. 521 Centres professionnelles possèdent une base de données des sortants au niveau national, contre 143 dans la Région du Littoral. Ce qui représente un gap considérable par rapport à l'ensemble (Tableau 61).

Tableau 61 : Nombre de CFP disposant d'un système de suivi post -formation de la Région (public et privé)

	Littoral	Cameroun
Appui à l'insertion	131	430
Outil d'accompagnement	118	440
Base de données des sortants	143	521

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2020/2021

Les autorités compétentes devraient augmenter l'offre de Formation Professionnelle pour une adéquation avec la demande qui est grandissante au vu de la croissance de la population et de l'augmentation de la tranche en âge de se former. Des efforts devraient être faits pour accroître l'offre en infrastructures, équipements et Kits de formation dans les différents Centres de Formation Professionnelle. Par ailleurs, une meilleure implémentation des outils du système de

suivi post-formation dans ses structures devrait permettre un meilleur suivi et par conséquent une meilleure insertion des sortants.

3.3.3.6.3.8. Estimation des besoins en offre de santé

Dans le Littoral, le schéma du système sanitaire est le suivant :

PUBLIC

1^{ère} catégorie : Hôpital Général de Douala (HGD), Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED) ; 2^{ème} catégorie : Hôpital Laquintinie de Douala (HLD) ; 3^{ème} catégorie : Hôpitaux régionaux de Nkongsamba et d'Edéa, Hôpital de la 2^{ème} région militaire ; 4^{ème} catégorie : Hôpitaux de district et autres hôpitaux ; 5^{ème} catégorie : Centre Médical d'Arrondissement (CMA) ; 6^{ème} catégorie : Centre de Santé Intégré (CSI).

PRIVE

4^{ème} catégorie : Hôpitaux et cliniques ; 5^{ème} catégorie : Cabinets médicaux (CM) ; 6^{ème} catégorie : Cabinets de soins (CS)

Le tableau 62 suivant projette pour 2035 les besoins en infrastructures et en personnel de santé dans la Région du Littoral, sous différentes hypothèses de maintien de la situation actuelle et d'amélioration selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à savoir : 1 médecin pour 10 000 habitants, 1 infirmier pour 5 000 habitants et 1 sage-femme pour 5 000 habitants, 1 lit pour 1000 habitants.

Tableau 62 : Projection des besoins en infrastructures et en personnels de santé

	Nombre de lits hospitaliers	Médecins	Infirmiers diplômés d'Etat (IDE)	Sage-Femmes
Situation de base (2014 pour le nombre de lits et 2018 pour le personnel médical)	3 013	575	543	881
Projection 2035 par rapport à la population estimée en 2035	1 919 hbts/lit	10 058 hbts/Médecin	10 650 hbts/Infirmier	6 564 hbts/Sage-femme
Estimation des besoins en 2035 sur la base des normes de l'OMS	5 784	579	1 157	1 157
Ecart entre l'année de base et 2035	2 771	4	614	276
Population estimée du Littoral en 2035	5 783 218			

Source: SRADDT Littoral / Synthèse Données Rapport Diagnostic, nos Projections, 2022

Sur la base de l'estimation de population de Douala en 2035, et en tenant compte de la norme OMS, les besoins en nombre de lits hospitaliers seraient d'environ 5 784 lits. Soit un écart de 2 771 lits par rapport à la situation de 2014. Il faudrait une progression annuelle moyenne d'environ 185 lits.

Parallèlement, et sur les mêmes bases rappelées ci-dessus, l'estimation des besoins en personnel de santé en 2035 serait la suivante : 579 médecins, 1 157 Infirmiers Diplômés d'Etat et 1 157 Sage-femmes. Il faudrait donc augmenter prioritairement le nombre d'Infirmiers Diplômés d'Etat et de Sage-femmes respectivement de 614 et 276 par rapport à la situation de 2018. Soit une augmentation annuelle respective de 41 et 19. L'analyse prédictive au niveau départemental, montre que la situation du nombre de FOSA par catégorie et par département dans la Région du Littoral en 2020 est presque identique à celle de 2011 comme le présente le tableau ci-après. Sur cette base, si l'accroissement de la démographie se poursuit jusqu'en 2035, la Région du Littoral ferait face à un défi considérable en termes de couverture sanitaire de ses

populations. Par exemple, un hôpital de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} catégorie devra couvrir environ 2 000 000 d'habitants en 2035, bien que cette couverture soit déjà insuffisante en 2020 (environ 1 300 000 habitants). Il faudrait donc accroître l'offre en FOSA de la 1^{ère} catégorie ou de la 2^{ème} catégorie dans la Région du Littoral.

Pour ce faire, trois (03) hôpitaux de 1^{ère} catégorie ou de la 2^{ème} catégorie devraient être construits dans les Départements du Mounjo, du Nkam et de la Sanaga Maritime. Une structure de la 3^{ème} catégorie devrait être mise sur pied dans le Département du Nkam qui n'est pas desservi à ce jour en FOSA de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} catégorie et 3^{ème} catégorie. De même, le secteur privé devrait multiplier les initiatives de création de Formations Sanitaires à proximité des populations (Tableau 63).

Tableau 63 : Nombre de FOSA par catégorie et par Département dans la Région du Littoral en 2020

	Catégories						Ensemble
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	
Mounjo	0	0	1	8	7	148	164
Nkam	0	0	0	2	2	24	28
Sanaga Maritime	0	0	1	7	7	96	111
Wouri	2	1	0	34	65	761	863
Région	2	1	2	51	81	1029	1164

Source : *Annuaire statistiques du Littoral 2019, 2021*

La même analyse conduite au niveau des districts de santé correspondants aux arrondissements, montre qu'en intégrant les poids des Districts de Santé, ceux ayant les poids démographiques les plus importants devraient avoir une allocation proportionnelle en termes d'infrastructures et de personnels de santé. Le tableau 64 ci-dessous présente la répartition des infrastructures et du personnel de santé.

Tableau 64: Projection des besoins en infrastructures et en personnels de santé dans les Départements et Arrondissements de la Région du Littoral en 2035

Départements	District de santé	Poids Démographique du District de santé en 2020	Nombre de lits hospitalier estimés	Infirmiers diplômés d'Etat estimés	Sage-femmes estimées
Mounjo	Abo	1,24%	34	8	3
	Dibombari	0,44%	12	3	1
	Loum	1,58%	44	10	4
	Manjo	1,36%	38	8	4
	Mbanga	1,62%	45	10	4
	Melong	2,81%	78	17	8
	Njombe Penja	1,26%	35	8	3
	Nkongsamba	4,75%	132	29	13
	Total Mounjo	15,05%	417	92	42
Nkam	Nkondjock	0,85%	24	5	2
	Yabassi	0,61%	17	4	2
	Total Nkam	1,46%	40	9	4
Sanaga Maritime	Edea	4,55%	126	28	13
	Ndom	0,91%	25	6	3
	Ngambe	0,45%	12	3	1

	Pouma	0,53%	15	3	1
	Total Sanaga M	6,44%	178	40	18
Wouri	Bangue	2,76%	76	17	8
	Boko	4,15%	115	25	11
	Bonassama	9,94%	276	61	27
	Cite Palmiers	11,34%	314	70	31
	Deido	18,99%	526	117	52
	Japoma	3,87%	107	24	11
	Logbaba	6,29%	174	39	17
	Manoka	0,23%	7	1	1
	New Bell	8,58%	238	53	24
	Nylon	10,89%	302	67	30
	Total Wouri	77,05%	2135	473	213
Région		100%	2771	614	276

Source : Annuaire Statistique du Littoral 2021, Nos Projections dans le cadre de l'étude, 2022

L'exploitation du tableau 65 ci-dessous permet de recenser par département, les besoins supplémentaires dans les Districts de Santé à l'horizon 2035 pour assurer un meilleur encadrement sanitaire des populations de la Région.

Tableau 65: Besoins supplémentaires en formation sanitaires d'ici 2035

N°	Districts de Santé/ Départements	Besoins supplémentaires recensés d'ici 2035 en nombre		
		Lits	Infirmiers Diplômés d'Etat	Sages-Femmes
1	Moungo	417	92	42
2	Nkam	40	9	4
3	Sanaga Maritime	178	40	18
4	Wouri	2 135	473	213
	Région	635	614	277

Source : Synthèse Données Groupement 2022

3.3.3.6.3.9. Infrastructures d'Eau et d'Assainissement

Dans le cadre de la dernière décade 2008-2018 pour la refonte du secteur de l'eau, l'Etat du Cameroun a décidé d'un vaste programme d'investissements en termes de renforcement de production, de stockage, de distribution et de la réhabilitation des SAEP de certaines localités du pays aux fins de l'amélioration d'accès à l'eau potable des populations. Le tableau 66 ci-après présente les principaux projets qui sont réalisés dans la région du Littoral.

Tableau 66 : Projets d'infrastructures d'AEP dans la Région du Littoral

N°	Localités/Villes	Départements	Nature du projet	Financement	Observations
1	Edéa	Sanaga Maritime	Projet Yaoundé et 03 villes	AFD/Etat du Cameroun	Projet rendu à son terme
2	Nkongsamba, Melong	Moungo	Projet 04 villes	EKSPORTKERDITT NORWAY/Etat du Cameroun	
	Douala	Wouri	Projet renforcement de l'AEP de Douala Yatoo1 50 000 m3 Yatoo 2 1 00 000 m3	Eximbank China/Etat du Cameroun	
	Douala		Mesures d'urgence : réalisation 11 forages	Prêt local et Fonds propres	
3	Douala		Réhabilitation de la station de Japoma		Travaux projetés pour 2022

En dehors des projets d'eau inscrits annuellement dans le BIP, le gouvernement du Cameroun a également élaboré des projets d'envergure consignés dans le Cadre de Dépenses à Moyen Termes (CDMT) et dans le Plan d'Urgence Triennal (PLANUT).

3.3.3.6.3.10. Arts et Cultures

On dénombre près de 320 cinéastes enregistrés dans la Région en 2018 (09 de plus qu'en 2017), répartis-en 225 acteurs, 74 réalisateurs et 21 producteurs. Dans le domaine de la musique, près de 1 300 artistes musiciens enregistrés résident dans la Région, dont 657 musiciens et 638 chanteurs-interprètes (Tableau 67).

Plusieurs évènements culturels parmi lesquels 11 festivals sont organisés dans la région du Littoral chaque année par des promoteurs privés avec l'appui de l'État, à l'exemple du Ngondo, fête traditionnelle et rituelle des peuples côtiers camerounais. Elle réunit les peuples de l'aire culturelle Sawa et Bassa pendant la première semaine du mois de décembre. Par ailleurs, 10 fora culturels sont organisés, notamment la Foire Musicale, Artistique, Industrielle et Commerciale du Cameroun (FOMARIC), le Mpo'o, le Nganda Behonne, le Festival de Sodiko, le Festi Moungo, etc.

Tableau 67 : Quelques indicateurs culturels de la région du Littoral de 2016 à 2020

Indicateurs Culturels	2016	2017	2018	2019	2020
Orchestres et groupes musicaux	...	20	22	...	37
Groupes de danses traditionnels	...	155	162	...	115
Festivals	5	12	15	...	11
Théâtres	0	7	1	...	5
Comédiens	115	119	121	...	108
Troupes	0	0	0	...	15
Foires	...	7	7	...	10

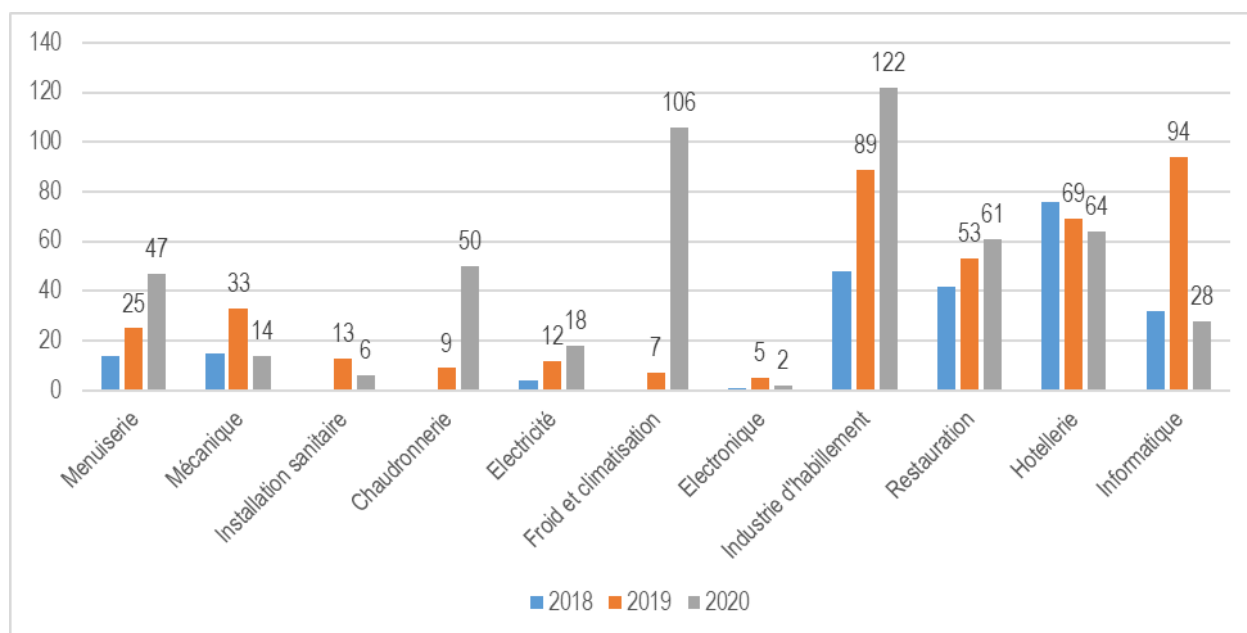
Source : INS/ Annuaire statistique du Littoral, ed.2021

3.3.3.6.3.11. Jeunesse et emploi jeune

En 2020, d'après les projections démographiques du Bureau Central des Recensements et des Études de la Population (BUCREP) dans la Région du Littoral, 41,6% de la population étaient âgés entre 15 et 34 ans, tandis que 75,6% de cette population avait moins de 35 ans environ.

La précarité professionnelle (sous- emploi, chômage élevé des jeunes, etc.) et les fléaux sociaux (drogue, délinquance, etc.) sont autant de défis auxquels font face les jeunes de la région. L'insertion professionnelle de ces derniers, la promotion de l'éducation civique, l'éclosion de l'esprit d'initiative, l'encouragement à la créativité et le renforcement de l'intégration nationale sont des actions à mettre en œuvre pour mitiger, voire éradiquer les problèmes de la jeunesse.

Il importe davantage de densifier les effectifs d'apprenants dans les métiers disponibles dans les CMPJ, afin de capaciter les jeunes à être plus opérationnel (Figure 31).



Source : INS/ Annuaire statistique du Littoral, ed.2021

Figure 31 : Répartition du nombre d'apprenants par type de formation dans les CMPJ de la région du Littoral de 2018 à 2020

La question de l'emploi des jeunes dans le monde est inquiétante. Au Cameroun, la situation de l'emploi des jeunes reste largement à améliorer. En effet, le marché de l'emploi des jeunes est principalement caractérisé par :

- un taux de chômage plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (10,3%) et de 25-34 ans (8,9%) que celui dans l'ensemble de la population (5,7%) ;
- un chômage des jeunes évoluant avec le niveau d'instruction et notamment plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur (27,1%). Cette situation traduit la prépondérance de l'inadéquation formation – emploi ;
- un chômage des jeunes différencié selon le milieu de résidence et selon le sexe. En effet, le taux de chômage des jeunes est plus élevé en milieu urbain (15,5%) qu'en milieu rural (4,3%). Il est de 8,5% chez les jeunes de sexe masculin et de 23,5% chez les jeunes de sexe féminin ;
- une prépondérance de recours aux canaux informels de recherche d'emploi par des jeunes demandeurs d'emploi. Les agences de placements publiques et privées sont très peu sollicitées par les jeunes (3,5%) ;
- un taux de sous-emploi global plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (84,8%) et 15-34 ans (73,1%) que celui de l'ensemble de la population (70,6%). Par ailleurs, sur dix jeunes ayant un emploi, huit sont en situation de sous-emploi en milieu rural et six sur dix le sont en milieu urbain ;
- une prédominance du secteur informel dans lequel la grande majorité des jeunes (92%) exercent leur emploi, la part de l'emploi des jeunes dans le secteur formel restant faible (8%) ;
- un revenu mensuel moyen, tiré de l'emploi, plus bas chez les jeunes (32 200 FCFA) que celui de l'ensemble de la population (39 400 FCFA). De plus, le taux d'emploi vulnérable est très important chez les jeunes soient 75,2% pour ceux de 15-24 ans et 69,2% pour ceux de 15-34 ans. Autrement dit, la majorité d'emplois exercés par les jeunes sont vulnérables.

Cette tendance peut être infléchie, à condition que la Région parvienne à saisir les opportunités qui se présentent. Il s'agit entre autres :

- du contexte international favorable à la prise en compte de la problématique de l'emploi des jeunes. En effet, l'emploi est au centre de l'Agenda de Développement Post 2015 des Nations Unies où il est un objectif transversal pour 13 des 17 ODD. L'objectif N°8 de cet Agenda est consacré à l'emploi et l'indicateur 8.6 vise particulièrement à « réduire considérablement la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun enseignement ni aucune formation » d'ici 2020. La Conférence internationale du Travail de 2012 a pris une résolution forte appelant à « mener une action ciblée et immédiate pour combattre la crise de l'emploi des jeunes. » ;
- de la forte participation des jeunes dans le marché de l'emploi au Cameroun ;
- de la mise en œuvre au Cameroun des grands projets structurants à court et moyen termes dans les secteurs des mines, de l'énergie, des transports et des télécommunications. Ce vaste programme d'investissement constitue un potentiel important de création d'emplois dont 70% des postes de travail seront réservés aux camerounais.
- du fait que le pays regorge de réelles potentialités de créations d'activités dont la réalisation peut générer beaucoup d'emplois grâce à l'existence de nombreux atouts naturels

Toutefois, la formulation en cours du PANEJ doit prendre en compte les menaces suivantes :

- l'instabilité dans les frontières Est et Extrême-Nord du Cameroun, notamment la guerre contre les terroristes de la secte Boko Haram ;
- la résilience de la crise financière et économique mondiale.

Eu égard à tout ce qui précède, le PANEJ 2016-2020 s'appuiera sur les orientations ou axes stratégiques ci-après pour adresser les problèmes du chômage et du sous-emploi des jeunes au Cameroun :

- mise en adéquation de l'emploi et de la formation ;
- amélioration du Système d'Information sur l'Emploi ;
- promotion du travail décent des jeunes ;
- promotion et développement de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- promotion de la gouvernance du marché de l'emploi en faveur des jeunes.

Ces orientations ou axes stratégiques trouvent leur fondement dans les instruments juridiques ou autres initiatives auxquelles le Cameroun a adhéré, tant au plan international que national. Sur le plan international, on peut citer entre autres :

- l'Agenda de Travail décent en Afrique : 2007-2015 (OIT) adopté par les Chefs d'Etats lors du Sommet de Ouagadougou (Septembre 2004) et finalisé à la Onzième Réunion Régionale Africaine de l'OIT à Addis-Abeba, Ethiopie en Avril 2007. A travers cet agenda, l'OIT donne forme à son soutien entre autres au suivi du Sommet de Ouagadougou.
- la déclaration du plan d'action de la décennie africaine de la jeunesse 2009-2018 portant sur l'accélération de l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable, en mai 2011.

Au niveau national :

- la Déclaration de politique nationale de l'emploi (MINEFOP) de 2008 et 2012.

- le document de Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP, Octobre 2008).
- la Vision de Développement du Cameroun : CAMEROUN VISION 2035 (MINEPAT, Février 2009).
- le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

A l'heure actuelle, tout jeune camerounais en âge de travailler rêve d'un Cameroun capable de produire à ses citoyens et surtout à ses citoyens jeunes, un emploi décent à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de l'emploi cohérente, intégrée et coordonnée.

Dans cette perspective, le PANEJ 2016-2020 avait pour objectif global d'atténuer l'ampleur de la crise de l'emploi des jeunes jusqu'en 2020.

Plus spécifiquement, il était attendu que :

- les qualifications des jeunes soient mieux adaptées au marché de l'emploi ;
- ceci devait être perceptible à travers l'évolution à la baisse du taux de chômage des jeunes qui devait passer de 14% en 2010 à 10% en 2020 ;
- la production et l'accès des jeunes, dont au moins 30% de femmes, aux informations sur le marché de l'emploi soient accrus. Cet accroissement était mesuré par « Le pourcentage de jeunes insérés à travers les canaux formels de recrutement » qui devait passer de 11,1% en 2010 à 20% en 2020 ;
- le sous-emploi des jeunes soit diminué passant de 73,1% en 2010 à 50% en 2020 ;
- l'auto-insertion des jeunes à travers l'entrepreneuriat soit accrue. Ainsi, le pourcentage des jeunes promoteurs d'entreprises de moins de 39 ans devait passer de 49% en 2009 (RGE) à 65% en 2020 ;
- le pilotage et la coordination des politiques et programmes d'emploi des jeunes soient améliorés pour une meilleure gouvernance du marché du travail.

En définitive, au terme de sa mise en œuvre, le PANEJ2016-2020 aura permis la création d'au moins **380 000 emplois pour les jeunes**.

La stratégie envisagée pour atteindre au mieux ces cibles se déploie selon les cinq (05) axes suivants :

- la mise en adéquation de l'emploi et de la formation ;
- l'amélioration du système d'information sur l'emploi ;
- la promotion du travail décent des jeunes ;
- la promotion et le développement de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- la promotion de la gouvernance du marché de l'emploi en faveur des jeunes.

Le coût du PANEJ 2016-2020 est estimé à 135 milliards F CFA dont 86% sont englobés par les deux axes prioritaires touchant directement la création d'emploi pour les jeunes. A ce coût, il convient d'ajouter 2,25 milliards destinés à couvrir les frais de sa coordination et de son suivi-évaluation.

La mise en œuvre des actions et activités liées à chacun de ces axes stratégiques du PANEJ 2016-2020 ainsi que le suivi-évaluation de celle-ci doivent être menés en gérant au mieux les risques suivants :

- faible adhésion des jeunes ;
- insuffisance d'engagement politique de la part du Gouvernement ;
- instabilité sociopolitique et institutionnelle ;

- insuffisance de mobilisation de ressources financières ;
- faible adhésion des entreprises ;
- faible niveau d'assistance et d'accompagnement des bailleurs de fonds.

3.3.3.6.3.12. Sport

Les infrastructures sportives du Littoral méritent une réhabilitation pour permettre un meilleur épanouissement de la jeunesse. En effet, il n'existe pas de gymnase, ni de plate-forme sportive. Un seul bassin de natation est fonctionnel (Figure 32).

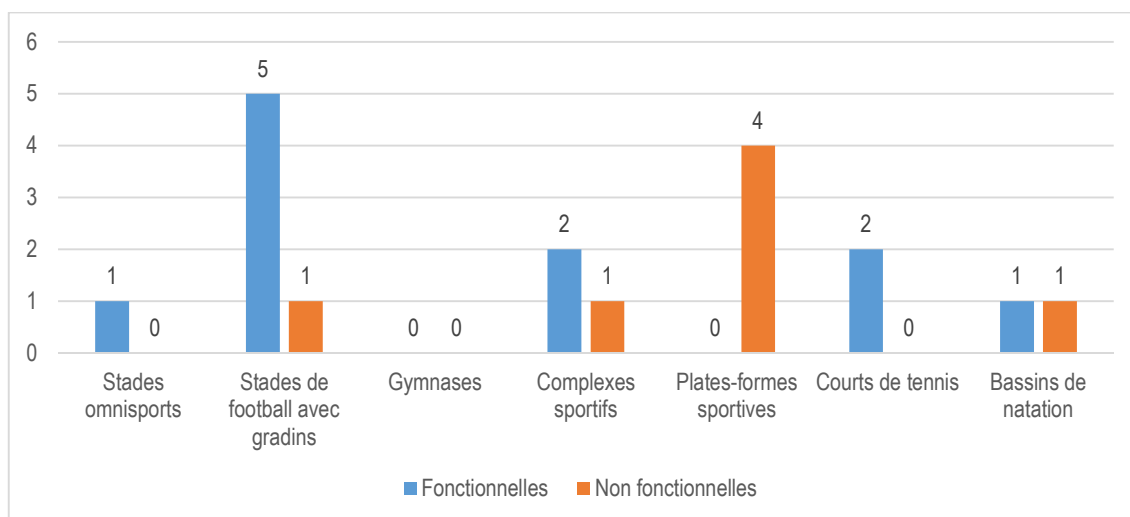


Figure 32 : Répartition des infrastructures selon leur état en 2020 dans le Littoral

Source : INS/ Annuaire statistique du Littoral, ed.2021

La figure 33 montre que plusieurs disciplines sportives sont pratiquées par la jeunesse dans la région du Littoral, notamment le football, le basketball, le tennis, le handball, le volleyball, les arts martiaux, l'athlétisme... etc. cependant, il n'existe pas d'information concernant les licences délivrées dans les disciplines « Football » et « Taekwondo ».

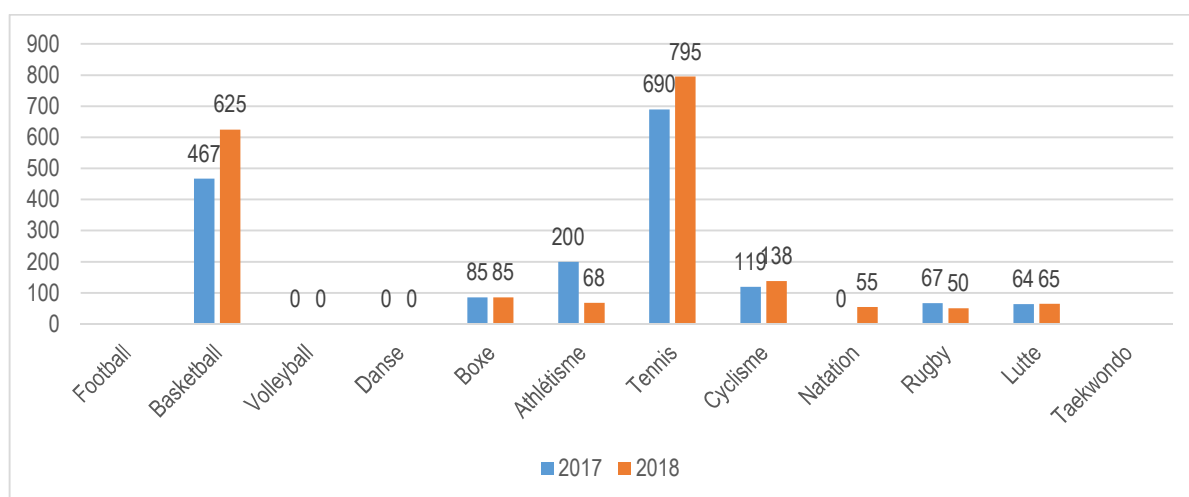


Figure 33 : Répartition des licences sportives professionnelles et amateurs par département et par discipline en 2017 et 2018.

Source : INS/ Annuaire statistique du Littoral, ed.2021

Par ailleurs, les pratiquants du tennis et du basket-ball sont nombreux ; en 2018, 625 licences de basket-ball et 795 de tennis ont été délivrées contre respectivement 467 et 690 en 2017. Le

nombre d'entraîneurs de cyclisme est passé de 18 en 2017 à 23 en 2018, tandis que le nombre de licences de cette discipline est passé de 119 à 138.

Le nouveau complexe sportif de Japoma d'une capacité de 50 000 places, avec deux stades annexes d'entraînement couverts de 2 000 places chacun, une piste d'athlétisme et une piscine olympique de huit (08) couloirs, a permis d'accueillir les compétitions du CHAN et de la CAN. Le stade omnisport de Bepanda et les stades d'entraînements de Bonamoussadi et Mbappé Leppe ont également vu leurs réhabilitations achevées.

3.3.3.7 GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTATIONS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

3.3.3.7.1 Prospective des changements climatiques dans la Région du Littoral

Les données pluviométriques enregistrées aux stations de Douala (1988-2018), de Nkongsamba (1970-2018), de Ngambè (1986-2018) et d'Edéa (1970-2015) apportent des informations importantes sur les différentes périodes excédentaires et déficitaires de la Région. Les différentes valeurs des indices pluviométriques permettent de déterminer les périodes humides, normales et sèches (Figure 34).

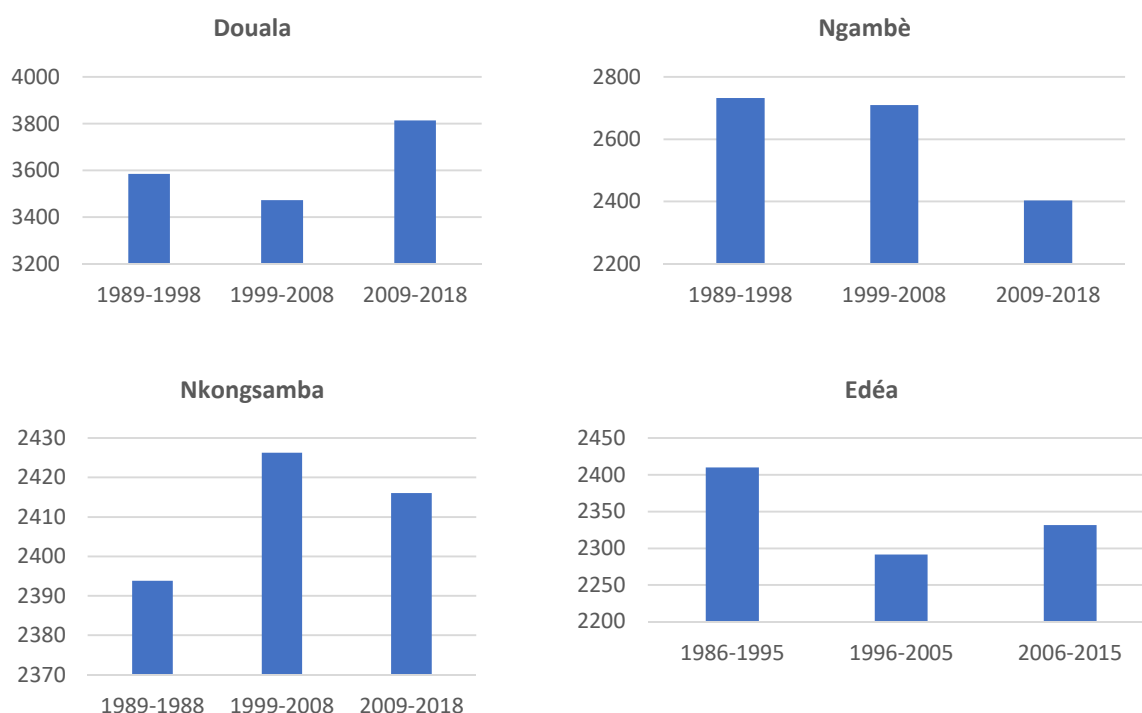


Figure 34 : Variation des indices pluviométriques par décennie des stations de la Région du Littoral

Source : chroniques des stations météorologiques au Cameroun

La fluctuation interannuelle de la pluviométrie à Douala se caractérise par trois grandes périodes. Une période humide de 1988 à 1991 avec une moyenne de 4 120,75 mm, une période sèche de 1992 à 2011 avec une moyenne de 3 471,26 mm et une période relativement humide de 2012 à 2018 avec une moyenne de 3 831 mm de pluie. L'analyse de l'évolution des pluies décennales durant la période 1989-2018 (30 ans) à l'aide de l'Indice de précipitations normalisé (SPI) montre un déficit pluviométrique dans la première décennie (3%) tandis que les deux

dernières décennies sont excédentaires (Figure 35). L'excédent pluviométrique enregistré ces dernières trois décennies est de 6%.

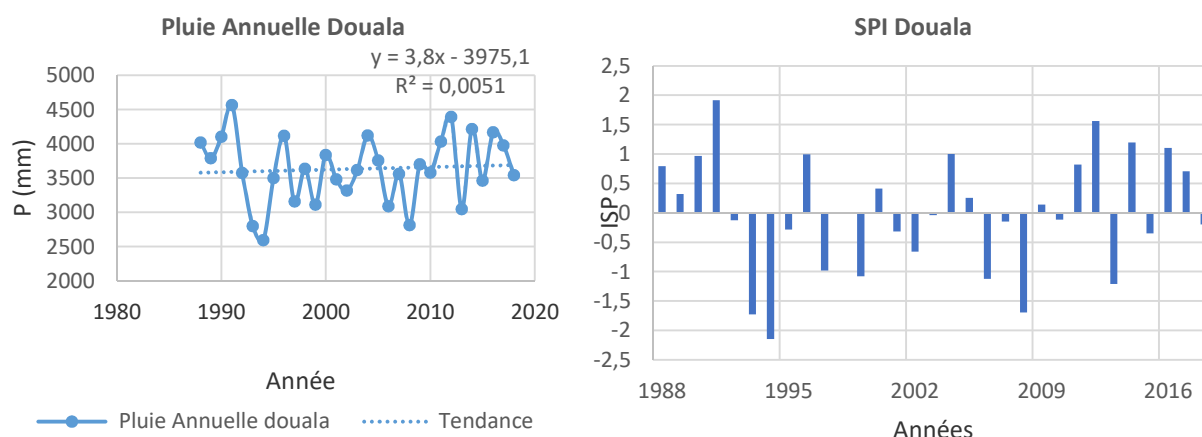


Figure 35: Evolution interannuelle de la pluviométrie à Douala (1988-2018)
Source : chroniques des stations météorologiques au Cameroun

Par contre, la variation pluviométrique interannuelle de Nkongsamba (1970-2018) s'illustre par une période humide de 1970 à 1992 avec une moyenne de 2 709 mm, une période sèche de 1993 à 2018 avec une moyenne 2 377 mm. L'analyse des tests de rupture montre une rupture entre les années 1970-1981 et 1982-2018 avec un déficit pluviométrique de 11%. Toutefois, l'analyse des pluies décennale (1989-2018), montre que les précipitations de la première et la troisième décennie sont importantes. Alors que la deuxième décennie a une pluviométrie moins importante (Figure 36). Ce qui traduit généralement une légère hausse des pluies annuelles par rapport à la période actuelle, soit environ 1%.

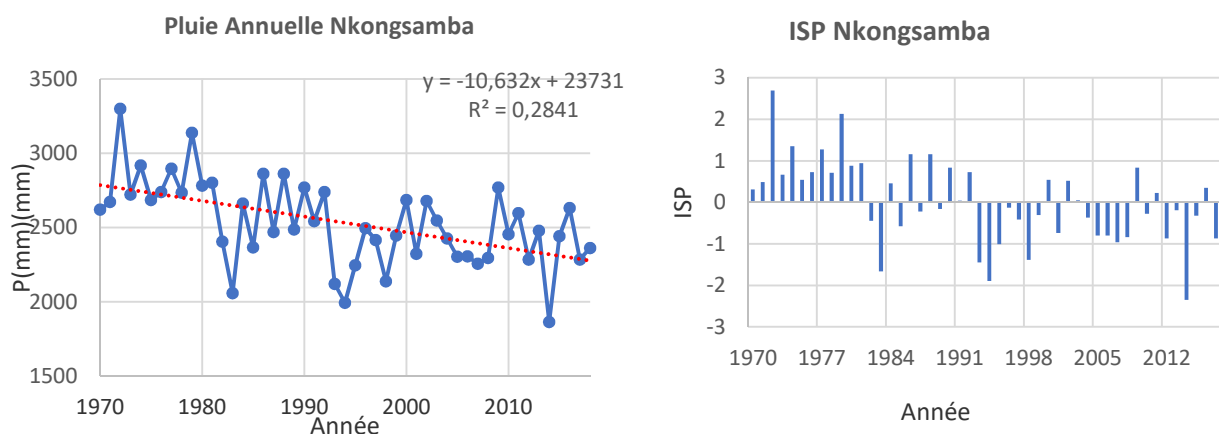


Figure 36: Evolution interannuelle de la pluviométrie à Nkongsamba (1970-2018)
Source : chroniques des stations météorologiques au Cameroun

Quant à l'analyse de la variation de l'indice pluviométrique de la station de Ngambè (Figure 37), il met en évidence l'existence de deux grandes périodes : une période humide et une période sèche. La période de 1986 à 2008 correspond à une période humide avec des valeurs d'indices relativement élevés. Cette période se caractérise aussi par une pluviométrie moyenne (2 757 mm) supérieure à celle interannuelle de la station (2 643 mm). La période de 2009 à 2018, caractérisée par une fréquence élevée de périodes très sèches relativement longues. Cette

période est globalement sèche avec les indices pluviométriques les plus négatifs avec une moyenne pluviométrique de 2403 mm.

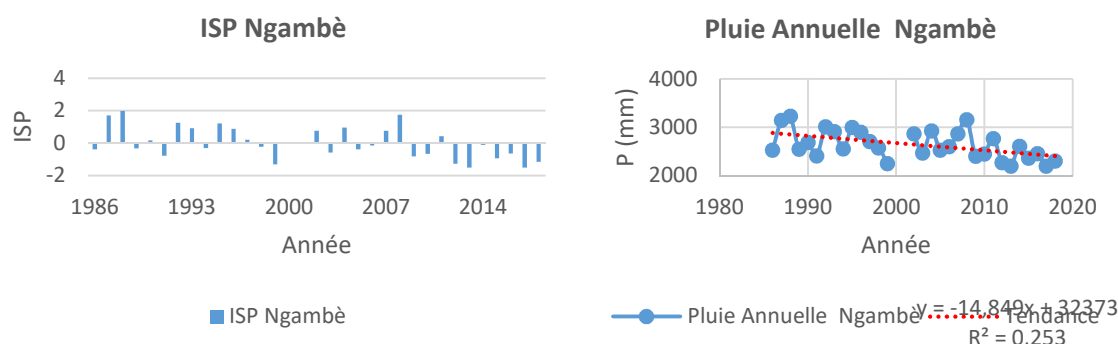


Figure 37: Evolution interannuelle de la pluviométrie à Ngambè (1980-2018)

Source : chroniques des stations météorologiques au Cameroun

La station d'Edéa présente deux grandes tendances. Une période humide de 1975 à 1995 avec une moyenne de 2 487 mm et une période sèche (1995-2015) avec des indices négatifs (Figure 38). Ceci est caractéristique des pluies annuelles inférieures à la moyenne interannuelle du fait d'un régime déficitaire, la moyenne de cette période est de 2 311 mm.

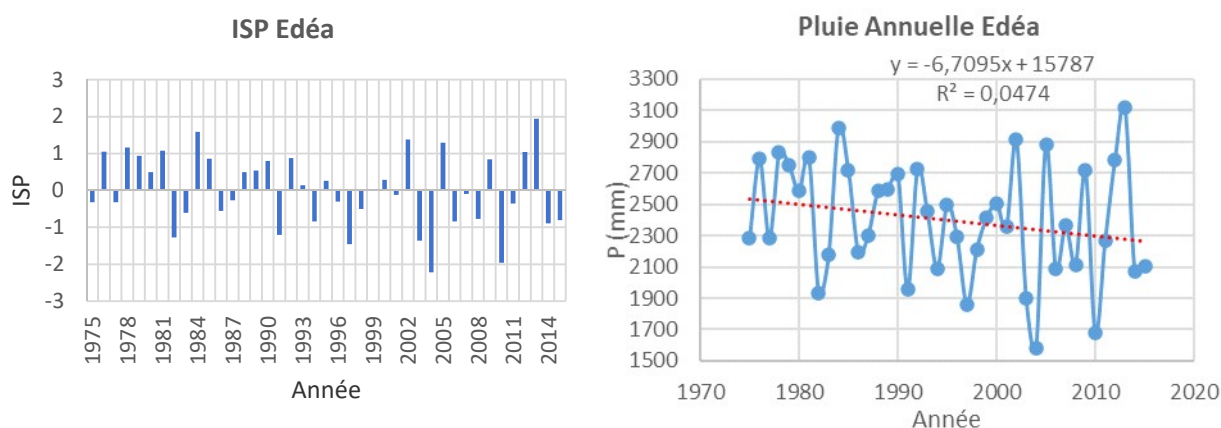


Figure 38: Evolution interannuelle de la pluviométrie à Edéa (1970-2018)

Source : Chroniques des stations météorologiques au Cameroun

3.3.3.7.2 Atténuation et adaptation aux changements climatiques dans la Région

L'inventaire des risques à l'échelle globale montre que les aléas les plus fréquents et, par effets cumulatifs, les plus dévastateurs sont d'origine climatique. Les changements climatiques ont des impacts multiformes et variables sur les systèmes naturels, économiques et humains. Il est presque certain que les changements climatiques vont empêcher la réalisation des Objectifs du Développement Durable à l'horizon fixé par les Gouvernements. Il est probable aussi que la hausse plus marquée de la température (Figure 39), associée à une instabilité saisonnière d'une part et, par la modification ou le dérèglement de quelques paramètres climatiques d'autre part, pourra occasionner dans les espaces concernés des effets ou des cumuls à ampleur variable.

Les projections climatiques pour le Cameroun confirment la tendance générale à la hausse des températures et celle à la baisse des précipitations (Figures 39 et 40). La **sécheresse** et les **inondations** sont les principaux risques auxquels une attention spéciale devra être accordée. La complexité de ces deux aléas relève en plus du fait qu'ils influencent d'autres risques rencontrés, notamment l'érosion, les glissements de terrain et les risques sanitaires.

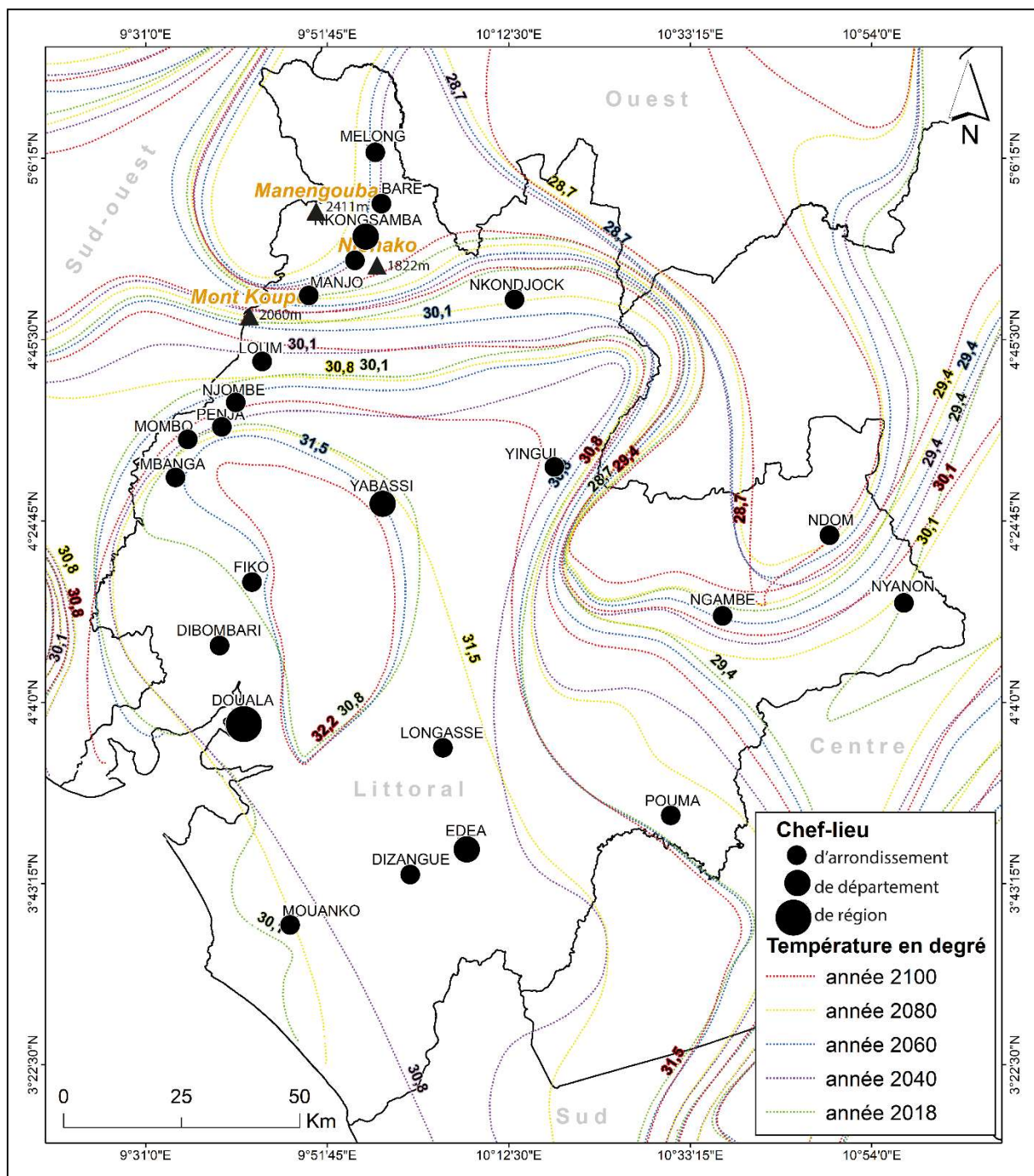
L'une des conséquences de la détérioration générale du climat combinée aux facteurs anthropiques dans la région est la prolifération des végétaux flottants (salade d'eau, jacinthe d'eau, typha, etc.), du fait notamment de la réduction de la vitesse d'écoulement des cours d'eau, du changement de leur régime et de leur température ainsi que de la détérioration de la qualité des eaux. Le cas actuel de l'envahissement de plusieurs cours d'eau du bassin des fleuves côtiers (Nyong, Moungo, Wouri, etc.) par la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) est devenu un défi national. Ces végétaux favorisent l'évapotranspiration, entravent la pêche, la navigation, le fonctionnement des aménagements hydro-agricoles et hydroélectriques et offrent les conditions idéales pour la multiplication des vecteurs des maladies hydriques comme le paludisme, la bilharziose et l'apparition de nouvelles maladies. Ils asphyxient plusieurs plans d'eau de la Région, y compris des zones humides dont la diversité biologique est reconnue d'importance mondiale.

La Région du Littoral est donc affectée par des changements locaux et globaux qui réduisent la qualité de son cadre de vie. L'attractivité démographique de certaines localités les rapproche de la saturation et accentue la pression sur les ressources et les richesses naturelles alors que d'autres s'appauvrissent à cause surtout de leur enclavement. Les changements climatiques impactent les milieux naturels, la biodiversité, les activités économiques et les habitants, soumis à des risques plus nombreux et multiformes (inondations, sécheresses, incendies, tempêtes, érosion et submersion...). Pour limiter les impacts du changement climatique, il faudra évaluer l'impact de toutes les actions à engager aux évolutions du climat. Il sera question :

- d'identifier clairement les principaux risques ;
- d'évaluer la vulnérabilité ;
- de développer les stratégies d'atténuation et d'adaptation ;
- d'amorcer le contrôle de l'évolution du trait de côte.

Dans ce domaine, la stratégie nationale repose sur :

- l'intégration poussée des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles ;
- le renforcement des capacités des institutions chargées de la veille climatique ;
- l'opérationnalisation du dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ;
- le renforcement du contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles ;
- la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises.



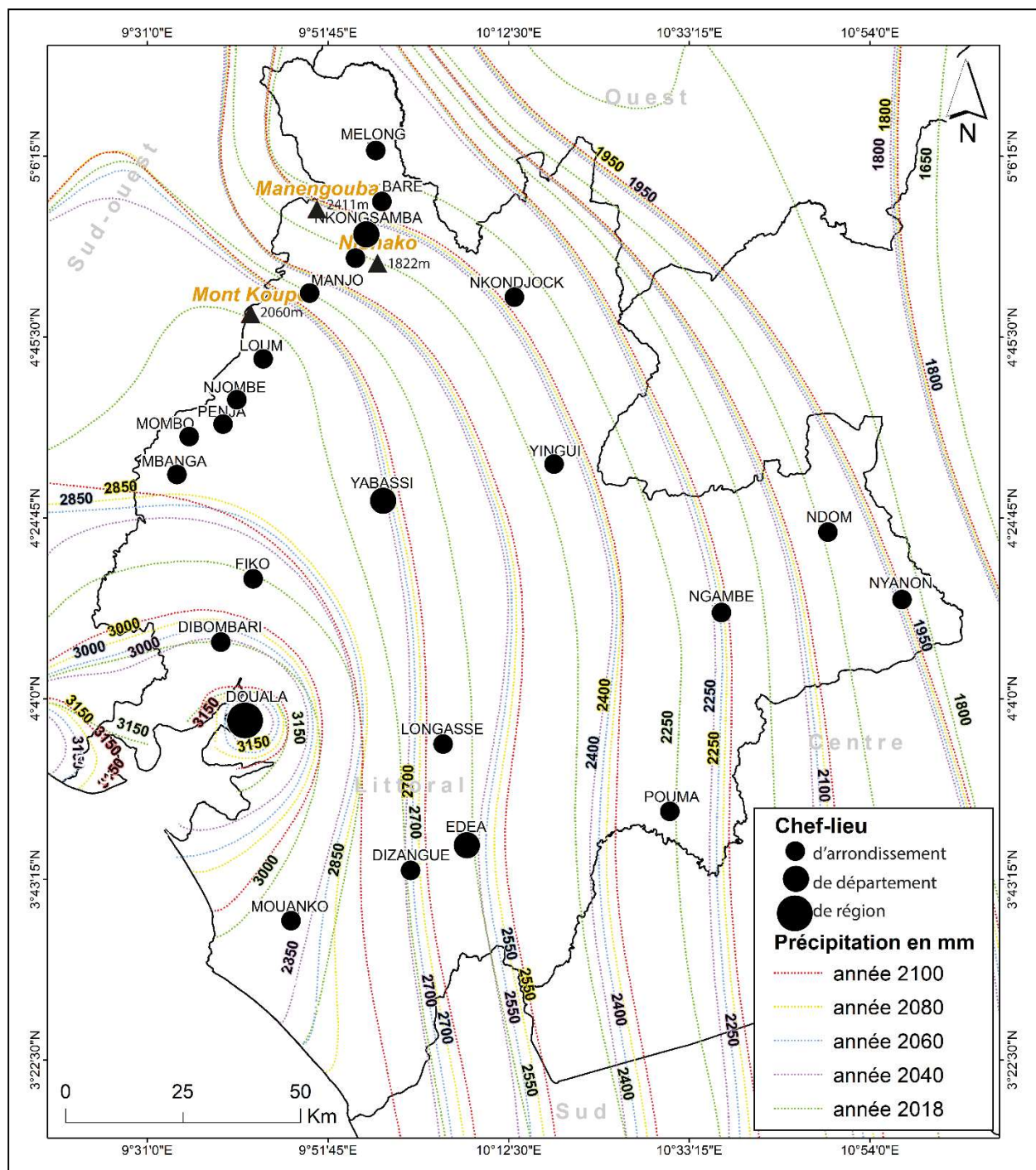


Figure 40: Changements climatiques : évolution des précipitations moyenne entre 2018 et 2100
(Source : Synthèse du Groupement SAFÈGE, STRACTEC, GSI, 2021)

3.3.3.7.3 Préservation et restauration des ressources naturelles

3.3.3.7.3.1. Déclinaison des scénarios en matière de gestion des ressources forestières et fauniques

Scénario tendanciel	Scénario de l'émergence	Scénario Cristal
La gouvernance du secteur forestier et faunique reste faible	- L'intensification de la lutte contre la corruption est effective et efficace - Le cadre législatif et institutionnel est amélioré - Les capacités du personnel en charge de l'exécution et du suivi des activités sont renforcées	- L'indice de perception de la corruption dans le secteur forêt et faune est en baisse - L'image de marque du MINFOF au niveau régional est redorée - La participation, la transparence, la réédition des comptes, la performance, l'équité et la durabilité sont des valeurs reconnues et appliquées - Le cadre légal et institutionnel est révisé et adapté aux objectifs de la stratégie de développement de la Région - Au moins 80 % des personnels formés sont aptes à l'atteinte des résultats de développement
La demande en terres inhérente à l'urbanisation demeure sans cesse croissance dans la ville de Douala au détriment du couvert forestier d'ici 2035	- Les investissements et les activités d'occupation des terres sont mieux encadrés dans le temps et dans l'espace dans tous les Départements de la Région du Littoral - Réduction de la perte des surfaces activités agrosylvopastorales et stabilisation de la production agricole, sylvicole et pastorale - Classement de nouvelles forêts communautaires et Communales	- Des cadres de gestion intégrée des ressources naturelles existent. Ils réunissent tous les acteurs (CTD, les opérateurs économiques, les administrations, les Partenaires Techniques Financiers et la société civile) qui interviennent de manière concertée. - Le maintien et la préservation du couvert forestier de la région est fixé à au moins 70 % en vue du maintien des capacités de production du secteur primaire - Les activités forestières contribuent à l'économie de la Région - Au moins 02 nouvelles forêts communales sont classées dans le domaine forestier permanent d'ici 2025 - Au moins 5 nouvelles forêts communautaires sont classées dans le domaine forestier non permanent d'ici 2025
La dégradation des ressources forestières dans la Région est accentuée par la demande régionale et internationale sans cesse croissante en produits forestiers ligneux et non ligneux	- Amélioration de la planification territoriale globale, exécution et du suivi des plans d'aménagement et des plans simples de gestion - Application des pratiques agroforestières	- 50 % des Forêts communautaires sont dotés de plans simples de gestion révisés d'ici 2035 - La valorisation des rebuts dans tous les titres valides est effective dans au moins 50 % des titres valides d'ici 2035 dans la Région - 100 % des titres aménagés réalisent annuellement des inventaires d'exploitation

Scénario tendanciel	Scénario de l'émergence	Scénario Cristal
	- Amélioration de l'estimation du potentiel forestier - Augmentation des volumes prélevés et des rendements matières des essences forestières - Intensification de la valorisation du bois et de ses dérivés	- La réduction d'au moins 30 % des approvisionnements illégaux produits forestiers dans le MIB est effective d'ici 2035 - Renforcement des capacités d'au moins 300 artisans dans la Région d'ici 2035
Les activités actuelles de dégradation des mangroves et des paysages côtiers persistent malgré les efforts consentis	- La restauration et la régénération des mangroves et des paysages côtiers est une réalité - Les mécanismes de financement des activités de restauration sont effectifs	- Les allocations financières accordées au CTD pour le reboisement et la restauration sont augmentées de 30 % d'ici 2035 - Les surfaces reboisées et restaurées sont passées de 37 à 500 ha d'ici 2035
La valorisation des Aires Protégées demeure faible et les activités de braconnage des ressources fauniques évoluent en fonction de la demande régionale en protéines animales	- Amélioration de la planification de l'exécution et du suivi des documents de gestion de la Faune dans les Aires Protégées de la Région - Amélioration de l'estimation (inventaire) du potentiel faunique dans les Aires Protégées de la Région - Une augmentation des surfaces sécurisées et matérialisées dans les Aires Protégées ; - Une Promotion efficace des Aires Protégées grâce à l'écotourisme - Réduction du braconnage et du commerce illégal des ressources fauniques - Augmentation de la fréquentation dans les Aires Protégées et des recettes	- Au moins 75 % des Aires Protégées de la Région sont dotées de plan d'Aménagement - 50 % des Aires Protégées exécutent leurs plans d'aménagement - 100 % des Aires Protégées disposant des Plans d'Aménagement réalisent effectivement des inventaires fauniques - Augmentation de 0 à 500 du nombre de touristes dans la Région d'ici 2035 - Augmentation de 10 % l'approvisionnement légal des produits fauniques dans les marchés urbains de la Région - Augmentation de la surveillance des Aires Protégées - Augmentation des recettes fauniques inhérentes aux activités écotouristiques de 0 à 5 000 000 F CFA d'ici 2035 - Augmentation de la capacité d'accueil des Aires protégées de 0 à 10 écologues d'ici 2025 - Au moins un jardin zoo-botanique est créé dans la région d'ici 2035

Scénario tendanciel	Scénario de l'émergence	Scénario Cristal
Les demandes en bois énergie et en Produits Forestiers Non Ligneux restent croissantes d'ici 2035	- Augmentation de l'offre en source d'énergie (bois de chauffage et charbon de bois) - Augmentation de l'offre en PFNL - Organisation des foires de promotion des PFNL	- Augmentation des capacités de domestication des espèces par la recherche - Dotation des allocations financières pour la recherche en matière de domestication des essences forestières - Augmentation de l'approvisionnement en combustibles (charbon et bois de chauffe)

Enfin et au rang des activités à planifier, il y a :

- le classement des nouvelles forêts (Forêts régionales et Communales, Forêts communautaires) ;
- la dotation d'un schéma régional intégré de gestion des filières agro-sylvio-pastorales ;
- la promotion de la transformation plus poussée et la récupération des rebuts de bois dans les forêts communales et/ou régionales ;
- le soutien des CTD à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques dans leurs zones de compétences ;
- la promotion des pratiques de bonne gouvernance dans la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- la création au niveau local des structures locales de gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques ;
- la restauration, reboisement et afforestation des zones forestières dégradées ;
- le soutien à l'accès aux intrants (semences et plants) matériels, équipements et infrastructures de production sylvicole ;
- la création des jardins botaniques et les aires de reboisements et/ou des forêts de récréation dans les centres urbains ;
- l'initiation et l'exécution des activités de reboisement et de plantation dans les écoles, les collèges, les lycées et les institutions universitaires de la Région ;
- la sensibilisation des élèves et /ou étudiant à l'éducation environnementale et à la lutte contre les changements climatiques dans la Région ;
- le développement des activités de recherche en vue de la préservation des écosystèmes marins et de mangroves ;
- la sécurisation et sauvegarde de la biodiversité des réserves forestières de la Région du Littoral ;
- la gestion durable des écosystèmes de mangroves, des côtes et des berges des grands fleuves ;
- la mise en place des cadres de collaboration CTD/ Entreprises forestières pour une exécution concertée des activités dans les plans d'aménagements, les Plans communaux et les plans d'investissements annuels.

Classement des nouvelles forêts (Forêts régionales et Communales, Forêts communautaires)

Il s'agit de procéder au classement de nouvelles forêts dans le domaine permanent et non permanent. Cela permettra d'attribuer des espaces forestiers aux CTD et aux populations afin de promouvoir les outils de financements du développement local. Il faudra également prévoir des zones pour la promotion des activités agricoles et pastorales.

Dotation d'un schéma régional intégré de gestion des filières agro-sylvio-pastorale

Les Services déconcentrés du MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINEPIA en collaboration avec les CTD devront réaliser un document stratégique qui devra mettre en cohérence tous les documents de planification. Cette harmonisation des interventions facilitera la planification et l'exécution des actions de développement.

Soutien des CTD à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques dans leurs zones de compétences

Les CTD devront soutenir les actions menées par les services déconcentrés du MINFOF dans la protection et la préservation des écosystèmes. Il s'agira de réduire les volumes illégaux de produits bois qui approvisionnent le marché de Douala et encadrer les propriétaires de dépôts de bois et les producteurs à se ravitailler vers des sources légales.

Promotion des pratiques de bonne gouvernance dans la gestion des ressources forestières et fauniques

Cette activité vise à encourager les CTD détentrices de titres d'exploitation (Forêts Communales, Forêts Communautaires et UFA) à lutter contre la corruption en s'appuyant sur les principes de la gouvernance que sont l'équité, la transparence, la recevabilité, la responsabilisation des populations locales et leur implication effective dans la gestion des ressources naturelle. Elle devra encourager les objectifs visant le fonctionnement effectif des organes locaux (Comités Paysans-Forêts, Comité Riverains Villageois et Comité Communal) de gestion participative et d'implication des populations riveraines des massifs forestiers du domaine permanent et non permanent.

Création au niveau local des structures locales de gestions des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques

Cette activité a pour objectif de promouvoir au sein des collectivités territoriales décentralisées, la création, le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités Paysans-Forêts, des Comité Riverains Villageois et des Comités Communaux pour gestion durable efficace et efficiente. Il s'agira également d'impliquer tous les acteurs susceptibles d'accompagner les CTD dans la gestion des revenus issus de l'exploitation des forêts du domaine permanent et non permanent.

Restauration et régénération des zones forestières dégradées

Cette activité vise à promouvoir des activités de plantation d'espèces forestières dans les forêts et zones dégradées, pauvres en espèces végétales ou à écologie fragiles. D'encourager la régénération naturelle dans les réserves forestières, les aires protégées, les titres forestiers du domaine permanent et/ou non permanent, les côtes, les mangroves, les bordures des fleuves et leurs bassins versants (Figure 41).

Soutien à l'accès aux intrants (semences et plants) matériels, équipements et infrastructures de production sylvicole

L'exécution de cette activité a pour but de fournir aux différents acteurs du reboisement, de la régénération, de la restauration des intrants et du matériel végétal de qualité en vue d'une production et soutenue.

Création des jardins botaniques et les aires de reboisements et/ou des forêts de récréation dans les centres urbains

La mise en œuvre de cette activité devra multiplier la création des espaces verts ou des îlots forestiers dans les centres urbains et les zones industrielles de la Région. Elle devra permettre d'améliorer la santé écologique des villes et la santé humaine dans les différentes agglomérations de la Région.

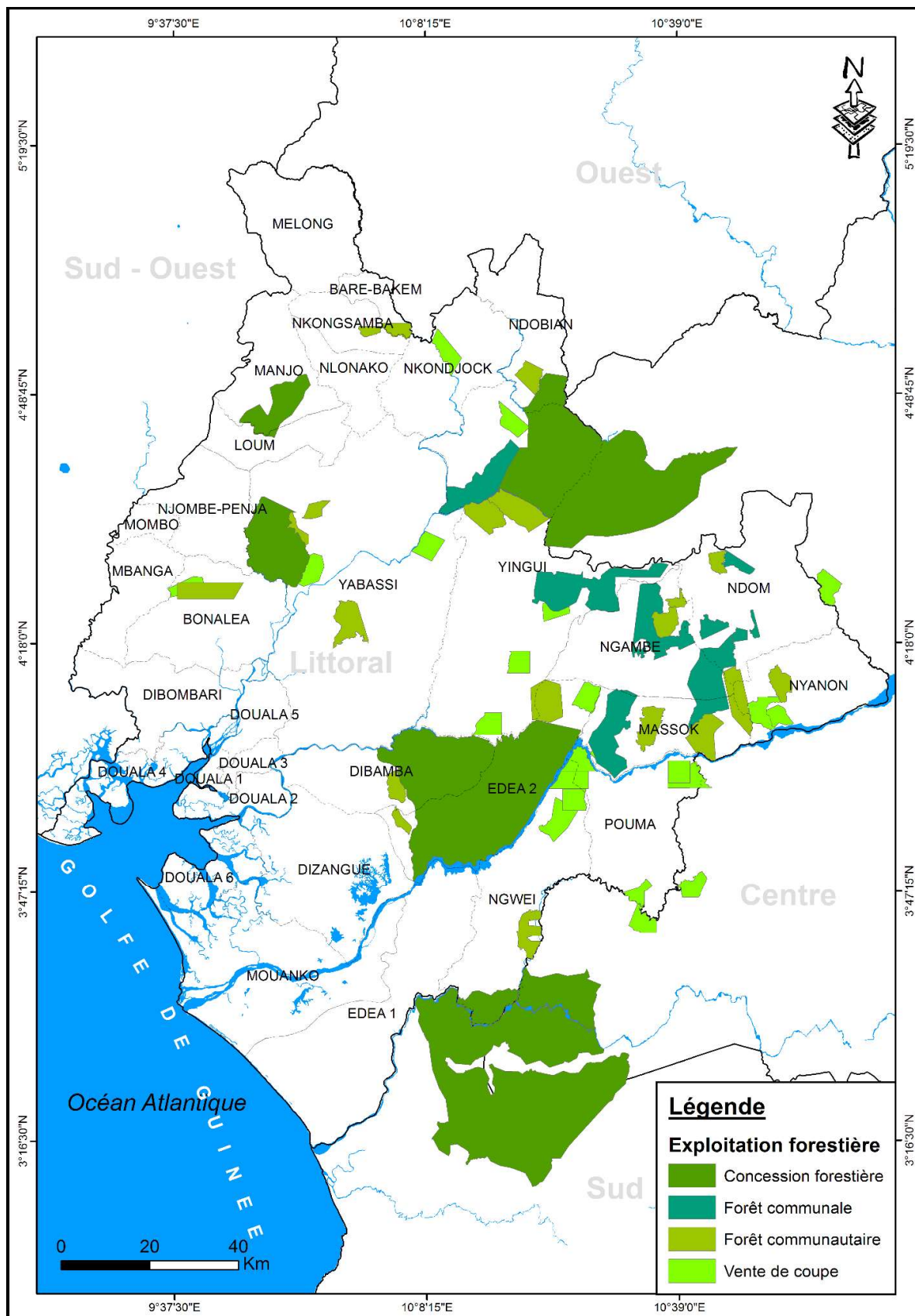


Figure 41: Exploitation forestière
(Source : Synthèse du Groupement SAFÈGE, STRACTEC, GSI, 2021)

Initiation et exécution des activités de reboisement et de plantation dans les écoles, les collèges, les lycées et les institutions universitaires de la Région

Cette activité vise à encourager la création des pépinières forestières, la plantation des arbres ou celle des aires de reboisement dans les institutions scolaires et universitaires de la Région. Elle devra inculquer aux élèves et étudiants les préceptes de la préservation et de la conservation de la biodiversité.

Sensibilisation des populations, des élèves et /ou des étudiants à l'éducation environnementale et à la lutte contre les changements climatiques dans la Région

La participation des populations à la gestion de l'environnement devra être encouragée, notamment à travers le libre accès à l'information environnementale. Il faudra prévoir des mécanismes consultatifs permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations et la représentation des populations au sein des organes consultatifs en matière d'environnement. Les CTD devraient assurer la production de l'information environnementale, la sensibilisation, la formation, la recherche, l'éducation environnementale.

Sécurisation et sauvegarde de la biodiversité des réserves forestières de la Région du Littoral

Les superficies occupées par les réserves forestières dans la Région du Littoral sont estimées à 90 373 ha. Ces espaces sont quotidiennement menacées par les activités anthropiques et l'urbanisation galopante (Figure 42). Une préservation accrue de ces espaces est primordiale pour la conservation de la biodiversité. Par conséquent, cette activité vise à concilier les objectifs de préservation des écosystèmes et ceux de développement. Il sera question dans ce volet de :

- réalisation et exécution des plans d'aménagement dans les Réserves Forestières ;
- réduction de la pression de l'urbanisation et de la démographie sur l'existence et la pérennité des Réserves Forestières dans la Région du Littoral ;
- surveillance et restauration des surfaces dégradées dans les réserves forestières ;
- aménagement des aires de loisir et/ou des surfaces récréatives dans les réserves forestières de la Région ;
- dotation des campements d'hébergement, d'infrastructures d'accueil (pistes, gîtes/boukarous dans les Réserves Forestières) ;
- recherche des financements pour la restauration et la sécurisation des réserves forestières ;
- création et mise en place et fonctionnement d'un cadre de concertation multi-acteurs en vue de la promotion de l'écotourisme local dans les réserves forestières ;
- renforcement des capacités des acteurs gestionnaires des réserves forestières et des populations riveraines.

Gestion durable des écosystèmes de mangroves, des côtes et des berges des grands fleuves

Les grands écosystèmes marins dans la Région du Littoral sont : les îlots situés le long de l'estuaire du Wouri et des côtes, les mangroves, les plages, les bordures des grands fleuves telles que la Sanaga, le Nyong, le Wouri et la Dibamba. L'exécution des activités de gestion durable de ces écosystèmes incombe aux services déconcentrés du MINFOF, MINEPIA, du MINEPDED, et du MINDCAF. Pour l'atteinte des objectifs il faudra mettre en œuvre des activités suivantes :

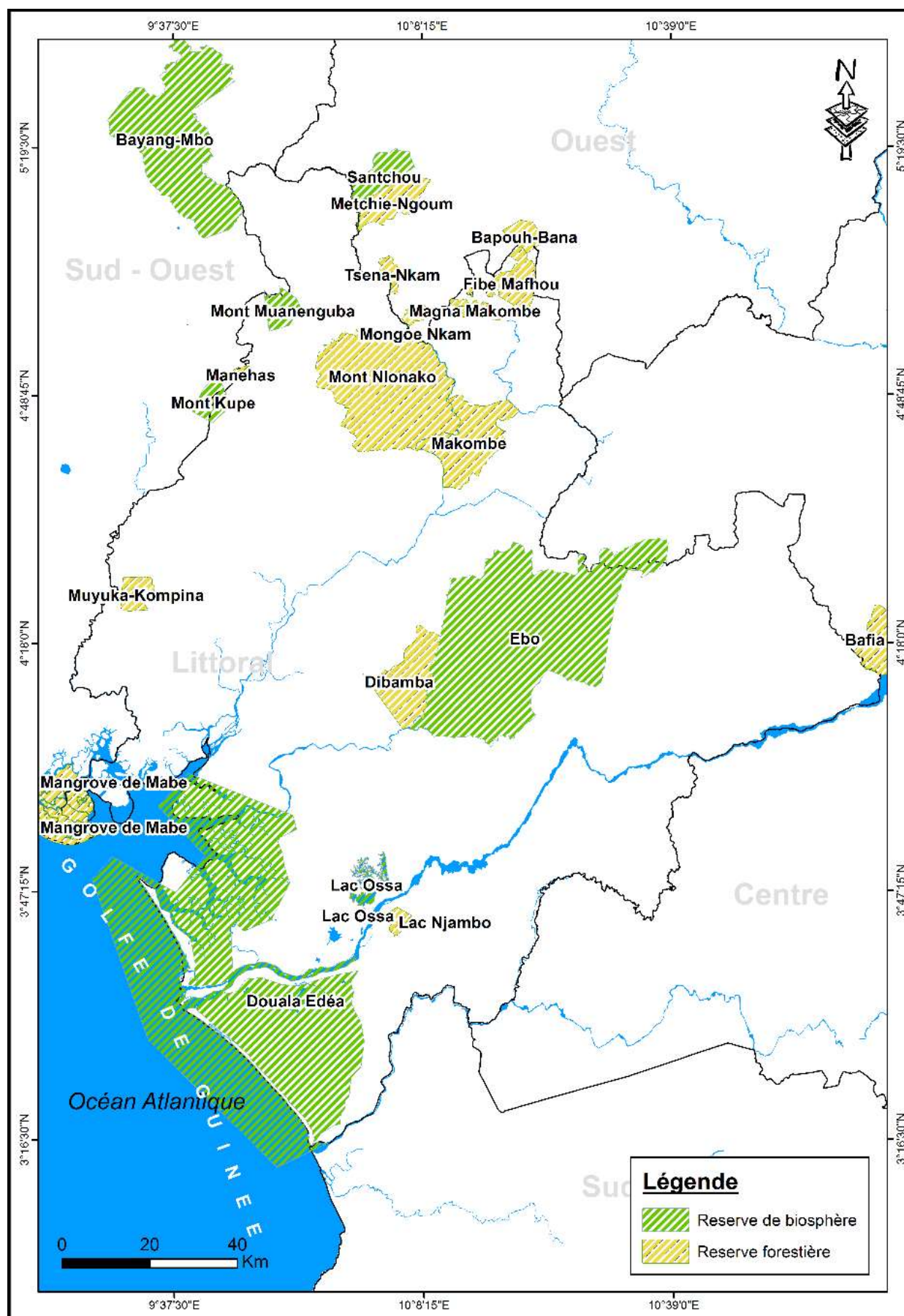


Figure 42: Sites d'intérêt biologique et écologique
(Source : Synthèse du Groupement SAFÈGE, STRACTEC, GSI, 2021)

Restauration des mangroves

Il s'agit pour les services déconcentrés du MINFOF, du MINEPDED, les partenaires techniques et financiers en collaboration avec les CTD d'assurer la promotion de la restauration et de la régénération des côtes, des berges. Il faudra spécifiquement s'appesantir sur :

- la sensibilisation des acteurs ;
- le reboisement des superficies dégradées ;
- le suivi – évaluation des projets de reboisement des mangroves ;
- la détermination des zones d'utilisation, de conservation et de réhabilitation en fixant des critères d'exploitation ;
- l'évaluation des besoins des populations en relation avec une utilisation durable des ressources et la garantie des réserves adéquates destinées à la préservation ;
- le développement des activités alternatives génératrices de revenus en faveur des populations concernées ;
- le renforcement des capacités sur les techniques de régénération et de plantations ;
- la promotion des fumoirs et foyers améliorés ;
- l'aménagement des zones dégradées de mangroves non favorables à la régénération ;
- l'évaluation des stocks de carbone dans les mangroves ;
- le suivi de la dynamique spatiale du couvert végétal des mangroves par télédétection.

Promotion de la gestion durable des mangroves et des ressources halieutiques

L'objectif visé par cette activité est la préservation et la protection des berges et de leur biodiversité. Pour ce faire, les services déconcentrés du MINEPIA, du MINEPDED et du MINRESI sont chargés de sa réalisation en collaboration avec les CTD qui devront définir des mesures de gestion planifiée des mangroves dans le temps et dans l'espace avec une forte implication des populations locales et des autres parties prenantes. Ceci passe par :

- des actions incitatives pour l'implication de toutes les parties prenantes (pêcheurs nationaux et autres) à travers la sensibilisation des parties prenantes sur la valeur et l'importance de la conservation des ressources halieutiques et autres ressources aquatiques vivantes ;
- le renforcement des capacités (Recherche, équipement, formation et financement) pour la gestion rationnelle des ressources halieutiques et autres ;
- la surveillance et contrôle des activités de pêches (exportation anarchique, pêche illicite...) Institution des périodes de repos biologique pour la pêche ;
- le développement des autres activités génératrices de revenus (aquaculture côtière et mariculture,...) ;
- l'exploitation contrôlée des carrières de sable et graviers ;
- la lutte contre la déforestation et l'occupation anarchique des terres ;
- la mise en place des unités de conservation in-situ ou ex-situ des espèces animales, végétales ou halieutiques des mangroves ;
- la promotion de la domestication des espèces animales, végétales et halieutiques ;
- l'identification, la localisation et la cartographie des zones à écologie fragile dans les mangroves ;
- le suivi des mécanismes de surveillance et de contrôle de l'exploitation illégale des mangroves de la Région du Littoral ;
- la protection des mangroves, des zones inondables, des côtes et des rives ;
- le respect des restrictions de protection des côtes, des rives et des zones inondables ;
- la stabilisation des côtes et des rives ;
- la gestion durable des ressources halieutiques ;

- l'application stricte/ferme des dispositions relatives aux établissements de fumage et de mareyage.

Garantie d'une gestion durable de la faune et préservation de la biodiversité animale, végétale et des habitats

Cette activité vise à concilier les objectifs de préservation des écosystèmes et ceux de développement. En effet, les superficies occupées par les Aires Protégées de la Région du Littoral sont estimées à 312 028 ha. Ces espaces sont régulièrement érodés par les activités anthropiques et l'urbanisation galopante. Par conséquent, il sera question dans ce volet de :

- doter les Aires Protégées de plans d'aménagement ;
- réduire la pression de l'urbanisation et de la démographie ;
- augmenter les capacités d'accueil dans les aires protégées ;
- augmenter les visites et les recettes dans les aires protégées ;
- créer et faire fonctionner un cadre de concertation multi-acteurs en vue de la promotion de l'écotourisme local ;
- renforcer les capacités des acteurs locaux.

Elaboration et exécution des Plans d'Aménagement et autres outils stratégiques de gestion dans les Aires Protégées

Les Aires Protégées de la Région sont généralement dépourvues de plan d'aménagement adéquat. Cette activité a pour objectif de les doter de documents techniques, stratégiques et de gestion qui puissent permettre de faciliter le management de ces espaces. L'élaboration et l'exécution des plans d'aménagement vont fixer la nature et les programmes des travaux et/ou les études à réaliser dans le temps et dans l'espace. Cela permettrait d'améliorer significativement les performances de gestion des aires protégées.

Sécurisation et matérialisation des limites des aires protégées

Cette activité consistera à matérialiser les limites des aires protégées de la Région selon les modalités fixées par le ministre chargé du Cadastre et des Domaines, en liaison avec les autres administrations concernées. L'objectif visé par cette opération est de limiter, de protéger, d'anticiper sur les tenures possibles et de sensibiliser les populations riveraines sur l'importance de la conservation durable desdits espaces.

Création des Zoos/Parcs animaliers dans les centres urbains (Douala et Nkongsamba)

La création des zoos et/ou des parcs animaliers dans les centres urbains sus-évoqués a pour but de promouvoir le patrimoine zoologique national et doter les zones urbaines et périurbaines des activités récréatives. Elle servira également au divertissement, à la conservation des espèces, à la recherche et à l'éducation environnementale des populations jeunes et adultes. Une gestion saine, efficace et efficiente devra générer des recettes importantes pour l'Etat et les municipalités de la Région.

Construction des infrastructures écotouristiques dans les aires protégées (Points d'observation, pistes, gîtes/ boukarous/campements d'hébergement)

L'exécution de cette activité a pour but de doter les aires protégées de structures d'accueils et d'infrastructures permettant de promouvoir au maximum les activités écotouristiques. Ainsi, la forte fréquentation découlant de leur promotion générera des recettes financières pour l'Etat et les CTD.

Mise en place d'un cadre de concertation multi-acteurs pour la gestion et la valorisation du potentiel faunique régional

En collaboration avec les services déconcentrés du MINFOF, du MINEPAT, MINTOUL, les CTD devront s'engager dans l'aménagement des zones de chasses au niveau régional pour valoriser des espèces fauniques. Les retombées financières y afférentes pourraient bénéficier à l'Etat, aux CTD et aux populations locales puisque la législation en vigueur actuelle prévoit des mécanismes de partage juste et équitable des recettes de l'exploitation des produits fauniques. Pour cela, il faudra prévoir une communication maximale sur le potentiel et la richesse écotouristiques de la Région de manière à attirer un potentiel important de touristes. Par conséquent, les paysages, la faune, les écosystèmes et leurs fonctions doivent être valorisés. Les différentes activités qui seront menées sont :

- le financement du suivi écologique des espèces phares dans les Aires Protégées ;
- la surveillance et le contrôle des Aires Protégées et la lutte contre le braconnage ;
- le développement de l'écotourisme au niveau régional ;
- le renforcement des capacités des acteurs et recherche des financements.

Création des sites de commercialisation de produits fauniques légaux dans les Centres urbains de la Région du Littoral

La mise en œuvre de cette activité vise à améliorer le commerce de la viande de brousse et la traçabilité des produits fauniques en circulation dans les centres urbains. Cette action devra permettre aux CTD d'identifier les acteurs détenteurs de permis de collecte en vue de les structurer et de les organiser. Elle vise également à favoriser les approvisionnements en zone urbaine en vue de concéder aux petits acteurs de cette filière des espaces dédiés à la vente desdits produits. Cela permettra à cette filière de se moderniser et de muter de l'informel au formel. Cette structuration générera des recettes supplémentaires aux CTD et apportera plus de visibilité.

Contribution au développement de la transformation plus poussée des produits forestiers ligneux et non ligneux

L'objectif de cette activité est d'améliorer le niveau de transformation des produits ligneux et promouvoir la valorisation optimale des essences forestières peu ou pas connues. Il s'agira aussi d'élargir la gamme des essences et de renforcer les capacités technologiques des PME, PMI, acteurs formels et informels.

Organisation des foires départementales/ Communales de promotion des produits bois issus des essences peu ou pas connues

Ces rencontres mettront en contribution le MINFOF, le MINCOMMERCE, le MINPMEESA, le MINEPAT. Elles visent la vulgarisation des études sur les propriétés mécaniques, physiques et chimiques des bois de la diffusion des résultats des études techniques relatives aux bois de manière à augmenter les volumes bois transformés et le nombre d'essences. Les sensibilisations pourraient réduire au maximum l'écœuage et la pression sur certaines essences forestières surexploitées.

Promotion de la transformation plus poussée et la récupération des rebuts de bois dans les forêts communales et/ou régionales

Cette activité sera réalisée par les services déconcentrés du MINFOF. Elle consistera à augmenter le rendement en matière première dans les unités de transformation. Elle devra

faciliter l'accès à la ressource et la récupération in situ et ex situ des rebuts de bois abandonnés dans les zones de productions ou de transformation. Cette valorisation optimale des déchets alimentera les filières légales de transformation de bois et d'énergie. La réalisation de cet objectif se traduira par l'augmentation des recettes et des emplois au niveau régional. Il est nécessaire d'organiser, de structurer et de renforcer les capacités de tous les acteurs de la filière.

Renforcement des capacités techniques et financières des acteurs de la filière

Le but visé par l'exécution de cette activité est d'apporter des appuis importants pour le développement de la filière bois. Il faudra également identifier, structurer et former les acteurs de la filière artisanale à être plus compétitifs. Cela augmentera les rendements matière et la productivité des unités de transformation.

Développement des infrastructures de communication pour l'optimisation de l'exploitation des ressources (transport, électricité, communications, installations portuaires, etc.)

La contribution des voies de communication pour le développement de la filière bois est très importante. En effet, la voirie régionale permet de ravitailler les unités de transformation en matière première, les consommateurs en biens.

- Structuration et renforcement des capacités des acteurs de la filière bois.
- Mise en place d'un cadre de coordination des stratégies de lutte contre l'approvisionnement illégal des produits ligneux dans les zones urbaines entre les CDT les services déconcentrés du MINFOF, du MINCOMMERCE, du MINTRANSPORT, du MINEE, MINADER, et du MINTP des stratégies de lutte contre l'approvisionnement illégal des produits ligneux dans les zones urbaines.

Développement de la filière des produits forestiers non ligneux

Les Services Déconcentrés du MINFOF, du MINCOMMERCE, du MINPMEESA, du MINEPAT en collaboration avec les CTD devront solliciter l'appui des partenaires financiers et techniques et/ou les fonds publics pour augmenter la production, la transformation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux. Ils devront promouvoir l'approche filière/chaine de valeur de manière à organiser les acteurs des PFNL (*Allanblankia*, Bambou, Ekock, Ebai, *Garcinia lucida*, Ndjassang, Rotin, *Voacanga*, Hiomi, Moabi et du Yohimbé). Les activités à mener devraient au maximum rendre plus compétitive la filière.

Organisation des foires départementales/ Communales de promotion des produits forestiers non ligneux

Ces rencontres qui visent la vulgarisation des techniques de valorisation et du savoir-faire local permettront la diffusion des utilisations des plantes, racines, fruits, graines, des feuilles, des écorces dans la pharmacopée traditionnelle, l'alimentation etc. Elles permettront de sensibiliser les acteurs sur les valeurs des plantes et l'importance de leur domestication ou la plantation en vue de contribuer à la transformation desdits produits. Il s'agira :

- d'organiser des foires et des ventes groupées ;
- de vulgariser les produits de recherche ;
- de rechercher de nouveaux marchés ;
- d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs de la filière ;
- d'identifier des PFNL à forte valeur ajoutée.

Identification, organisation et structuration des filières d'au moins quatre PFNL phares

Il s'agira de contribuer au développement des chaînes de valeurs des PFNL (Bambou, *Yohimbe*, *Gnetum*, *Funtumia*, *Voacanga*) pour augmenter les productions et les recettes. Pour l'atteinte de ces objectifs il sera impératif d'identifier les filières et les acteurs (collecteurs, associations, vendeurs, les syndicats, les organiser en filière afin de renforcer leur capacité).

Développement de la filière PFNL

Il s'agit de favoriser le développement de la filière afin qu'elle contribue à l'économie nationale. Les filières des PFNL devraient créer des emplois et générer des recettes importantes. Les actions à réaliser sont :

- appuyer la transformation soutenue des PFNL ;
- développer l'approche filière par PFNL ;
- sensibiliser les acteurs des PFNL pour une prise de conscience des effets des changements climatiques sur la biodiversité ;
- renforcer les capacités des acteurs des filières PFNL ;
- faire du lobbying auprès des acteurs en vue de la révision du cadre légal actuel avec pour objectif la collecte optimale des ressources forestières non ligneuses.

Appui à la transformation soutenue des PFNL

La réalisation de cette activité a pour objectif de créer de la valeur ajoutée et des emplois décents. La transformation plus poussée des PFNL va stabiliser les coûts des matières premières, réduire leurs exportations. Il s'agira :

- d'augmenter de la production des PFNL ;
- d'augmenter de la commercialisation des PFNL sur le plan national et international ;
- de renforcer les capacités technologiques des acteurs ;
- de construire deux unités pilotes de transformation des PFNL ;
- de certifier au moins trois (03) PFNL majeurs.

Développement de la recherche en vue de la domestication des PFNL

Le but visé est de mobiliser les financements pour la recherche fondamentale et appliquée relative à la domestication des PFNL. Cette initiative devra également fédérer toutes des partenaires techniques et financiers tels que : la FAO, la GIZ, la KFW, la SNV, le CIFOR, l'ICRAF, l'UICN, l'OIBT, INBAR et le CTFC. Il s'agira de fédérer les activités de recherche pour une vulgarisation efficace efficiente des résultats.

Développement de la filière bois énergie

L'objectif de cette activité est d'augmenter la production et l'approvisionnement en bois énergie (Charbon de bois, rebuts divers, copeaux, déchets de scierie) des ménages dans les zones urbaines et périurbaines. Il s'agit également de réduire la collecte des sources d'énergie venant des forêts naturelles pour celles des plantations ou de la valorisation des déchets de scierie. Il s'agira :

- d'améliorer l'accès à la ressource ;
- d'organiser la filière bois énergie ;
- d'organiser et appuyer des acteurs de la filière charbon ;
- de développer des mécanismes de valorisation optimale des résidus industriels de bois ;

- de créer des plantations forestières à vocation énergétique ;
- de créer et distribuer et des foyers améliorés aux ménages en zone urbaine et périurbaine.

3.3.3.7.3.2. *Gestion des sols*

- Prendre en compte les avantages comparatifs de chaque Zone Agro Écologique dans la mise en œuvre des projets et autres investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral.
- Encourager l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales responsables, dont la restauration des sols, l'abstention des pratiques d'agriculture sur brûlis, l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides, et autres techniques modernes facilitant la gestion durable des sols.
- Élaborer des cartes d'aptitude des sols et pédologiques pour une meilleure connaissance et exploitation des sols.

3.3.3.7.3.3. *Gestion des ressources en eau*

- Capitaliser les immenses potentialités qu'offrent les domaines marin et aquatique.
- Rationnaliser l'utilisation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines à travers de nouvelles pratiques et technologies.
- Poursuivre les actions visant à développer l'économie bleue.
- Prévenir et gérer les inondations.
- Protéger et restaurer les zones humides.
- Anticiper la montée du niveau de la mer.
- Intensifier les actions de lutte contre les jacinthes d'eau.

3.3.3.7.3.4. *Prospective des milieux naturels rares : les écosystèmes de mangrove*

Les mangroves sont des écosystèmes forestiers dont les palétuviers, espèces arborées qui les composent, possèdent des adaptations morphologiques et physiologiques particulières qui permettent la survie et le développement en milieu anaérobique (racines aériennes, pneumatophores), salé (halotolérance) et instable (racines "échasse"). La dynamique naturelle des mangroves est fortement régie par des forçages hydro-sédimentaires. Les mangroves font cependant l'objet de pressions d'origine anthropiques qui accélère leur dégradation.

Une étude spatiale de cet écosystème permet de mieux apprécier la gravité de sa dégradation. Les mangroves de l'estuaire du Wouri s'étendent de la limite Ouest avec la Région du Sud-Ouest à l'embouchure de la Sanaga sur l'océan Atlantique. Leur partie Sud fait totalement partie du Parc national de Douala-Edéa. Les observations ont été faites sur une période de 20 ans avec des analyses par traitements d'images de haute résolution spatiale, Landsat et Sentinel (Figures 43 et 44). La zone des mangroves se trouvant au niveau du littoral camerounais, il est difficile de trouver des images satellites ne contenant pas de nuages à un faible pourcentage. Il a été nécessaire de jouer sur des formules statistiques pour combiner les scènes d'images et obtenir un résultat optimum.

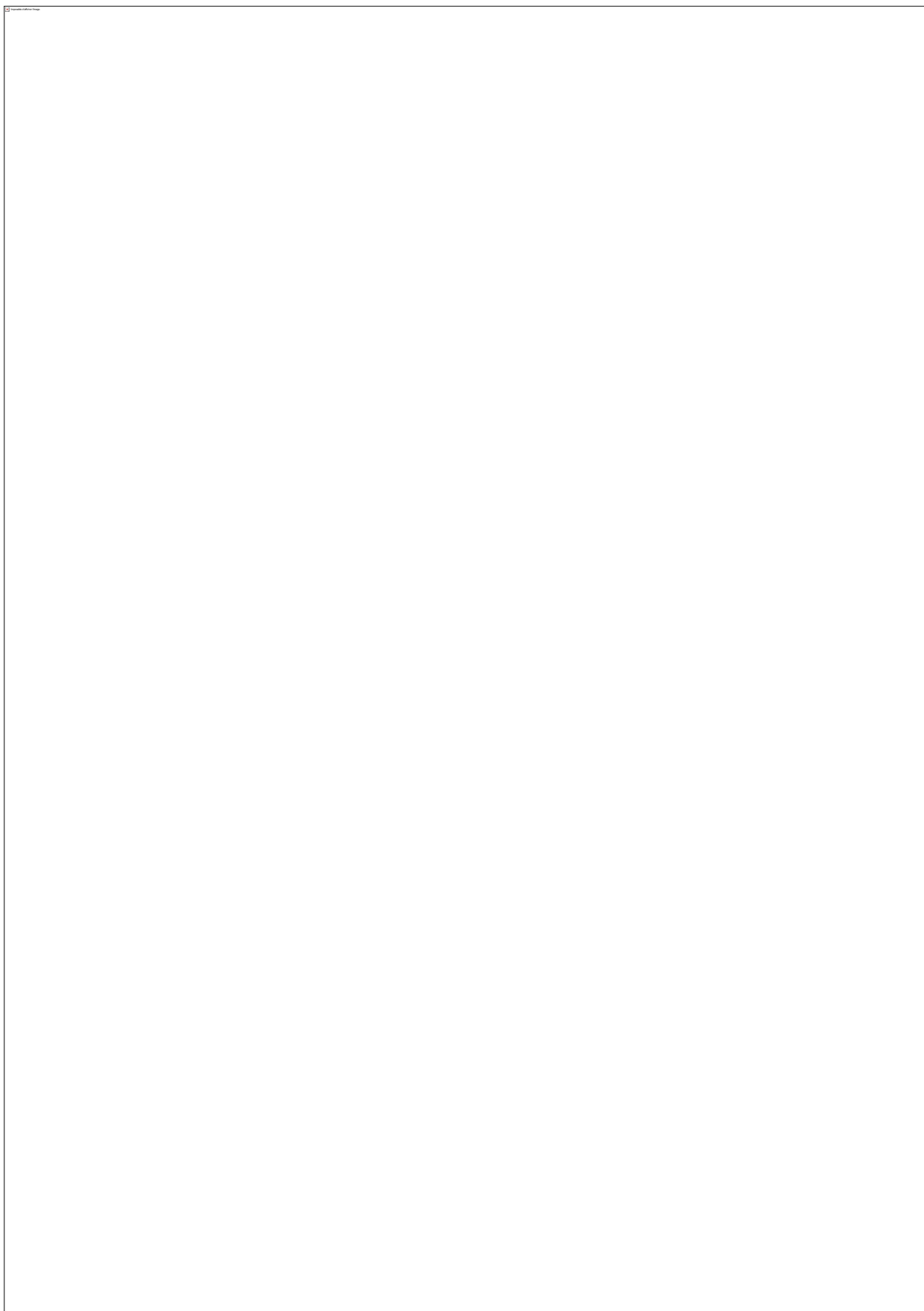


Figure 43: Emprise de la mangrove en 2000 (110 947,86 ha)
Source : Imagerie satellite Landsat 8 OIL

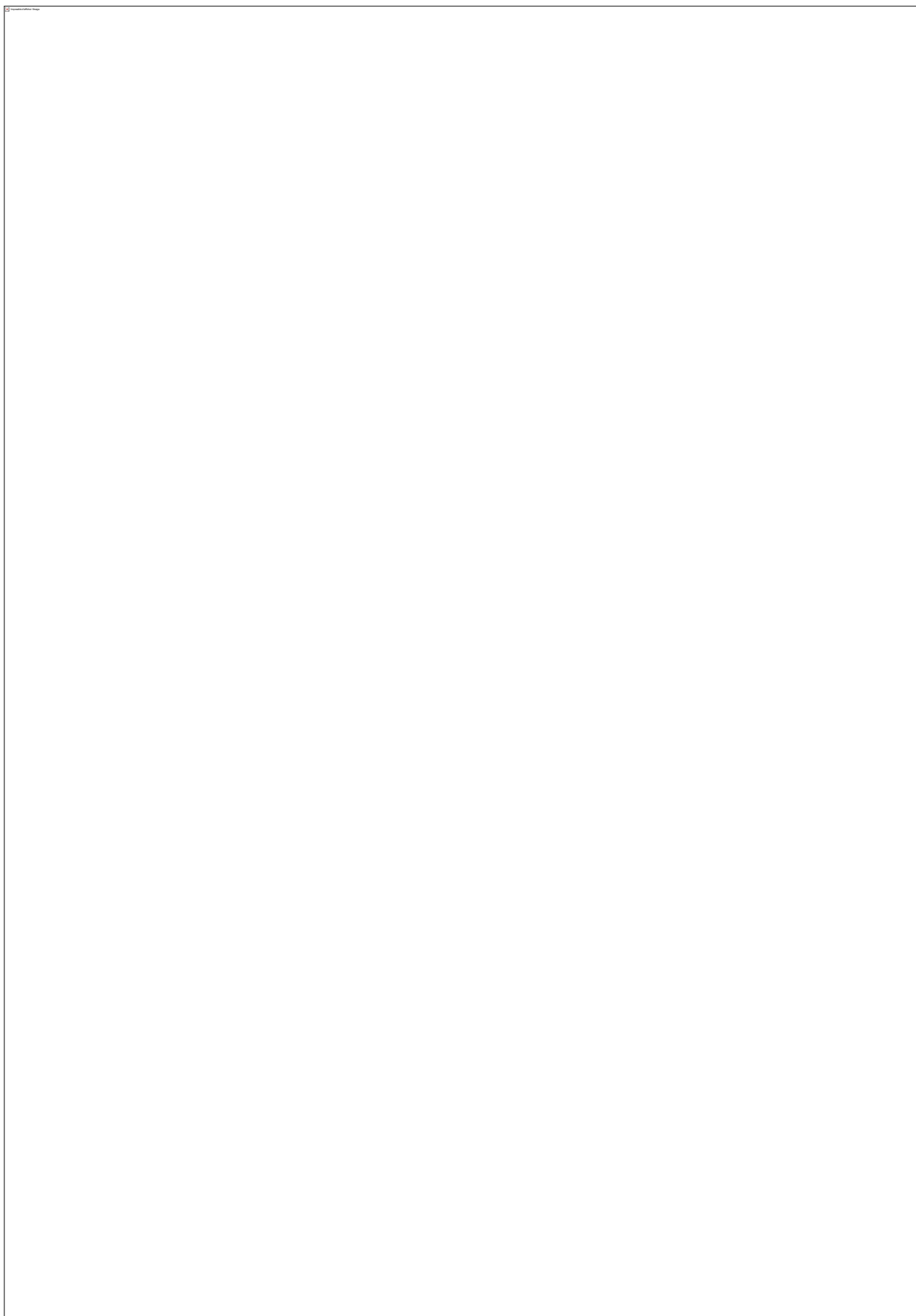


Figure 44: Emprise de la mangrove en 2022 (88 934,58 ha)
Source : Imagerie satellite Landsat 8 OIL

3.3.3.7.3.5. Prédiction de l'évolution future de la mangrove

La corrélation effectuée entre les variables de forçage et l'état du milieu est très significative. Des Statistiques faites sur les classes identifiées montrent ainsi une réduction de la mangrove entre 2000 et 2022 de l'ordre de 22 013,28 ha. Les changements effectués sur 20 ans sont considérables (Figure 45).

La méthode des réseaux neuronaux artificiels (ANN) a été choisie pour faire cette simulation. Elle permet d'examiner et de modéliser des relations complexes entre plusieurs variables ; ce qui est le cas pour notre étude. Cette capacité à appréhender les relations complexes en fait un puissant outil pour l'analyse des processus écologiques complexes comme la mangrove. Son application a donné un coefficient de Kappa égal à 0,85161 avec une erreur de validation de 0,09 ; ce qui est bon pour la suite de l'analyse (Figure 46).

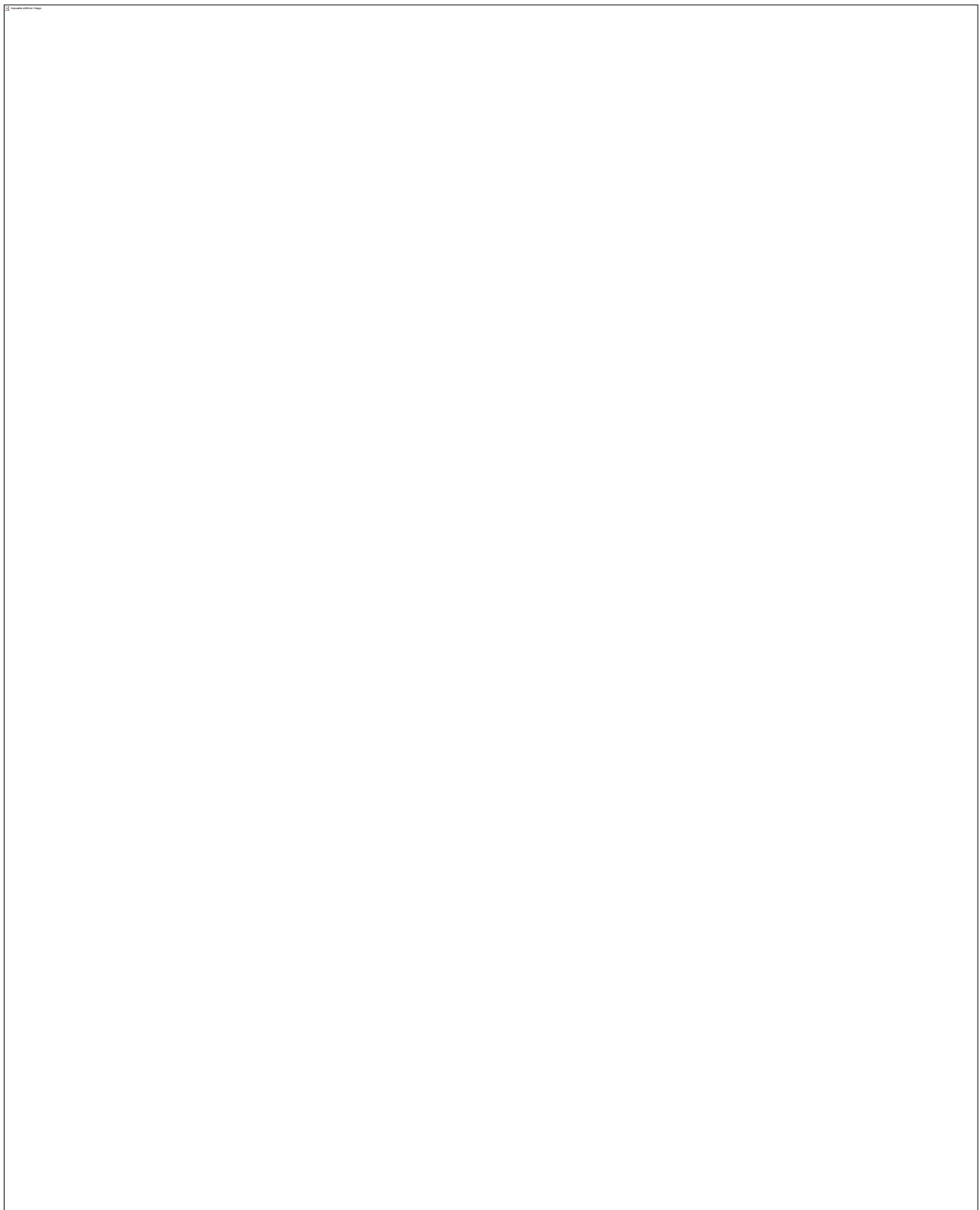


Figure 45: Changement effectué sur 20 ans de vie
Source : Imagerie satellite Landsat 8 OIL.

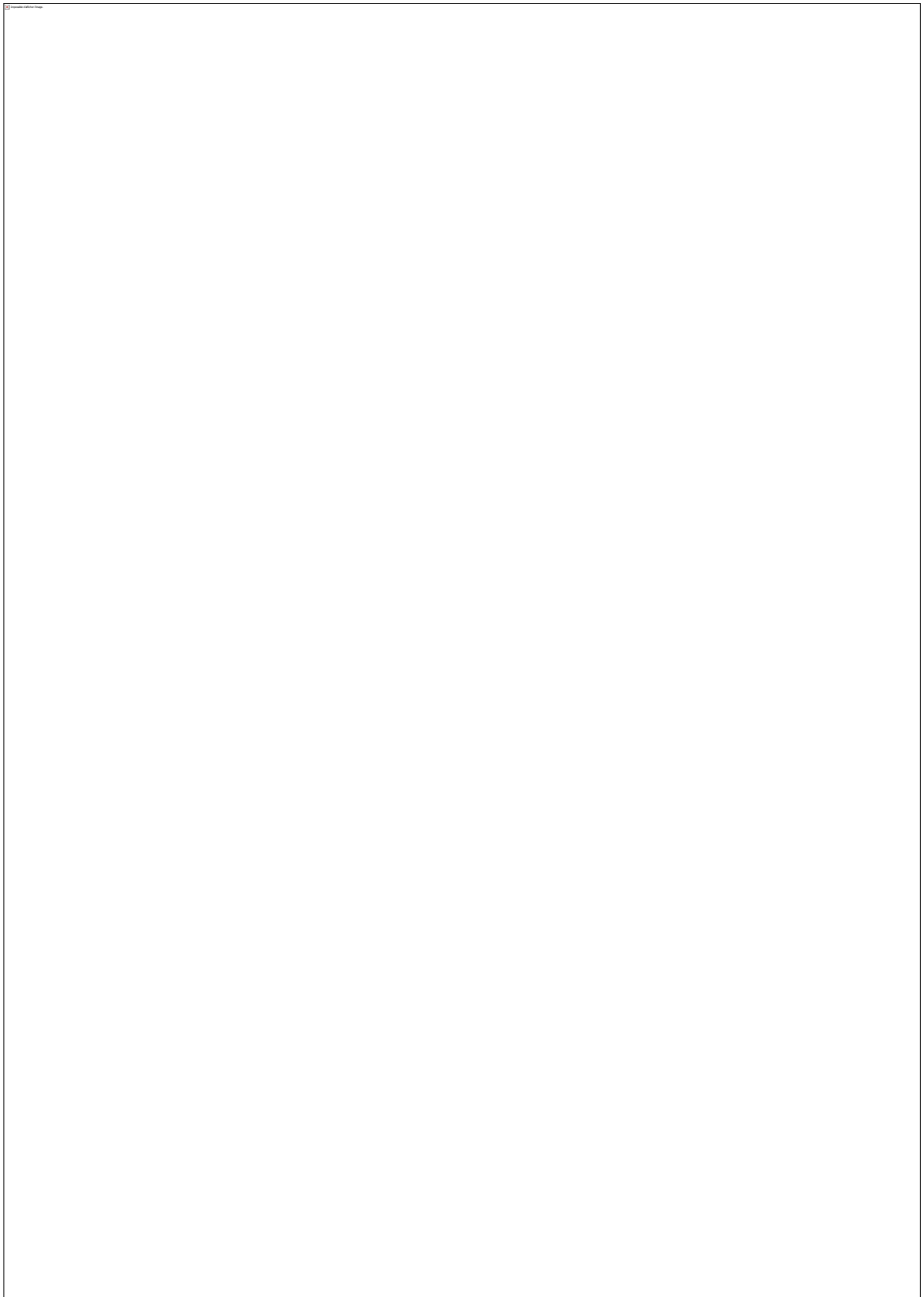


Figure 46. *Prédiction de l'emprise de la mangrove en 2035 à condition d'un statu quo*

Source : Imagerie satellite Landsat 8 OIL,

3.3.3.8 GESTION DOMANIALE ET CADASTRALE

Le diagnostic territorial de la Région du Littoral présente une forte caractérisation des conflits fonciers. Il s'agit particulièrement de l'occupation anarchique du domaine de l'Etat, de la spoliation des terres des autochtones, la non sécurisation des documents fonciers ainsi que l'insuffisance des réserves foncières et zones industrielles.

3.3.3.8.1 Occupation anarchique du domaine de l'Etat

La Région du Littoral fait face à de nombreux cas répertoriés. A cet effet, il convient de citer l'occupation par les populations du domaine aéroportuaire au quartier « bois des singes » à Douala ; le non-respect du périmètre du domaine public portuaire à Essengué afin d'exécuter le projet de construction d'un axe routier en zone portuaire aval illicitement occupée par des populations qui s'y sont installées ainsi que le projet de construction d'un complexe industrialoportuaire. Ces résistances ont nécessité de la part des pouvoirs publics, la mobilisation de moyens logistiques importants pour libérer les emprises. Toutefois, malgré les efforts consentis par les Pouvoirs publics fondés sur la SND 30 qui recommande de poursuivre la sécurisation du domaine public, le phénomène qui s'est installé dans les mentalités, reste intact où les populations n'hésitent pas à investir les espaces du domaine national dont certains sont pourtant dangereux (l'occupation anarchiques des drains a causé de nombreuses victimes à Douala, Ebonè et Nkongsamba le 19 et 21 Août 2020).

3.3.3.8.2 Spoliation des terres des autochtones

La Région du Littoral est tout autant concernée. Les autochtones revendiquent encore la rétrocession des terres qui ont soit été concédées à un concessionnaire par l'Etat, soit ont fait l'objet d'un classement. A Edéa dans la Sanaga Maritime et à Bomono dans le Mounjo, les riverains de la SOCAPALM réclament des espaces vitaux ainsi qu'une implication dans le suivi de la concession. Par ailleurs, dans le NKAM, les autochtones du Massif d'EBO restent constants dans leurs revendications malgré le classement récent de ladite forêt en UFA. Si le Gouvernement opte pour une politique attractive afin de retenir le maximum d'investisseurs, les droits humains dans le même temps doivent faire l'objet d'une attention particulière. D'ailleurs, les droits coutumiers sont protégés par le droit positif en vigueur. Le non-respect des textes applicables ainsi que des usages en la matière est un vecteur réel de tensions sociales.

3.3.3.8.3 Non sécurisation des documents fonciers

Il s'agit à notre avis, du problème le plus sensible parce que les conséquences qui en découlent sont immédiates. Le cas de la construction d'un Projet Hôtelier à Dikolo-Bali sur un lotissement pourtant sécurisé au bénéfice des particuliers est un exemple fort illustratif. En effet, 85% des affaires enrôlées devant les Tribunaux administratifs d'après le MINDCAF concernent le domaine foncier. A titre d'illustration, par arrêté du 22 mars 2023, le MINDCAF a procédé au retrait de 90 titres fonciers dans le Département du NKAM. Dans le même sillage, en 2021 à PK 17 (3^e arrondissement de la ville de Douala), cinq titres fonciers avaient été annulés. Dans la même veine, au quartier MAKEPE, le Tribunal administratif du Wouri par jugement n°046/FD/2020 du 07 Mai 2020 a constaté la nullité d'une vingtaine de titres fonciers issus d'un titre mère avec corollaire de vice pour une centaine d'autres titres. D'après certains Experts, il en est ainsi à cause de l'inefficacité de la publicité des avis d'immatriculation et l'ineffectivité des enquêtes sur le terrain. Il s'agit donc effectivement de la non maîtrise du processus d'attribution des titres par les acteurs de la chaîne. La situation en l'état actuel n'est donc pas recommandable. Les recommandations de la SND 30 qui visent à reformer la loi foncière dans le sens de faciliter les procédures et de digitaliser les documents n'est pas encore effective.

3.3.3.8.4 Insuffisance des zones économiques et industrielles

La Région du Littoral compte actuellement deux zones industrielles, celles de Bassa et de Bonabéri. Cette concentration d'entreprises permet non seulement une installation facile parce que les sites sont aménagés, mais en plus, le taux de croissance des impôts et taxes est relativement plus élevé que le taux prévu par le budget de l'Etat. En outre, les entreprises installées dans la zone industrielle de Douala contribue à hauteur de près de 11% du PIB du Cameroun. Conformément à la SND 30, la MAGZI envisage de créer de nouvelles zones à Yassa (400 ha) et Dibombari (300 Ha). En outre, malgré la promulgation de la Loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques en République du Cameroun ainsi que le Décret d'application n°2019/195 du 17 Avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des zones économiques, aucune n'a encore été créée. Compte tenu de l'ambition nourrie pour la Région, il faut nécessairement augmenter le nombre de zones industrielles et économiques.

L'inertie de cette gestion foncière et domaniale marquée par la récurrence des conflits risque de conforter la région dans le statut quo. A contrario, l'accroissement des victimes du fait de l'installation anarchique dans des zones à risque et la survenance des soulèvements populaires à cause des spoliations pourrait s'avérer catastrophique.

En effet, la Région du Littoral connaît de fortes précipitations. Celles-ci ont par le passé crée de nombreuses inondations dans les villes de Douala, Ebonè et Nkongsamba. Si des actions concrètes ne sont pas entreprises en ce qui concerne les aléas climatiques, il est fort probable que l'on connaisse de plus en plus de victimes. Par ailleurs, une réflexion plus approfondie doit être menée en ce qui concerne la problématique de l'accès à la propriété foncière. En réalité, les couches les plus vulnérables n'ont en réalité que très peu de choix, c'est la raison pour laquelle elles envahissent les zones à écologie fragile où l'accès est bon marché. Bien que le MINDCAF ait récemment interdit toutes transactions sur le domaine national, la question reste entière. Où se logeront toutes ces personnes qui migrent vers les grandes villes urbaines ? L'Etat central à travers une politique foncière bien définie doit pouvoir y apporter des réponses avec le concours des CTD, sinon les ghettolands et les vices qui les accompagnent (criminalité, mortalité, délinquance) ne pourront que se démultiplier. Ajouté à cela, les déguerpissements illégaux tendent à exaspérer les clivages entre populations autochtones et l'élite politique et administrative, ce qui provoque des situations de soulèvements populaires. Le cas le plus récent est celui de Dikolo/Bali où les populations déguerpies ont manifesté dans les rues de la capitale économique. D'autres poches de tensions se sont également révélées, notamment dans les plantations de la SOCAPALM dans la Sanaga Maritime et dans le Moungo. Si l'on n'y prend garde, les conflits fonciers pourront s'avérer être des sources de tensions sociales évidentes. C'est la raison pour laquelle le processus de poursuite de la modernisation de la gestion foncière et domaniale semble être la voie la plus optimiste.

En effet dans la SND 30, le Gouvernement vise la poursuite de la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière à travers la mise en place d'un vaste programme de digitalisation du cadastre, de la sécurisation du domaine public et des documents fonciers. Il s'agira de numériser tous les documents fonciers et mettre en place un réseau informatisé entre les conservations foncières en vue de la sécurisation des transactions foncières.

Il s'engage par ailleurs à faciliter l'accomplissement des procédures à l'effet d'en réduire les délais et les coûts et permettre aux citoyens et aux opérateurs économiques de profiter pleinement des opportunités et incitations contenues dans la législation foncière et domaniale.

Le Gouvernement entend également finaliser la réforme foncière et domaniale, poursuivre le projet de constitution des réserves foncières et de création et d'aménagement des lotissements domaniaux, alléger la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et les modalités d'indemnisation à travers la réduction des étapes conduisant à la signature du décret d'indemnisation, faciliter les procédures d'acquisition foncière et d'indemnisation pour les projets d'investissements publics, mettre en place une base de données fiables de la situation du patrimoine immobilier, terrains bâtis et non bâtis. Ces orientations générales de la Stratégie Nationale restent pertinentes pour l'amélioration de la gouvernance foncière et domaniale dans la Région du Littoral.

En ce qui concerne la constitution des réserves foncières et la création ou l'aménagement des lotissements domaniaux, il s'agit d'une urgence commandée par les enjeux économiques. En réalité, la Région du Littoral qui cumule les atouts de terre agricole et de pool industriel, doit constituer davantage de réserves foncières et de lotissements domaniaux pour permettre le développement des activités économiques et l'installation de nouvelles grandes entreprises à l'instar de celles qui existent déjà, notamment SOCAPALM, CDC, PHP, PAMOL.

Quant à la finalisation de la réforme foncière et domaniale, elle peut être utile à plusieurs égards à la Région du Littoral. Il faut en réalité en profiter pour régler la question du respect des droits humains. A cet effet, la bonne gouvernance en la matière consiste à : (i) une indemnisation préalable juste et équitable des occupants, et (ii) la prise en compte des droits coutumiers des populations autochtones.

Une indemnisation préalable juste et équitable : La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est encadrée par la loi n°85/9 du 04 Juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation ainsi que par le décret n°87/1872 du 18 décembre 1987. Il s'agit d'une opération légale de transfert des droits de propriété liés aux biens d'une personne privée à l'Etat, en vue de la réalisation d'un projet d'intérêt général.

Cette procédure prévoit une indemnisation préalable avant toute opération. Cependant, l'on assiste quelquefois à l'expropriation des occupants sur la seule base des Déclarations d'Utilité Publique (DUP). Ce qui, en soit, est une faute. Aucune opération ne devrait pourtant se réaliser sans que les décrets de classement et d'indemnisation ne soient disponibles. De plus, rien n'interdit que dans le cadre des concertations préalables, que des mesures d'accompagnement soient prises, notamment lorsque l'opération se réalise dans des zones à forte pression foncière comme à Douala. On peut envisager par exemple des recasements dans des sites aménagés. Pour se faire, il faudrait qu'à la base, la MAETUR ait été associée auxdits projets, avec une bonne évaluation des différentes implications.

Dans la SND 30, il est question d'aller un peu plus loin. Il s'agit d'alléger la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et les modalités d'indemnisation à travers la réduction des étapes conduisant à la signature du décret d'indemnisation, faciliter les procédures d'acquisition foncière et d'indemnisation pour les projets d'investissements publics.

La prise en compte des droits coutumiers des autochtones : La Loi constitutionnelle du 18 Janvier 1996 en vigueur au Cameroun, consacre dans son préambule, la protection des minorités et la préservation des droits des populations autochtones. A défaut du droit de propriété qui se prouve en matière foncière par un Titre foncier, le droit d'occupation est reconnu par la loi. Ainsi, l'article 17 de l'ordonnance n°74-1 du 06 Juillet 1974 fixant le régime foncier, autorise les collectivités coutumières, leurs membres ou toute autre personne de nationalité camerounaise qui, à la date d'entrée en vigueur de ladite ordonnance, occupe ou exploite

paisiblement la dépendance de la première catégorie, à continuer à les occuper ou à les exploiter. Ils pourront à leur demande obtenir des titres de propriété. Dans le même esprit, un droit de chasse et de cueillette leur est également reconnu sur la deuxième dépendance du domaine national tant que l'Etat n'aura pas donné à ces terres, une affectation précise.

Ainsi, le lien entre les autochtones et leur terre doit être nécessairement pris en compte en zone rurale comme en zone urbaine. En zone rurale, les enjeux se situent autour de la préservation des moyens de subsistance, le partage des retombées de l'agro-industrie et la préservation des écosystèmes. Il s'agit donc de veiller à ce que les concessions ou baux emphytéotiques octroyés par l'Etat soient délimités de manière équitable. Cette justice distributive se justifie par l'exploitation insuffisante de tous les espaces attribués à certains concessionnaires. Tel est le sens des plaintes des communautés villageoises à l'endroit de la SOCAPALM dans la Sanaga-Maritime et le Mounjo. La procédure prévue à cet effet est la rétrocession. Il s'agit d'une solution jurisprudentielle (Jugement n°24/2001-2002 du 28 février 2002, Cour suprême du Cameroun, C.A Emmah Basile et autres C/Etat du Cameroun). La rétrocession des terres peut s'effectuer à deux conditions, notamment l'utilité publique incertaine ou la non réalisation de cette utilité publique ou encore l'utilité publique couvrant partiellement une grande étendue. Selon le cas on peut avoir droit à une rétrocession totale ou partielle. En ce qui concerne le partage des retombées des exploitations agro-industrielles, la loi de 1994 relative aux forêts oblige ces entreprises à contribuer au budget des communes locales et au développement social, conformément aux cahiers des charges. Toutefois, des réticences sont de plus en plus observées, sans doute dues au non-respect des clauses. Les zones exploitées sans ingénierie sociale, ne laissent souvent comme seuls souvenirs, que des pistes en terres, détruites par le passage des camions-grumiers.

Au total, la réforme foncière pourrait définitivement consacrer la solution jurisprudentielle de la rétrocession dans la loi. Par ailleurs, en zone urbaine, la réflexion du respect des droits des autochtones mérite d'être particulièrement adressée. Au-delà des procédures en vigueur, l'emphase sociologique impose une posture de consensus dans le développement des grands projets urbains. Il s'agit de faire jouer au maximum le principe de participation consacré par le Code général des CTD afin d'éviter des contestations vives comme tel a été le cas à Dikolo-Bali ou encore à Ebo.

En outre, l'accès à la propriété foncière historiquement conditionné par une mise en valeur antérieure à l'entrée en vigueur de l'ordonnance de 1974 est aujourd'hui obsolète. Si cette vision se justifiait hier par une volonté pour l'Etat de contrôler toutes les terres dans l'optique de favoriser le développement économique, il est nécessaire aujourd'hui de prendre en compte les réalités sociales où les populations revendiquent de plus en plus une consolidation du droit à la terre. Il est donc essentiel de faciliter l'accès à la propriété foncière et surtout la conversion du droit coutumier en droit légal.

3.3.3.9 REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

3.3.3.9.1 Situation et prospective des TIC

L'un des objectifs du gouvernement est d'accroître l'utilisation des TIC au sein de la population et de densifier le tissu industriel des entreprises TIC. Pour l'atteinte des objectifs que le Gouvernement s'est fixés dans le domaine des Télécommunications/TIC, un certain nombre de programmes doivent être conduits. Ils consistent notamment à organiser les communications électroniques afin d'avoir une bonne visibilité et lisibilité des activités du secteur, optimiser

l'utilisation des infrastructures des télécommunications/TIC en vue de disposer d'infrastructures fiables en nombre suffisant.

Dans la Région du Littoral, on note la présence de nombreuses structures de postes et de télécommunication. En effet, pour l'année 2016, on dénombre les structures ci-après :

- 29 bureaux de poste ;
- 14 Télécentres Communautaires Polyvalents (TCP) ;
- 05 centraux numériques desservant la ville de Douala ;
- 5 points d'accès numérique (PAN).

À cela il faut ajouter 137 entreprises de services postaux répertoriées. Il s'agit des Télé centres Communautaires Polyvalents (TCP) qui sont des infrastructures implantées dans les zones rurales pour fournir aux communautés de ces zones des services de télécommunications (téléphone, fax, Internet...), des services informatiques, audiovisuels et postaux à des coûts abordables ; l'objectif visé étant de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et les zones urbaines. Les 14 Télécentres Communautaires Polyvalents (TCP) se répartissent comme dans le tableau 68 qui suit.

Tableau 68: Répartition des TCP dans la Région du Littoral par département en 2016

Départements	Nombre de TCP
Moungo	4
Nkam	3
Sanaga Maritime	6
Wouri	1
Région	14

Source : INS 2017

Les Points d'Accès Numériques (PAN) sont des infrastructures multimédia réalisées au sein des bureaux de poste des zones rurales pour offrir les mêmes services que les Télécentres Communautaires. Quatre bureaux de poste avaient été également retenus dans la Région du Littoral pour abriter ces infrastructures. Il s'agit du bureau de poste de Ngambè dans le Département de la Sanaga Maritime ; du bureau de poste de Nkondjock dans le Département du Nkam ; des bureaux de poste de Mbanga et de Loum dans le Département du Moungo.

Compte tenu du fait que les infrastructures des TIC doivent généralement être renouvelées, alors l'offre actuelle en infrastructures tardera à connaître un renouvellement ou un renforcement. L'offre risquerait stagner si des mesures idoines ne sont pas prises.

Pour développer et accroître l'offre du secteur des TIC, l'on pourrait par exemple :

- développer des infrastructures de télécommunication dans le but de réduire considérablement la fracture numérique dans la Région ;
- développer d'un écosystème numérique de dernière génération, ceci pourrait se traduire par Passage total de l'analogique au numérique, de développer des parcs numériques ;
- améliorer le cadre de régulation garantissant les conditions d'une saine concurrence et l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs du secteur.

3.3.3.9.2 Etat des lieux et prospective des Médias

Dans la région du Littoral en général, on observe une tendance à la hausse en matière d'offre de communication médiatique. L'évolution et la répartition spatiale selon le type de médias entre 2015 et 2018 se présente comme suit :

- entre 2015 et 2018, le « nombre de maisons de presse écrite qui paraissent » est passé de 34 à 44 soit un taux de croissance de 22,72% par rapport à l'année 2015 ;
- le « nombre de chaînes de télévisions émettant » est passé de 11 à 20 soit un taux d'évolution de 45%
- le « nombre de station émettant » est passé de 22 à 33 soit un taux de croissance de 33,33% sur la période.

Dans le Wouri on a enregistré un taux de croissance de 31% par rapport à l'année 2015 du « nombre de stations radio émettant », de 45% le « nombre de chaînes de télévisions émettrices » et de 24% le « nombre de maisons presses écrites qui paraissent ». Cependant, dans la Sanaga-Maritime il n'existe pas de chaînes de télévision émettrices ni de maison de presses écrites entre 2015 et 2018. Par contre, dans le Département du Mounjo on dénombre trois (03) stations radio émettrices et six (07) maisons de presses entre 2015 et 2018. Les chaînes de télévisions sont aussi inexistantes comme dans la Sanaga-Maritime.

Sur la base des données, une prospective de l'offre par média et par Département a été faite. S'agissant des « Stations Radio », en 2025, l'offre pour ce média pourrait considérablement augmenter dans la plupart des Départements à l'exception du Département de la Sanaga Maritime où elle risquerait de rester stable si aucune action n'est menée. Pour ce qui est des Chaînes de Télévision, on note qu'elles resteront inexistantes à l'horizon 2035 en l'état actuel des choses dans les Départements du Mounjo, du Nkam et de la Sanaga-Maritime. Dans le Département du Wouri, la hausse du nombre de Chaînes de Télévision devrait être forte. En ce qui concerne les maisons de presse écrites, une forte hausse sera localisée dans le Wouri, les autres Département ne connaîtront qu'une faible hausse ou resteront stables (Tableau 69).

Tableau 69: Evolution et répartition spatiale par type de médias dans la Région du Littoral entre 2015 et 2018, projection et perspectives en 2025 et 2035

Types de Médias	Années	Mounjo	Nkam	Sanaga-Maritime	Wouri	Littoral
Stations Radio	2015	3	0	1	18	22
	2016	3	0	1	26	30
	2017	4	1	1	25	31
	2018	5	1	1	26	33
	2025(p)	10	5	1	44	58
	2035 Perspective	Forte hausse	Forte hausse	Stable	Forte hausse	Forte hausse
Chaînes de Télévision	2015	0	0	0	11	11
	2016	0	0	0	15	15
	2017	0	0	0	17	17
	2018	0	0	0	20	20
	2025(p)	0	0	0	42	42
	2035 Perspective	Stable	Stable	Stable	Forte hausse	Forte hausse
Maisons de presse écrite	2015	6	0	0	28	34
	2016	6	0	0	33	39
	2017	6	0	0	35	41
	2018	7	0	0	37	44
	2025(p)	9	0	0	56	65
	2035 Perspective	Faible Hausse	stable	stable	Forte hausse	Forte hausse

Source : DR MINCOM/LT (p) : Projection

Cette baisse de l'offre par média pourrait augmenter la fracture numérique déjà existante dans la Région. Ainsi des actions devraient être mise en œuvre, aux rangs de celles-ci, on note l'amélioration du cadre de régulation garantissant les conditions d'une saine concurrence et l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs du secteur.

3.3.3.9.3 Etat des lieux et prospective de la Téléphonie

Le secteur des télécommunications au Cameroun se caractérise par trois (03) segments comprenant la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et l'Internet. Les services offerts sont des services de télécommunications basés sur des infrastructures filaires et sans fil. Ce secteur est caractérisé par des niveaux de concurrence différents selon les segments. Sur le segment de la téléphonie l'opérateur historique CAMTEL détient le monopole, contrairement au segment mobile qui est relativement dynamisé par la présence de trois (03) opérateurs (MTN, Orange et VIETTEL) et des fournisseurs principaux pour l'accès internet. Notamment pour la région du Littoral (Douala) on compte : CAMTEL, ORANGE Multimédia Services, MTN Network Solutions, RINGO, EQUACOM, GS TELECOM, ONE WORLD CONNECT, EFTEL, AVILYOS, ALINK TELECOM.

3.3.3.9.3.1 Téléphonie Mobile

S'agissant de la téléphonie mobile, l'on note que le taux de couverture de la région du Littoral est assez élevé. D'après l'Institut National de la Statistique (INS), le taux de couverture de la région du Littoral en matière de réseau de téléphonie mobile est estimé à 85,4% en 2013. Ainsi, 2 876 localités sur un total de 3 367 sont couvertes par au moins un réseau de téléphonie de mobile.

Au regard de l'évolution de l'offre des services de Téléphonie mobile, ce taux de 85,4% atteint en 2013 devrait déjà avoir dépassé les 95% à nos jours, et les 100% à l'horizon 2035.

3.3.3.9.3.2 Téléphonie fixe

D'après les données contenues dans le tableau ci-dessous, le nombre de commutateurs publics sur le plan national présente globalement un taux de décroissance de 70%. Dans la région, le nombre de commutateurs publics a chuté de 10 à 5 soit un taux de décroissance de 50%. Cette décroissance peut être justifiée par un désintérêt des consommateurs lié à l'insuffisance de l'offre des lignes, de l'état de dégradation des infrastructures, des lourdeurs administratives et du coût élevé de l'installation (100 000 FCFA), et probablement aussi à la pénétration des services téléphoniques mobiles dont les offres sont beaucoup plus flexibles par rapport à CAMTEL.

Sur la même période, On relève que le nombre de lignes de téléphones fixes analogiques est passé de 112 715 à 71 463 soit taux de décroissance de 36,59% entre 2006 et 2016. Dans la Région, ce nombre de lignes de téléphones fixes analogiques est passé de 43 412 à 22 830, Soit un taux de décroissance de 47,41% (Tableau 70).

Tableau 70: Evolution du nombre de commutateurs publics locaux et de ligne Téléphone fixe analogique de 2006 à 2016

Désignation	2006	2008	2010	2012	2014	2015	2016	2020	2025 (p)	2035 perspective
Commutateurs	10	8	8	5	5	5	5	5	5	Baisse si inaction
Ligne Téléphone Fixe Analogique	43 412	38 566	22 061	17221	22 044	18 796	22 830	8 182	7 489	Baisse si inaction

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données Rapport Diagnostic 2021 et Projections Groupement, 2022

Sur la base des données ci-dessus, les projections sur les tendances futures ont été réalisées. S'agissant des « commutateurs », leur baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2035 s'il y a

inaction. Concernant les « Lignes de Téléphone fixe Analogique », la forte baisse ne s'arrêtera pas si rien n'est fait pour la stopper d'ici 2035.

3.3.3.9.4 Situation de la demande des services et des produits des télécommunications et prospective

Le tableau 71 ci-dessous présente la situation de quelques indicateurs de la demande des services et des produits des télécommunications dans la Région du Littoral entre 2006 et 2016. Une projection est faite par la suite dans le but connaître l'évolution future à l'horizon 2035 de ces indicateurs.

Dans le Littoral hormis Douala, la proportion des ménages disposant d'un téléphone est passée de 34% en 2005 à 98,7% à 2016. Soit une progression moyenne de 1,903%. A Douala, cette proportion est respectivement de 69,6% et 99,4% en 2005 et 2016. Soit une progression moyenne de 0,4282%. Entre 2005 et 2016, le nombre de ménages disposant d'ordinateurs est en nette progression sur l'ensemble du territoire national et dans la Région du Littoral.

Entre 2005 et 2016, la proportion des ménages possédant un ordinateur est passée de 0,6 % à 12 % dans le Littoral hors Douala. A Douala, cette proportion est allée de 5,4 % en 2005 pour s'établir à 29,9% en 2016, Soit une progression moyenne de 4,40%. Pour la même période, et dans l'ensemble du territoire, cette progression est de l'ordre de 51%. Dans le Littoral hormis Douala, la Proportion des ménages disposant d'un accès à internet à domicile est passée de 0% en 2005 à 24,4 % en 2016. Tandis qu'à Douala, on a enregistré respectivement une proportion de 0,6% à 27,5% sur la même période soit une progression de 44,833% entre les deux dates.

A l'horizon 2035, la plupart de ces indicateurs devraient connaître une augmentation considérable.

Tableau 71: Situation de quelques indicateurs de la demande des services et des produits des télécommunications

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2020(p)	2025(p)	2035(p)	Courbe d'évolution
Proportion des ménages disposant d'un téléphone (fixe et/ou mobile): Douala	76,3	87,2	95,6	96,9	97,3	97,5	97,6	98,2	98,4	98,6	99,4	100	100	100	
Proportion des ménages disposant d'un téléphone (fixe et/ou mobile): Littoral (Hors Douala)	30,2	34,3	55,3	61	65,2	81	77,4	78,3	87,6	88,8	98,7	100	100	100	
Proportion des ménages disposant d'un ordinateur: Douala	5,4	5,6	6,2	7,5	8,5	16,6	17,2	19,5	20,4	27,7	29,2	69	75	80	
Proportion des ménages disposant d'un ordinateur: Littoral (hors Douala)	0,6	0,9	0,9	1,2	1,6	1,7	5,9	6,2	6,5	7,2	12	32	40	50	
Proportion des ménages disposant d'un accès à internet à domicile: Douala	0,6	2,2	2,8	4,2	7	8,4	10,4	13,6	18	22	27,5	40	48	70	
Proportion des ménages disposant d'un accès à internet à domicile: Littoral (Hors Douala)	0	0	0	0	1,6	1,7	1,8	2,2	10,4	15,6	24,4	31	38	49	

Source : SRADDT Littoral / Synthèse Données Rapport Diagnostic 2021 et Projections Groupement, 2022

CONCLUSION

Au terme de cette étude relative à la prospective de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région du Littoral, il a été essentiellement question de décrire des scénarios sur l'avenir à l'horizon 2035. Ainsi, en se basant sur des données factuelles récentes ainsi que sur des projections réalistes, la superficie des principales villes de la Région du Littoral est appelée à augmenter de près de 30% et la population de moitié. Cette dynamique des villes rend plus difficile l'aménagement de la Région compte tenu des contraintes relevées dans le diagnostic. Il s'agit à titre de rappel de l'enclavement, l'insuffisance de l'offre en énergie, l'inefficacité des moyens de transport, la mauvaise qualité du cadre de vie et le manque de loisirs. Cette situation a permis de décrire trois scénarios classiques : statu quo, catastrophe et optimiste.

Le Scénario statu quo ou intermédiaire traduit la survivance des constats suscités au sein de la Région du Littoral. La conséquence immédiate est le recul des acquis, notamment le vieillissement des infrastructures routières, le délabrement de l'appareil de production, l'exode rural intensif et la délinquance juvénile, l'augmentation des prix sur le marché du fait de l'évacuation difficile des produits vers Douala, le désordre urbain, l'augmentation du taux de mortalité à cause de l'insuffisance des formations sanitaires ainsi que la menace de la paix sociale.

Le Scénario Catastrophe à l'horizon 2035 s'articulerait autour de la menace de la paix sociale, la péjoration des aléas climatiques et l'impact des activités anthropiques, la mal gouvernance du foncier, la survenance des urgences de santé publique (épidémies, pandémies) et la fermeture des industries. L'incivisme de la population et l'urbanisation anarchique caractérisée surtout par l'installation des industries dans des zones non homologuées affecteront les efforts de planification du Gouvernement et des CTD.

Le Scénario optimiste quant à lui est celui des pôles historiques. Il consiste à consolider la Région du Littoral comme bassin d'agriculture de rente et la ville de Douala, pôle industrialo-portuaire. Il compte **faire de la Région du Littoral, un pilier polyvalent et accélérateur de l'émergence du Cameroun en 2035, avec des métropoles et leur hinterland en développement harmonieux et équilibré**. Ce choix intervient à la suite d'une analyse de l'environnement externe marqué par la guerre en Ukraine, la sortie de la crise sanitaire du Covid 19, la situation sécuritaire des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ainsi que la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée. Ce scénario s'appuie finalement sur la projection de certains facteurs clés de développement, il s'agit de: l'amélioration de la gouvernance foncière, le développement agricole et la sécurité alimentaire, le désenclavement des pôles de production et l'amélioration de la mobilité, le développement des activités économiques et industrielles, la maîtrise de l'urbanisation et l'amélioration du cadre de vie, le développement des mécanismes de mitigation, de gestion et d'adaptation aux effets de changements climatiques et la réduction de la fracture numérique.

Ainsi, dans la perspective de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région du Littoral, l'analyse descriptive et prescriptive desdits facteurs a permis de retenir les recommandations ci-après : améliorer la gouvernance foncière, développer l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire, désenclaver les pôles de production et améliorer la mobilité, améliorer les activités économiques et le développement industriel, maîtriser l'urbanisme des pôles de développement et améliorer le cadre de vie, développer les mécanismes de mitigation, de gestion et d'adaptation aux effets de changements climatiques et de préservation des écosystèmes vitaux, protéger la mangrove et réduire la fracture numérique.

RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude prospective sur l'aménagement et le développement durable de la Région du Littoral, les trois scénarios décrits ci-dessus peuvent être envisagés dans la Région à l'horizon 2030. Si on veut sortir du statu quo actuel avec toutes les pesanteurs et contraintes relevés dans l'étude diagnostic, il faut envisager les facteurs clés de changement ci-après, pour éviter la catastrophe. Il s'agit de :

1. Améliorer la gouvernance foncière

- Etendre les zones économiques et industrielles.
- Préserver les droits coutumiers des populations autochtones
- Respecter les sites d'implantation géographique des zones industrielles et économiques.

2. Développer de nouveaux programmes d'éducation et de formation adaptés aux besoins socioprofessionnels futurs

- Réviser toutes les lois des différents niveaux de formation afin de produire des ressources humaines plus adaptées et plus performantes.
- Inculquer aux apprenants le respect des normes, la prise en compte du risque et de la prévention, la protection de l'environnement, le beau, l'agréable et l'efficace, la fierté d'être camerounais et le courage de faire face et de s'adapter à un environnement qui requiert des changements rapides et quelques fois violents.
- Renforcer les capacités des Formateurs en promouvant l'innovation scientifique et technologique.
- Construire intellectuellement, mentalement et spirituellement des ressources humaines capables de conduire des actions qui permettent d'atteindre les Objectifs de Développement Durable.

3. Améliorer la couverture sanitaire dans les villes et surtout en zones rurales

- Accroître les infrastructures et les équipements de santé.
- Augmenter les ressources humaines en quantité et en qualité.
- Renforcer les plateaux techniques.

4. Développer l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire

- Mettre en œuvre l'agriculture de seconde génération.
- Créer une zone franche agro-industrielle.
- Réviser les lois de commercialisation des produits agricoles.
- Améliorer l'offre en infrastructures d'élevage et de pêche.
- Développer les agropoles dans les départements.

5. Désenclaver les pôles de production et améliorer la mobilité

- Mettre en œuvre les projets régionaux du Plan Directeur Routier 2020-2035 ainsi que du PMUS de Douala.
- Faciliter l'accès aux sites portuaires.
- Renouveler et moderniser les infrastructures ferroviaires, tel que prévu par la convention de concession de CAMRAIL.
- Mettre en œuvre le Plan Directeur Portuaire à travers la construction du port de Limbé, les terminaux spécialisés du port de Kribi et l'aménagement de certains linéaires du Wouri et de la Sanaga.

6. Améliorer les activités économiques et le développement industriel

- Améliorer l'offre en énergie à travers la construction des mini-centrales hydroélectriques et la promotion des énergies renouvelables.
- Renforcer la croissance des activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire
- Promouvoir le tourisme et les NTIC.
- Développer le commerce intérieur et aller à la conquête des marchés extérieurs.
- Augmenter et diversifier les sources de financement de la Région.
- Créer des conditions de travail et de rémunération équitables et attractives.

7. Maitriser l'urbanisme des pôles de développement et améliorer le cadre de vie

- Assurer l'urbanisation de Douala, Edéa, Nkongsamba, Yabassi.
- Créer un cadre de vie décent à travers le développement des infrastructures et les équipements sociaux de base.

8. Développer les mécanismes d'adaptation et d'atténuation aux effets de changements climatiques

- Renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique.
- Opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques.
- S'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles.
- Développer des Projets et renforcer les capacités pour la recherche de financement sur les mécanismes REDD et REDD+.

9. Préserver et valoriser les ressources naturelles et les écosystèmes vitaux

- Préserver et restaurer la mangrove.
- Aménager, renouveler et gérer durablement les ressources forestières et fauniques.
- Aménager, conserver, promouvoir les ressources halieutiques et protéger les océans.
- Renforcer le contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles.
- Rechercher le financement en vue de la préservation des écosystèmes marins et côtiers.
- Explorer les opportunités de financements verts

10. Réduire la fracture numérique

- Augmenter l'offre de services et des produits de télécommunication dans la Région.
- Construire l'infrastructure numérique conséquent.
- Sécuriser globalement les réseaux.
- Renforcer les capacités des intervenants en vue d'améliorer les compétences et les résultats.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ajonina, G. N., Kairo, J. G., Grimsditch, G., Sembres, T., Chuyong, G., Diyouke, E. 2014. Assessment of Mangrove Carbon Stocks in Cameroon, Gabon, the Republic of Congo (RoC) and the Democratic Republic of Congo (DRC) Including their Potential for Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD+). In S. Diop & Al. (Eds.), The Land/Ocean Interactions in the Coastal Zone of West and Central Africa, Estuaries of the World (pp. 177–189). Springer International. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-06388-1>
- Anonyme 1. Cameroun : Note sur le secteur des transports, AfDB 2015, Agence Ecofin, consulté le 21 mai 2022.
- Anonyme 2. Données satellitaires Landsat et Sentinel exploitées entre 2021 et 2022.
- Anonyme 3. Données Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie du Littoral 2021 et calculs Groupement.
- Anonyme 4. Rapport Diagnostic d'Aménagement et du Développement Durable de la Région du Littoral validé 2021.
- Anonyme 5. Rapport Synthèse du Schéma Directeur de Développement du Port de Douala 2019.
- Anonyme 6. Rapport de Prospective Nationale du Cameroun 2017.
- Anonyme 7. Données MINCOMMERCE 2012-2017 et Calculs Groupement.
- Anonyme 8. Annuaire statistique du Commerce des Etats de l'Afrique Centrale, éditions 2011 - 2015.
- Anonyme 9. Rapport sur la situation énergétique du Cameroun, Ministère de l'Eau et de l'Energie, Edition 2015.
- Anonyme 10. Département des statistiques et des études économiques France Le Chiffre du Commerce Extérieur, 7juin 2014
- Anonyme 11. Commission de la CEMAC Point de conjoncture économique et prévisions macroéconomiques du premier semestre 2014 en zone CEMAC, avril 2014
- Anonyme 12. Rapport sur l'ampleur des échanges transfrontaliers informels dans les communautés économiques régionales d'Afrique et sur les outils nécessaires pour les évaluer, janvier 2013
- Anonyme 13. CNUCED/OMC Etude sur les opportunités commerciales en Afrique Centrale, janvier 2008
- Anonyme 14. Rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement au Cameroun (PNUE-CMC) 2006 ;
- Anonyme 15. Conseil d'Analyse Économique/Cellule permanente Évolution récente du commerce extérieur français
- Anonyme 16. CNCC Annuaire Maritime National, Conseil National des chargeurs du Cameroun

- Anonyme 17. Rapport final, Collecte d'informations/étude de vérification visant l'aménagement du réseau, JICA, INGEROSEC ;
- Anonyme 18. Département des Affaires Economique de l'OCDE Les indicateurs de compétitivité et de commerce Internationaux de l'OCDE, document de travail n°119
- Belmonte Y.C. (1966) Stratigraphie du bassin sédimentaire du Cameroun. Proceeding on 2nd West African Micropaleontology Colloquium, Ibadan, 1-5 September 1966, 7-24.
- Brownfield M.E. & Charpentier R.R. (2006) Geology and Total Petroleum Systems of the Gulf of Guinea Province of West Africa. U.S. Geological Survey Bulletin 2207-C, 32 p.
- Brummett R.E. & Teugels G.G. (2004). Rainforest rivers of Central Africa: biogeography and sustainable exploitation. In Welcome R. & Petr T. (eds.) Proceedings of the Second International Symposium on the Management of Large Rivers for Fisheries. RAP 2004/16, FAO, Bangkok.
- CIEH-BRGM (1979). Carte de planification des ressources en eau du Cameroun -FAC, 2 Feuilles au 1/1 000 000.
- Djeuda Tchapinga H B, Tanawa E. & Ngikam E. (2001). L'eau au Cameroun. Tome 1: Approvisionnement en eau. Presses Universitaires de Yaoundé, Yaoundé, Cameroun, 368p.
- Djeuda Tchapinga H. B., Tanawa E., Temgoua E., Siakeu J. & Ngo Massana B. (1999). Mode de circulation, mécanisme de recharge et temps de séjour des eaux souterraines des altérites en milieu cristallin : cas du bassin versant de l'Anga'a, Yaoundé. In : Géologie et environnement au Cameroun, Vicat J. P. & Bilong P. (eds), Collection GEOCAM 2, Presses Universitaires de Yaoundé, Yaoundé, Cameroun, 117 – 126.
- EnviREP (2010). Etude préliminaire de la deuxième phase du Projet de conservation et de gestion des écosystèmes de mangrove du Cameroun. 125 p.
- FAO (2007). *The world's mangroves 1980-2005*. Food and Agricultural Organization of the United Nations Forestry paper 153, Rome, 78 p.
- FAO. (2006). Projet TCP/CMR/2006 : « Gestion participative et conservation de la biodiversité des mangroves ». Document de Politique et stratégie pour la gestion durable des écosystèmes de mangroves du Cameroun, 37p.
- Folack J. & Fossouo JB. (1996). Commercialisation des poissons frais au Cameroun, en particulier le Bongo et la Sardinelle. Rapport FAO/CRHOL, 7 p. + Annexes.
- INS 2011. Annuaire statistique du Cameroun, éditions 2011 et 2013
- INS 2012. Evolution des indices du commerce extérieur, Décembre 2012
- INS 2013. Annuaire statistique du Cameroun, éditions 2013
- INS 2014. Monographie des échanges transfrontaliers de marchandises au Cameroun, août 2014
- INS 2021. Annuaire statistique du Littoral 2019 – 2021 et calculs Groupement ;

- Kamdem-Toham A. & Teugels G.G. (1998). Diversity patterns of fish assemblages in the Lower Ntem River Basin (Cameroon), with notes on potential effects of deforestation. *Archives of Hydrobiology*, 141(4): 421-446.
- Lembé A-J. (2014). Pêches maritimes et développement durable dans les états côtiers d'Afrique centrale : dysfonctionnement à l'exploitation durable des ressources halieutiques. Thèse de Doctorat en géographie, Université de Nantes, 401p.
- Meke SP (2005). Validation of GCLME Results and that of other surveys for Cameroon. Presentation at the Regional Workshop on Fisheries, 10-14th October, 2005, Accra, Ghana.
- MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) 2007 Direction des Enquêtes et des Statistiques Agricoles Bulletin des échanges Cameroun & CEMAC + Nigeria, édition 2007
- MINEE (Ministère de l'Eau et l'Energie) 2021. Problématique de l'accès à l'énergie électrique à la Région du Littoral, Délégation Régional du MINEE, juin 2021
- MINEPAT (Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire). 2020. Stratégie Nationale de développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif. 214 p.
- MINEPAT (Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire). 2020. Élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT) : Rapport Prospective. 106 p.
- MINEPAT (Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire). 2022. Élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SRADDT) de la Région du Littoral : Rapport Diagnostic. 559 p.
- MINEPIA, 2021. Annuaire statistique du sous-secteur de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales. 91 p.
- MINFI (Ministère des Finances) 2014. Direction Générale des Douanes Camerounaise en Chiffre, édition 2014
- MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune) 2014. Annuaire statistique du Ministère des Forêts et de la Faune, édition 2014
- Ndam N. J. R. (1997) Bilans hydrogéochimiques sous forêt tropicale humide en Afrique : du bassin expérimental de Nsimi-Zoétéélé aux réseaux hydrographiques du Nyong et de la Sanaga au Sud-Cameroun. Thèse Doctorat, Université Pierre et Marie Curie, Paris VI, France.
- Njifonjou O. (1998). Dynamique de l'exploitation dans la pêche artisanale des régions de Limbé et Kribi au Cameroun. Thèse de Doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 347p.
- Olivry J.-C. (1986). Fleuves et rivières du Cameroun. Monographies hydrologiques, Mesres/Orstom 9, 733 p.
- Olivry J.-C. & Naah E. (1978) Qualité des eaux de quelques rivières du Cameroun méridional. Irtiss/Onarest, Yaoundé, 53 p.

- SCET, 1980.- Etude régionale sur la pêche maritime dans le golfe de Guinée. Annexe n°1: La pêche maritime au Cameroun, diagnostic et perspectives. Commission des communautés européennes. FED, 96 p.
- Sheves G.T., Corsi F., Labla D., Matthes H., Tafani C. & Vallet F. (1992). Cameroun. Contribution au plan directeur des pêches et de l'aquaculture. TCP/CMRIOO53 FAO. Rome, 134 p.
- Sigha-Nkamdjou L. (1994). Fonctionnement hydrochimique d'un écosystème forestier de l'Afrique Centrale : La Ngoko à Moloundou (Sud-Est du Cameroun). Thèse de Doctorat, Université Paris-Sud (Orsay). Travaux et Documents Microfichés 111, ed. Orstom, 378 p.
- Sighomnou, D. 2004. Analyse et redéfinition des régimes climatiques e hydrologiques du Cameroun : perspectives d'évolution des ressources en eau. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Yaoundé I. 279 p.
- SOGREAH 1976. Inventaire de sites de barrages dans les Monts Mandara : Données de base. Carte 1/50 000 Hydrologie du périmètre Tsanaga.
- SOWEDA (2005). Final Report on Environmental Monitoring IRAD/SOWEDA joint Monitoring and Evaluation Programme.